

# CONTRAT DE VILLE

## 2015-2020

### COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT



PRÉFET DU NORD



RÉGION  
NORD-PAS DE CALAIS



Cœur  
Communauté  
de Communes  
d'Ostrevent



# TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT





# Sommaire

<b>Sommaire.....</b>	<b>5</b>
<b>En préambule : présentation de la démarche .....</b>	<b>9</b>
<b>I. La Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et les territoires de la politique de la ville.....</b>	<b>11</b>
1. La CCCO : un territoire dual inscrit dans le vaste ensemble du bassin minier .....	11
2. La nouvelle géographie de la politique de la ville : quartiers prioritaires et territoires de veille active .....	13
3. Etat des lieux de la politique de la ville : bilan de la programmation CUCS 2010-2014.....	15
3.1 Trois échelles de programmation CUCS : intercommunautaire, communautaire et communale.....	15
3.2 Les programmations intercommunautaires CAD / CCCO.....	15
3.3 La programmation communautaire de la CCCO.....	16
3.4 Les programmations communales .....	17
<b>II. Diagnostic des inégalités socio-économiques et urbaines sur le territoire de Cœur d'Ostrevent .....</b>	<b>19</b>
1. Forces et faiblesses du territoire en matière de cohésion sociale.....	20
1.1 Une précarité sociale et une insuffisance de l'offre éducative qui pèsent sur les conditions de réussite des enfants.....	20
1.2 Une hausse des violences sur les personnes et une problématique d'addictions, susceptibles de perturber la tranquillité et la sécurité publiques.....	22
1.3 Des risques sanitaires liés à l'environnement et à la précarité sociale, et des problématiques de non recours aux soins .....	23
1.4 Des liens de solidarité fragiles entre les quartiers, une dynamique associative et citoyenne contrastée selon les territoires.....	26
2. Forces et faiblesses du territoire en matière de développement économique et accès à l'emploi .....	29
2.1 Un tissu économique fragile et un faible taux de concentration d'emploi .....	29
2.2 Un taux de chômage élevé et des freins à l'emploi particulièrement marqués pour les habitants des quartiers prioritaires .....	31
3. Forces et faiblesses du territoire en matière de renouvellement urbain et cadre de vie .....	35
3.1 Des difficultés d'accessibilité aux équipements, services et commerces.....	35
3.2 Un vieillissement et une précarisation croissante des occupants du parc social.....	36
3.3 Des riverains et usagers faiblement associés aux actions visant à améliorer leur cadre de vie.....	38
<b>III. Cadre des orientations stratégiques et programme d'action .....</b>	<b>41</b>
Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale.....	42
Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique.....	50
Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants.....	57
Pilier 4 : Valeurs de la République laïcité et citoyenneté.....	65
Synthèse du cadre stratégique du Contrat de ville de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent.....	68
<b>IV. Le volet européen : une stratégie intégrée en faveur du développement et de l'aménagement durable du territoire .....</b>	<b>71</b>



1. Une stratégie définie et partagée par l'ensemble des acteurs locaux .....	71
2. Les thématiques de l'Investissement Territorial Intégré de Cœur d'Ostrevent .....	73
Thématique N° 1 – Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires .....	73
Thématique N°2 – Agir pour le développement de l'activité économique au sein des quartiers .....	74
Thématique N°3 – Améliorer l'offre de mobilité pour favoriser l'accès aux services, aux équipements et à l'emploi.....	74
Thématique N°4 – Lutter contre la précarité énergétique et favoriser la requalification durable de équipements et des logements .....	75
<b>V. Les principes généraux d'une organisation au service du projet .....</b>	<b>77</b>
1. Les engagements des partenaires .....	77
2. Des compétences partagées entre les communes et la CCCO.....	110
3. Une organisation au service du projet.....	111
3.1 Une gouvernance partagée du contrat de ville.....	111
3.2 Une ingénierie dédiée .....	114
3.3 Une mise en commun des outils et des pratiques.....	116
4. Les modalités d'évaluation du Contrat de ville .....	116
4.1 Cadre général de l'évaluation du Contrat de ville.....	116
4.2 Indicateurs d'évaluation mobilisables.....	117
5. Des projets partagés avec les habitants.....	118
5.1 Des dynamiques participatives sur lesquelles s'appuyer.....	118
Mise en place et fonctionnement des conseils citoyens .....	119
<b>VI. Annexe 1: les « portraits de territoire » des 12 communes.....</b>	<b>121</b>
Aniche.....	121
Auberchicourt.....	129
Bruille-lez-Marchiennes (Territoire de veille).....	136
Ecaillon.....	144
Fenain (Territoire de veille).....	150
Hornaing.....	156
Marchiennes (Territoire de veille).....	163
Masny.....	168
Monchecourt (Territoire de veille).....	174
Montigny-en-Ostrevent.....	180
Pecquencourt.....	188
Somain.....	196
<b>Annexe 2: Délibérations et engagements des institutions, collectivités et partenaires.....</b>	<b>207</b>





Délibération de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent.....	209
Délibération du Conseil Régional.....	213
Délibération Conseil Départemental du Nord.....	229
Engagements des villes.....	245
Engagement de Monsieur le Procureur.....	273
Engagement des bailleurs.....	279
Engagement Caisse des dépôts.....	309
Engagement de la CAF du Nord.....	313
Engagement de la DIRECCTE.....	317
Engagement Pôle Emploi.....	323
Engagement du Centre Hospitalier de Douai.....	335
Engagement de MJSVA.....	339
Engagement de la DRAC Nord-Pas-de-Calais.....	345
Engagement de la DTPJJ Nord.....	349
Engagement de la DRJSCS.....	353



## En préambule : présentation de la démarche

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine traduit **une nouvelle étape de la politique de la ville**, fondée sur une volonté de simplification et d'efficacité accrue de l'intervention publique. Elle développe une ambition forte pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et resserrée ;
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un pilotage à l'échelle intercommunale, et une mobilisation de tous les partenaires concernés, dans un souci de mise en cohérence de l'action publique ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats.

Le **contrat de ville nouvelle génération**, qui succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), est le cadre d'action de cette nouvelle politique de la ville pour les 6 années à venir (2015-2020). Ce Contrat Unique d'Agglomération **s'articulera autour des 4 piliers** identifiés par l'Etat :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique et l'accès à l'emploi ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- les valeurs de la République et la citoyenneté.

L'élaboration du **Projet de Cohésion Sociale Territorial** constitue le préalable stratégique indispensable à la rédaction du futur contrat de ville de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent. L'enjeu de cette démarche initiée par l'EPCI est de définir collectivement un projet de territoire, **des orientations stratégiques partagées et un plan d'action opérationnel** pour le développement social, économique et urbain des quartiers prioritaires. Pour cela, et conformément à l'esprit de la loi du 14 février 2014, **la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent a consulté l'ensemble des communes et des acteurs concernés**, dans le cadre d'ateliers territoriaux et thématiques. Le Projet de Cohésion Sociale Territorial est le fruit de cette démarche partenariale et de cette réflexion commune. Il présente le diagnostic partagé de l'action menée en matière de politique de la ville et L'enjeu de cette démarche initiée par l'EPCI est de définir collectivement un projet de territoire, **des orientations stratégiques partagées et un plan d'action opérationnel** pour le développement social, économique et urbain des quartiers prioritaires. Pour cela, et conformément à l'esprit de la loi du 14 février 2014, **la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent a consulté l'ensemble des communes et des acteurs concernés**, dans le cadre d'ateliers

territoriaux et thématiques. Le Projet de Cohésion Sociale Territorial est le fruit de cette démarche partenariale et de cette réflexion commune. Il pdes enjeux du territoire à l'échelle intercommunale et communale, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels co-élaborés par les partenaires de la politique de la ville, et leur déclinaison sous la forme d'un plan d'action opérationnel pour le développement du territoire de Cœur d'Ostrevent.

# I. La Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et les territoires de la politique de la ville

## 1. La CCCO : un territoire dual inscrit dans le vaste ensemble du bassin minier

Née du SIRSA (Syndicat Intercommunal de la région Somain-Aniche), de la Communauté de Communes de l'Est du Douaisis, créée en décembre 2000, puis rebaptisée Communauté de commune Cœur d'Ostrevent en 2006, **la CCCO regroupe 21 communes et compte 72 959 habitants** (Insee, 2011).

Alors que le nord de la CCCO s'inscrit dans la continuité des espaces périurbains de la métropole lilloise, le sud du territoire s'insère dans le vaste ensemble urbain du bassin minier du Nord-Pas de Calais. Territoire attractif, la CCCO a vu sa population augmenter deux fois plus rapidement depuis 1999 qu'en région. Plus marquée dans les communes de l'est et du nord du territoire, **cette croissance démographique liée à l'installation de familles et d'actifs est étroitement associée au développement des espaces voisins**, la CCCO se situant à la croisée des aires urbaines de Douai-Lens, de Valenciennes, et sous l'influence de la métropole Lilloise au nord. Les trois principaux pôles urbains de la CCCO se répartissent entre ces périmètres d'influence : Somain et Aniche appartiennent à l'aire urbaine de Valenciennes tandis que Pecquencourt s'insère dans l'aire urbaine de Douai-Lens.



Malgré ce regain d'attractivité résidentielle, **le territoire de la CCCO demeure marqué par les difficultés sociales et économiques** : ainsi, au regard de l'indicateur de développement humain (IDH4)<sup>1</sup>, la communauté de communes connaît une situation plus défavorable que la moyenne régionale (0,424 contre 0,477). De même, le niveau de revenu fiscal médian des habitants de la CCCO est inférieur à la moyenne régionale (15 588 € contre 16 697€), et le taux d'activité des 15-64 ans y est plus faible (67,6 contre 68,4). Ces moyennes générales masquent cependant d'importantes disparités territoriales entre le secteur nord de la CCCO, qui bénéficie d'indicateurs plus favorables, et le sud, héritier du passé minier, qui concentre les difficultés socio-économiques et les populations les plus fragiles.

Depuis près de 30 ans, des interventions multiples ont contribué à modifier la physionomie des anciennes cités minières : ainsi, d'importants efforts de réhabilitation des friches industrielles et des logements du parc minier ont été produits, afin d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants. **Les anciennes communes minières du sud de la CCCO restent cependant marquées par leur histoire économique, leur identité industrielle et les handicaps qui en découlent.** Elles concentrent ainsi les situations de pauvreté, mais aussi les difficultés sanitaires, socioéducatives et économiques. Leurs habitants y sont les plus exposés au chômage, d'autant plus que la crise économique a contribué à aggraver les écarts de revenus entre communes et à accentuer le phénomène de « décrochage » de certains secteurs<sup>2</sup>.

Le territoire de la communauté de commune de Cœur d'Ostrevent est un donc un territoire dual, tant au point de vue de sa physionomie urbaine et géographique qu'au plan des dynamiques économiques et sociales qui le caractérisent. **Ces disparités territoriales rendent d'autant plus nécessaire la définition d'un projet de cohésion sociale qui garantisse le développement équilibré et durable du territoire, et favorise l'inclusion sociale et économique de l'ensemble de ses habitants.**

Pour cela, le territoire de la CCCO n'est pas dénué d'atouts : l'attractivité résidentielle du territoire, sa richesse patrimoniale, architecturale et paysagère, le dynamisme associatif et les liens de solidarité qui existent au sein des quartiers, l'essor de l'économie sociale et solidaire, mais aussi le changement de regard porté sur le patrimoine minier, aujourd'hui conçu comme un héritage historique et non plus uniquement sous l'angle des séquelles à « réparer »<sup>3</sup>, représentent autant de ressources sur lesquelles peut s'appuyer le développement du territoire. A l'image du bassin minier dans son ensemble, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent est un territoire en mutation : dans le cadre du Projet de cohésion sociale territorial, une démarche intégrée portant à la fois sur le volet social, économique et urbain peut ainsi conjuguer l'ensemble des leviers en faveur du développement des quartiers.

---

<sup>1</sup> Indicateur composite croisant des dimensions liées à la santé, au niveau de revenu des habitants et à leur niveau de formation.

<sup>2</sup> Source : actualisation du diagnostic du PLDE, ID-ACT, 2011.

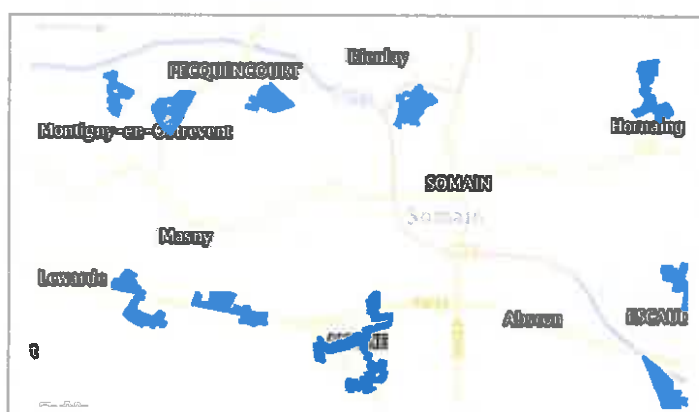
<sup>3</sup> Le Bassin minier a ainsi été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

## 2. La nouvelle géographie de la politique de la ville : quartiers prioritaires et territoires de veille active

Parmi les 21 communes de l'EPCI, 12 d'entre elles comptaient des quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007-2014. La nouvelle géographie prioritaire publiée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014<sup>4</sup> se trouve désormais resserrée sur **8 périmètres**, concernant 8 communes essentiellement situées dans l'arc minier et **12 727 habitants**.

### Périmètres de la nouvelle géographie prioritaire

Source : Ministère de la Ville, données CGET - IGN



### Liste des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire

Source : Ministère de la Ville, données CGET - IGN

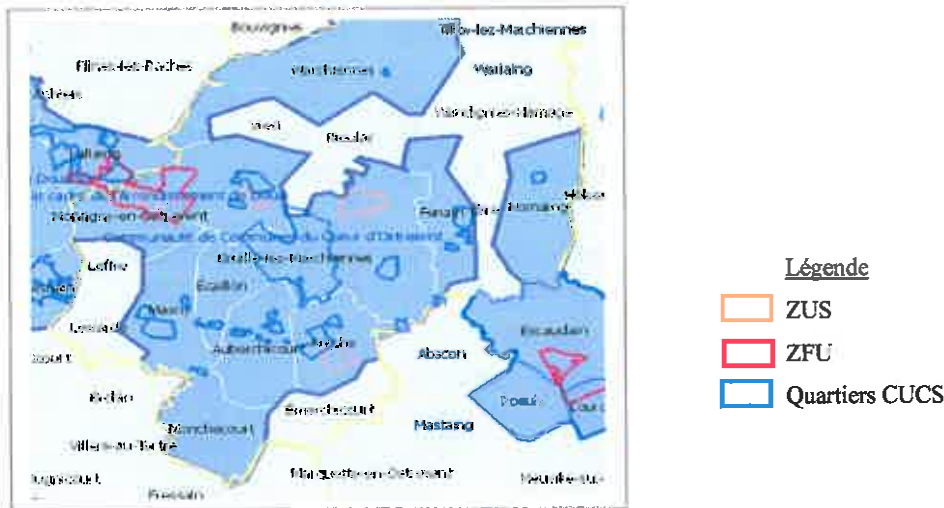
Quartier réglementaire (QPV)	Commune(s) concernée(s)	Nombre d'habitants
QP059001	Quartier prioritaire de Hornaing	1 030 habitants
QP059034	Quartier prioritaire d'Aniche	3 750 habitants
QP059035	Quartier prioritaire d'Auberchicourt et Ecaillon (Cité Vuillemin-Arbnsseaux)	1 255 habitants
QP059036	Quartier prioritaire de Masny (Cité du Blanc Cul, Cité du Champ Fleuri)	1 475 habitants
QP059037	Quartier prioritaire de Montigny-en-Ostrevent (Cité des Agneaux)	1 103 habitants
QP059038	Barrois (Cité des Pâtures)	1 428 habitants
QP059039	Lemay Sainte-Marie	1 080 habitants
QP059040	Quartier prioritaire de Somain (Cité de Sessevalle)	1 606 habitants

<sup>4</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/30/2014-1750/jo/texte>

Au regard du CUCS 2007-2014, 4 communes – et certains quartiers des communes retenues dans la nouvelle géographie prioritaire – ne bénéficient plus des crédits spécifiques de la politique de la ville.

### Périmètres de l'ancienne géographie prioritaire (CUCS)

Source : Ministère de la Ville, données SIG Ville



**A cette géographie réglementaire s'ajoutent plusieurs secteurs dits « de veille active ».** Les quartiers de veille représentent les quartiers identifiés par les acteurs de terrain comme des secteurs à enjeux, mais dont le niveau de population et/ou de revenus ne leur a pas permis d'être retenus par l'Etat dans la liste des quartiers prioritaires.

Ils demeurent cependant des quartiers à enjeux que les acteurs souhaitent pleinement intégrer au contrat de ville. S'ils ne sont pas directement visés par les crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat, ils sont intégrés au Projet de Cohésion Sociale Territoriale Cœur d'Ostrevent et font l'objet d'une vigilance particulière en termes de suivi des évolutions et de mobilisation des leviers de droit commun, afin de permettre le maintien des actions mises en œuvre en faveur de la cohésion sociale.

Le territoire de Cœur d'Ostrevent dénombre 4 secteurs de veille, qui correspondent aux 4 communes sortantes de la géographie prioritaire : **Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Marchiennes et Monchecourt.**



### **3. Etat des lieux de la politique de la ville : bilan de la programmation CUCS 2010-2014**

#### ***3.1 Trois échelles de programmation CUCS : intercommunautaire, communautaire et communale***

**La Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent et la Communauté d'Agglomération du Douaisis ont conclu un Contrat Urbain de Cohésion Sociale spécifique** afin de permettre le déploiement d'actions à une échelle qui dépasse les délimitations de chacun des deux EPCI. Jusqu'en 2014, une partie des projets inscrits dans le CUCS était ainsi mis en œuvre sur les territoires des deux collectivités locales, avec un **soutien égal de l'Etat et des deux EPCI (50% / 50%)**. La CAD comptant deux fois plus d'habitants que la CCCO, les 50% à la charge des EPCI étaient **répartis pour 2/3 pour la CAD et 1/3 pour la CCCO**.

**Entre 2010 et 2014, la CCCO disposait par ailleurs d'un budget dédié à la cohésion sociale**, destiné à soutenir le déploiement d'actions à l'échelle intercommunale, au-delà des délimitations des communes retenues dans la Politique de la Ville. Mis en œuvre sur les territoires de plusieurs communes, les projets bénéficiaient du **soutien de l'EPCI et de l'Etat, à parts égales**.

Enfin, au cours des 5 années de programmation, **les 12 communes signataires du CUCS ont programmé et financé chaque année des actions sur le compte de leur budget propre**. Elles ont bénéficié, pour cela, de l'ingénierie dédiée et de l'accompagnement méthodologique mis en place par la CCCO.

#### ***3.2 Les programmations intercommunautaires CAD / CCCO***

**Entre 2010 et 2014, on comptabilise 72 actions déposées par 61 porteurs**, et soutenues dans le cadre de la programmation intercommunautaire. Le taux de renouvellement des actions étant insignifiant (**98% des projets ont été reconduits année après année**), on ne distingue pourtant que 18 porteurs de projet sur les 5 années de programmation.

Les actions soutenues ont représenté un **budget total de 5 986 000 €**, financé à hauteur de 21% par l'Etat (248 640 € en moyenne par année) et de 7% par la CCCO (soit 402 800 €), le reste étant pris en charge par la CAD ou couvert par d'autres types de financements (59%). Elles s'inscrivent **principalement dans les thématiques « Accès à l'emploi et développement économique » et « Habitat et cadre de vie »**, qui ont représenté 64% des projets (46 actions financées) et 68% du budget global de la programmation CUCS intercommunautaire 2010-2014. A l'inverse, aucun projet n'a été déposé dans les thématiques « Prévention de la

délinquance et citoyenneté » et « Actions sportives et culturelles » ; la thématique « Education » n'a quant à elle bénéficié que de 2% du budget global (pour 3 actions).

Enfin, dans le cadre du CUCS, **un Atelier Santé Ville a été mis en place en 2014**, dont le champ d'intervention s'étend **sur le territoire des deux EPCI**. Financé à 50% par l'ACSé et à 50% par la CAD et la CCCO (selon une règle 2/3 - 1/3), l'Atelier Santé Ville du Douaisis est porté par l'association Plateforme Santé Douaisis, et animé par une chargée de mission dédiée. Au cours de sa première année d'existence, il a donné lieu à la réalisation d'un **diagnostic territorial de santé**, à l'établissement d'un « guide de l'offre locale de soins » et d'un « guide des actions locales de santé », et la mise en place d'**actions de sensibilisation** destinées à renforcer l'interconnaissance, les connaissances et les compétences des professionnels de la santé et de l'action sociale.

### **3.3 La programmation communautaire de la CCCO**

Entre 2010 et 2014, la CCCO et l'Etat ont soutenu **33 actions déposées par 31 porteurs**, dans le cadre de la programmation communautaire. Là encore, le taux de renouvellement des actions est très faible, puisque **98% des projets ont été reconduits année après année**.

Le **budget global des actions soutenues** dans le cadre de cette programmation s'élève à **1 447 600 €**, dont 24% ont été couverts par des subventions de l'Etat (69 400 € en moyenne par année), **30% par les crédits CCCO** dédiés à la Politique de la Ville (soit 428 000 €) et 46% par d'autres types de financement.

L'ensemble des thématiques identifiées par le CUCS a fait l'objet du dépôt d'un projet au moins. Alors que la thématique « Santé et accès aux soins » n'a vu qu'un projet être déposé en 5 années de programmation, 10 projets ont été déposés et soutenus dans le cadre de la thématique « Actions sportives et culturelles ». Bien que plus nombreuses, les actions culturelles et sportives ont néanmoins représenté un budget inférieur aux actions déposées dans les autres thématiques (246 600 €, soit 17% du budget de toutes les actions déposées). **Quatre thématiques ont comptabilisé 19 des 33 actions financées entre 2010 et 2014, et mobilisé 74% du budget global de la programmation communautaire :**

- « **Accès à l'emploi et développement économique** » : 1 porteur, 5 actions, 195 500 € de budget global ;
- « **Education** » : 1 porteur, 5 actions, 52 000 € de budget global ;
- « **Prévention de la délinquance et citoyenneté** » : 2 porteurs, 4 actions, 274 550 € de budget global ;
- **et « Accès aux droits et lutte contre les discriminations »** : 1 porteur, 5 actions, 545 300 € de budget global.

On note que les actions déposées dans les thématiques « Accès à l'emploi et développement économique » et « Habitat et cadre de vie » ont été entièrement tributaires des financements Politique de la Ville de l'Etat et de la CCCO.

### **3.4 Les programmations communales**

Entre 2010 et 2014, **127 actions** ont été déposées auprès des communes dans le cadre de leur programmation CUCS. On comptabilise **seulement 18 porteurs distincts** : les 12 communes signataires du CUCS, 4 Centres Communaux d'Action Sociale et 2 associations (ALAPAGE à Aniche et l'ABAL à Bruille-lez-Marchiennes). Le taux de renouvellement des actions reste faible, bien que légèrement supérieur à ce qui a été observé aux échelles intercommunales et communales : 80% des actions ont ainsi été reconduites année après année, pendant les 5 années du CUCS.

Principalement investies à l'échelle intercommunale et communale, les thématiques « Habitat et cadre de vie » et « Accès à l'emploi et développement économique » n'ont concerné que 6% des projets financés par les communes dans le cadre du CUCS (respectivement 1 et 7 actions). La thématique « Santé et accès aux soins » a principalement vu des projets financés dans le cadre de l'appel à projets annuel porté par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. A l'inverse, **trois thématiques ont concentré la majorité des projets soutenus par les communes** :

- « **Prévention de la délinquance et citoyenneté** » : 50 actions (représentant 975 626 € de budget global), incluant la création de plusieurs structures de proximité (PEJ, PIJ...) dédiées aux jeunes des quartiers prioritaires ;
- « **Actions sportives et culturelles** » : 29 actions ;
- « **Education** » : 26 actions (représentant 347 490 € de budget global), principalement axées sur la parentalité et la petite enfance.

L'analyse de la répartition des actions et budgets par commune fait apparaître que :

- **Somain a programmé 35 actions, soit 28% des projets déposés entre 2010 et 2014** ; de fait, elle est la commune qui a le plus fortement contribué au budget Politique de la Ville (405 025 € en 5 années) ; en complément, **elle a bénéficié de 40% de l'enveloppe globale allouée par l'Etat** aux 12 communes signataires du CUCS (387 758 €) et mobilisé 265 296 € de crédits de droit commun (hors Politique de la Ville) ;
- Les communes d'Aniche, Masny, Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt ont programmé 50 projets au total ;
- **La commune de Masny se classe 2<sup>ème</sup> au titre de l'effort communal consenti** : les 12 actions programmées ont représenté un budget global de 481 838 €, financées à hauteur de 258 894 € par la commune ; la ville a par ailleurs mobilisé 110 770 € de financements hors Politique de la Ville ;

- Elle est suivie par Pecquencourt, qui a programmé et financé 13 projets pour un budget communal de 101 025 € (sur un budget total de 225 429 €), puis Monchecourt, avec 81 569 € alloués par la ville aux 10 actions programmées (sur un total de 191 577 €).

Les **ateliers territoriaux organisés dans les 12 communes signataires du CUCS 2010-2014** ont permis de revenir avec les participants sur les actions développées en matière de cohésion sociale au cours des dernières années. Les **12 portraits de territoire** réalisés suite à ces ateliers, et **annexés à ce document**, identifient ainsi les points de vigilance, les points d'appui et les enjeux sur chaque territoire.

## II. Diagnostic des inégalités socio-économiques et urbaines sur le territoire de Cœur d'Ostrevent

### L'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire : principes méthodologiques et démarche engagée

Pour la réalisation d'un diagnostic partagé des problématiques et des enjeux du territoire de la communauté de commune, une démarche en plusieurs temps a été déployée :

- **L'exploitation des données statistiques Insee** a été réalisée à l'échelle des 12 communes concernées (8 communes de la nouvelle géographie prioritaire et 4 communes sortantes), pour servir de support aux ateliers territoriaux.
- **Une exploitation des sources documentaires** existantes au sein de la CCCO et des communes (bilans, diagnostics, études...) a été réalisée, afin de poser les prémisses d'une analyse par territoire, puis d'une analyse par thématique.
- **Des entretiens** conduits avec les principaux partenaires institutionnels du Contrat de ville (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales du Nord, Education Nationale, Conseil départemental du Nord...) et les responsables des services concernés de la CCCO.
- **Des ateliers territoriaux** ont été menés sur chacune des 12 communes concernées afin d'approfondir et actualiser la compréhension du fonctionnement social des quartiers et des problématiques de cohésion sociale, et également d'élaborer une première priorisation des enjeux de cohésion sociale pour chaque commune. Les 12 « portraits de territoire » annexés au contrat de ville rendent compte plus particulièrement de ce travail. Celui-ci s'est également traduit par la proposition d'une lecture synthétique et problématisée des enjeux à l'échelle de la Communauté de communes, qui a servi de support aux ateliers thématiques.
- **3 ateliers thématiques** (« cohésion sociale », « emploi et développement économique », « renouvellement urbain et cadre de vie ») ouverts à l'ensemble des partenaires, ont permis de construire une lecture croisée des problématiques à traiter à l'échelle de la Communauté de communes. L'atelier «cohésion sociale» a inclus 4 tables rondes correspondant à 4 sous-thématiques du pilier : l'éducation ; la prévention et la tranquillité publique ; la santé ; la citoyenneté et la participation des habitants.

# 1. Forces et faiblesses du territoire en matière de cohésion sociale

## **1.1 Une précarité sociale et une insuffisance de l'offre éducative qui pèsent sur les conditions de réussite des enfants**

La vulnérabilité socioéconomique croissante des habitants des quartiers politique de la ville de la CCCO a été renforcée par la crise économique récente, qui n'a pas épargné au cours des dernières années le Bassin Minier déjà sinistré. Cette précarité pèse fortement sur les conditions de réussite des enfants de ces territoires, par différents biais :

- **Les conditions de logement des familles sont parfois peu favorables aux apprentissages**, avec des problématiques de mauvaise isolation thermique, de sur-occupation voire d'indignité du logement, malgré les efforts de réhabilitation consentis par les bailleurs dans les anciennes cités minières ;
- **Les difficultés de mobilité et la faiblesse des ressources financières des familles** – en particulier les nouveaux arrivants du parc social – constituent des **obstacles majeurs à la fréquentation des équipements culturels du territoire**.

En outre, **l'offre d'accueil petite enfance est très inégale selon les communes** : complète sur Aniche, Somain ou encore Pecquencourt, elle reste insuffisante pour répondre aux besoins identifiés sur d'autres communes. Dans ces conditions, les couples bi-actifs, les parents travaillant sur d'autres territoires (agglomérations valenciennoise et lilloise notamment) et plus encore les familles monoparentales rencontrent d'importantes **difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle**. **La relation éducative parents/enfants apparaît fortement fragilisée**, en particulier en situation de monoparentalité. Or, au 31 décembre 2013, la CAF comptabilisait 26,4% d'allocataires monoparents avec 3 enfants et plus.

Ces difficultés d'apprentissage se traduisent par des retards importants dès la fin du primaire et des taux de réussite aux examens (par exemple au Brevet des Collèges) inférieurs à la moyenne nationale. Selon les données de l'Education Nationale, les retards au CM2 (2014-2015) concernent 29,41% des élèves à Ecaillon, 29,06% à Aniche, 26,92% à Somain, contre 14,3% à l'échelle du Département du Nord. Ces difficultés expliquent le **phénomène de décrochage scolaire, de plus en plus préoccupant, et parfois précoce** (dès le collège). Ainsi, en 2010, 34% des 18-25 ans de la CCCO n'étaient ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires ; à l'échelle départementale, seuls 24% de cette tranche d'âge étaient concernés, et 21% en France métropolitaine. La **prégnance des sorties du système scolaire sans qualification contribue** à expliquer les faibles niveaux de qualification observés sur le territoire de la CCCO : en 2010, près de 30% de la population non scolarisée des 20-24 ans étaient faiblement ou non diplômés (contre 24% pour le département du Nord et 20% à l'échelle nationale).

Conjugué à **l'insuffisance globale d'offre d'activités et de projets à destination de la jeunesse**, ce phénomène de déscolarisation précoce est source de marginalisation et d'importantes difficultés d'insertion. L'insuffisance, sur certains territoires, de l'offre d'activités et de projets mobilisant pour les jeunes concerne **particulièrement les jeunes filles**, qui éprouvant des difficultés à s'inscrire dans les activités de loisirs proposées sur le territoire de la CCCO, et à trouver leur place les espaces publics, majoritairement occupés par les jeunes garçons.

**Les problèmes d'accès à l'offre culturelle et sportive, encore insuffisante, et les difficultés d'insertion socioprofessionnelle** que rencontrent les jeunes de la CCCO sont **renforcés par des freins à la mobilité** d'ordre géographique (enclavement des cités minières), financier (insuffisance de ressources pour financer l'examen du code, le BSR ou le permis de conduire, et/ou acquérir un véhicule) et psychologiques, auxquels l'offre de transports en commun ne permet pas de pallier.

Malgré l'absence d'un projet éducatif définissant des enjeux stratégiques et des axes prioritaires d'intervention à l'échelle de la Communauté de communes en matière d'éducation, le territoire du Cœur d'Ostrevent bénéficie de plusieurs atouts :

- **Plusieurs dispositifs et actions visent à soutenir les parents dans leur rôle éducatif** : citons par exemple les Lieux d'Accueil Enfants-Parents présents dans deux communes, les actions de soutien à la parentalité menées par le service PMI du Département du Nord, et les initiatives de certaines structures de proximité (Maison de la petite enfance de Pecquencourt, centres sociaux, associations...) ;
- **Deux collèges de la CCCO intègrent la géographie prioritaire** : les collèges Théodore Monod à Aniche et Victor Hugo à Somain ;
- **La CCCO compte 6 éducateurs et médiateurs sociaux** chargés d'orienter les jeunes vers l'offre d'activités et de services existante ;
- **Plusieurs dispositifs innovants sont également proposés par la CAF du Nord et la Région Nord-Pas-de-Calais, en matière de loisirs et d'aide aux projets des jeunes** : le dispositif « Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité » de la CAF, destiné aux jeunes de 11-17 ans (3 labellisations ou projets sont en cours sur les 12 communes) ; le dispositif « Loisirs Equitables et Accessibles » de la CAF, auquel adhèrent les 12 communes ; ou encore, le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP), dispositif de la Région qui offre gratuitement un soutien technique, logistique et financier aux jeunes de 16-30 ans souhaitant monter un projet autour des thématiques « vacances », « culture », « projets sportifs » et « solidarité internationale », et pour lequel la CCCO a désigné un animateur référent.

Par ailleurs, **la thématique « Education » a été fortement investie par les communes dans le cadre de leur programmation CUCS entre 2010 et 2014**, avec 21% des projets portés et financés dédiés à cette thématique, et principalement axés sur la parentalité et la petite enfance. De nombreuses actions sportives et

culturelles ont également été programmées au plan communautaire (10 projets) et communal (29 projets), poursuivant souvent des objectifs ou ayant des effets indirects en termes de réussite éducative.

Enfin, la signature prévue au printemps 2015 d'un Contrat d'Education Artistique ciblant les 3-25 ans vise à renforcer la continuité de l'éducation entre l'école et l'offre culturelle et artistique, dans et hors temps scolaire. Il sera mis en place à la rentrée 2015-2016.

### ***1.2 Une hausse des violences sur les personnes et une problématique d'addictions, susceptibles de perturber la tranquillité et la sécurité publiques***

Rassemblés dans le cadre des ateliers territoriaux, les acteurs locaux et les services de Police, ont fait état d'une série de problématiques susceptibles de perturber la tranquillité et la sécurité publiques :

- des **regroupements de jeunes dans certains espaces publics**, impliquant parfois des incivilités, des dégradations et/ou des conflits avec le voisinage ;
- une **recrudescence des actes de violences avec atteinte à l'intégrité physique des personnes**, au cours des derniers mois ;
- une **problématique d'addiction à l'alcool et aux drogues** ;
- une **hausse des violences intrafamiliales**, qui touchent les femmes et les enfants ;
- et, enfin, des inquiétudes relatives au développement du phénomène d'économie parallèle en milieu urbain.

Du point de vue de l'offre, **la présence sociale de terrain reste insuffisante et inégalement répartie sur les 12 communes signataires du CUCS**, et ne permet pas de répondre aux besoins importants d'accompagnement des jeunes du territoire. En effet, on dénombre aujourd'hui sur le territoire de la CCCO :

- 5 éducateurs spécialisés (prévention spécialisée) intervenant sur Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt ;
- 2 médiateurs sociaux sur Aniche et 1 sur Masny (adultes relais), 1 autre (en contrat d'avenir) sur Monchecourt et Bruille-lez-Marchiennes ;
- 1 éducateur en charge de la prévention spécialisée (PPJ), qui intervient sur Somain, Fenain et Aniche.

En outre, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) constitue un levier de financement encore peu utilisé par les communes et la CCCO.

Existant sur les 12 communes, à l'exception de Bruille-lez-Marchiennes, **les cellules de veille communales et intercommunales sont aujourd'hui « en veille »**, faute de mobilisation des partenaires qui expriment des réticences éthiques au partage de certaines informations. Certains élus ont néanmoins la volonté de les relancer, dans le cadre du nouveau contrat de ville.



Si aucun projet n'a porté sur la thématique « Prévention de la délinquance et citoyenneté » dans le cadre de la programmation intercommunautaire (CCCO / CAD) de la **politique de la ville 2010-2014**, les 12 communes ont soutenu 50 projets inscrits dans cette thématique, s'engageant fortement en faveur du **développement de structures de proximité dédiées à la jeunesse** (PIJ, PEJ...) notamment.

S'appuyant sur leur **bonne connaissance des publics jeunes**, les services municipaux et les structures de proximité ont également initié diverses actions autour de la violence causée et ressentie par les jeunes, du racisme, des problématiques de harcèlement ou encore des addictions, cherchant à établir **des passerelles entre la thématique de la prévention de la délinquance et la promotion de la citoyenneté, et les champs de la santé et du sport**.

**Plusieurs actions existantes ou en projet visent enfin à lutter contre le décrochage scolaire et à favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes.** Citons par exemple :

- Le collège et le centre social de Somain se sont associés dans le cadre d'une action visant à identifier précocement les décrocheurs potentiels, dès la classe de 5<sup>ème</sup> ;
- Mobilisant le FIPD, une cellule va être créée au lycée d'Aniche pour repérer les premiers signes de décrochage du système scolaire, orienter les jeunes, le cas échéant, vers le centre de formation de la CCCO et/ou des chantiers éducatifs, et travailler avec eux sur le parcours scolaire et la valorisation des compétences.

### ***1.3 Des risques sanitaires liés à l'environnement et à la précarité sociale, et des problématiques de non recours aux soins***

**L'environnement minier – et plus largement industriel – et les conditions de logement** des habitants des quartiers prioritaires de la CCCO se révèlent **favorables au développement de certaines pathologies**, en particulier des pathologies respiratoires et des cancers, comme l'illustre l'indice de surmortalité par cancer chez les hommes, avant 65 ans, supérieur de 63% sur le territoire de la CCCO à la moyenne française<sup>5</sup>.

Par ailleurs, le **phénomène de vieillissement et de précarisation de la population observé dans les cités minières est à l'origine de problématiques sanitaires spécifiques**. D'une part, le vieillissement des ayants droit des mines s'accompagne de l'émergence de problématiques nouvelles (dépendance et handicap). D'autre part, les nouvelles populations qui les remplacent progressivement se trouvent dans des situations de grande précarité sociale, qui favorise le développement du surpoids voire de l'obésité, du diabète ou encore des affections

---

<sup>5</sup> Source : Agence Régionale de Santé, donnée 2005.

dentaires, entraînant un **risque de morbidité accru**. Une part importante de la population des quartiers de la politique de la ville – aussi bien féminine que masculine – est enfin concernée par une problématique de forte consommation d'alcool et, plus largement, de **conduites addictives à risque**.

Conjuguée à l'insuffisance et l'inégale répartition de l'offre médicale sur le territoire de la CCCO, dont l'accès est rendu plus difficile par les difficultés de mobilité, la vulnérabilité socioéconomique contribue à expliquer l'**important phénomène de renoncement aux soins** observé sur le territoire de Cœur d'Ostrevent. Dans le cadre du diagnostic local réalisé par l'Atelier Santé Ville du Douaisis, 26% des répondants de la CCCO ont ainsi indiqué avoir renoncé à se soigner au cours des 12 mois précédant l'enquête, faute de ressources financières, de mutuelle complémentaire et/ou de délais d'attente jugés trop longs. En effet, les lits et places en hôpital et les médecins spécialistes sont essentiellement concentrés sur les communes de Douai et Somain.

En outre, **les actions en matière de prévention et de promotion de la santé apparaissent encore insuffisantes** pour lutter contre ce phénomène de non-recours aux soins. Les acteurs locaux témoignent par exemple du fait que **les jeunes sont peu ou mal informés en matière d'équilibre alimentaire, de sexualité et de contraception**, ce qui explique en partie le taux de grossesse des jeunes filles supérieur à la moyenne départementale (entre 6,2 et 6,7% pour les 18-20 ans dans le Douaisis, contre 4,5 à 5,5% dans le Nord).

Ces problématiques sanitaires sont identifiées par les acteurs locaux comme **un des principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle**. A ce titre, la santé est inscrite comme priorité d'intervention dans les différents plans d'actions du Conseil départemental du Nord (par exemple le Plan Départemental Santé Bien-Être et le Contrat d'Aménagement et de Développement Durables du Nord) et dans le Plan Local de Développement pour l'Insertion (PLDI) du Douaisis. Le Conseil départemental du Nord s'implique fortement en matière de promotion et d'éducation à la santé et d'insertion, par le biais d'actions collectives conduites par le Service de Prévention Santé (par exemple l'accompagnement à l'arrêt du tabac), et l'organisation de relais avec les référents RSA.

**Plusieurs réseaux territoriaux de santé se sont créés à l'échelle du Douaisis, et constituent un point d'appui pour la CCCO en matière de santé :**

- La Plateforme Santé du Douaisis : un espace d'écoute, d'orientation et d'accompagnement relatif aux soins palliatifs, aux maladies chroniques et au cancer ;
- Le Réseau des conduites de consommations à risques du Douaisis, piloté par le Département du Nord, qui mène des actions de prévention et d'éducation à la santé, en lien avec des préoccupations de santé publique nationale (lutte contre le sida, journée mondiale sans tabac...) ;

- Le réseau (informel) Santé Précarité, qui rassemble régulièrement les acteurs de terrain, en particulier les référents RSA ;
- L'association Vie Libre intervient plus spécifiquement sur la problématique de l'addictologie, et organise par exemple chaque semaine un groupe de parole à Somain ;
- Jusqu'en octobre 2014, le réseau de périnatalité « Naître dans le Douaisis » assurait la coordination des soins entre les patientes et les différents intervenants autour de la naissance.

**La CAD et la CCCO se sont associées pour créer en 2014 un Atelier Santé Ville intercommunautaire.** Porté par l'association Plateforme Santé du Douaisis, il emploie une chargée de mission, qui a rencontré les acteurs locaux du champ de la santé et de l'action sociale afin de réaliser un diagnostic local santé et d'identifier des pistes d'actions.

**La CCCO compte par ailleurs dans son équipe un médiateur sportif ainsi qu'une référente santé,** qui organise des actions de sensibilisation auprès des habitants et de formation auprès des professionnels.

**Les communes sont également à l'origine de nombreuses initiatives en matière de santé :**

- Aniche compte une maison de santé, quand Somain et Aniche disposent chacune d'un centre de planification familiale ;
- Les structures de proximité (en particulier les centres socio-culturels), les services municipaux et les établissements scolaires (par exemple le lycée professionnel Pierre-Joseph Laurent à Aniche) organisent régulièrement des actions de prévention primaire : information sur les bienfaits de l'activité physique, ateliers cuisine visant à sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire, actions destinées à renforcer l'estime de soi, etc. ;
- Des actions de sensibilisation et de prévention des addictions sont également portées par le lycée professionnel d'Aniche et la Société Française de la Croix Bleue à Somain ;
- La Maison de la petite enfance de Pecquencourt, le lycée professionnel d'Aniche et les centres de planification familiale d'Aniche et Somain développent des actions liées à la parentalité et à la vie affective et sexuelle.

Enfin, **peu d'actions se sont inscrites dans la thématique « Santé et accès aux soins » identifiée dans le CUCS 2010-2014,** en-dehors des 9 actions co-financées par la CCCO et la CAD, avec l'Etat, dans le cadre de la programmation intercommunautaire. Il s'agit essentiellement de projets portés par l'association Douaisis Santé Pour Tous, qui ont été intégralement tributaires des financements politique de la ville. Au niveau communal, la thématique a surtout vu des projets déposés dans le cadre de **l'appel à projets annuel co-porté par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional.**

#### **1.4 Des liens de solidarité fragiles entre les quartiers, une dynamique associative et citoyenne contrastée selon les territoires**

**La configuration urbaine et les identités de quartiers héritées du passé minier favorisent l'enclavement et le repli de certains quartiers.** Leurs habitants se déplacent peu, du fait de freins à la mobilité quotidienne qui se révèlent aussi bien pratiques que psychologiques. L'éloignement des centres-villes et des principaux axes de transport, l'insuffisante desserte par les transports en commun, et le manque de ressources d'une part croissante de la population font obstacles aux déplacements et à l'ouverture sur le territoire communautaire, et au-delà. **La faible mobilité des habitants des quartiers prioritaires est renforcée par leur attachement à leur quartier,** qui s'illustre par exemple dans la volonté exprimée par les enfants qui souhaitent s'installer dans un logement indépendant, notamment pour fonder une famille, de rester dans le quartier dans lequel ils ont grandi, conduisant parfois à des refus d'attribution.

Dans ce contexte, **les liens et les solidarités entre les quartiers et leurs habitants s'avèrent fragiles.** En effet, de fortes identités territoriales, des rivalités entre certains anciens quartiers miniers et une certaine défiance à l'égard des centres-villes persistent aujourd'hui encore, en particulier dans les familles anciennement installées. A l'inverse, **des phénomènes de discrimination liée au lieu d'habitation** perdurent. Ils concernent particulièrement les jeunes en recherche d'emploi qui résident dans certaines cités minières, qui n'arrivent pas à se défaire des images de précarité et de délinquance qui leur sont associées. Certaines familles résidant en centre-ville restent également réticentes à inscrire leurs enfants dans les écoles et les clubs sportifs situées dans les anciens quartiers miniers, par exemple.

Les quartiers prioritaires de la CCCO souffrent par ailleurs de **la difficulté des commerces de proximité à se maintenir, la faiblesse de l'offre culturelle et l'insuffisante présence d'intervenants sociaux dans les quartiers.** La gestion d'une partie importante des équipements, activités et événements culturels est prise en charge par les centres sociaux et/ou le tissu associatif, du fait d'un manque de professionnels dédiés et formés. Dans ces conditions, les équipements et événements culturels peinent à attirer un public suffisant et varié, et à dépasser leur public habituel pour toucher les habitants d'autres quartiers et communes. De manière générale, les associations locales, les centres sociaux et les structures de proximité témoignent de leur **difficulté à faire émerger des projets portés par les jeunes, qui restent peu associés à la vie locale.**

En outre, **la dynamique associative apparaît contrastée selon les territoires :** tandis que le tissu associatif est à la fois étoffé et actif dans certaines communes, on constate une faiblesse et/ou un essoufflement dans certains quartiers, en particulier d'anciens quartiers miniers qui appartiennent aujourd'hui à la géographie prioritaire. Si 8 communes mobilisent les dispositifs régionaux favorisant la participation habitante (comme le Fonds pour la Participation des Habitants), les porteurs

associatifs dont les projets sont financés dans ce cadre sont peu nombreux et souvent les mêmes, d'année en année, à la différence du dispositif « Nos Quartiers d'été », auquel participent de nombreuses associations locales.

Néanmoins, **les acteurs locaux (communes, centres socioculturels, associations locales...) s'impliquent fortement en faveur d'un rapprochement des quartiers miniers et des centres-villes.** Ils s'appuient pour cela sur la dynamique associative existante et sur les diverses manifestations culturelles locales : fête de la fraise à Ecaillon, fête du boudet à Monchecourt, Médiévales et Automnales de Montigny-en-Ostrevent, Salon du Polar de Aniche, Salon de la Moto de Pecquencourt, Cucurbitades à Marchiennes, etc.). Ces événements locaux rassemblent et valorisent une grande diversité d'acteurs locaux (associations culturelles et sportives, commerçants et artisans, artistes amateurs...). Marquant l'identité du territoire, elles attirent la population locale, sans distinction de lieu de résidence, et bénéficient même pour certaines d'un rayonnement régional voire national.

Certaines communes ont profité de la restructuration des équipements scolaires situés au sein des anciens quartiers miniers pour redéfinir la sectorisation scolaire, dans le but de favoriser la mixité sociale et géographique au sein des écoles, et de **faire évoluer le regard porté sur ces quartiers et leurs habitants.** Dans cette optique, les acteurs locaux cherchent à **faire connaître à la population les équipements et services proposés sur ces territoires,** dont un grand nombre est de création récente ou a fait l'objet d'une rénovation au cours des dernières années, ainsi que les solidarités informelles (entraide, convivialité de voisinage...) qui sous-tendent la vie sociale de ces quartiers.

Afin d'encourager le développement du tissu associatif, l'animation de la vie locale et la mobilisation citoyenne à l'échelle communale voire intercommunale, **plusieurs communes mobilisent les dispositifs portés par la Région Nord-Pas-de-Calais :**

- Le Fonds de Participation des Habitants (FPH), auquel abondent 8 des 12 communes<sup>6</sup>, complété par un FPH intercommunal qui regroupe 4 communes<sup>7</sup> et se traduit par une manifestation annuelle destinée aux habitants des communes impliquées ;
- Le dispositif « Nos Quartiers d'été » (NQE) : 8 communes sont aujourd'hui impliquées dans cette initiative, préparée chaque année par les nombreuses associations locales rassemblées au sein d'un comité d'organisation, et qui est très appréciée de la population ;
- Le Fonds de Travaux Urbains (FTU), auquel 4 communes participent actuellement.

<sup>6</sup> Aniche, Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain.

<sup>7</sup> Aniche, Bruille-lez-Marchiennes, Somain, et Hornaing (2010-2011) / Fenain (2012-2014).

**La thématique « Lien social, citoyenneté, participation à la vie publique » a surtout été traitée dans le cadre de la programmation intercommunautaire de la politique de la ville entre 2010 et 2014, avec 8 projets représentant 17% du budget total de la programmation CUCS. Seuls 2% des actions politiques de la ville menées par les communes couvrent cette thématique. En revanche, la thématique « Accès aux droits et lutte contre les discriminations » a surtout donné lieu à des actions inscrites dans les programmations communautaires et communales. Les 5 actions du Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) représentent 38% du budget global dédié à cette thématique dans la programmation communautaire 2010-2014.**

Enfin, profitant d'une **prestation de service « animation de la vie locale » de la CAF** destinée aux associations œuvrant à la création et au maintien du lien social, des projets d'animation locale ont été élaborés dans 4 communes<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Bruille-lez-Marchiennes, Ecaillon, Fenain et Hornaing.

## 2. Forces et faiblesses du territoire en matière de développement économique et accès à l'emploi

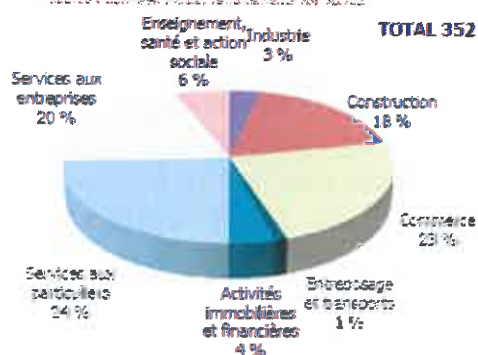
### 2.1 Un tissu économique fragile et un faible taux de concentration d'emploi

Le territoire de la CCCO se caractérise par le contraste entre le nord du territoire, sous influence de la métropole lilloise et marqué par un phénomène de périurbanisation avec l'installation de nouveaux résidents aux profils plus aisés, et le sud situé dans l'arc minier, marqué par les difficultés socioéconomiques et la précarité de la population. De par son passé minier, la CCCO cumule des difficultés liées aux crises successives, à la fermeture du secteur minier et à la mutation du secteur industriel, qui impactent fortement le dynamisme économique et l'accès à l'emploi des habitants : le taux d'activité des 15-64 ans en 2011<sup>9</sup> y est ainsi de 67,6%, contre 68,7% pour le département du Nord et 68,4% pour la région Nord-Pas de Calais.

Malgré la présence de quelques grands établissements dans le secteur de la sous-traitance automobile ou de la verrerie, la CCCO pâtit aujourd'hui de l'absence de secteur industriel « phare » qui marquerait l'identité économique du territoire. Son développement économique est ainsi freiné par l'absence de filières d'excellence, mais aussi par la « concurrence » exercée par les pôles de compétitivité régionaux et les pôles urbains proches de Douai et Valenciennes.

**Le renouvellement du tissu économique du territoire est largement soutenu par le secteur tertiaire** (santé, services à la personne, services aux entreprises), qui se développe sous l'effet de l'attractivité résidentielle du territoire, notamment dans sa partie nord. Une majorité des créations d'entreprise et des besoins est ainsi suscitée par le desserrement des populations en provenance de la métropole lilloise. Entre 2005 et 2010, la CCCO a ainsi connu une forte progression du nombre d'établissements (+372), dont près de 50% dans le secteurs des services et 18% dans le secteur de la construction. La CCCO compte actuellement 6783 emplois salariés privés, dont 58% dans le secteur tertiaire et 29% dans l'industrie<sup>10</sup>.

REPARTITION SECTORIELLE DE LA CREATION D'ENTREPRISES EN 2010 SUR LA CCCO  
Source : données INSEE, actualisation KATALYSE



REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR TAILLE SUR LA CCCO EN 2010  
Source : données UNISTATIS, requête KATALYSE

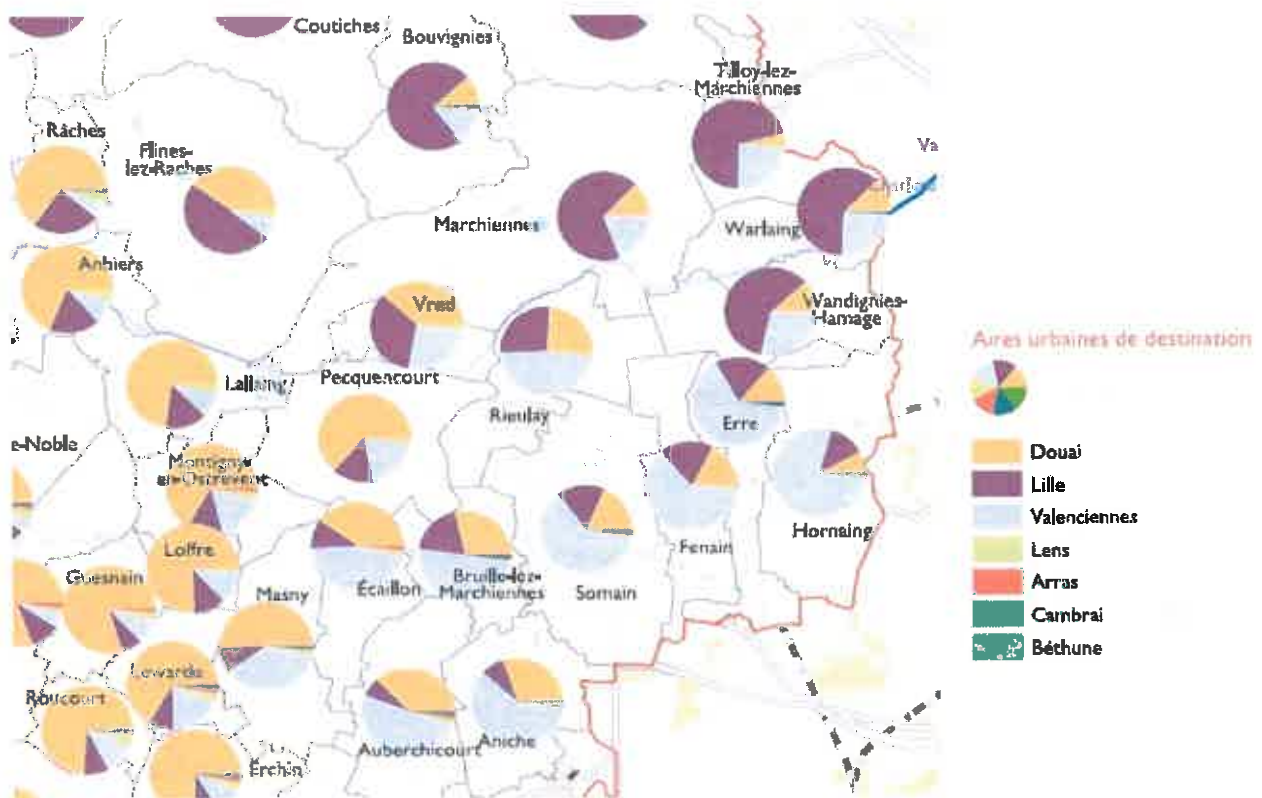


<sup>9</sup> Données Insee 2011.

<sup>10</sup> Sources : données Katalyse 2012 et ID-ACT 2011.

Le territoire de la CCCO est donc **davantage un territoire résidentiel qu'un territoire d'activité économique**. Son tissu économique fragile se caractérise par **une faible densité d'établissements (moins de 2000) et par un tissu en large majorité composé d'entreprises de moins de 10 salariés (95%)** qui n'ont pas toujours la possibilité ou les moyens de se développer. Son taux de concentration d'emploi est particulièrement faible (53,7 contre 100 pour le département du Nord), ce qui se traduit pour les habitants par des **contraintes de mobilité très fortes et d'importantes migrations domicile-travail** afin d'accéder aux zones d'activités de Douai, Valenciennes ou Lille (cf. carte suivante).

**Répartition des migrations domicile-travail vers les différentes aires urbaines (source : CCCO)**



Face à ces difficultés, la CCCO s'efforce de mettre en œuvre **une politique ambitieuse de développements fonciers à vocation économique pour soutenir le renouvellement et la diversification du tissu économique du territoire**. L'objectif est de permettre aux résidents de vivre et de travailler sur le territoire, en favorisant l'accueil et l'implantation d'entreprises dans les zones d'activités du territoire :

- **le Parc d'activités Barrois** (Montigny-en-Ostrevent / Pecquencourt) : d'une superficie de 90ha, avec accès direct sur l'A21. Située en Zone Franche Urbaine, cette zone d'activités a vocation à accueillir des activités tertiaires, commerciales et industrielles et constitue une vitrine environnementale;



- **le Parc d'activités De Sessevalle** (Somain): en accès direct par l'A21, cette zone de 10ha est destinée à accueillir des activités tertiaires et artisanales sur des parcelles disponibles à partir de 1750m<sup>2</sup>.
- La zone d'activités **La Renaissance** (Somain-Aniche), de 90ha, avec un accès direct sur l'A21, comprend 40 entreprises et plus de 1000 emplois. L'extension de la ZA La Renaissance est composée de 4 secteurs et s'étend sur un foncier de 49 hectares répartis de part et d'autre de l'A21, avec une possibilité d'un embranchement fer sur la gare de triage de Somain. Cette extension est destinée à accueillir des activités industrielles et activités logistiques lourdes et légères.

Un Plan local de développement économique a ainsi été établi par la CCCO, en partenariat avec le Conseil régional, et renouvelé pour la période 2013-2015. **La CCCO s'appuie également sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, particulièrement présent sur le territoire** puisqu'il représente 125 établissements employeurs et 1438 postes salariés<sup>11</sup>. Le secteur de l'ESS représentant « un amortisseur de crise et un gisement d'emplois et d'innovation à explorer »<sup>12</sup>, la CCCO a engagé une action forte en faveur de son développement, par le biais d'un Plan Local de Développement de l'ESS (PLDESS), qui se décline autour de plusieurs axes d'interventions : l'appui technique à l'émergence et à la mise en œuvre des projets, l'accompagnement à la professionnalisation des structures et la valorisation des initiatives locales.

## ***2.2 Un taux de chômage élevé et des freins à l'emploi particulièrement marqués pour les habitants des quartiers prioritaires***

Malgré la création d'emplois dans le secteur tertiaire, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville demeurent très affectés par le chômage. **La crise économique actuelle a ainsi marqué les écarts entre communes en termes d'accès au marché du travail et de revenus, de même que se sont creusés les écarts entre les individus « qui décrochent » et les autres**<sup>13</sup>. En 2011, le taux de chômage des 15-64 ans selon l'Insee atteint ainsi près de 25,5% à Pecquencourt, 22,1% à Aniche, 21,7% à Masny, et 20,3% à Somain (contre 16,3% pour le département du Nord). Par ailleurs, on comptabilise, en 2012, 7,6% de demandeurs d'emploi de longue durée dans la CCCO, contre 6,6% pour le département du Nord.

<sup>11</sup> Source : actualisation du volet ESS du PLDE, ID-ACT, CCCO, 2012.

<sup>12</sup> Source : ID-ACT, 2012.

<sup>13</sup> Source : diagnostic ID-ACT pour le PLDE de la CCCO, 2011.

### **Taux de chômage des 15-64 ans selon l'Insee dans les communes de la politique de la ville**

Communes	Evolution 2006-2011	Taux de chômage des 15-64 ans selon l'INSEE en 2011
Aniche	2,8	22,1
Masny	-0,2	21,7
Somain	1,4	20,3
Pecquencourt	3,2	25,5
Hornaing	-0,5	16,1
Montigny-en-Ostrevent	0,9	18,3
Ecailion	2,2	20,1
Monchecourt	-0,7	15,6
Fenain	-0,2	16,5
Marchiennes	-0,9	11,5
Auberchicourt	1,7	18,9
Bruille-lez-Marchiennes	5,1	16,3
CCCO	0,0	18,1

**Les conditions d'emploi des habitants sont, en outre, fragilisées par la crise économique et se précarisent** : ainsi, 59% des offres d'emploi enregistrées en 2014 par Pôle emploi sont des contrats à durée déterminée (contre 53,5% en région Nord-Pas de Calais). Pôle emploi relève également, parmi ses offres enregistrées, une augmentation et un poids conséquent (21,8%) des offres d'emploi saisonniers et intérimaires.

Au sein des quartiers de la politique de la ville, les femmes et les jeunes sont particulièrement affectés par les difficultés d'accès à l'emploi. A l'échelle de la CCCO, **le taux d'activité des femmes de 15-64 ans (60,1%) est ainsi nettement inférieur à celui des hommes (75,3%)**. Il est particulièrement faible dans les communes de la géographie prioritaire : 54,7% à Aniche et 57,6% à Pecquencourt.

Dans les quartiers prioritaires, les jeunes pâtissent également d'un taux de chômage particulièrement important : ainsi, **le taux de chômage des 15-24 ans selon l'Insee en 2011 est de 44% à l'échelle de la CCCO et atteint jusqu'à 52% à Pecquencourt et 50% à Auberchicourt**.

L'importance des problématiques d'emploi dans la CCCO, et plus spécifiquement au sein des quartiers prioritaire, est liée à plusieurs facteurs.

- **Des types et niveaux de qualification qui ne correspondent pas aux besoins des entreprises du territoire**

Dans un contexte où près de 30% de la main d'œuvre des entreprises du territoire est constituée de personnes résidant hors de la CCCO, **les emplois du territoire bénéficient peu aux habitants des quartiers prioritaires**. Le désajustement est important entre les besoins de recrutement des entreprises et la main d'œuvre du territoire : ainsi, malgré un taux de chômage important, des entreprises du territoire peinent à recruter pour certains postes. En effet, les besoins en emploi ont évolué en raison de la dynamique tertiaire et de la mutation du monde industriel vers des produits à plus fort contenu technique, demandant des types et des niveaux de

qualification précis et plus élevés. Or, les niveaux de qualification des habitants des quartiers prioritaires demeurent faibles (cf. tableau suivant).

Commune	Part des faiblement diplômés (niveau BEP et moins) (Insee 2011)
Aniche	52,2%
Auberchicourt	47,2%
Bruille lez Marchiennes	43,1%
Ecaillon	54,1%
Fenain	51,9%
Hornaing	49,8%
Marchiennes	45,6%
Masny	47,2%
Monchecourt	50,1%
Montigny-en-Ostrevent	47,7%
Pecquencourt	46,9%
Somain	46,8%
CCCO	48,6%
Nord	41%

Ce déficit de qualification s'explique en large partie par le profil socioéconomique des habitants et par les difficultés scolaires des jeunes (cf. « cohésion sociale »). Si le territoire du Douaisis est bien doté en structures d'enseignement professionnel, l'offre d'apprentissage y est moins importante et les difficultés d'accès aux structures de formation, liés aux problématiques de mobilité, peuvent représenter un frein pour les jeunes du territoire. Le Douaisis dispose en revanche de deux atouts : un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de qualité à Douai, et un centre de formation Cœur d'Ostrevent porté par la CCCO.

- **Des freins à l'emploi multiples, liés à la précarité économique et sociale des habitants des quartiers**

En outre, l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires est rendu difficile par la prégnance d'un certain nombre de freins à l'accès à l'emploi. En premier lieu, **les difficultés de mobilité constituent une problématique majeure à l'échelle de la CCCO** : elles relèvent à la fois de freins pratiques (maillage de transports en commun insuffisant, absence de véhicule personnel ou de permis de conduire, etc.), et psychologiques (inhibitions quant à l'utilisation des transports publics, faible capacité à se repérer, déficit d'autonomie, etc.). Ces difficultés se conjuguent à d'autres freins à l'emploi liés à la précarité sociale des habitants : les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion soulignent des difficultés liées aux **problématiques sanitaires, au déficit de « savoir être » en milieu professionnel, de motivation, ainsi que l'absence de réseau social et professionnel.**

**Le maillage des acteurs de l'emploi et de l'insertion est important sur le territoire de la CCCO** et les pratiques partenariales sont jugées satisfaisantes par les acteurs locaux. Pole emploi dispose ainsi d'une antenne à Somain, qui accueille des permanences et des ateliers animés par des partenaires (Cap Emploi, BGE), et travaille en lien étroit avec la mission locale du Douaisis (antennes à Masny et Somain), CAP emploi et les référents sociaux du Conseil départemental du Nord (pour

les bénéficiaires du RSA orientés sur le volet « solidarité »). Le PLIE du Douaisis accompagne les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, et les jeunes sans expérience professionnelle ou titulaires d'un BEP-CAP ou d'un baccalauréat. Le territoire de la CCCO est par ailleurs bien doté en chantiers d'insertion : les acteurs locaux déplorent néanmoins l'absence de structures telles que les Entreprises d'insertion (EI) et d'Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), qui pourraient représenter une étape intermédiaire pertinente entre les chantiers d'insertion et les entreprises classiques. Le Programme départemental d'insertion du Conseil départemental du Nord propose également une offre d'insertion large en direction des bénéficiaires du RSA.

Pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants, plusieurs actions sont portées par la CCCO (et pour certaines, co-portées avec la CAD):

- Des opérations de médiation demandeurs / employeurs, en direction des jeunes du territoire : forums thématiques sur les métiers, plateforme Avenir Jeunes du Douaisis, actions Jobs d'été / jobs d'hiver ;
- Une expérimentation « logistique au féminin » (10 femmes du territoire en formation CACES)

Enfin, l'agence Pole emploi et le Conseil départemental du Nord conduisent des actions spécifiques :

- Pour promouvoir la création d'activité et d'entreprise (convention de partenariat PE/CCI/Chambre des métiers / BGE)
- Pour lutter contre l'illettrisme et favoriser le développement des compétences fondamentales (formation « compétences clés »)
- 12 « Itinéraires Emplois » organisés dans les quartiers prioritaires en collaboration avec Cap Emploi et la mission locale, sous l'égide de la CCCO et de la CAD

### 3. Forces et faiblesses du territoire en matière de renouvellement urbain et cadre de vie

#### **3.1 Des difficultés d'accessibilité aux équipements, services et commerces**

Une partie de la population des quartiers prioritaires rencontre de véritables difficultés à accéder aux équipements et services existants sur le territoire. **Plusieurs anciennes cités minières sont relativement isolées du reste de la ville** (situées à plus d'un kilomètre du centre-ville et reliées par une route à travers champs). Elles souffrent en outre d'une **insuffisante desserte en transports en commun**, malgré les améliorations en cours du réseau de transports (prolongement de la ligne A, sur site propre, exploitée par un Bus à Haut Niveau de Service, et renforcement de la fréquence des passages), et de **liaisons qui demeurent complexes entre Aniche et Somain**, qui tient au fait que la commune de Somain a gardé sa compétence transport et n'est donc desservie que par les lignes Arc en Ciel 2 gérées par le Conseil Départemental du Nord. En conséquence, les habitants de ces quartiers, notamment les plus excentrés, sont **fortement dépendants à l'automobile**. Or, dans un contexte de crise économique et de précarisation des occupants du parc social, une part croissante de la population ne dispose pas des ressources suffisantes pour financer l'examen du code, du permis de conduire ou du Brevet de sécurité routière, et/ou l'achat et l'entretien d'un véhicule. **Les jeunes et les demandeurs d'emploi sont particulièrement concernés par la conjugaison de ces freins à la mobilité**, qui génèrent des difficultés d'accès aux équipements et services.

Par ailleurs, **l'offre de commerces, d'équipements et de services est territorialement déséquilibrée :**

- Les commerces de proximité sont souvent concentrés dans les centres-villes ;
- Certains secteurs présentent un déficit d'équipements et activités dédiés à la petite enfance et à la jeunesse ;
- La CCCO compte peu d'équipements culturels structurants : un cinéma à Aniche, un théâtre à Somain et un musée local à Marchiennes ;
- De nombreuses communes font état de suppression de permanences sociales au cours des dernières années, générant une concentration des services locaux sur certains territoires.

L'inégale répartition des équipements, services et activités sur le territoire de la CCCO génère des difficultés d'accessibilité supplémentaires pour les habitants des communes qui présentent un déficit en la matière, et de leurs quartiers prioritaires, souvent excentrés. Elle se conjugue en outre à la **faiblesse des dispositifs d'accompagnement des publics dans la mobilisation de l'offre existante et l'accès aux droits** (accompagnement physique, information...). Plusieurs équipements souffrent enfin d'un manque de personnel qualifié dédié. Il en va ainsi

des bibliothèques, qui manquent donc de moyens humains et financiers pour faire vivre la médiation culturelle, fonctionnant principalement sur le bénévolat.

**La CCCO s'est fortement investie auprès des communes, au cours des dernières années, afin de moderniser et de développer l'offre d'équipements sur le territoire, à travers :**

- L'installation d'équipements sportifs de proximité, grâce à un cofinancement Ville/Département/Région ;
- La création de plusieurs Points Information Jeunesse et Points Ecoute Jeunes, Maisons de Quartier et Maison de Santé sur les communes signataires du CUCS ;
- Le soutien aux centres sociaux et culturels ;

**En matière de culture, plusieurs actions et collaborations ont également été initiées :**

- Un soutien du Conseil départemental du Nord à la CCCO via le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, qui associe les collectivités territoriales et les acteurs de la vie culturelle pour le développement de la culture ;
- Un partenariat avec la DRAC, portant plus particulièrement sur les résidences d'artistes ;
- La signature prévue au printemps 2015 d'un Contrat d'Education Artistique ciblant les 3-25 ans, dans et hors temps scolaire (pour une mise en place à la rentrée 2015/2016).

**Le Conseil départemental du Nord a déployé des moyens humains pour faciliter l'accès aux services sur le territoire d'Ostrevent, en particulier dans les quartiers prioritaires : travailleurs sociaux (Service Social Départemental, Service Prévention Santé), postes de référents RSA, postes d'accompagnement psycho-social (ASG), postes Animation Insertion Lutte contre les Exclusions (AILE)...**

### ***3.2 Un vieillissement et une précarisation croissante des occupants du parc social***

**Le parc de logements des anciennes cités minières connaît en quelques années de profondes mutations :**

- Les logements miniers sont passés du statut de logements d'entreprise à celui de parc locatif social classique ;
- **Le vieillissement et la disparition progressive des ayants droit des mines** (décès, placement en institution), qui étaient logés à titre gratuit, et leur **remplacement par une population nouvelle aux profils socioéconomiques plus fragiles**, du fait du caractère social des logements et du faible niveau des loyers, qui se caractérise par une surreprésentation des

demandeurs d'emploi et des foyers fiscaux non imposables, ainsi qu'une proportion élevée de non diplômés.

**En découlent de nouvelles problématiques pour les acteurs locaux en charge du parc social (communes, bailleurs...) :**

- Une problématique de mixité sociale et de création du lien intergénérationnel, entre nouveaux entrants et anciens habitants ;
- **L'inadaptation des logements** aux configurations familiales des nouveaux locataires (le parc minier étant pour l'essentiel composé de logements de type 3 et 4, avec des pièces de petite superficie) et au vieillissement des locataires déjà présents (maintien à domicile, adaptation au handicap) ;
- Une hausse des **problématiques de précarité énergétique**, en lien avec la fragilité socioéconomique des ménages locataires ;
- **Des parcours résidentiels relativement bloqués**, du fait de l'attachement des occupants aux quartiers dans lesquels ils résident et de la faible diversité de l'offre de logements disponibles, en termes de statut et de typologie, ne permettant pas de répondre aux attentes et besoins des habitants.

Au cours des dernières années, les communes, la CCCO et les bailleurs sociaux ont travaillé de concert afin de transformer l'environnement quotidien des populations des quartiers prioritaires. Ils ont ainsi conduit **diverses actions visant à réhabiliter progressivement le parc de logements sociaux et à améliorer le cadre de vie :**

- Des opérations ORU / ANRU, qui ont permis de faire disparaître les segments les plus dévalorisés du parc social (Camus Hauts à Pecquencourt, Cité du Garage à Auberchicourt...) ;
- Un accompagnement des bailleurs dans la mise en œuvre de programmes de réhabilitation (énergétique) des logements par le FEDER et la CCCO ;
- Des actions visant à accompagner les locataires au RSA dans leurs travaux d'embellissement et de remise en état des logements (Plan Départemental d'Insertion, action du PACT) ;
- Des opérations de rénovation des voiries et réseaux divers (ANRU, GIRZOM) ;
- La réalisation de petits aménagements urbains dans 4 communes grâce au Fonds de Travaux Urbains (FTU) ;
- Le développement de jardins familiaux dans le cadre de la réhabilitation des « cités pilotes » portée par la Mission Bassin Minier.

**Ces opérations de renouvellement urbain ont conduit à diversifier l'offre de logements et à accroître la qualité résidentielle du territoire d'Ostrevent.** Conjuguées aux efforts visant à développer l'offre de services et d'équipements, les interventions sur le parc de logements et le cadre de vie ont contribué à développer l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires de la CCCO. Plusieurs projets sont à l'étude pour poursuivre cette dynamique :

- La requalification des jardins de la cité du Blanc-Cul à Masny, et de l'emprise

ferroviaire à Aniche ;

- La création d'un éco-quartier dit « Terroir des Deux Villes » à Somain et Fenain, porté par les deux communes et la CCCO ;
- Et, dans le cadre de l'outil Unesco du FEDER, la réhabilitation de l'école Maurice Careme et des logements murés de la rue Chopin à Masny, ou encore le projet de logements adaptés sur le site de la chapelle Sainte-Barbe à Somain.

**Plusieurs initiatives récentes en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées et dépendantes sont également à signaler :**

- La création d'un pôle autonomie au niveau de la Direction Territoriale du Douaisis (Conseil départemental du Nord), en 2013 ;
- L'inscription dans le PLH de la CCCO de la nécessité de constituer une offre adaptée aux personnes âgées et/ou handicapées, et de mettre en œuvre des actions d'accompagnement des ayants droit vieillissants dans le parc minier ;
- Des projets de béguinages et d'Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dans plusieurs communes, qui s'accompagnent de la volonté de créer et/ou renforcer des liens intergénérationnels entre nouveaux arrivants et anciens habitants.

***3.3 Des riverains et usagers faiblement associés aux actions visant à améliorer leur cadre de vie***

Malgré les actions nombreuses en faveur de l'amélioration du cadre de vie, entreprises par les communes et la CCCO, en lien avec les bailleurs, plusieurs points d'amélioration peuvent être identifiés en matière de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :

- **Des cheminements piétons non sécurisés** ont été signalés par plusieurs communes, en particulier sur le chemin qu'empruntent les enfants des cités minières pour se rendre à l'école ;
- **Un déficit d'accès adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;**
- **D'importantes difficultés de circulation et de stationnement**, dans plusieurs cœurs de ville traversés par des routes départementales très fréquentées et aux abords des grands équipements (comme les lycées), accentuées par les travaux du Transport Collectif en Site Propre, qui donne lieu à un engorgement de la circulation et un stationnement anarchique ;
- **Un entretien inégal des voiries et espaces publics**, avec la présence de friches, de mauvaises herbes et/ou de détritux ;
- **Des espaces publics parfois peu animés et respectés** (jets sauvages de détritux), notamment en raison du manque de mobilier urbain (poubelles, bancs, jeux...) ;
- **Un détournement de l'usage de certains équipements publics par les jeunes** (regroupements, jeux de balle...) et des phénomènes ponctuels de



dégradation (tags).

Ces détournements et dégradations ponctuelles par les jeunes concernent les espaces publics existants comme les nouveaux équipements publics créés dans le cadre des projets de rénovation urbaine, notamment. Ils s'expliquent principalement par un **déficit d'équipements et d'activités dédiés à la jeunesse, et répondant aux attentes et besoins des jeunes**, sur le territoire de la CCCO. En effet, les publics jeunes ne sont le plus souvent associés ni à la définition des projets d'animation locale ni à celle des projets urbains (environnement, équipements publics, transports...). De manière générale, on note une **faiblesse des initiatives visant à associer les usagers et les riverains à la réalisation de travaux d'amélioration du cadre de vie**. Si une participation active – qui dépasse la diffusion d'une information globale sur le projet auprès de la population – est prévue les acteurs du projet peinent à mobiliser largement la population et à concerter efficacement les différents publics concernés par les aménagements pressentis (qu'il s'agisse des jeunes, des familles, des personnes âgées...).

Ainsi, dans le cadre de la **démarche formalisée de GUP qui accompagne les opérations de rénovation urbaine à Aniche depuis 2012**, divers outils ont été développés pour associer les partenaires et les habitants à la démarche : ateliers urbains, diagnostics en marchant, lettre d'information, groupe de veille GUP, création de postes de médiateurs de quartier... Si le projet a bénéficié d'un portage politique fort et d'un partenariat dynamique (avec des bailleurs très investis dans la démarche et la signature de la convention GUP par le lycée d'Aniche), les participants aux ateliers urbains étaient principalement des partenaires techniques du projet. **La participation des habitants à la démarche est restée limitée**, sans doute en raison d'une ingénierie communale insuffisante pour animer la démarche en-dehors de la présence du cabinet chargé de l'accompagner sur le plan méthodologique (réalisation d'un diagnostic, élaboration de la convention GUP et animation de la démarche). Les jeunes, en particulier, n'ont pas été intégrés à la démarche de rénovation urbaine et de Gestion Urbaine de Proximité. Cette expérience a néanmoins conduit à réaliser des aménagements qui satisfont les riverains et usagers des territoires concernés (amélioration de la propreté, sécurisation des circulations piétonnes, aménagements adaptés aux PMR...).

**Le Fonds de Travaux Urbains (FTU)**, dispositif cofinancé par les villes et le Conseil Régional, a permis de réaliser de **nombreux aménagements sur le territoire des 4 communes qui en bénéficient**, parmi lesquels :

- L'installation d'un terrain de boules et de jeux pour enfants, à Aniche ;
- La sécurisation de la voie de chemin de fer, et la réalisation d'aménagements à l'arrière de la Maison de quartier par 5 jeunes, à Hornaing ;
- L'aménagement de petits espaces verts, à Masny ;
- La mise en lumière de la Porte du Sana et le réaménagement d'un passage piéton devant une école, à Montigny-en-Ostrevent.

Les projets financés dans le cadre du FTU sont sélectionnés par des comités de gestion multipartenariaux qui associent, dans chacune des 4 communes concernées, des commerçants, des élus et des techniciens de la commune, et des représentants des habitants.

**La Communauté de communes et les bailleurs sont également à l'origine de plusieurs initiatives visant à améliorer la gestion des déchets sur le territoire de Cœur d'Ostrevent :**

- Des animations sont réalisées par les ambassadeurs du tri dans les écoles et lors des grands événements publics ;
- Un grand « Tri Quizz » est organisé chaque année autour des déchets, à destination des élèves de CM1/CM2 ;
- Les communes de Montigny-en-Ostrevent et Aniche ont choisi le thème du développement durable pour la manifestation « Nos Quartiers d'été » ;
- La CCCO a distribué des bacs de tri sur son territoire ;
- Enfin, le bailleur Norévie a installé des points d'apport volontaire à Aniche, dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

### III. Cadre des orientations stratégiques et programme d'action

*La loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine identifie trois piliers autour desquels doivent s'articuler les nouveaux contrats de ville : la cohésion sociale, le développement économique et l'accès à l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le « comité interministériel pour l'égalité » qui s'est tenu en mars 2015, à la demande du Premier Ministre, a ajouté un 4<sup>ème</sup> pilier obligatoire relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté.*

*Sur chacun de ces quatre piliers, les ateliers thématiques ont permis de faire émerger une série d'orientations stratégiques et d'objectifs partagés, qui ont été retravaillés et validés en comité de pilotage, et permettront d'organiser l'action opérationnelle aux différentes échelles (quartier, commune, agglomération), en articulant davantage les leviers de droit commun et la politique de la ville.*

La fragilité économique et sociale des habitants des quartiers prioritaires de Cœur d'Ostrevent rend nécessaire et indispensable une action concertée et globale d'accompagnement, qui leur permette de davantage profiter des dynamiques positives des agglomérations proches (Douai, Valenciennes), et plus largement de la métropole lilloise et de la Région Nord-Pas-de-Calais.

La réflexion à l'échelle de la Communauté de communes a permis d'identifier nombre de problématiques partagées (cf. partie « diagnostic ») sur lesquelles une action concertée est possible, offrant l'occasion de renforcer certains moyens, de mieux cibler des territoires et/ou des publics, et de donner une assise plus large à la politique partenariale. Les communes portaient déjà, dans le cadre des CUCS, des orientations fortes et de nombreuses actions en faveur de la cohésion sociale. Leur connaissance des territoires et de l'action menée a été mutualisée pour produire le cadre d'orientations stratégiques du contrat de ville.

Les ateliers ont en effet permis de faire émerger une série d'orientations stratégiques et d'objectifs partagés, qui ont été retravaillés et validés en comité de pilotage, et permettront d'organiser l'action opérationnelle, dans une portage négocié entre le droit commun et la politique de la ville.

# Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale

## Orientation stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative pour tous

En matière d'éducation, les habitants des quartiers à enjeux sont confrontés à d'importantes difficultés d'apprentissage et d'orientation, qui se traduisent par un grand nombre de sorties du système scolaire sans qualification et une faiblesse du niveau de formation. Ces difficultés sont à replacer dans un contexte de forte précarité économique et sociale et de prégnance du phénomène de monoparentalité, qui pèse fortement sur les conditions de réussite des enfants et des jeunes : conditions de logement peu favorables aux apprentissages (mauvaise isolation thermique, logements indignes...), freins financiers et psychologiques à la fréquentation des équipements culturels, difficulté de conciliation vie familiale / vie professionnelle débouchant sur une disponibilité parentale restreinte pour le suivi de la scolarité des enfants, etc.

Dans les quartiers à enjeux de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la communauté éducative dans son ensemble se trouve par ailleurs fragilisée, qu'il s'agisse :

- des parents (en particulier ceux qui rencontrent d'importantes difficultés socioéconomiques, dont les familles monoparentales), qui expriment un fort besoin d'accompagnement dans leur rôle éducatif et de soutien dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- des professionnels, qui font part à la fois d'un manque de visibilité sur l'offre socio-éducative existante et d'un manque de moyens humains et d'outils d'intervention adaptés pour mener une action efficace.

Selon les acteurs locaux, en l'absence de projet éducatif définissant des enjeux stratégiques et des axes prioritaires d'intervention à l'échelle de la CCCO, les conditions ne sont actuellement pas réunies pour favoriser la réussite éducative pour tous sur le territoire.

L'orientation stratégique « favoriser la réussite éducative pour tous » et se décline sur quatre objectifs :

### **Objectif 1.1 Améliorer la cohérence et la continuité entre tous les temps de la vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)**

- **Action n°1 : Travailler les passerelles entre établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et écoles maternelles** dans un double souci d'accompagnement de la séparation parents-enfants et d'amélioration de la transition vers l'école
- **Action n°2 : Renforcer l'inscription des établissements scolaires dans**

**leur environnement** : favoriser la connaissance par les enseignants du territoire sur lequel ils exercent leur métier, développer des temps de présence des acteurs éducatifs associatifs et municipaux dans les établissements, associer les structures et équipements de quartier à la définition du projet pédagogique des écoles...

- **Action n°3 : Valoriser le rôle éducatif des loisirs et de la culture, et favoriser leur accessibilité au plus grand nombre** : mutualiser les équipements de qualité présents dans certains quartiers au profit de ceux qui en sont dépourvus, envisager des actions de médiation vers les activités sportives et culturelles, sensibiliser les enseignants à la plus-value de l'éducation par l'art et la culture dans le cadre scolaire...
- **Action n°4 : Améliorer l'interconnaissance des acteurs de la communauté socio-éducative** (connaissance de la répartition des rôles et des missions de chacun, des actions et dispositifs à l'œuvre sur le territoire de la CCCO) **et le travail en réseau** par la mise en place d'instances partenariales dédiées et l'élaboration de projets communs / mutualisés, en lien avec la Plateforme jeunesse contre l'échec scolaire

### **Objectif 1.2 Développer une offre d'activités et de projets adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes et de leurs familles**

- **Action n°1 : Améliorer l'attractivité et la cohérence de l'offre d'activités et d'accueil avec les besoins des différents publics** (enfants, adolescents, jeunes, familles) : généraliser par exemple les Lieux d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP) en faveur des adolescents
- **Action n°2 : Mener une réflexion sur les activités et les lieux d'accueil et de loisirs pour les publics jeunes**, en organisant notamment des consultations qui fassent émerger leurs besoins, attentes et suggestions
- **Action n°3 : Travailler à la proposition d'une offre socio-culturelle de qualité**, notamment à travers le développement d'actions de professionnalisation des équipes travaillant auprès des publics jeunes
- **Action n°4 : Développer une approche globale de la jeunesse**, en multipliant les projets impliquant plusieurs types d'institutions, d'équipements, d'intervenants... et en développant la formation de tous les professionnels sur la jeunesse, tant sur des aspects très spécifiques (prévention des conduites à risque, par exemple) que sur la connaissance globale des processus d'autonomisation des jeunes

### **Objectif 1.3 Renforcer les liens entre les parcours éducatifs et les perspectives de formation et d'insertion professionnelle**

- **Action n°1 : Prévenir le décrochage scolaire**, par le développement de l'accompagnement à la scolarité, la valorisation des compétences parascolaires (travail sur la restauration de l'estime de soi), la structuration partenariale du

repérage du risque de décrochage (mise en place de cellules *ad hoc*, par exemple), et la construction de réponses collectives adaptées à chaque jeune

- **Action n°2 : Favoriser la connaissance par les publics jeunes des perspectives locales de formation et d'insertion professionnelle**, et travailler avec eux les freins à la mobilité et à l'accès aux dispositifs d'aide (Mission Locale, bourse au permis de conduire, etc.)
- **Action n°3 : Renforcer les partenariats entre les équipes pédagogiques, les collectivités locales, et les professionnels de l'insertion, de la formation et de l'emploi**, par exemple dans le cadre des stages de 3<sup>ème</sup>, des contrats d'apprentissage et des formations en alternance

#### **Objectif 1.4 Affirmer et valoriser la place des parents au sein de la communauté éducative**

- **Action n°1 : Reconnaître la place des parents au sein de la communauté éducative et réaffirmer le principe de co-éducation** : faire évoluer les représentations mutuelles famille / école pour redonner envie aux parents de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants et la vie des établissements scolaires, valoriser le rôle des associations de parents d'élèves, développer des actions permettant de rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents, s'appuyer sur les compétences des parents pour développer des actions et projets dans mais aussi hors l'école...
- **Action n°2 : Développer les actions de soutien à la parentalité** (notamment pour les familles qui rencontrent d'importantes difficultés sociales, économiques et relatives au logement), **et penser en particulier des lieux dédiés aux parents** facilitant l'écoute, l'accompagnement et l'échange, du type « cafés des parents »

#### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

##### **Financements :**

- Crédits Centre National pour le Développement du Sport – CNDS (Etat)
- Fonds d'aide à la création artistique régionale – FACAR (Conseil Régional)
- Appel à projets « Culture(s) à pARTager » (Conseil Régional)
- « Soutien aux événements culturels et artistiques en région » (Conseil Régional)
- « Soutien aux structures valorisant le patrimoine » (Conseil Régional)
- Fonds Publics et Territoires, pour les actions Petite enfance et jeunesse (CAF)
- Soutien aux Etablissements de Vie Sociale – Centres sociaux et animation de la vie locale (CAF)

##### **Contrats et plans d'actions :**

- Schéma « Enfance, jeunesse, et familles » 2012-2015 (Conseil départemental)
- Contrat d'Aménagement et de Développement Durables – plan d'actions, enjeux n°1, n°7 et n°8 (Conseil départemental)
- Projet Educatif Global Départemental 2012-2015 (Conseil départemental)

- Projet Educatif de Territoire (PEDT) des communes qui s'en sont dotées
- Contrat Local d'Education Artistique (CCCCO, signature prévue au printemps 2015)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CAF)
- Programme opérationnel pour une croissance intelligente, durable et inclusive 2014-2020 en Nord-Pas de Calais, axe n°3 (FSE)

**Dispositifs et acteurs :**

- Accompagnement éducatif sur les territoires de l'éducation prioritaire (Education Nationale)
- Dispositif Loisirs Equitables et Accessibles (CAF)
- Activités passerelles développées sur une école à Somain
- Comité Local d'Aide au projet Jeunes – CLAP (dispositif du Conseil Régional, avec des financements Conseil départemental, DDCS et CAF)
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – REAPP (CAF)
- Lieux d'Accueil et de Loisirs de Proximité – LALP (CAF)
- Lieux d'Accueil Enfants-Parents / LAEP (CAF)
- Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (Education Nationale, structure porteuse : CIO de Somain)

## **Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé**

Sur le plan de la santé, l'offre libérale est très nettement insuffisante et la répartition territoriale de l'offre de soins fait apparaître de fortes disparités au sein de l'agglomération. Au-delà d'un défaut d'offre, les quartiers à enjeux pour la politique de la ville sont concernés par une forte problématique d'accès aux soins, et plus spécifiquement par un phénomène de renoncement aux soins, qui ne s'explique pas uniquement par la faiblesse des ressources économiques des habitants. Ce phénomène est en effet aussi à mettre en lien avec des caractéristiques spécifiques aux quartiers et/ou aux habitants de la Communauté de communes, et en particulier : l'enclavement de certains territoires ; la persistance de freins psychologiques à la mobilité ; la méconnaissance et les difficultés de compréhension du fonctionnement du système de soins.

Qu'ils soient éloignés financièrement, géographiquement, ou culturellement du système de soins, les habitants des quartiers connaissent en outre un risque accru de morbidité en lien avec une vulnérabilité sociale, favorisant le développement de certaines pathologies, telles que le surpoids, le diabète, les affections dentaires.

Enfin, les habitants de certains quartiers sont confrontés à des problématiques de santé spécifiques qui peuvent être liées : aux conditions de logement (habitat indigne, insalubre, non décent, précarité énergétique), à l'environnement industriel du bassin minier (qui se caractérise par une forte pollution des sols), ou encore à la banalisation de l'usage de drogues et/ou à une consommation abusive d'alcool.

*Face à ces constats, trois objectifs ont émergé pour décliner l'orientation stratégique « Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé ».*

## **Objectif 2.1 Répondre aux enjeux de santé spécifiques liés à la précarité des habitants, au cadre de vie et à l'environnement des quartiers prioritaires du bassin minier**

- **Action n°1 : Renforcer l'observation, le diagnostic territorialisé** (identification et localisation des pathologies, comportements à risques, risques liés à l'environnement) **et la mise en réseau partenariale en matière de santé** par la création d'un Atelier Santé Ville à l'échelle de la CCCO, et favoriser ainsi une approche globale de la santé dans toutes les politiques publiques
- **Action n°2 : Permettre une intervention globale sur les effets sanitaires du mal-logement et de l'environnement industriel** (cancers, pathologies respiratoires...) : formaliser des outils partagés de repérage des sites et des situations à risques, développer une expertise locale sur les thématiques liées aux conditions de logement, à la pollution des sols et à la proximité des sites industriels, intégrer les problématiques sanitaires dans les instances de réflexions partenariales réunissant les acteurs de l'habitat et de l'urbanisme
- **Action n°3 : Développer l'interconnaissance des professionnels des secteurs sanitaire et social**, afin d'améliorer l'information des publics sur les pathologies et l'accès aux soins, de faciliter le repérage et l'orientation des ménages les plus défavorisés vers les interlocuteurs adéquats, et d'assurer une prise en charge transversale et pluridisciplinaire des publics fragiles (notamment les plus de 75 ans en perte d'autonomie)

## **Objectif 2.2 Renforcer les actions de promotion de la santé**

- **Action n°1 : Renforcer les actions de prévention à destination des adolescents et des jeunes** (actions de prévention précoce autour du sommeil et de l'alimentation, actions de prévention primaire en direction des collèges et lycées sur les conduites à risques et l'addiction aux NITC, actions de sensibilisation à la sexualité et à la vie affective, actions autour de l'estime de soi et du rapport au corps en particulier pour les filles) **et imaginer des démarches innovantes dans la façon de leur adresser les messages de prévention**
- **Action n°2 : Développer les actions intergénérationnelles (dont parents-enfants) autour des questions de santé**, et plus particulièrement des problématiques de l'hygiène alimentaire et de la pratique sportive, en s'appuyant notamment sur les publics adultes fréquentant les structures de proximité, clubs sportifs et jardins partagés, et sur les manifestations locales attirant un public familial (organisation d'actions collectives et ludiques dans le cadre de la manifestation Nos Quartiers d'été ou de la Fête de la Gastronomie par exemple)
- **Action n°3 : Développer des actions de promotion de la santé qui s'appuient sur les richesses paysagères et écologiques de la CCCO**, notamment le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et la Forêt Domaniale de Marchiennes



## **Objectif 2.3 Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers**

- **Action n°1 : Diffuser largement un « guide de la santé »** réalisé en partenariat avec les acteurs du champ socio-médical, qui recense l'offre de soins existante, informe sur les moyens de transport pour y accéder (transports en commun, aides financières, service d'accompagnement aux consultations, etc.), et sensibilise enfin à l'accès aux droits de santé
- **Action n°2 : Renforcer l'interconnaissance et le partenariat local entre professionnels de la santé** (médecins, infirmières, acteurs associatifs...), afin de garantir une orientation des publics au plus près de leurs besoins
- **Action n°3 : Lever les freins financiers à l'accès aux soins**, en développant des solutions innovantes (un contrat collectif mutuelle santé porté par l'intercommunalité, par exemple)
- **Action n°4 : Faire connaître aux jeunes l'offre existante en matière d'accueil et d'écoute sur les problématiques santé**, pour favoriser l'accompagnement des victimes de violences et de harcèlement, et renforcer la prise en charge des jeunes en dépression (ou rencontrant plus largement des problèmes de santé mentale)
- **Action n°5 : Aller à la rencontre des habitants les plus isolés**, à travers notamment des interventions de terrain (du type consultations de dépistage itinérantes et actions de médiation santé, dans des lieux non stigmatisants) et la mise en place de « relais » (parmi les acteurs de proximité et la population, par exemple)

### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

#### **Financements :**

- Appel à projets « Prévention et promotion de la santé » (Agence Régionale de Santé / Conseil Régional)
- Appel à projets « Recherche en santé environnement » (Conseil Régional)

#### **Contrats et plans d'actions :**

- Contrat d'Aménagement et de Développement Durables – plan d'actions, enjeu n°1 (Conseil départemental)
- Plan Départemental Santé Bien-Etre 2013-2017, axes transversaux n°1 et 2 (Conseil départemental)
- Plan Local de Développement pour l'Insertion (PLDI) du Douaisis (Conseil départemental)

#### **Dispositifs et acteurs :**

- Référent Santé et médiateur sportif de la CCCO
- Antenne « Prévention des Territoires » du Pôle Cohésion Sociale de la CCCO, à Somain
- Réseau des Conduites de consommations à risque du Douaisis (pilotage par le Conseil

### **Orientation stratégique 3 : Favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance**

En matière de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique, plusieurs territoires à enjeux de la politique de la ville ont été et/ou sont encore confrontés à une problématique d'occupation détournée de l'espace et des équipements publics qui, bien que concernant un faible nombre d'individus, génère un sentiment d'insécurité réel, des nuisances, des dégradations, et des conflits de voisinage.

Les attaques de personnes commises sur la voie publique (agressions et vols) ont connu une très forte augmentation au cours de l'année passée, et impliquent de manière croissante des mineurs, qui apparaissent particulièrement touchés par les problématiques de délinquance, et ce dès le collège.

Les violences faites aux enfants et aux femmes constituent également un enjeu sur le territoire dans la mesure où les victimes apparaissent comme particulièrement fragiles et que ces actes éclairent les phénomènes de violences intrafamiliales et les faits de maltraitance des enfants.

En matière de prévention de la délinquance, le diagnostic a fait apparaître l'absence de dispositifs structurés et efficaces.

*Face à ces constats, trois objectifs visent à décliner l'orientation stratégique « Favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance »*

#### **Objectif 3.1 Renforcer la présence humaine et sociale dans les quartiers**

- **Action n°1 : Renforcer la présence institutionnelle dans les quartiers** en repensant la territorialisation des moyens humains existants (acteurs de l'accompagnement et de la médiation sociale) au regard des besoins identifiés, et en renforçant la coordination et la réactivité partenariales (notamment entre les services municipaux, les bailleurs sociaux, les opérateurs de transport en commun et les services publics de proximité)
- **Action n°2 : Développer les actions socio-culturelles et d'animation sociale** (jeux, repas, événements sportifs, rencontres culturelles, etc.) « hors les murs » afin de favoriser une (ré)appropriation positive des espaces publics des quartiers en particulier par les jeunes mineurs et par les filles / femmes

#### **Objectif 3.2 Prévenir la délinquance et les violences contre les personnes**

- **Action n°1 : Favoriser une action globale en direction des jeunes en difficulté / en rupture avec les institutions**, via le développement d'actions

partenariales concertées établissant des passerelles entre la prévention, la santé, le sport, la culture, en lien avec la Plateforme jeunesse contre l'échec scolaire

- **Action n°2 : Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes**, notamment via la constitution d'un groupe de travail et d'échanges d'informations opérationnel spécialement dédié à ces problématiques et le renforcement d'actions d'éducation sur les rapports de genre
- **Action n°3 : Lutter contre la récidive**, en développant l'accompagnement individualisé des primo-délinquants et des primo-réitérants (en partenariat avec la Protection judiciaire) de la jeunesse (PJJ), et en favorisant les actions d'apprentissage de la citoyenneté et la réalisation de petits travaux de réparation supervisés par les institutions locales (services municipaux, associatifs...)

### **Objectif 3.3 Renforcer la coordination des interventions en matière de prévention et de tranquillité publique**

- **Action n°1 : Réactiver le dispositif « cellules de veille »**, qui permet d'assurer une fonction d'observation (baromètre d'ambiance des quartiers), de partage d'informations sur des situations identifiées par les acteurs locaux (dans le respect du secret partagé), et d'élaborer des actions communes de prévention et de traitement des situations problématiques
- **Action n°2 : Permettre la cohérence de l'intervention en matière de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques, en s'appuyant sur le CIPD intercommunal** : organiser des instances thématiques sur des problématiques qui touchent l'ensemble des quartiers, définir un plan local de tranquillité publique à l'échelle de la CCCO.

#### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

##### **Financements :**

- Appel à projets « Soutien aux projets relevant du développement social durable des territoires » (Conseil Régional)
- Financements de postes de médiateurs de quartier, PPJ... (Etat)
- Fonds interministériel de la prévention de la délinquance / FIPD (Etat)
- Soutien aux Etablissements de Vie Sociale – Centre sociaux et animation de la vie locale (CAF)

##### **Contrats et plans d'actions :**

- Plan Départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 (Etat)

## Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique

Les enjeux liés à la redynamisation économique des communes du bassin minier et à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires représentent un défi majeur dans le cadre du Projet de cohésion social territorial et du Contrat unique. En effet, les habitants des quartiers prioritaires de la CCCO se trouvent confrontés à **un taux de chômage élevé, qui affecte plus fortement les femmes et se révèle très préoccupant pour les jeunes.**

En dépit de ce taux de chômage élevé, les entreprises du territoire emploient à 30% une main d'œuvre extérieure à la CCCO et peinent à répondre à leurs besoins de recrutements pour certains types de postes, ce qui interroge fortement **la cohérence entre l'offre et la demande d'emploi locale**, dans un contexte où le niveau de qualification des habitants demeure particulièrement faible. Les habitants des quartiers prioritaires souffrent également de multiples freins à l'emploi, liés à la **prégnance des difficultés de mobilité sur le territoire**, mais aussi à des problématiques plus globales, telles que l'éloignement du monde professionnel, **le déficit de réseau professionnel, de motivation et l'absence de perspectives** permettant de se projeter dans un parcours d'insertion professionnelle positif.

Les difficultés d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires sont accentuées par le caractère résidentiel du territoire de la CCCO, dont l'indice de concentration d'emploi est particulièrement faible. Dans le cadre du contrat de ville, **les actions visant à lever les freins à l'emploi des habitants doivent donc s'articuler avec des interventions visant à développer l'activité économique locale et à mobiliser les gisements d'emploi potentiels**, en cohérence avec la politique de renouvellement et de diversification du tissu économique du territoire conduite par la CCCO. L'activité présentielle représente ainsi un champ possible pour la création d'emplois, avec les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, des services à la personne, mais également le secteur de l'économie sociale et solidaire, très présent sur le territoire de la CCCO. Soulignant un déficit de « culture entrepreneuriale » sur le territoire, les acteurs locaux mettent en exergue la nécessité **d'accompagner plus étroitement les habitants des quartiers prioritaires dans leurs démarches de création ou de reprise d'entreprise**, qu'il s'agisse de favoriser les initiatives ou de sécuriser les parcours.

Pour engager des actions pertinentes en faveur des habitants des quartiers prioritaires, le territoire de la CCCO bénéficie de plusieurs atouts : une stratégie définie dans le cadre du Plan local de développement économique 2013-2015, qui comprend notamment une action volontariste en faveur de l'économie sociale et solidaire, combinée à une politique ambitieuse de développement foncier à vocation économique (dans les zones d'activité du Barrois à Pecquencourt, de Sessevalle et de la Renaissance à Somain et Aniche). Il bénéficie également d'un réseau d'acteurs relativement dense dans les champs de l'insertion socio-professionnelle et de l'emploi, caractérisé par des pratiques partenariales positives. Les acteurs locaux s'accordent néanmoins sur la nécessité **d'aller plus loin dans le décroisement des actions**

**portées par les acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique**, en établissant, dans le cadre du contrat de ville, une stratégie visant à **une meilleure lisibilité et une articulation plus étroite des interventions** conduites par les uns et les autres, afin d'en accroître la synergie et l'efficacité au service des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville devra concourir à l'atteinte de l'objectif fixé par l'Etat de réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le territoire de la CCCO, en particulier au bénéfice des jeunes.

## Orientation stratégique n°4 : Lever les freins à la formation et à l'emploi

### Objectif 4.1 Adapter les types et les niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire

- **Action 1 : Réaliser un diagnostic partenarial** croisant les besoins des entreprises du territoire et la demande d'emploi locale
- **Action 2 : Développer une offre de formation destinée aux publics éloignés de l'emploi** sur des champs d'activités identifiés comme « porteurs »
- **Action 3 : Revaloriser les filières d'enseignement professionnel** et développer l'offre de formation en alternance
- **Action 4 : Développer une offre intermédiaire d'insertion (EI et ETTI)** représentant une étape complémentaire entre les chantiers d'insertion et les entreprises classiques
- **Action 5 : Mobiliser les contrats aidés en faveur des habitants des quartiers prioritaires** (contrats uniques d'insertion, emplois d'avenir, contrats de génération...)

### Objectif 4.2 Lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité

- **Action 1 : Favoriser la mobilité pratique des jeunes en insertion professionnelle et des publics éloignés de l'emploi**, par le biais d'actions telles que les auto-écoles pédagogiques et sociales, les bourses au permis, la location solidaire de véhicules et le co-voiturage
- **Action 2 : Lever les freins immatériels à la mobilité** : connaissance de l'offre, information sur les services et les aides existantes, formation à la mobilité et accompagnement à l'autonomie

### Objectif 4.3 Développer des solutions spécifiques pour lutter contre les freins à l'emploi des femmes

- **Action : Créer des solutions de garde adaptées aux besoins spécifiques des mères isolées** en formation et en recherche d'emploi (places réservées dans les structures d'accueil petite enfance, offre de garde en horaires décalés, etc.)

### Objectif 4.4 S'appuyer sur les parcours de réussite pour remobiliser les publics

- **Action 1 : Soutenir les actions fondées sur la « pédagogie par l'exemple »**, valorisant les parcours de réussite professionnelle dans les quartiers de la géographie prioritaire
- **Action 2 : Développer des actions favorisant l'immersion en entreprise, le tutorat et le parrainage vers l'emploi**

#### Leviers mobilisables dans le droit commun

Financements :

- Fonds FSE
- Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
- Fonds pour l'Insertion Professionnelle des jeunes (DIRECCTE)
- Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (Conseil départemental)

**Contrats et plans d'actions :**

- Contrat d'Aménagement et de Développement Durables – Plan d'actions du Douaisis (Conseil départemental)
- Programme Départemental d'Insertion du Département du Nord (Conseil départemental)
- Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes (Région Nord - Pas-de-Calais)

**Dispositifs et acteurs :**

- Programmes nationaux du CGET sur les volets parrainage et mobilité, dont les opérations « Talents des Cités » et « Nos quartiers ont des talents »
- Programme d'accompagnement ARIANE (Accompagnement des Résidents en Insertion Accompagnement à un Nouvel Emploi), mis en œuvre par l'Association Entrepreneurs et Développements et le bailleur NOREVIE
- Dispositif CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) et Garantie jeune
- Dispositifs 2ème chance
- Actions mises en œuvre grâce aux fonds communautaires alloués dans le cadre de l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes)
- Convention de partenariat Pôle emploi/ CCI/Chambre des métiers / BGE pour soutenir la création d'activité
- Formation « Compétences clé » : lutte contre l'illettrisme et développement des compétences fondamentales
- Ateliers mobilité proposés par la Plateforme Mobilité du Douaisis (information, aides financières, associations)

## **Orientation stratégique 5 : Développer l'activité en faveur des habitants du territoire**

### **Objectif 5.1 Favoriser la création d'activité dans les secteurs de l'économie présentielle et du tourisme**

- **Action 1 : Promouvoir la création d'emplois dans le secteur des services à la personne**
- **Action 2 : Développer l'emploi dans les champs liés à l'activité touristique** en s'appuyant la valorisation du patrimoine local

### **Objectif 5.2 Accompagner les initiatives entrepreneuriales au sein des quartiers prioritaires**

- **Action 1 : Développer l'envie d'entreprendre par la valorisation des initiatives locales** et des projets « qui marchent » (trophées, concours, témoignages d'entrepreneurs...)
- **Action 2 : Engager des démarches proactives au sein des quartiers afin de renforcer l'information des habitants sur les aides et les modalités d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la reprise d'activité**

(séquences d'information dans les centres sociaux et les PIJ, « bus de la création d'entreprise »...)

### **Objectif 5.3 Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

- **Action 1** : Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires par le **développement des SIAE (SCOP, SCIC et CAE) et l'élargissement des clauses d'insertion**
- **Action 2** : **Soutenir l'accès des jeunes aux emplois de l'ESS**, en mobilisant les contrats aidés (emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion, contrats de génération, etc.) et en alternance.

#### Leviers mobilisables dans le droit commun

##### **Financements :**

- Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
- Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)

##### **Contrats et plans d'actions :**

- Contrat d'Aménagement et de Développement Durables – Plan d'actions du Douaisis (Conseil départemental)
- Stratégie Régionale de Développement Economique (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)
- Plan d'action en faveur de l'ESS du PLDE (CCCO)
- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires (2014-2020) entre l'Etat et la Caisse des Dépôts
- Charte « Entreprises et Quartiers »

##### **Dispositifs et acteurs :**

- Programmes nationaux du CGET en faveur de la création à la reprise d'entreprise
- Dispositif ZFU Territoire Entrepreneur (Parc d'activité Barrois)
- Dispositif NACRE (Nouvel accompagnement à la création d'entreprise)
- Dispositif ARDAN (Actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles) porté par la CCI
- Contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE dont CIE starter, Emploi d'Avenir, Contrats de Génération) et contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

### **Orientation stratégique 6 : Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique**

#### **Objectif 6.1 Favoriser les temps d'échange et d'interconnaissance des acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du développement économique**

- **Action** : **Créer une plateforme interdisciplinaire à l'échelle de la CCCO, rassemblant les acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique**, afin d'améliorer la connaissance réciproque des actions, de



maintenir une veille des problématiques et des besoins et de développer des projets communs

### **Objectif 6.2 Travailler à la coordination des interventions autour des parcours individuels**

- **Action :** Disposer d'un panorama global des structures de proximité dans les quartiers ; renforcer le partenariat entre les acteurs de l'emploi, les structures de proximité et les services de l'action sociale locaux ; identifier des interlocuteurs « référents » au sein des différentes structures

### **Objectif 6.3 Développer les actions de médiation entre demandeurs d'emploi et employeurs du territoire**

- **Action 1 :** Promouvoir des temps d'échanges et de rencontres entre entreprises et acteurs de l'insertion et de l'emploi pour favoriser une approche sur mesure dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi
- **Action 2 :** Créer, sur le territoire de la CCCO, un réseau d'entreprises « exemplaires » en valorisant les pratiques vertueuses en matière de recrutement et d'égalité salariale.

## **Orientation stratégique 7 : le dispositif ZFU territoire entrepreneurs**

Le Douaisis dispose depuis 2006 d'une Zone Franche Urbaine répartie sur [9 communes dont 7 sur la CAD](#) et 2 sur [Cœur d'Ostrevent \(Montigny en Ostrevent et Pecquencourt\)](#).

En 2014, la loi de finances rectificative a prévu une réforme de ce dispositif : la nouvelle ZFU territoires entrepreneurs est donc entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Cette réforme concerne l'exonération d'impôt sur les bénéfices et, dans le cadre du renforcement du volet économique de la politique de la ville, la mise en place de mesures d'exonération d'impôts locaux pour les activités commerciales de proximité dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1- Les exonérations d'impôt sur les bénéfices (impôts sur les sociétés ou sur le revenu) sont ouvertes pour les entreprises qui se créent ou qui s'implantent dans ces zones pendant toute la durée des contrats de ville, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette exonération est accordée à taux plein durant 5 années puis à taux dégressifs : 60% la 6ème année, 40% la 7ème année et 20% la 8ème année (sous certaines conditions). Afin de garantir un impact réel pour les habitants des quartiers prioritaires, le bénéfice de l'exonération est conditionné à une clause d'embauche locale :

- au moins la moitié des salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois doit résider dans une ZFU - Territoire entrepreneur ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville de l'aire urbaine dans laquelle est située la ZFU - Territoire entrepreneur.
- au moins la moitié des salariés nouvellement embauchés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois depuis l'implantation de l'entreprise doit résider dans une ZFU -

Territoire entrepreneur ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville de l'aire urbaine dans laquelle est située la ZFU - Territoire entrepreneur.

2- Un soutien spécifique est apporté aux commerces de proximité qui remplissent un rôle essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires.

Ainsi, les micro-entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires annuel ou total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros) ayant une activité commerciale bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une période de 5 ans et de cotisation foncière des entreprises pendant une période de 8 ans, elle est accordée à taux plein durant 5 années puis à taux dégressifs : 60% la 6ème année, 40% la 7ème année et 20% la 8ème année (sous certaines conditions).

**Le service Développement Économique du Cœur d'Ostrevent est en charge de l'accompagnement des entreprises déjà implantées ou souhaitant s'implanter dans ces périmètres et qui sont donc concernées par le dispositif ZFU - Territoires entrepreneurs.**

**L'accompagnement proposé porte sur les démarches administratives à effectuer, la mise en relation avec les services compétents (impôts et Urssaf), mais aussi sur la mise en œuvre de la clause d'embauche locale lors de recrutement (aide à l'identification de candidats potentiels habitants les quartiers prioritaires).**

## **Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants**

L'intégration urbaine des quartiers prioritaires et l'amélioration du cadre de vie des habitants représentent un axe d'intervention prioritaire pour la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

En effet, les habitants des quartiers prioritaires de la CCCO sont confrontés à des problématiques d'enclavement, liées à l'éloignement géographique des centre-ville et au déficit d'équipements et de services de proximité qui caractérisent nombre d'anciens quartiers miniers. Dans ce contexte, **l'amélioration des capacités de mobilité des habitants représente un enjeu majeur**, pour favoriser leur accès aux services et aux équipements sanitaires, culturels et de loisirs, ainsi qu'à l'offre de formation et aux bassins d'emplois du territoire. Sur ce plan, il convient de travailler à la fois sur l'offre de mobilité et sur l'accompagnement des habitants, en développant des actions de médiation.

L'enclavement se traduit également par l'existence de fortes identités de quartiers et par une forme de « repli » de ces derniers, qui contribuent à la persistance de représentations négatives à l'égard des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Aussi, le nouveau contrat de ville constitue une **opportunité pour renforcer l'interconnaissance et les liens entre les quartiers, en s'appuyant sur les atouts du territoire** : l'essor des structures de proximité, le dynamisme du tissu associatif et la richesse du patrimoine culturel local contribuent en effet à l'animation du territoire et à la dynamique de développement culturel. Les acteurs locaux s'accordent sur la nécessité **d'aller plus loin dans le désenclavement des quartiers prioritaires, l'amélioration de leur image et le renforcement de leur attractivité résidentielle, par le soutien aux projets inter-quartiers, le renforcement du niveau d'équipements collectifs et de services, et par la valorisation du patrimoine culturel local.**

L'accompagnement des occupants du parc social apparaît comme un enjeu majeur du nouveau contrat de ville, alors que s'observent des processus marqués de **précarisation économique et de vieillissement des occupants du parc**. La disparition progressive des ayants droit des mines donne lieu à l'arrivée d'une population nouvelle au profil socioéconomique plus fragile, et fait émerger un risque de spécialisation du parc social dans l'accueil des populations en difficulté. Par ailleurs, se pose la question de l'adaptation du parc aux besoins des locataires (tant en terme de configurations familiales que d'adaptation au vieillissement). **En cohérence avec les orientations établies dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de Cœur d'Ostrevent**, le contrat de ville porte une stratégie orientée sur deux axes : **la promotion des itinéraires résidentiels** permettant aux habitants de la communauté de commune d'accéder à des logements adaptés à leurs ressources et à leurs besoins, et **l'accompagnement des occupants les plus fragiles du parc**, pour prévenir et soutenir les situations d'isolement social et lutter

contre la précarité énergétique. Dans le cadre du projet de territoire, la lutte contre la spécialisation sociale des quartiers prioritaires se déclinera dans le cadre d'une **convention de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, et d'une conférence intercommunale du logement mises en place par la CCCO<sup>14</sup>**, par le biais d'une délibération conjointe de l'ensemble des communes, conformément à la loi ALUR codifiée à l'article L.441-1-5 du CCH et à l'article 8 de la loi de programmation pour la cohésion sociale. Les orientations formulées par cette conférence en matière d'attributions de logements sociaux, sur la base d'une analyse précise du peuplement des communes et plus particulièrement des quartiers prioritaires, seront traduites dans un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

**La participation des habitants à la mise en œuvre du nouveau contrat de ville**, et en particulier aux actions visant à améliorer leur cadre de vie, constitue enfin un axe transversal majeur de la réforme de la politique de la ville. Les acteurs locaux ont indiqué la nécessité de favoriser le développement des initiatives existantes, en particulier le recours au Fonds de Participation des Habitants et au Fonds de Travaux Urbains, la manifestation Nos Quartiers d'Été, ou encore les démarches formalisées de Gestion Urbaine de Proximité. Leur volonté est ainsi de promouvoir le vivre ensemble et de **faire des quartiers des lieux d'innovation sociale et environnementale du territoire, en s'appuyant sur les volontés et les initiatives habitantes.**

*Afin de répondre aux enjeux identifiés en matière d'intégration urbaine des quartiers prioritaires, quatre axes d'intervention ont été discutés lors des ateliers, puis validés et priorisés en comité de pilotage, avant d'être déclinés en objectifs opérationnels et actions à privilégier. Il s'agit de :*

- *L'amélioration de l'offre de mobilité ;*
- *L'amélioration de l'interconnaissance et le renforcement des liens entre les quartiers ;*
- *La promotion des itinéraires résidentiels, et l'accompagnement des ménages les plus fragiles du parc social ;*
- *L'amélioration du cadre de vie des habitants et de l'attractivité résidentielle des quartiers.*

## **Orientation stratégique 7 : Améliorer l'offre de mobilité**

**Objectif 7.1** Faire valoir les besoins des quartiers de la politique de la ville en matière de desserte et d'accessibilité

→ **Action : Développer l'offre de transports dans les quartiers de la politique de la ville** : renforcement des dessertes de transports en commun, amélioration

<sup>14</sup> Cette conférence intercommunale du logement rassemble les maires des communes, le préfet, les bailleurs sociaux, les réservataires, les associations de locataires, les organismes agréés, les associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement et des représentants des personnes défavorisées.

des fréquences, vigilance quant à la qualité et la lisibilité des arrêts, renforcement de l'intermodalité entre les offres de transports en commun

### **Objectif 7.2 Accompagner les habitants dans l'accès aux services et équipements, et promouvoir la médiation culturelle**

- **Action 1 : Développer les aides à la mobilité à destination des habitants en difficulté.** En lien avec les volets cohésion sociale et emploi du contrat de ville
- **Action 2 : Promouvoir l'accès à la culture par le développement des actions de médiation culturelle**

### **Objectif 7.3 Soutenir le développement des circulations douces depuis et vers les quartiers**

- **Action : Développer, sécuriser et faire connaître le réseau de cheminements doux, piétons et cyclables** (trame verte, voies cyclables, sentiers de randonnée), afin de favoriser les déplacements des habitants entre les quartiers de la politique de la ville, les centres-villes, les gares, les équipements scolaires, les zones d'activité et les principaux pôles de services

### **Objectif 7.4 Soutenir les démarches innovantes en matière de mobilité**

- **Action : Encourager les démarches innovantes en matière de mobilité,** comme le covoiturage

#### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

##### **Financements :**

- Appels à projets « Culture(s) à pARTager » et « Culture et territoires » (Conseil Régional)
- Aides à la mobilité du secteur associatif (Ecaillon Solidarité Insertion, à Masny)

##### **Contrats et plans d'actions :**

- Livre Blanc de la Mission du Bassin Minier (propositions stratégiques relatives au développement des liaisons mode doux et de l'usage des transports collectifs, et à la promotion de l'intermodalité)
- Expérimentation des cités pilotes (cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt) – Plan d'actions du contrat de territoire du Douaisis (Conseil départemental)
- Contrat d'Aménagement et de Développement Durable, enjeu n°7 : « Conforter, valoriser et faire rayonner l'offre culturelle sur tout le territoire et pour tous les habitants » (Conseil départemental)
- Contrat d'Aménagement et de Développement Durable, enjeu n°6 : « Développer une offre de mobilité pleinement intégrée et optimiser les modes de déplacements doux et collectifs à différentes échelles » (Conseil départemental)
- Schéma Mobilité 2030, axes n°6 et 7 : « Encourager et développer les pratiques alternatives de mobilité » et « Développer des mesures d'accompagnement et soutenir

l'innovation » (Conseil départemental)

- Plan de Déplacements Urbains du Douaisis (*en cours de révision*)
- Plan cyclable départemental (Conseil départemental)
- Schéma des aires de covoiturage (Conseil départemental) (*en cours d'élaboration*)
- Programme opérationnel pour une croissance intelligente, durable et inclusive 2014-2020 en Nord-Pas de Calais, axe n°4 (FEDER), priorité 4.e « Mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable »

**Dispositifs et acteurs :**

- Réseau de développement culturel en milieu rural (Conseil départemental)
- Guide de la Mobilité du Douaisis (CCCO, ACSé, SMTD – 2014)
- « S'informer pour mieux bouger » (CCCO)
- Réparation de deux roues, transport à la demande, « destination mobilité », location de voitures aux allocataires du RSA par les associations Ecaillon Solidarité Insertion et Auto Solidaire à Masny

## **Orientation stratégique 8 : Renforcer l'interconnaissance et les liens entre les quartiers**

### **Objectif 8.1 Soutenir les projets et manifestations inter-quartiers**

- **Action : Apporter un soutien technique et financier au montage de projets et à l'organisation de manifestations inter-quartiers**, en s'appuyant sur les ressources culturelles et patrimoniales du territoire et sur les dispositifs de participation existants (Fonds de Participation des Habitants, dispositif « Nos Quartiers d'Eté » ...)

### **Objectif 8.2 Réfléchir aux possibilités de mutualisation des équipements et compétences entre les quartiers**

- **Action : Travailler sur les possibilités de mutualisation des équipements et des services aux échelles inter-quartiers et inter-communes**, de manière à favoriser la mobilité inter-quartier, tout en facilitant le repérage, l'orientation et le suivi des personnes grâce à une sélection de lieux proposant une offre de services large et diversifiée

### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

**Financements :**

- Fonds de Participation des Habitants (Conseil Régional)
- « Soutien aux structures valorisant le patrimoine » et « Soutien aux événements culturels et artistiques » (Conseil Régional)
- Fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs / FITA (Conseil Régional)
- « Nos Quartiers d'été » (Conseil Régional)
- Financement de postes de médiateurs de quartier et PPJ (Etat)
- Soutien aux Etablissements de Vie Sociale – Centre sociaux et animation de la vie locale (CAF)

**Contrats et plans d'actions :**

- Livre Blanc de la Mission du Bassin Minier : engagement en faveur de la valorisation du patrimoine classé par l'UNESCO

**Dispositifs et acteurs :**

- Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP)
- Point d'Appui Associatif de la CCCO (à Somain)

**Orientation stratégique 9 : Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social**

**Objectif 9.1 Promouvoir les itinéraires résidentiels des habitants en fonction de leurs besoins et de leurs parcours de vie**

- **Action 1 : Mise en place une conférence intercommunale du logement**, aboutissant à l'établissement d'un **plan partenarial de gestion de la demande de logement social** et d'information des demandeurs et la signature d'une **convention de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires** : analyse du peuplement des quartiers prioritaires et des phénomènes de concentration des ménages en difficulté sociale ; diagnostic de l'offre locative sociale et de ses déséquilibres ; identification des besoins et des publics prioritaires ; préconisations en matière d'attributions, de mutations et de relogements ; définition des modalités de coopération entre bailleurs sociaux et réservataires.

**Modalité de mise en oeuvre : l'article 97 de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALU)** confie à l'EPCI compétent en matière d'Habitat la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales qu'il est lui-même amené à définir sur son territoire.

Cœur d'Ostrevent procède à la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement obligatoire pour l'EPCI titulaire d'un **Programme Local de l'Habitat (PLH)**.

La CIL élabore la convention sur les attributions prévue par **l'article 8 de la loi Ville** en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attribution que les orientations élaborées concrétisent, ainsi qu'avec les objectifs du **Contrat Unique d'Agglomération**.

L'élaboration de la délibération cadre reprenant la stratégie et les objectifs de la conférence interviendra au 2ème semestre 2015 pour Cœur d'Ostrevent afin de concrétiser fin 2015 début 2016 la convention de mixité sociale et le plan partenarial de gestion de la demande.

- **Action 2 : Favoriser la décohabitation des jeunes actifs et des jeunes en formation et en apprentissage** (développement d'une offre de petits logements ou en colocation dans le parc social, d'une offre d'hébergement temporaire etc.)

## **Objectif 9.2 Accompagner le vieillissement et la précarisation des occupants du parc social**

- **Action n°1 : Adapter les logements au vieillissement et développer des actions de soutien à domicile et de lutte contre l'isolement social des personnes âgées**
- **Action n°2 : Améliorer l'efficacité énergétique du parc social et promouvoir les économies d'énergie dans le logement, afin de lutter contre la précarité énergétique** : auto-réhabilitation accompagnée, promotion et information sur les travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie, en partenariat avec les acteurs des champs du logement et de l'énergie (ADIL, Espace Info Energie, CNL 59...)

### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

#### **Financements :**

- Fonds de Solidarité Logement (FSL) « Energie » et « Accès et maintien dans le logement » (Conseil départemental)
- Aide à l'Aménagement du Logement (AAL 59)

#### **Contrats et plans d'actions :**

- Plan départemental « Bien Vieillir » 2012-2015, orientation n°3 / engagement n°3 (Conseil départemental) : accès, maintien et adaptation du logement
- Expérimentation des cités pilotes (cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt) – Plan d'actions du contrat de territoire du Douaisis (Conseil départemental)
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2013-2018, objectif n°3 (Conseil départemental) : « Développer la coordination des actions de lutte contre la précarité énergétique »
- Programme opérationnel pour une croissance intelligente, durable et inclusive 2014-2020 en Nord-Pas de Calais, priorité n°3 (Conseil Régional) : « Améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et des habitants » (axe n°2, FEDER)
- Programme opérationnel pour une croissance intelligente, durable et inclusive 2014-2020 en Nord-Pas de Calais, axe n°4 (FEDER) : « Améliorer l'accès au logement des plus défavorisés »
- Plan Climat Energie Territorial (PCET) « 100 000 logements » (Région Nord-Pas-de-Calais)
- Dispositif « Nord Energie Solidarité » (Conseil départemental)
- Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
- PIG Habitat Durable de la CCCO et aides de l'Anah (programme Habiter Mieux pour lutter contre la précarité énergétique, aides pour le maintien à domicile...)

#### **Dispositifs et acteurs :**

- Accompagnement individuel dans le logement (PACT du Douaisis)

## **Orientation stratégique 10 : Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers**

### **Objectif 10.1 Renforcer le niveau d'équipements et services dans les**



## quartiers

- **Action 1 : Diversifier les fonctions des quartiers, en assurant le maintien et le développement d'une offre de proximité (commerces et services),** au bénéfice de la qualité de vie et de l'animation urbaine des quartiers de la politique de la ville
- **Action 2 : Soutenir les initiatives endogènes de création d'activités et de services fondées sur l'économie sociale et solidaire (cf. pilier emploi) :** épiceries solidaires et circuits courts alimentaires, jardins communautaires, etc.

### **Objectif 10.2 Favoriser le développement de démarches formalisées de Gestion Urbaine de Proximité**

- **Action :** Favoriser le développement des démarches formalisées de **Gestion Urbaine de Proximité (GUP) intégrant la participation active des usagers :** expliciter les objectifs, les responsabilités respectives des acteurs impliqués et les modalités de travail et de mise en œuvre (organisationnelles, humaines, financières), en s'appuyant sur les expériences existantes et les bonnes pratiques identifiées sur le territoire de Cœur d'Ostrevent

### **Objectif 10.3 Faire des quartiers des lieux d'innovation environnementale du territoire, et concevoir des espaces publics pour promouvoir le vivre ensemble**

- **Action n°1 : Développer les expérimentations en matière de ville durable dans les quartiers de la politique de la ville :** veiller à la mise en œuvre de démarches expérimentales dans les quartiers, via notamment la prise en compte de cet objectif au sein des études de définition des projets d'aménagement
- **Action n°2 : Favoriser les retours d'expériences pour contribuer à la diffusion voire à la généralisation des démarches innovantes :** développer les réseaux et moments d'échange sur cette thématique, valoriser les bonnes pratiques, faciliter la « reproductibilité » à l'échelle de la Communauté de communes
- **Action n°3 : Associer systématiquement les habitants (en particulier les jeunes) à la conception des espaces publics,** afin de s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins et de favoriser leur appropriation

#### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

##### **Financements :**

- Soutien au maintien et développement des commerces de proximité dans les quartiers par l'EPARECA
- Appel à projets « Accompagnement et Développement de la Vie Associative » (ADVA) (Etat / Région) : soutien à l'innovation dans l'action associative, montée en qualification des bénévoles

- Expérimentation des cités pilotes (cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt) – Plan d’actions du contrat de territoire du Douaisis (Conseil départemental)
- Fonds d’initiatives des territoires et de leurs acteurs (FITA) : financement de projets menés dans le domaine de la gestion urbaine de proximité (GUP) ou de la participation des habitants (Conseil Régional)
- Fonds de Travaux Urbains (FTU) : financement de micro-projets locaux d’aménagement (sur appel à projets du Conseil Régional)

**Contrats et plans d’actions :**

- Livre Blanc de la Mission du Bassin Minier : engagement en faveur du développement des équipements collectifs dans les cités les plus monofonctionnelles (focalisées sur le logement)
- Programme opérationnel pour une croissance intelligente, durable et inclusive 2014-2020 en Nord-Pas de Calais, axe n°4 (FEDER) : « préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables, supports de transformation sociale, environnementale et économique »

## Pilier 4 : Valeurs de la République laïcité et citoyenneté

### Orientation stratégique 11 : Soutenir le développement de la citoyenneté

En matière de lien social, la présence insuffisante d'intervenants sociaux dans les quartiers, associée à une configuration urbaine héritée du passé minier favorisant l'enclavement et le repli de certains secteurs, sont fragilisantes. La réalité contrastée de la dynamique associative ne permet pas d'assurer une animation suffisante de la vie sociale à l'échelle de la CCCO, malgré l'existence de certaines manifestations locales très attractives.

Les formes de solidarité et d'investissement de proximité existent : mais insuffisamment construites et soutenues par les acteurs, elles ne sont pas suffisamment mises en valeur et utilisées comme point d'appui à des politiques publiques de proximité renouvelées.

La place des jeunes et des femmes dans la vie sociale est en particulier à soutenir, aussi bien dans leur appropriation de l'espace public que dans l'appui à leur mobilité et à leur intégration par l'emploi.

En matière de citoyenneté, les initiatives autour de la participation habitante sont à soutenir et conforter, notamment dans la perspective de la constitution des Conseils citoyens.

*Face à ces constats, trois objectifs ont émergé pour décliner l'orientation stratégique « Soutenir le développement de la citoyenneté et les différentes formes de solidarité ».*

#### **Objectif 11.1 Permettre l'accès de tous aux droits sociaux et aux services publics**

- **Action n°1 : Assurer la présence et l'accessibilité des services publics dans tous les quartiers**, en travaillant à la fois la répartition de l'offre, l'adaptation de son contenu aux spécificités des habitants et/ou territoires, et la mise en place d'agents ou habitants « relais » faisant le lien entre les habitants éloignés des institutions et l'offre de services publics
- **Action n°2 : Faire mieux connaître l'offre de services aux habitants, en prenant appui sur un schéma de services** élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, des professionnels (du champ social, de la santé, de l'insertion professionnelle et du logement) et des acteurs associatifs locaux
- **Action n°3 : Expérimenter des pratiques « d'aller vers »** inspirées de la maraude et de l'arpentage, **et recueillir l'expression des habitants** sur leurs difficultés d'accès aux droits et services (notamment dans le cadre des futurs conseils citoyens)

## **Objectif 11.2 Reconnaître et valoriser les compétences et l'expertise des habitants**

- **Action n°1 : Valoriser et promouvoir les initiatives d'habitants et leurs compétences** : développer les réseaux d'échange de savoirs, les dispositifs d'éducation populaire, faire connaître les initiatives habitantes réussies, introduire dans les appels à projet une clause favorisant les projets ayant fait l'objet d'un travail préalable avec les habitants
- **Action n°2 : Expérimenter de nouvelles formes de participation et de co-construction des projets urbains et sociaux**, en reconnaissant l'expertise d'usage des habitants : faire des conseils citoyens de véritables espaces de délibération associant les habitants, les élus et les acteurs locaux

## **Objectif 11.3 Soutenir les expérimentations et l'innovation sociales**

- **Action n°1 : Encourager les expérimentations et innovations sociales**, que celles-ci portent sur l'échelle d'intervention des projets (projets inter-quartiers, intercommunaux), leur contenu, ou encore les modalités d'intervention mises en œuvre (partenariat multi-acteurs, participation des habitants)
- **Action n°2 : Promouvoir les initiatives des jeunes et leur participation à la vie locale** : améliorer l'information en direction de la jeunesse (offre d'accompagnement, financements), renforcer l'accompagnement des projets portés par les jeunes, développer le service civique, faire des jeunes des relais de la mobilisation des habitants au sein des conseils citoyens
- **Action n°3 : Renforcer le rôle des structures de proximité en matière de soutien aux initiatives habitantes**, par le développement de la formation sur ce champ et le soutien aux dispositifs existants

### **Leviers mobilisables dans le droit commun**

#### **Financements :**

- Appel à projets « Soutien aux projets d'Education Populaire » (Conseil Régional)
- Fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs – FITA (Conseil Régional)
- Appel à projets « Financement d'actions de citoyenneté » (Conseil Régional)
- Fonds de Travaux Urbains (Conseil Régional)
- Fonds de Participation des Habitants (Conseil Régional)
- Soutien aux Etablissements de Vie Sociale – Centre sociaux et animation de la vie locale (CAF)

#### **Contrats et plans d'actions :**

- Contrat de territoire du Département du Nord – Projet de Schéma territorial des services (Conseil départemental)

#### **Dispositifs et acteurs :**

- Comité Local d'Aide au projet Jeunes – CLAP (dispositif du Conseil Régional, avec des financements Conseil départemental, DDSCS et CAF)

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Nos Quartiers d'Été (Conseil Régional)</li><li>- Point d'Appui Associatif CCCO (à Somain)</li></ul> |
|---|

## **Orientation stratégique 12 : Lutter contre les stéréotypes et les discriminations et favoriser l'égalité hommes-femmes**

### **Objectif 12.1 Renforcer la place des femmes dans les quartiers et lutter contre les stéréotypes de genre**

- **Action n°1 : Renforcer la connaissance des acteurs et la sensibilisation des enfants sur les discriminations** relatives au sexe, en prenant particulièrement en compte les dimensions des loisirs, de l'orientation scolaire et de l'emploi
- **Action n°2 : Assurer la mixité filles / garçons dans les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires**, en formant les équipes pédagogiques et en développant des actions de sensibilisation à destination des enfants, et en améliorant la connaissance par les jeunes filles de l'offre de loisirs et de services proposée localement

### **Objectif 12.2 Lutter contre les préjugés et les discriminations**

- **Action n°1 : Renforcer la connaissance des acteurs et la sensibilisation des enfants sur les discriminations** relatives au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.
- **Action n°2 : Promouvoir la laïcité** par des actions de formation et de sensibilisation du public.
- **Action n°3 : Favoriser le mieux vivre-ensemble** en développant la notion de citoyenneté.

# Synthèse du cadre stratégique du Contrat de ville de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

## PILIER 1 – POUR UN RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

Orientation stratégique N°1 – Favoriser la réussite éducative pour tous

- **Objectif 1.1** Améliorer la cohérence et la continuité entre tous les temps de la vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- **Objectif 1.2** Développer une offre d'activités et de projets adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes et de leurs familles
- **Objectif 1.3** Renforcer les liens entre les parcours éducatifs et les perspectives de formation et d'insertion professionnelle
- **Objectif 1.4** Affirmer et valoriser la place des parents au sein de la communauté éducative

Orientation stratégique N° 2 – Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

- **Objectif 2.1** Répondre aux enjeux de santé spécifiques liés à la précarité des habitants, au cadre de vie et à l'environnement des quartiers prioritaires du bassin minier
- **Objectif 2.2** Renforcer les actions de promotion de la santé
- **Objectif 2.3** Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers

Orientation stratégique N°3 – Favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance

- **Objectif 3.1** Renforcer la présence humaine et sociale dans les quartiers
- **Objectif 3.2** Prévenir la délinquance et les violences contre les personnes
- **Objectif 3.3** Renforcer la coordination des interventions en matière de prévention et de tranquillité publique

## PILIER 2 – POUR L'ACCES A L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Orientation stratégique N°4 – Lever les freins à la formation et à l'emploi

- **Objectif 4.1** Adapter les types et les niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire
- **Objectif 4.2** Lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité
- **Objectif 4.3** Développer des solutions spécifiques pour lutter contre les freins à l'emploi des femmes
- **Objectif 4.4** S'appuyer sur les parcours de réussite pour remobiliser les publics

#### **Orientation stratégique N° 5 – Développer l'activité en faveur des habitants du territoire**

- **Objectif 5.1** Favoriser la création d'activité dans les secteurs de l'économie présente et du tourisme
- **Objectif 5.2** Accompagner les initiatives entrepreneuriales au sein des quartiers prioritaires
- **Objectif 5.3** Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)

#### **Orientation stratégique N°6 – Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique**

- **Objectif 6.1** Favoriser les temps d'échange et d'interconnaissance des acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du développement économique
- **Objectif 6.2** Travailler à la coordination des interventions autour des parcours individuels
- **Objectif 6.3** Développer les actions de médiation entre demandeurs d'emploi et employeurs du territoire

### **PILIER 3 – POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS**

#### **Orientation stratégique N°7 – Améliorer l'offre de mobilité**

- **Objectif 7.1** Faire valoir les besoins des quartiers de la politique de la ville en matière de desserte et d'accessibilité
- **Objectif 7.2** Accompagner les habitants dans l'accès aux services et équipements, et promouvoir la médiation culturelle
- **Objectif 7.3** Soutenir le développement des circulations douces depuis et vers les quartiers

- **Objectif 7.4** Soutenir les démarches innovantes en matière de mobilité

#### **Orientation stratégique N° 8 – Renforcer l’interconnaissance et les liens entre les quartiers**

- **Objectif 9.1** Soutenir les projets et manifestations inter-quartiers
- **Objectif 9.2** Réfléchir aux possibilités de mutualisation des équipements et compétences entre les quartiers

#### **Orientation stratégique N°9 – Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social**

- **Objectif 9.1** Promouvoir les itinéraires résidentiels des habitants en fonction de leurs besoins et de leurs parcours de vie
- **Objectif 9.2** Accompagner le vieillissement et la précarisation des occupants du parc social

#### **Orientation stratégique N°10 – Améliorer le cadre de vie et l’attractivité résidentielle des quartiers**

- **Objectif 10.1** Renforcer le niveau d’équipements et services dans les quartiers
- **Objectif 10.2** Favoriser le développement de démarches formalisées de Gestion Urbaine de Proximité
- **Objectif 10.3** Faire des quartiers des lieux d’innovation environnementale du territoire, et concevoir des espaces publics pour promouvoir le vivre ensemble

### **PILIER N° 4 – POUR LA CITOYENNETE ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

#### **Orientation stratégique N°11 – Soutenir le développement de la citoyenneté**

- **Objectif 11.1** Permettre l’accès de tous aux droits sociaux et aux services publics
- **Objectif 11.2** Reconnaître et valoriser les compétences et l’expertise des habitants
- **Objectif 11.3** Soutenir les expérimentations et l’innovation sociales

#### **Orientation stratégique N° 12 – Lutter contre les stéréotypes et les discriminations**

- **Objectif 12.1** Renforcer la place des femmes dans les quartiers et lutter contre les stéréotypes de genre
- **Objectif 12.2** Lutter contre les préjugés et les discriminations



## IV. Le volet européen : une stratégie intégrée en faveur du développement et de l'aménagement durable du territoire

Les crédits européens FEDER et FSE peuvent être mobilisés pour soutenir, dans le cadre d'une stratégie territoriale cohérente et partagée, des projets au bénéfice des habitants des quartiers de la politique de la ville. En région Nord-Pas de Calais, la stratégie de développement urbain déclinée à travers le Programme opérationnel FEDER-FSE est concentrée sur le soutien aux aires urbaines identifiées comme prioritaires pour la politique de la ville.

La stratégie urbaine intégrée portée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent traite de la cohésion sociale et territoriale et de la situation des habitants des **8 quartiers prioritaires** de la politique de la ville définis par le CGET (cf. I). Compte tenu de la permanence de certaines difficultés socioéconomiques et du besoin de consolider les dynamiques engagées en faveur de l'intégration urbaine et sociale, la stratégie urbaine de Cœur d'Ostrevent inclut également **les 4 territoires de « veille active »** correspondant aux quartiers sortants de la politique de la ville (cf.I).

Pour définir une stratégie intégrée, la CCCO a engagé une démarche participative associant l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche a abouti à la formulation de **4 grandes orientations stratégiques** qui s'intègrent dans les **3 axes de mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés suivants**, définis par la région :

- **L'axe 1 - « Investir pour une région de connaissance, entrepreneur, dynamique et ouverte sur l'Europe »**
- **L'axe 3 – « Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais »**
- **L'axe 4 – « Accroître la capacité du Nord-Pas-de-Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité »**

### 1. Une stratégie définie et partagée par l'ensemble des acteurs locaux

L'élaboration du cadre stratégique du contrat de ville 2015-2020 repose sur la mobilisation et la consultation de l'ensemble des partenaires du territoire, dans le cadre d'une **approche à la fois quantitative et qualitative**, croisant l'analyse des données statistiques à différentes échelles (CCCO, communes, quartiers) et l'expertise des acteurs de terrain. Ont ainsi été mobilisés :

- Les principaux partenaires institutionnels de la CCCO : conseil régional, Conseil départemental, CAF, Education Nationale, DIRECCTE, services de l'Etat.

- Les services de la collectivité et des communes concernées : services urbanisme, développement économique, cohésion sociale, etc.
- Les acteurs associatifs du territoire : centres sociaux, associations sportives et culturelles, associations d'habitants, structures jeunesse, clubs de prévention, etc.
- Les représentants des services publics de l'emploi, les acteurs de l'insertion et du développement économique : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, CCI, organismes de soutien à la création d'activité, etc. ;
- Les représentants des organismes HLM du territoire.

Les acteurs du territoire ont pu participer à l'identification des problématiques majeures et des enjeux prioritaires à travers :

- **Des ateliers de travail territoriaux réalisés à l'échelle de chaque commune** comportant sur son territoire un quartier prioritaire ou un quartier de veille active. Ces ateliers ont permis de mettre en perspective les données statistiques socioéconomiques et d'identifier des problématiques émergentes ou persistantes. Ils ont également permis de distinguer quelles ont été les avancées et les résultats de l'action publique au sein des quartiers, dans le cadre du CUCS et des dispositifs de droit commun, ainsi que les manques ou les besoins non couverts.
- **Des ateliers de travail thématiques réalisés à l'échelle de la CCCO**, convoquant l'ensemble des acteurs impliqués sur les 3 piliers définis par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville : cohésion sociale, développement économique et emploi, renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie.

## 2. Les thématiques de l'Investissement Territorial Intégré de Cœur d'Ostrevent

### ***Thématique N° 1 – Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires***

Marqués par leur histoire et leur passé industriel et minier, les quartiers de la géographie prioritaire de Cœur d'Ostrevent pâtissent encore d'une image négative, liée à la fois aux caractéristiques socioéconomiques de leurs habitants, à leur configuration urbaine et au degré variable d'enclavement qui les caractérise. Cette stigmatisation est accentuée par le déficit d'équipements au sein des quartiers, qui favorise peu les échanges entre habitants et les liens inter-quartiers.

La CCCO entend modifier l'image des quartiers prioritaires par une stratégie portant à la fois sur le renforcement des liens inter-quartiers et inter-communes et le développement d'une offre de services et d'équipements de qualité. De façon transversale, cette stratégie entend s'appuyer sur la revalorisation des ressources et des potentiels des sites et de leurs habitants.

Pour optimiser les actions déployées dans le cadre du contrat de ville, et en cohérence avec les objectifs définis par le SCOT du Grand Douaisis, la CCCO porte, dans le cadre de son ITI, les orientations suivantes :

- ✓ **Prolonger la rénovation des cités minières**, par des projets de **requalification des espaces publics et /ou d'amélioration de l'habitat** qui préservent et valorisent, le cas échéant, leur intérêt patrimonial ;
- ✓ **Accentuer la diversification des fonctions** en soutenant la création **d'équipements « phares » à haute performance environnementale**, qui contribuent l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à l'évolution de l'image des quartiers ;
- ✓ Faire des quartiers prioritaires des **lieux d'innovation sociale et environnementale du territoire en s'appuyant sur la participation et les initiatives habitantes**

#### **INTEGRATION AU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020 :**

**Axe 4 - « Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité »**

**Priorité 6.c :** *Requalifier le patrimoine remarquable*

**Priorité 6.e :** *Contribuer aux programmes de renouvellement urbain en offrant une mutation urbaine de qualité, susceptible d'en modifier l'image*

## **Thématique N°2 – Agir pour le développement de l'activité économique au sein des quartiers**

Le déficit d'activité économique sur le territoire de la CCCO représente un handicap important pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires. La stratégie intégrée établie par la CCCO ambitionne à la fois de lutter contre le chômage des habitants et d'améliorer l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires par une offre de services de proximité qui participe à leur animation sociale et répond aux besoins des habitants.

La redynamisation du tissu économique du territoire constitue donc un enjeu majeur, porté à la fois par le Plan de développement économique de la CCCO et par le Contrat de ville. Pour cela, la stratégie intégrée vise à engager une action forte en faveur de la création et de la reprise d'activité au sein des quartiers, en mobilisant les gisements d'emplois potentiels, en favorisant l'entrepreneuriat, et en s'appuyant un atout du territoire : le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Afin d'assurer la cohérence et la synergie des actions entreprises sur le territoire, la mobilisation de l'Investissement Territorial Intégré pour Cœur d'Ostrevent s'articule donc autour des orientations suivantes :

- ✓ Promouvoir la **création d'activité dans les secteurs de l'activité présentielle et du tourisme**, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ;
- ✓ **Accompagner les initiatives entrepreneuriales** au sein des quartiers ;
- ✓ Soutenir les démarches endogènes de **création d'activités et de services fondées sur l'économie sociale et solidaire**

### **INTEGRATION AU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020 :**

**Axe 1 - « Investir pour une région de connaissance, entrepreneuriale, dynamique et ouverte sur l'Europe »**

**Priorité 3.a :** *Sensibiliser les habitants à la création / reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés.*

## **Thématique N°3 – Améliorer l'offre de mobilité pour favoriser l'accès aux services, aux équipements et à l'emploi**

Les difficultés en matière de mobilité constituent une problématique majeure à l'échelle de la CCCO et plus spécifiquement pour les habitants des quartiers prioritaires, qui pâtissent de l'enclavement géographique lié à la configuration des anciennes cités minières et d'une offre de transports insuffisamment développée. Ces problématiques de mobilité constituent un frein à l'emploi considérable pour les habitants. Elles entravent également leur accès aux services et aux équipements du territoire et contribuent à l'isolement et au repli des quartiers prioritaires.

La stratégie intégrée portée par la CCCO vise à la fois à lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité des habitants, à renforcer l'offre de mobilité en matière de transports en communs et à répondre aux enjeux de développement durable du territoire en favorisant la création de solutions alternatives et innovantes en matière de mobilité. Cette stratégie, au cœur du futur contrat de ville, se trouve déclinée à la fois dans le cadre du pilier « développement économique et emploi », et du pilier « renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie ». Elle est aussi pleinement cohérente avec les objectifs définis dans le SCOT du Grand Douaisis.

L'Investissement Territorial Intégré porté par la CCCO contribue à favoriser une meilleure intégration du parc minier dans le tissu urbain et à favoriser la mobilité des habitants en soutenant des projets orientés sur :

- ✓ Le **développement de l'offre en transports en commun** renforçant le maillage du territoire et la connexion des quartiers prioritaires aux centres villes et aux pôles urbains du territoire
- ✓ Le **soutien au développement des circulations douces et aux démarches innovantes en matière de mobilité** afin de favoriser les déplacements des habitants entre les quartiers de la politique de la ville, les centres-villes, les gares, les équipements scolaires, les zones d'activité et les principaux pôles de services ;

**INTEGRATION AU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020 :**

**Axe 3 - « Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais »**

**Priorité 4.e :** *Mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable*

***Thématique N°4 – Lutter contre la précarité énergétique et favoriser la requalification durable des équipements et des logements***

Le parc social des cités minières est confronté au vieillissement et à la précarisation économique et sociale de ses occupants, du fait de la disparition progressive des ayants droits des mines et de l'arrivée de ménages aux profils fragiles. Malgré les opérations de réhabilitation engagées par les organismes HLM, les occupants du parc minier demeurent particulièrement exposés aux situations de précarité énergétique, tant du fait de la faiblesse de leurs ressources que de la faible performance énergétique d'une partie encore importante des logements. Dans le cadre du contrat de ville, la CCCO porte une stratégie qui vise, d'une part, à accompagner socialement les ménages les plus fragiles du parc, notamment les personnes âgées, et d'autre part, à lutter contre les situations de précarité énergétique pour améliorer la qualité de vie des habitants et limiter leurs charges.

Dans ce contexte, l'ITI Cœur d'Ostrevent s'inscrit dans la stratégie du contrat de ville et souhaite renforcer les actions de requalification des logements et des équipements publics afin d'améliorer leur performance énergétique.

**INTEGRATION AU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020 :**

**Axe 3 - « Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais »**

**Priorité 4.c : *Améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics et ainsi limiter les dépenses des collectivités et des habitants.***

## V. Les principes généraux d'une organisation au service du projet

### 1. Les engagements des partenaires

Le Contrat Unique s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, d'emploi et développement économique et de développement urbain. Il repose sur une démarche partenariale et des signataires élargis.

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014, le Contrat de ville est conclu entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent. Ce contrat est également signé par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, le Conseil départemental du Nord et la CAF du Nord, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré.

Compte-tenu du grand nombre de signataires concernés, la signature du Contrat Unique par les différents partenaires est progressive. Les engagements formalisés des différents signataires peuvent faire l'objet d'annexes au contrat unique.

#### Les engagements des services de l'Etat dans le Contrat de Ville :

La mobilisation du droit commun de l'État constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville se basent sur la déclinaison des **13 conventions nationales d'objectifs interministérielles** que le ministre de la Ville a passé avec chaque ministre ainsi que sur les **instructions thématiques** reçues, notamment celle sur l'éducation du 28 novembre 2014, celle sur la santé du 5 décembre 2014, celles sur l'emploi et le sport du 25 mars 2015, et la dernière du 21 mai 2015 sur la culture.

Certains engagements dépassent ce cadre et méritent d'être valorisés au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sur les quartiers prioritaires et / ou les territoires de veille active.

Il a été ainsi demandé à chaque service de l'État d'élaborer une fiche synthétique des engagements qui pourront être menés, tant par les moyens financiers et les ressources humaines mobilisées et mobilisables, au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

**La DIRECCTE** déclinera les priorités et les engagements qui figurent dans la circulaire du 25 mars sur les 13 contrats selon 6 axes :

- privilégier l'accès des jeunes des quartiers aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand,
- compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes,
- permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers en visant l'accès à un 1<sup>er</sup> niveau de qualification par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs de 2<sup>ème</sup> chance,
- mobiliser l'insertion par l'activité économique qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des quartiers les plus éloignés de l'emploi,
- favoriser et accompagner la création d'entreprises et le développement d'activités dans les quartiers,
- mobiliser les fonds européens au profit des quartiers (FSE, IEJ, garantie jeunes),

La DIRECCTE propose également que le travail déjà réalisé sur la généralisation des clauses d'insertion, sur le soutien à l'association Face et sur les antennes emploi formation soit poursuivi sous réserve de l'inscription à la loi de finances des crédits budgétaires correspondants, notamment sur les maisons de l'emploi.

Sous réserve de l'instruction conjointe à venir DGEFP/Ministre de la Ville, les dispositifs garantie jeunes et initiative pour l'emploi des jeunes non destinés spécifiquement aux publics des QPV, pourraient s'inscrire dans l'objectif opérationnel de s'assurer que les résidents des quartiers et en particulier les jeunes puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles à leur insertion professionnelle.

Les conventions de revitalisation, mesure non destinée spécifiquement aux publics des QPV, pourrait s'inscrire dans l'objectif opérationnel du développement de l'emploi dans et pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**L'Éducation Nationale** concentrera en priorité ses efforts en direction des écoles et établissements situés en éducation prioritaire. Chaque établissement classé REP+ sera couvert par un dispositif de réussite éducative.

Ces efforts consistent en :

- Pour les écoles à développer l'accueil des moins de trois ans et le dispositif plus de maîtres que de classes.
- Pour les collèges à proposer un nombre d'élèves moyen par division inférieur à la moyenne départementale.
- Pour les écoles et les collèges à accompagner les équipes par la formation.

**La DRAC** accompagnera les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés. Les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents



publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique. Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics. Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés. La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

Elle souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités qui peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER. Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Conformément à la convention culture/ville, la DRAC consacre 30 % des crédits dédiés au "projet national pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse" aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville.

**La DTPJJ Nord**, dans une optique de **prévention de la délinquance**, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux : - en lien avec l'EN, la PJJ contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction) ;

- en lien avec le CDAD, la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;

- en lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

En termes de perspectives potentielles, il est à noter :

- d'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ;

- d'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Par ailleurs, **afin de faciliter aux mineurs sous main de Justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs**, la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- en lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous main de Justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un

montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;

- en lien avec le dispositif Ville Vie Vacances, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de Justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).

En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Enfin, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'insertion sociale et professionnelle**, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail suivant :

- systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration) ;

- en lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;

- dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous main de justice au dispositif service civique ;

en lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illéttisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base au bénéfice des jeunes sous main de Justice, notamment en cofinçant des actions par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

Les contributions de la **DDSP** et du **Groupement de Gendarmerie** ne peuvent être territorialisées car les effectifs sont départementaux. Toutefois certains dispositifs comme les ZSP, les délégués police-population, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie bénéficient au public des quartiers prioritaires.

La **DRJSCS**, sur le pilier «**cohésion sociale**», s'engage à accompagner et soutenir les programmes qui visent à :

- Prévenir et lutter contre les discriminations, à travers des plans de lutte intégrés aux contrats de ville (cf. cadre de référence lutte contre les discriminations) en outillant les acteurs (services de l'Etat, Collectivités, EPCI, Ville...).

- Développer "la mixité égalitaire", programme d'éducation populaire qui vise l'Égalité Femme/Homme, Fille/Garçon en partenariat avec les DDCS, l'Éducation nationale, et la DRDFE.

- Favoriser l'accès aux droits et aux services à travers la médiation sociale, la formation des adultes relais, l'impulsion d'actions innovantes (logement, santé, pratiques sportives).

- Promouvoir la citoyenneté à travers l'apprentissage du français (pratiques langagières, classes prépa...).

- Soutenir et accompagner les associations afin qu'elles bénéficient du "choc de simplification" (FONJEP, conventions pluri-annuelles...).

- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine culturel commun et l'émergence artistique sur ce sujet (mémoires et histoires des immigrations) en prenant en compte l'inter-culturel.

**Sur le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »,** la DRJSCS est mobilisée pour co-produire une stratégie territoriale en faveur de l'emploi des jeunes (école de la deuxième chance, parrainage, service civique,...).

**Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,** la DRJSCS s'engage à apporter son soutien et son expertise aux initiatives visant à :

- Qualifier les structures de proximité qui mobilisent les habitants pour contribuer au maintien du lien social.
- Observer, analyser et outiller les partenaires de la politique de la ville sur des thématiques expérimentales ou innovantes.

Au regard des différentes missions qu'elle mène à l'échelle de la région, la DRJSCS, en lien avec les équipes des DDCS, met à la disposition des EPCI des fiches thématiques susceptibles de figurer dans les contrats de ville :

Fiche 1 : Jeunesse-Mobilité internationale (+ annexe)

Fiche 2 : Lutte contre les discriminations

Fiche 3 : Lutte contre la pauvreté

Fiche 4 : Service civique

Fiche 5 : Economie Sociale et Solidaire

Fiche 6 : Sport et citoyenneté.

Fiche 7 : Développement de la vie associative dans les quartiers de la politique de la ville.

L'expérimentation de postes adultes relais médiateurs santé sur le département, menée entre 2011 et 2014 conjointement par la préfecture et l'ARS, se poursuit. Ce co-financement de 15 postes est renouvelé, et 11 postes supplémentaires ont été attribués pour 3 ans sur la nouvelle géographie prioritaire.

**La DDTM** s'engage à accompagner les projets de renouvellements urbains. La mobilisation des crédits de droit commun s'inscrira dans le financement des aides à la pierre et en mettant en œuvre des dispositifs permettant l'accès aux logements des personnes défavorisées et le développement de leur parcours résidentiel.

La **DDCS** propose de mobiliser les crédits de droit commun du BOP Jeunesse sur les quartiers prioritaires et sur les territoires de veille active, selon 3 axes de contribution : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports pratiqués et d'accès aux clubs, territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes, donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.

Dans le cadre de la **politique de jeunesse et vie associative**, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sera mobilisé. Cette

aide à l'emploi socio-éducatif a pour objet de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire.

Le Service Civique sera aussi fortement mobilisé. Il constitue une forme d'engagement volontaire citoyen et civil destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, d'effectuer une mission auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics. Une indemnité d'un montant minimum de 467 € par mois est versée par l'Etat.

Dans le cadre des **politiques sportives**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer :

- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi,
- à la mise en oeuvre du plan "apprendre à nager".

Dans le domaine **social**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer à :

- Promouvoir et préserver l'accès aux droits (action départementale sur la domiciliation : nouveau schéma en cours d'élaboration avec les partenaires : CCAS et associations agréées).

- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le cadre du COPIL régional et interdépartemental.

Sur le secteur des « **droits des femmes** » :

- Participation de la déléguée départementale aux réunions d'élaboration des futurs contrats ou a minima consultation de celle-ci pour favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans les contrats ;

- En lien avec les CIDF et les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes.

### **Les champs d'intervention de la Direction au profit et en partenariat avec la Politique de la Ville**

Les plans interministériels suivants sont mobilisés au profit des quartiers prioritaires :

- plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté,
- plan pluri-annuel en faveur de la jeunesse.

Les plans locaux mobilisés :

1. PDAHI,
2. PDALPD.

### **Les contributions financières**

Les BOP mobilisés sont :

DDCS 59 en tant qu'unité opérationnelle : 177 (lutte contre l'exclusion) : 71 817 221 € en 2013, 70 270 987 € en 2014, 304 (aide alimentaire) : 424 602 € en 2013 et 376 470 € en 2014, 163 (jeunesse) 515 098 € en 2013 et 462 922 € en 2014,

DDCS 59 en tant que service prescripteur : 219 (sport) et le CNDS;

### **Suivi et évaluation de l'action**

Instance de pilotage interne (CODIR de la DDCS).

Indicateur en cours de définition mais seront étroitement liés à ceux relatifs à l'exécution des BOP.

### **Interdépendance**

Le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté est suivi par un comité régional et interdépartemental.

Il n'est pas noté d'interdépendances particulières par ailleurs.

L'Etat veillera à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun pour donner une unité et une cohérence à son intervention sur le territoire.

### **Les engagements de la Région Nord-Pas-de-Calais :**

Depuis de nombreuses années, la Région Nord Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de la ville notamment dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale.

La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une **stratégie de développement social durable des territoires** qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique, et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires s'inscrit dans le cadre suivant :

Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants des quartiers défavorisés** et leur implication citoyenne,

Une **approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale)

Des collectivités territoriales compétences sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de **mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire**.

La Région Nord Pas de Calais s'engage dans la politique de la ville à travers sa démarche **de Développement Social Durable des Territoires** autour de trois objectifs :

Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle

Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales

Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

Les modalités d'intervention de la Région Nord Pas de Calais

**Une délibération Cadre a été signée le 16 février 2015** et pose les engagements de la Région Nord Pas de Calais dans le cadre des futurs contrats de ville (cf. Annexe).

L'engagement de la Région s'appuiera sur cette délibération cadre fixant le périmètre global d'intervention du Conseil Régional en matière de politique de la ville.

Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaite une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires.

**La Région Nord Pas de Calais mobilisera prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.**

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale. La mobilisation de fonds européens, notamment à travers l'Investissement Territorial Intégré dans le cadre du FEDER, pourra faire effet levier, via la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à la politique de la ville de 81 M d'€ (*voir plus en détail ci-dessous*).

Les engagements sur les orientations stratégiques des intercommunalités ou des villes, pilotes de la compétence « politique de la ville »

Dans le cadre du contrat de ville des EPCI 2015 – 2020, la Région Nord Pas de Calais s'engage à se mobiliser sur les trois axes stratégiques du projet territorial de développement social, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun.

Son intervention sera renforcée par des crédits spécifiques concernant la participation des habitants et la gestion urbaine de proximité et de rénovation urbaine.

L'ensemble des territoires en situation de fragilité (quartiers prioritaires, communes ou quartiers en veille) sont éligibles aux financements spécifiques de la Région, **dans le cadre du périmètre géographique retenu par la collectivité territoriale compétente et inscrite dans le cadre du contrat de ville.**

### **Sur le pilier 2 – pour l'accès à l'emploi et le développement économique**

Le volet économique est piloté à la Région par la Direction de l'Action Economique, en lien avec les directions en charge des politiques de formation tout au long de la vie, portent sur **trois démarches principales autour du Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes ; une démarche stratégique s'appuyant sur les Plans Locaux de Développement Economique et le soutien aux PME/PMI.**

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés) s'inscrit dans le cadre de la **stratégie régionale en matière de développement économique** qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population.

Cette stratégie (SRDE/ PLDE) coordonnée à la politique de formation régionale s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité comme par exemple l'Economie Sociale et Solidaire.

La Région Nord Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité.**

Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprises.

Elle se mobilise également dans ses politiques pour **lever les freins à l'emploi** (formation, santé, citoyenneté, culture ...)

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

#### **Sur le maintien et le développement de l'emploi local**

- Le dispositif Citélab
- L'initiative « la suite dans les idées » (sur la sensibilisation à la création d'entreprises)
- Le partenariat et le dialogue social territorial
- Le financement des opérateurs au titre du PRCTE et qui interviennent dans les quartiers
- Le dispositif « mini entreprise » : accompagnement de l'enseignant avec des élèves pour création de petites entreprises
- ...

### **Sur l'accompagnement des publics vers l'emploi**

- Les interventions dans les quartiers pour la création d'activités pour les femmes (par exemple, via association Initiatives plurielles)
- Le financement des PLIE pour le montage d'actions en direction de publics spécifiques
- Les outils de création de structures d'insertion ou ETTI
- L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ) : renforcement des crédits engagés par le FSE en faveur des jeunes (le FSE préconise de cibler 10% de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_137311//appel-a-projets-initiative-pour-lemploi-des-jeunes-iej](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_137311//appel-a-projets-initiative-pour-lemploi-des-jeunes-iej))
- La plateforme pour l'emploi des jeunes et le réseau de chefs d'entreprises à mobiliser
- L'appel à projet formation insertion des jeunes (FIJ) : [http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij)
- ...

### **Sur la volonté de lever les freins à l'emploi**

- La création d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire en lien avec le PLDE
- La mobilisation d'un DLA collectif
- ...

### **- Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes**

Le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 14 plateformes territoriales et a permis la création d'un plan régional pour le développement de la médiation sociale :

### **Plateformes territoriales pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes :**

14 plateformes territoriales ont été créées en vue de favoriser les circuits courts entre les jeunes de la Région et les Entreprises. Chacune de ces plateformes s'appuie sur une ingénierie (un(e) responsable et un(e) assistant(e)) et un réseau de chef de file métiers (chefs d'entreprises du territoire concerné, engagé pour accompagner l'emploi des jeunes). Les événements organisés par les plateformes (rencontres jeunes entreprises) peuvent être organisés dans des quartiers prioritaires et/ou concernés des jeunes habitants dans ces quartiers.

### **Plan Régional de Développement de la Médiation Sociale :**

La médiation sociale peut constituer un outil au service du développement économique et du mieux vivre ensemble au sein des quartiers prioritaires. La Mission Régionale d'Appui pour le Développement de la Médiation a établi un document cadre sur les champs et modalités de déploiement de dispositifs de médiation sociale dans les quartiers. En ce sens, la MRA pourra apporter son ingénierie et accompagner les initiatives prises par des structures et des territoires voulant avancer sur le sujet. En complément, la Région pourra accompagner financièrement, dans la limite de



l'enveloppe financière annuelle définie, des actions expérimentales de développement de dispositifs de médiation sociale (4 à 5 actions financés chaque année pour une intervention moyenne de 25 000 €).

### **Plans Locaux de Développement Economique :**

La stratégie et le plan d'actions établis pour chaque contractualisation PLDE pourra alimenter le volet économique du Contrat de Ville. L'ingénierie PLDE (agent en charge de l'animation du Plan) et les instances (Comité Technique et Conseil de Gouvernance) pourront être mobilisées pour alimenter les travaux et les réflexions.

Plusieurs dispositifs régionaux peuvent être repris et déployés dans le cadre des contrats de ville :

### **La Suite dans les Idées :**

Les actions de sensibilisation à l'initiative et l'entrepreneuriat menées dans le cadre de cette stratégie touchent principalement les jeunes (dont ceux des établissements scolaires des quartiers prioritaires) et les femmes.

### **Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises :**

Le dispositif CitésLab apparait comme un dispositif adapté aux problématiques rencontrées. Outre le fait de s'attaquer au changement culturel de la population des quartiers, le partenariat mis en place entre le chef de projet CitésLab et les partenaires locaux de la création d'entreprise, de la formation et de l'emploi offre la possibilité à la personne sensibilisée de s'inscrire à nouveau dans une démarche projet. Par ailleurs l'ensemble du parcours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, proposé grâce au soutien notamment de la Région et du FEDER par la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMAR), la Chambre de commerce et d'industrie (CCIR) et les 3 associations du réseau BGE, permettent d'accompagner des porteurs de projets issus et/ou s'implantant dans les quartiers prioritaires. Il existe également des outils financiers soutenus par la Région dédiés à l'ensemble des projets de créations (fonds de garantie, prêt d'honneur, capital-risque), et des aides directes pour les projets à potentiel (Contrat de création, aide directe de la Région) et ceux des demandeurs d'emploi (DRAC).

### **Programme régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire :**

Pour accompagner les projets ESS dans les quartiers prioritaires, il est possible de faire appel aux structures d'accompagnement à la création d'activité ESS, cofinancées par la Région. Pour les financer, il existe des outils d'aides directes proposées par la Région (Contrat de Création, Contrat d'appui au développement de l'ESS), ou financés notamment par elle (outils France Active, Autonomie et Solidarité, les Cigales...). Ces actions sont renforcées dans le cadre de certains volets ESS des PLDE (actions d'animation, appel à projet, innovation).

La Région finance également les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, qui accompagnent des personnes habitant en quartiers prioritaires et facilitent la mise en œuvre des clauses d'insertion.

## **Programme régional Commerce :**

Le Programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de service, qui deviendra à compter de juin 2015 le Programme régional commerce, comporte des actions collectives portées par la CCIR qui permettent d'accompagner les entreprises dans leur développement et leur consolidation, voire dans le déploiement de projets nouveaux (Ardan). Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI.

## **Programme Régional de Développement de l'Artisanat :**

Le PRDA offre une palette d'actions collectives dédiées au développement des entreprises artisanales portées par la CMA. Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI, ainsi qu'une Plateforme dédiée au financement de projets de reprises artisanales.

### **- Le financement des PME-PMI**

#### **Les subventions aux PME-PMI**

Le contrat de développement est une subvention destinée aux PME pour que celles-ci concrétisent et mettent en œuvre un projet de développement ambitieux et intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Ce projet doit être d'au moins 200 000 euros d'investissements et créateur d'un nombre significatif d'emplois. En matière d'entreprise de services à haute valeur ajoutée, la création d'au moins 10 emplois doit être prévue.

#### **Les organismes régionaux de financement et de garantie**

A côté des aides directes, la Région a développé plusieurs types d'outils pouvant être mobilisés pour faciliter le financement des projets d'entreprise : le capital investissement (dont une liste exhaustive est disponible sur le site *jetrouvedesfondspropres*), la garantie, le co-investissement immobilier dans les zones politiques de la ville.

- FINORPA : accompagne des entreprises à toutes les étapes de leur vie en intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres (capital, obligations convertibles, prêts participatifs). Les tickets sont compris entre 100 000 et 1 000 000 d'euros.

- FINOVAM : société régionale d'amorçage, réalise des apports en fonds propres (obligations convertibles et capital) pour les entreprises en phase d'amorçage et innovantes.

- NORD France AMORCAGE, société de co-investissement intervient aux côtés d'autres investisseurs privés, fonds ou business angels en doublant le ticket d'intervention.

- Le Fonds Régional de Garantie Finorpa apporte des garanties sur financements bancaires des PME et ETI. La quotité de risque maximal pouvant être prise par le FRG s'élève à 50% du montant du prêt et 1 000 000 d'euros

- Le fonds de garantie Bpi-région Nord Pas de Calais sur dotations régionales apporte,

comme le FRG-Finorpa des garanties sur prêts bancaires.

La Région a également mis en place avec la Bpi un certain nombre de prêts participatifs spécifiques (innovation non technologique, transmission, amorçage et revitalisation).

**Batixia, société d'investissement régionale**, investit dans l'immobilier d'activité pour relancer l'activité économique dans les zones politique de la ville.

### ***Sur le pilier 3 – pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants***

Le volet urbain est piloté à la Région par la Direction de l'Aménagement Durable, y compris sur l'animation de l'ITI qui constitue une partie importante du volet européen des contrats de ville d'agglomération, mais aussi sur le développement et le renouvellement urbain, ainsi que la gestion urbaine de proximité.

#### **A/ Sur le développement et le renouvellement urbain**

En 2005, le Conseil Régional a signé la première convention régionale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans le cadre de cette convention, le Conseil Régional a souhaité prioriser son action sur la qualité de vie des habitants en privilégiant :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (la création ou le renforcement de nouveaux services aux habitants),
- La recomposition urbaine pour intégrer les quartiers dans les villes,
- La qualité de l'habitat.

Les conventions signées sur 2005-2015 ont permis le soutien de projets de rénovation urbaine complexes.

En 2009, l'Etat a souhaité étendre la rénovation urbaine aux quartiers anciens dégradés (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

La Région a acté le principe de conventionner avec l'Etat, l'ANAH et l'ANRU autour de plusieurs objectifs :

- La lutte contre l'habitat indigne
- La requalification durable et énergétique de l'habitat ancien dégradé,
- La lutte contre la vacance, le soutien aux opérations d'amélioration du cadre de vie et de qualité urbaine,
- La prise en compte des démarches de développement durable dans les projets.

Dans le cadre de la réforme actuelle de la politique de la ville, un **nouveau programme de renouvellement urbain** sera concentré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds.

La Région sera partenaire des programmes de rénovation urbaine sur les quartiers retenus par l'Etat au travers de la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, emploi formation ...).

## **L'engagement de la Région peut de nouveau jouer un effet levier non négligeable sur le territoire régional en :**

- ciblant les modalités de son partenariat par une mobilisation de ses politiques de droit commun sur les quartiers retenus et par une « territorialisation » des crédits spécifiques « politique de la ville »
- identifiant une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [Investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la TESR, la troisième révolution industrielle, l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et de façon optionnelle les interventions type PRU 1 sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre lors du 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

## **B/ Sur le cadre de vie et la Gestion Urbaine de Proximité**

L'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier peuvent relever de la gestion urbaine de proximité. Ils doivent cependant répondre à une exigence démocratique : la participation des habitants. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.

La GUP est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- **d'améliorer la qualité de vie** des habitants dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés ;
- de contribuer à **améliorer l'ambiance urbaine** et à **renforcer la qualité des équipements et services urbains** ;
- de contribuer à **lutter contre la faible attractivité des logements**, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
- de mieux **coordonner les acteurs**, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de **clarifier les modalités de gestion** entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;
- de prendre en compte le souci de **qualification des agents de proximité** et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;
- de **pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements** réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants ;
- d'assurer la **qualité des investissements** réalisés sur les espaces extérieurs (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique, ...)
- de **valoriser l'image** de ces quartiers.

La Région peut soutenir un ensemble de projet qui relèvent de :

- La mise en œuvre de programme d'actions de gestion urbaine de proximité ;
- La création et l'animation de jardins communautaires participatifs ;
- Les projets relatifs à la mémoire des quartiers en mutation ;
- L'accompagnement social lié à la réhabilitation énergétique des logements, en particulier dans le cadre du plan « 100.000 logements » mis en œuvre par le Conseil Régional ;
- L'appropriation des nouveaux espaces urbains ;
- Les démarches participatives visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie et la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces, notamment dans le cadre d'un Fonds de Travaux Urbains.

### **C/ Sur l'Investissement Territorial Intégré, à travers l'ITI**

En appui, les fonds européens pourront être mobilisés pour accompagner la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire, notamment dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés.

Le volet européen du contrat de ville pourra mobiliser des moyens du FSE et du FEDER, notamment à travers l'ITI.

**L'Investissement Territorial Intégré (ITI)** constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020 qui permettra de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente) : 12 M€
- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€
- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais : 36 M€
- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

La CCCO a **intégré un volet européen** (mobilisation FEDER/FSE) dans le cadre de son contrat de ville d'agglomération, **principalement autour de l'ITI (FEDER)**. Elle a candidaté à l'ITI pour une **enveloppe prévisionnelle de 2,5 M Euros** sur :

Axe 1 : 3b soutien aux PME et à l'innovation ;

Axe 3 : 4c efficacité énergétique ; 4e réduction des émissions de carbone et mobilité multimodale durable ;

Axe 4 : 6c patrimoine naturel et culturel ; 6e environnement urbain et réhabilitation des friches.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait

se traduire par le soutien aux actions suivantes :

### **Sur le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements :**

- Un engagement dans le NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain ;
- Le plan 100 000 logements : [http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5151/le-plan-100-000-logements](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5151/le-plan-100-000-logements)
- La troisième révolution industrielle : une opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable. Elle s'articule autour de 5 piliers : énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, réseaux intelligents, transports non polluants.  
<http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecals.fr/>
- La stratégie régionale climat, les politiques d'aménagement diverses, développement économique, transports, environnement ...
- [http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5189/lutte-contre-le-changement-climatique](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5189/lutte-contre-le-changement-climatique)

### **Sur le cadre de vie et le développement de réponse de proximité :**

- Le plan de développement de la médiation sociale + la mission d'appui France Médiation (financement d'une action expérimentale ou qui peut être accompagnée en amont par une démarche d'appui méthodologique au territoire)
- Le Contrat Régional d'Initiatives pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (CRISAC)
- Les crédits spécifiques Gestion Urbaine de proximité dont les fonds de travaux urbains (FTU) ...
- ...

### ***Sur le Pilier 1 – pour un renforcement de la cohésion sociale et le pilier 4 – pour la citoyenneté et les valeurs de la république***

**Cette double dimension (2 axes du contrat de ville sur la cohésion sociale et la citoyenneté/valeurs de la république)** est pilotée par la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux, notamment via le service citoyenneté et territoire en charge des questions d'éducation populaire et de participation des habitants, qui constituent le volet social et citoyen de l'intervention de la Région.

Par ailleurs, la DPIP a en charge la **coordination globale de la politique de la ville** en préparant les demandes de contributions des autres Directions de la Région :

- en lien étroit avec les chefs de file de la dimension économique (DAE) et urbaine (DAD), sur la mobilisation renforcée du « Droit commun »
- via la sollicitation des différents services compétents sur les sujets relevant de leur expertise.

**Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la**

**participation des habitants** : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires sera renforcé grâce aux conseils citoyens.

La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Certains de dispositifs impulsés et accompagnés par la Région, comme les « Fonds de Participation des Habitants » et « Nos Quartiers d'Eté » existent depuis 1990 et s'inscrivent en faveur de la participation des habitants dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou ayant des difficultés spécifiques identifiées.

Elle développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant aux objectifs « promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

**Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.**

## **A/ Volet Education Populaire**

La Région Nord –Pas de Calais repositionne son approche en matière de citoyenneté et de consommation responsable et met en place une **politique d'éducation populaire** en l'inscrivant dans les grands enjeux régionaux du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, de la Transformation Ecologique et Sociale Régionale et de la Troisième Révolution Industrielle.

L'Education Populaire vise l'émancipation des citoyens pour qu'ils puissent être acteurs de la démocratie. Elle contribue à développer le pouvoir et la capacité d'agir de manière individuelle et collective.

3 thématiques prioritaires ont été retenues :

- **la consommation responsable** pour permettre à tous les citoyens, quel que soit leur statut ou leur lieu de vie, de mieux saisir la réalité de la société, du monde dans lequel ils vivent, de donner du sens à leurs actions et de pouvoir agir collectivement. Le Conseil Régional souhaite notamment développer des modes de consommation plus responsables en faisant du citoyen un acteur essentiel de ce changement, et encourager la mise en réseau des acteurs de la consommation responsable, développer des transversalités et de nouvelles formes de collaboration, développer la connaissance en la matière. Un des axes d'intervention privilégié est la mise en place d'actions de sensibilisation à la consommation responsable et l'animation de lieux d'échanges pour prévenir les risques et dérives liés à la consommation au quotidien.

- **l'égalité dans l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations (dont l'égalité femmes/hommes)** pour reconnaître à chacun des droits, une égalité d'accès à l'espace public, à la connaissance, à l'expression et à la capacité d'initiative. Les actions menées en ce sens portent sur la capacité de chacun à s'impliquer collectivement et individuellement dans la vie de la cité ; elles favorisent des temps de rencontre, incitent à la constitution d'espaces d'échanges en direction de publics en déni de citoyenneté et/ou victimes de discriminations liées aux origines, à la

couleur de peau, à l'orientation sexuelle, aux modes de vie...

Il s'agit également de réaffirmer le respect des droits fondamentaux liés à la personne humaine et notamment vis-à-vis d'un public extrêmement fragilisé.

- ***l'engagement des jeunes*** pour qu'ils contribuent à la consolidation des projets associatifs, qu'ils participent à une mobilisation citoyenne au service de l'intérêt général, qu'ils puissent se former, acquérir et consolider des compétences, développer des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être.

Cette démarche s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés sur ces sujets, aussi bien au niveau régional que local, comme par exemple les centres sociaux, les CLAP, les écoles de consommateurs et les acteurs associatifs

## **B/ Volet « politique de la ville », via le Développement Social Durable des Territoires**

**La contribution sur crédits spécifiques de la Région porte principalement sur l'enjeu central et transversal de la participation des habitants et leur qualification à travers des dynamiques de projet.**

**Le cadre stratégique « Développement Social Durable des Territoires » (DSDT) (délibération 20142549 du 13 octobre 2014) est une composante du cadre d'intervention de la Région en matière de « politique de la ville » (délibération 20150390 du 16 février 2015), au titre de la mobilisation de crédits spécifiques.**

Le DSDT s'appuyant sur 4 types d'accompagnement permettant de réduire les inégalités sociales et territoriales et cela passe donc par un rattrapage de l'accompagnement régional au profit des territoires connaissant le plus de difficultés.

L'accompagnement des habitants se fait dans le cadre d'un processus qui comprend différentes étapes. Ces différentes étapes, graduées, sont nécessaires pour permettre l'émancipation des citoyens et le développement de la démocratie participative :

- **Mobiliser tous les publics, y compris les publics les plus éloignés** des acteurs partenaires institutionnels et socioculturels pour les rendre acteurs de leur environnement (notamment à travers les « Fonds de Participation des Habitants ») ;
- **Développer les expérimentations et les innovations** permettant de développer les compétences citoyennes et entrepreneuriales (notamment à travers l'opération « Nos Quartiers d'Été ») ;
- **Structurer le développement social durable**, à travers une co construction des projets de territoire avec les acteurs et les habitants (à travers des actions structurantes visant à impulser des dynamiques de territoire) ;
- **Investir dans la Gestion Urbaine de Proximité**, afin d'améliorer le cadre de vie (voir *Gestion Urbaine de Proximité*).

L'appel à projet DSDT a été lancé en novembre 2014 et a été concerté avec les intercommunalités concernées en charge du pilotage et de l'animation de la politique de la ville.



## **C/ La mobilisation des politiques de droit commun relevant de la cohésion sociale et de l'accessibilité aux services publics**

Différentes politiques relevant du Droit Commun de la Région peuvent être mobilisées, à travers différents dispositifs accompagnés par la Région et qui peuvent contribuer à améliorer la cohésion sociale et la citoyenneté.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

### **Sur les conditions de participation des habitants**

- Les dispositifs régionaux « **Nos quartiers d'été** », les « **Fonds de participation des Habitants** », « **Fonds d'initiatives des territoires et des acteurs** » relevant du « Développement Social Durable des Territoires » : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires)
- Le soutien prioritaire sur les champs de la participation citoyenne à travers la politique de **démocratie participative**, comme par exemple via l'Instance Régionale de Débat Public : [https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5317/les-dispositifs](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5317/les-dispositifs)
- La **politique d'éducation populaire** : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_116209//soutien-aux-projets-d-education-populaire](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_116209//soutien-aux-projets-d-education-populaire)
- La stratégie et les actions **d'écocitoyenneté** : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5190/strategie-regionale-d-ecocitoyennete](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5190/strategie-regionale-d-ecocitoyennete)
- ...

### **Sur les questions de mobilité et d'aménagement numérique des territoires (condition nécessaire à l'autonomie des individus)**

- Une stratégie **d'aménagement numérique du territoire**, notamment à travers le grand projet « Région Numérique » et le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : [https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_61222/region-numerique](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_61222/region-numerique)
- Le dispositif TIM PASS ([http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_19877//timpass](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_19877//timpass))

### **Sur la promotion de la santé et faciliter l'accès aux soins et aux droits et aux équipements de santé**

- Lien avec une réflexion sur la **médiation sociale** et les acteurs de terrain
- Une politique volontariste de santé, en 2015, autour d'un appel à projet sur la prévention/santé et un soutien à certains projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le cadre d'un meilleur accès aux soins primaires pour tous.

### **Sur la réduction des inégalités et favoriser le lien social**

- Les dispositifs d'accompagnement du milieu associatif :

[www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-deducation-populaire](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-deducation-populaire)

- Le lien entre la plateforme de décrochage scolaire et la politique de formation permanente

### **Sur l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale**

- La démarche de **démocratisation de la culture** sur les territoires, via l'appel à projet « Culture à partager » :  
[www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_55227//cultures-a-partager](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_55227//cultures-a-partager)
- Le soutien à la **création artistique et au développement culturel** :  
[www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region)
- [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-dexposition](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-dexposition)

### **De manière transversale....**

- ✓ La Région prévoit une **clause de revoyure** à l'issue des élections régionales de fin 2015 pour définir les objectifs et les moyens qu'elle engagera dans le cadre du contrat de ville sur la période 2016-2020. Cette clause permettra d'intégrer le nouveau périmètre de compétences de la Région issu de la loi NOTRe ainsi que l'évolution du périmètre géographique (Nord Pas de Calais Picardie).
- ✓ Sur le volet européen, un **avenant sera signé en fin d'année sur la mobilisation de l'ITI**.
- ✓ Le recensement des politiques régionales, et leur déclinaison à travers les différents dispositifs existant dans le Nord-Pas de Calais et la Picardie est actuellement en cours afin de favoriser des regards croisés et une meilleure cohérence des politiques publiques afin d'inscrire une **nouvelle organisation administrative qui permettra la continuité de l'action publique de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, sur les deux territoires réunis, à partir de 2016 dans le cadre de la « nouvelle région »**.

## Les engagements du Conseil Départemental du Nord :

Dès 1999, le Département du Nord s'est engagé dans la politique de la ville.

Au travers de ses compétences et politiques volontaristes, il a soutenu et mis en œuvre de nombreux projets concourant au développement des quartiers, et a renforcé la présence de ses services sur le terrain, à travers :

- ✓ **Une mobilisation importante des agents départementaux dans les zones urbaines sensibles :** dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, 1134 agents travaillent dans les quartiers sensibles, soit 1/3 des agents (travailleurs sociaux éducatifs, puériculteurs et infirmiers de PMI,...) du Département.

**A titre d'exemple, les services des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) du Douaisis intervenant directement en 2015 sur des communes de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ayant des quartiers prioritaires sont les suivants :**

**95 professionnels de terrain pour 85,80 ETP (hors cadre, hors secrétariat) répartis comme suit :**

*Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : 17,60 ETP*

*Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 21,10 ETP*

- Nombre mensuel de consultations infantiles extérieures sur ces communes : 22

*Service Social Départemental (SSD) : 28,60 ETP*

- Nombre hebdomadaire de permanences extérieures sur ces communes : 15

*Service de Prévention Santé : 17,50 ETP*

*Lieu de Rencontre Parents-Enfants « La Marelle » de Douai (Dorignies) : 1 ETP*

- ✓ **Un accompagnement des partenaires présents dans les quartiers,** notamment les 100 centres sociaux et centres socioculturels, les Centres communaux d'action sociale des communes concernées par le zonage prioritaire. Par ailleurs, en matière de politique de prévention jeunesse, 19 clubs de prévention (intégrant 29 postes ALSES - Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire - implantés dans les collèges et 96 postes AILE -Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions - principalement dans les centres sociaux) sont présents en quasi-totalité sur les quartiers prioritaires. Ils permettent de proposer des outils spécifiques pour les jeunes en difficulté.

**A titre d'exemple, les moyens financés en 2015 sur des communes de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ayant des quartiers prioritaires sont les suivants :**

*Les Référents RSA financés dans des organismes intervenant : 9 ETP pour un montant de 318 114 €*

*Les Postes AILE (animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions) : 2 ETP pour un montant de 75 000 €*

*Un club de Prévention Spécialisée : 12 ETP sur les communes de Montigny-En-Ostrevent et Pecquencourt (pour un montant de 625 300 €)*

*Les centres sociaux de Pecquencourt et Somain : 60 000 € au titre de l'animation globale, 60 000 € au titre du DSL*

*Le financement des chantiers d'insertion de la CCCO et de ESI pour un montant de 174 830 €*

- ✓ **Des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale** qui ont contribué au renouvellement des quartiers concernés et à l'amélioration des services pour leurs habitants, ainsi qu'**un accompagnement de projets communaux et intercommunaux en faveur du cadre de vie, de l'accès au service et du développement économique** : ces opérations et projets ont pu être réalisés, soit directement dans les quartiers concernés, soit bénéficier directement ou indirectement à leurs habitants.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'État, les collectivités locales concernées, l'ARS et la CAF.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

**Une délibération cadre adoptée le 03 novembre 2014 pose les engagements du Conseil Départemental du Nord dans le cadre de la réforme politique de la ville « Refonte de la politique de la ville : un nouvel engagement du Département pour les habitants des quartiers » (cf. annexe).**

#### Les modalités d'intervention du Conseil Départemental du Nord

Le Département du Nord s'inscrit dans la volonté nationale de faire converger les politiques en faveur des quartiers les plus en difficulté. Néanmoins, garant des solidarités territoriales, le Département souhaite poursuivre le travail engagé avec les quartiers de veille (quartiers sortis de la géographie prioritaire ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville) mais aussi avec les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

Dans le cadre du contrat de ville, le Département souhaite orienter son action dans les quartiers autour de quatre priorités :

- Donner la priorité à l'emploi
- Favoriser l'autonomie des jeunes

- Améliorer le vivre-ensemble
- Lutter contre toutes les discriminations.

Et selon les principes d'action suivants :

- S'appuyer sur les démarches de développement social local et promouvoir les droits culturels
- Mobiliser les politiques de solidarité avec les habitants
- Garantir la « solidarité des territoires » en accompagnant les intercommunalités
- Faire des quartiers prioritaires des lieux d'innovation

Les principes dans lesquels s'inscrit le Département du Nord visent à garantir une approche adaptée à la CCCO comme à chacun des territoires concernés par la politique de la ville.

Les engagements sur les orientations stratégiques de la CCCO

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent 2015 – 2020, le Conseil Départemental du Nord s'engage à se mobiliser sur les trois axes stratégiques du projet territorial de développement social, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun et ses partenaires associés.

Le Département mobilisera des **moyens humains et financiers à budget constant** :

- A travers les politiques départementales de droit commun et la mobilisation de ses partenaires associés
- En expérimentant ses nouvelles politiques à l'échelle des quartiers
- En intégrant dans son action les priorités de chaque contrat d'agglomération
- En s'engageant sur la mobilisation des fonds européens (10% de l'enveloppe FSE « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » sera consacrée aux quartiers politique de la ville).
- En incitant les porteurs de projets à s'inscrire dans la future programmation de l'Investissement Territorial Intégré (I.T.I.) consacrée à la politique de la ville.

Une attention particulière doit être portée sur le public jeune, permettant de préparer l'avenir et de prévenir les difficultés de demain. Le Département souhaite s'engager au travers de la mise en place de **projets permettant une approche globale et partenariale de l'accompagnement des jeunes** et assurant leur accès à l'autonomie (citoyenneté, formation, emploi, mobilité, logement, santé...).

Les engagements pris par le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent feront l'objet d'une formalisation, par une annexe au Contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis concerté avec le territoire et signé le 23 février 2015.

Celui-ci formalise par ailleurs l'engagement du Département à accompagner la

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et ses communes membres dans la réalisation de projets d'aménagement, d'équipement et de développement territorial qui pourront améliorer l'offre de services et le cadre de vie dans les quartiers concernés et/ou pour leurs habitants.

### **Pilier 1. Pour un renforcement de la cohésion sociale**

Le Conseil Départemental du Nord a pour objectif d'améliorer le vivre ensemble au sein des quartiers à travers les actions suivantes :

- L'amélioration de l'exercice de la citoyenneté (accès réel aux droits, information sur les devoirs) et de l'accessibilité aux services et aux équipements dans une logique d'aménagement équilibré des territoires.
- Par le soutien aux publics fragiles, dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires.

De façon générale, les initiatives de prévention et d'intervention précoce, de lutte contre l'isolement, et de soutien à la parentalité ainsi que les outils mis en place par le Département en matière de cadre de vie ou de mobilité sont autant de leviers à mobiliser et coordonner dans l'objectif commun de « vivre ensemble ».

Le Conseil Départemental du Nord s'engage également sur la lutte contre les discriminations à travers :

- **la mise en place d'un plan départemental de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations**, valorisant les actions menées au sein de son organisation et via ses différentes politiques publiques ;
- **la signature le 7 mars 2014 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** qui engage la collectivité à utiliser ses pouvoirs et ses partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

*Orientation stratégique N°1 – Favoriser la réussite éducative pour tous*

#### **Objectif 1.2 Développer une offre d'activités et de projets adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes et de leurs familles**

- La coordination des acteurs jeunesse au travers de la mise en place d'une plateforme jeunesse partenariale (plateforme territoriale de prévention et d'insertion)
- Le dispositif Loisirs des Jeunes dans le Nord (11-18 ans)

- Le dispositif « un été en Nord » (séjours gratuits pour les 11 – 15 ans)
- Le soutien au fonctionnement des centres sociaux/maisons de quartiers et financement d'actions spécifiques
- Le soutien au fonctionnement des CCAS et financements d'actions spécifiques
- Le soutien à la diffusion culturelle, au développement culturel des territoires et à l'accès à la lecture publique
- Le soutien à la création d'équipements sportifs
- Le dispositif culture jeunesse et l'aide à la diffusion culturelle

**Objectif 1.3 Renforcer les liens entre les parcours éducatifs et les perspectives de formation et d'insertion professionnelle**

- La mise à disposition des équipements et des outils de qualité (plan Collège numérique)
- Le financement d'actions dans le cadre du Projet Éducatif Global Départemental (PEGD)

**Objectif 1.4 Affirmer et valoriser la place des parents au sein de la communauté éducative**

- Le Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) « La Marelle » et les actions parentalités des UTPAS
- Le dispositif de prévention précoce « Accueil d'éveil » pour les enfants de moins de 6 ans et leurs familles repérés par la PMI avec trouble du développement psychomoteur, relationnel ou affectif, carence de stimulation, difficultés de socialisation)

*Orientation stratégique N° 2 – Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé*

**Objectif 2.2 Renforcer les actions de promotion de la santé**

- L'offre de service du Service de Prévention Santé (SPS) : actions de prévention, vaccinations, bilans de santé, consultation diagnostic anonyme et gratuit, consultation individuelle diagnostic des infections sexuellement transmissibles, aide à l'arrêt du tabac
- L'offre de service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : consultations infantiles, bilan 4 ans, consultations prénatales
- Le financement d'actions collectives de prévention santé pour les acteurs de terrain
- Le projet « assiette durable » dans les collèges

**En tant que chef de file de l'action sociale et partenaire du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, les services du Département pourront animer ou co-animer certaines instances visant à coordonner un champ d'actions relevant de la politique de la ville. Ainsi, compte tenu des enjeux pour le territoire de la CC Cœur d'Ostrevent, le**

**Département propose de co-animer les actions relevant de l'objectif Objectif 1.4 « Affirmer et valoriser la place des parents au sein de la communauté éducative », en s'appuyant sur le Comité Opérationnel Territorial (COT).**

## **Pilier 2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique**

A l'échelon national, un des piliers de la nouvelle loi est de réduire significativement l'écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et les bassins de vie dans lesquels ils s'inscrivent.

Le Département souhaite y contribuer :

- En **favorisant le retour à l'emploi** des publics qu'il accompagne et en particulier les femmes, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les jeunes en difficulté d'insertion ou accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. A ce titre, le Plan Départemental d'Insertion pointe plusieurs enjeux et leviers mobilisables : une meilleure connaissance et articulation des acteurs de l'insertion sociale et du monde économique, le soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique ou la mise en place d'outils de financements pour faciliter le développement d'activités.
- En **confortant dans sa stratégie de ressources humaines**, les contrats d'apprentissage, les emplois d'avenir et les clauses d'insertion.
- En **soutenant le développement d'activités économiques** par le financement d'hébergement d'entreprises, mais aussi en soutenant le tissu d'acteurs accompagnant ou promouvant la création, notamment dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire.

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

*Orientation stratégique N°4 – Lever les freins à la formation et à l'emploi*

### **Objectif 4.1 Adapter les types et les niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire**

- L'accompagnement à l'emploi par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le financement de la méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande)
- Le financement des missions des référents RSA
- Le financement des missions locales

### **Objectif 4.2 Lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité**

- Le financement des ateliers chantiers d'insertion
- Le financement de permis de conduire dans le cadre des Contrats d'Engagements



## Réciproques

### **Objectif 4.3 Développer des solutions spécifiques pour lutter contre les freins à l'emploi des femmes**

- Les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes

#### *Orientation stratégique N° 5 – Développer l'activité en faveur des habitants du territoire*

### **Objectif 5.1 Favoriser la création d'activité dans les secteurs de l'économie présentielle et du tourisme**

- Le soutien à l'artisanat et aux acteurs économiques

### **Objectif 5.2 Accompagner les initiatives entrepreneuriales au sein des quartiers prioritaires**

- L'appel à projets « prime à la création »
- La politique de soutien à la création d'activités
- Le soutien à l'association « Nos quartiers ont des talents » pour l'action d'accompagnement des jeunes diplômés bac + 4 et de moins de 30 ans issus de quartiers ou milieux défavorisés

### **Objectif 5.3 Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

- la promotion de l'ESS et de la coordination Territoriale

#### *Orientation stratégique N°6 – Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique*

- L'offre de service du Pôle Lutte contre les Exclusions et promotion de la Santé (PLES)

**En tant que chef de file de l'action sociale et partenaire du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, les services du Département pourront animer ou co-animer certaines instances visant à coordonner un champ d'actions relevant de la politique de la ville. Ainsi, compte tenu des enjeux pour le territoire de la CC Cœur d'Ostrevent, le Département propose de piloter les actions relevant de l'orientation stratégique N°6 « Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique », en s'appuyant sur la Commission Territoriale d'Insertion (CTI).**

### ***Pilier 3. Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants***

A travers les Grands Projets de Ville et les Opérations de Renouvellement Urbain portés par les partenaires, le Département s'est engagé sur ses politiques d'éducation, de voirie et de développement économique. Par exemple, entre 2003 et 2014, 25 collèges ont été construits ou rénovés en profondeur dans les quartiers, dont deux dans le Douaisis.

#### **Le Département a également cofinancé de nombreux projets d'investissement en faveur du cadre de vie, de l'accès aux services et du développement économique dans les zones prioritaires :**

- Requalification des espaces publics,
- Construction ou rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs, etc.

Dans certains cas, les projets situés dans les zones prioritaires ont bénéficié d'une bonification (centres sociaux, centres de planification, PMI, modes de garde).

En matière de logement, le département s'engage auprès des publics les plus fragiles notamment via le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

#### *Orientation stratégique N°7 - Améliorer l'offre de mobilité*

##### **Objectif 7.1 Faire valoir les besoins des quartiers de la politique de la ville en matière de desserte et d'accessibilité**

- L'offre de transports qui peut desservir les pôles d'échanges dans les quartiers et les quartiers eux mêmes
- Le soutien, notamment par l'ingénierie départementale, aux communes du territoire pour la mise en œuvre de projets d'aménagement local et/ou de développement territorial

##### **Objectif 7.2 Accompagner les habitants dans l'accès aux services et équipements, et promouvoir la médiation culturelle**

- Le financement d'un poste de Médiateur culturel dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI)
- Le réseau de développement culturel en milieu rural

**Objectif 7.3 Soutenir le développement des circulations douces depuis et vers les quartiers**

- Le Plan cyclable départemental

**Objectif 7.4 Soutenir les démarches innovantes en matière de mobilité**

- Le schéma Mobilité 2030, axes n°6 et 7 : « Encourager et développer les pratiques alternatives de mobilité » et « Développer des mesures d'accompagnement et soutenir l'innovation »
- Schéma des aires de covoiturage (en cours d'élaboration)

*Orientation stratégique N°9 – Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social*

**Objectif 9.2 Accompagner le vieillissement et la précarisation des occupants du parc social**

- Le plan Mona Lisa
- L'Aide à l'Aménagement du Logement - AAL59
- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de la perte d'autonomie via le Pôle Autonomie de la DTPAS avec le concours des CLIC et de la MAIA
- La mise en place d'un nouveau dispositif « Nord Énergie Solidarité » de lutte contre la précarité énergétique
- Le financement de structures intervenant en matière de logement et de précarité énergétique
- Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),
- Le dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL)

*Orientation stratégique N°10 – Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers*

**Objectif 10.3 Faire des quartiers des lieux d'innovation environnementale du territoire, et concevoir des espaces publics pour promouvoir le vivre ensemble**

- Le soutien, notamment par l'ingénierie départementale, aux communes du territoire pour la mise en œuvre de projets d'aménagement local et/ou de développement territorial

***Pilier 4. Pour la citoyenneté et le respect des valeurs de la République***

Au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par le Conseil Départemental du Nord, la contribution du Département au contrat de ville pourrait se traduire, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, par la mobilisation de son offre de service sur le territoire et par le recours aux dispositifs suivants (sous réserve des éventuels

critères d'éligibilité définis et/ou de la délibération de l'assemblée départementale) :

- Le soutien aux actions collectives pour les jeunes « actions citoyennes »
- Le soutien du label départemental « parité sport » pour les clubs sportifs exemplaires
- L'incitation des partenaires à adopter des démarches de développement social local (DSL)
- Le financement des clubs de prévention spécialisée

## **Les engagements de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, 8 villes ont été retenues en géographie prioritaire sur le territoire de Cœur d'Ostrevent : Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Somain et 4 communes placées en veille active: Bruille-les-Marchiennes, Fenain, Marchiennes et Monchecourt.

Le contrat d'agglomération prend la forme d'un contrat unique intercommunal porté par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et fédère l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville.

Le projet de cohésion sociale territorial, élaboré sur la base d'un diagnostic partagé détermine les axes stratégiques et le plan d'actions opérationnel du nouveau contrat de ville.

### **Engagements de Cœur d'Ostrevent et moyens développés pour la mise en œuvre du Contrat Unique d'Agglomération :**

#### **Le pilotage du CUA :**

#### **Mise en place d'une gouvernance partagée avec les institutions et partenaires signataires.**

Dans cet objectif, création et animation d'instances de concertation et de décision permettant la réalisation et l'évaluation du contrat de ville en fonction des orientations stratégiques et programmes d'actions du Programme de cohésion sociale territorial :

- commissions thématiques interpartenariales constituant des espaces d'émergence de projets et d'évaluation des actions en cours,
- comités techniques et d'examen de la pertinence des actions proposées dans le cadre de la programmation annuelle,
- comités de pilotage et de validation des orientations annuelles du CUA et de la programmation,
- conseils citoyens favorisant la démocratie participative et l'expression des habitants.
- mise en place des phases opérationnelles de programmation communautaire après validation par le Conseil Communautaire.

L'investissement territorial intégré :

- un comité technique assurera le suivi des projets réalisés dans le cadre de

ce dispositif.

- validation par le comité de pilotage du CUA.

Suivi et gestion financière des crédits du CUA.

Engagement financier de Cœur d'Ostrevent permettant la mise en place d'actions à portée intercommunale permettant le développement des quartiers et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

### **Une ingénierie dédiée :**

- Une équipe et un contrat pilotés par le Directeur des Services Adjoint.
- Une coordinatrice de l'équipe chargée également de l'animation du dispositif, les relations avec les institutions, les partenaires, les élus ainsi que la déclinaison du CUA sur la dimension intercommunale.
- Un chef de projet chargé de la coordination et de l'animation du dispositif sur les communes en géographie prioritaire et en veille.
- Une chargée de mission démocratie participative (FPH/NQE) qui accompagnera l'équipe pour la création et l'animation des conseils citoyens.
- Une secrétaire assistante.
- Une chargée de mission santé pour une sensibilisation et une prévention santé au plus près des populations ainsi qu'un accompagnement des porteurs de projets sur le territoire.
- Une équipe pluridisciplinaire intervenant en fonction de leurs compétences et des problématiques repérées sur le territoire : médiateurs santé et sportif, un médiateur jeunesse, deux animateurs de prévention et une assistante chargée de l'accompagnement logistique des associations.

Collaboration étroite avec les techniciens de Cœur d'Ostrevent chargés des problématiques en relation avec le développement des axes stratégiques du contrat de ville : direction générale, emploi et formation, habitat, environnement, finances, financements européens.

### **Les missions d'animation et d'accompagnement dans le cadre du CUA :**

- Mise en œuvre et évaluation du CUA et coordination avec tous les dispositifs existants.
- Soutien technique aux communes en géographie prioritaires et en veille active

- dans la mise en œuvre du CUA.
- Interface entre les élus, les institutions et les partenaires.
- Recherche de financements de droit commun.
- Soutien aux habitants et associations de territoire.
- Accompagnement des Conseils Citoyens.
- Participation aux dispositifs et instances des partenaires institutionnels.
- Accompagnement des porteurs de projets.
- Mobiliser tous les nouveaux dispositifs visant les différents publics et procéder à leur mise en œuvre.

### **Les moyens matériels :**

- ✓ Location de 3 logements Maisons et Cités au sein du quartier de De Sessevalle à Somain, site prioritaire, permettant de structurer le pôle de cohésion sociale par thématique pour une meilleure lisibilité des missions de chacun
- ✓ Mise à disposition de moyens logistiques pour l'équipe dans le cadre de sa mission ainsi que de locaux pour toutes commissions ou réunions organisées dans le cadre du contrat.

### **Tous les signataires du contrat s'engagent à :**

- travailler dans une dynamique partenariale renouvelée ;
- rendre compte de leur action dans le cadre du Comité de pilotage du contrat de ville afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre du contrat.

La Communauté de communes et les villes signataires du Contrat Unique s'engagent également, conformément à l'article 11 de la loi du 21 février 2014, à présenter annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre du présent contrat.

### **Clause de revoyure :**

Toute modification du contenu du présent contrat fera l'objet d'un avenant qui devra être dûment régularisé entre les parties. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux fixés dans le présent contrat.

Les contrats de ville étant signés pour six ans, une clause de revoyure est prévue au bout de trois ans, l'Etat se réservant alors « *la possibilité de suspendre sa participation financière au contrat si le rendez-vous à mi-parcours conduisait à constater le non-respect par l'EPCI ou la commune de ses engagements de réduction des inégalités* ».

## 2. Des compétences partagées entre les communes et la CCCO

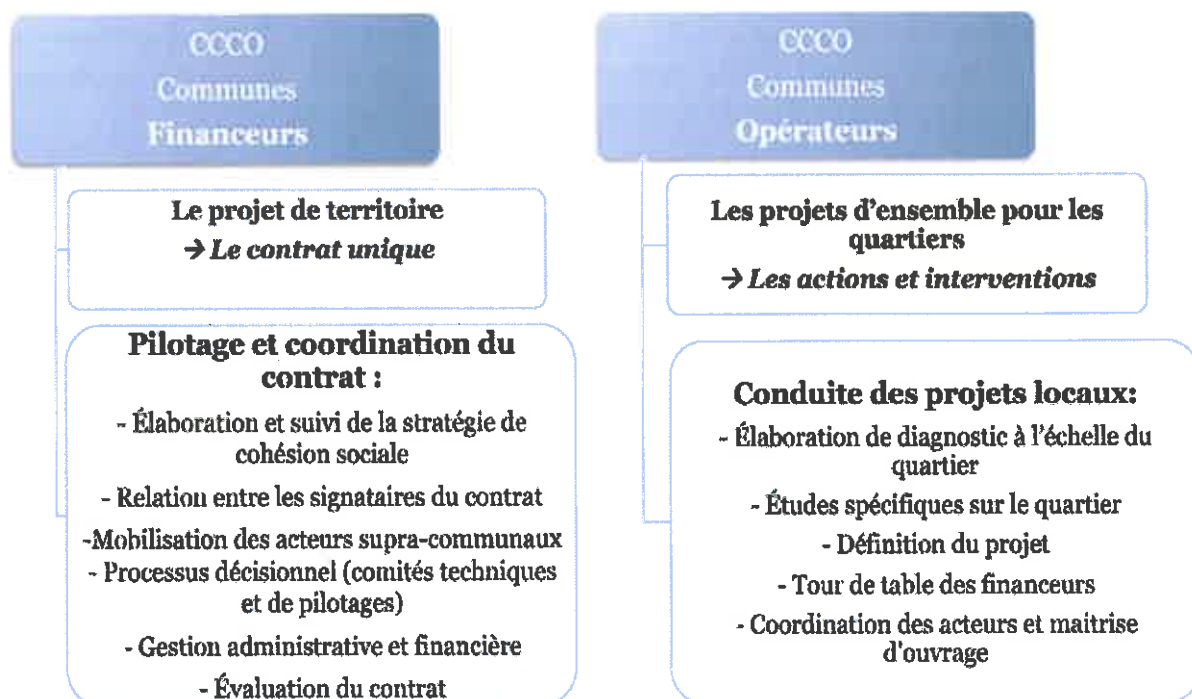
La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine établit le périmètre des compétences investies par les EPCI et par les communes dans la mise en œuvre et le pilotage du contrat de ville.

Les EPCI ont ainsi compétence pour :

- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat unique ;
- l'animation et la coordination du contrat unique ;
- la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale ;
- la gestion des programmes d'action.

Au niveau communal, les maires sont chargés, dans le cadre de leurs compétences, de la mise en œuvre du contrat.

Ces orientations générales impliquent de coordonner échelons communautaires et communaux. Pour la CCCO, le schéma suivant précise les périmètres d'intervention pour chacun de ces échelons.





### **3. Une organisation au service du projet**

La conduite du contrat de ville et la déclinaison de ses orientations stratégiques supposent de faire évoluer l'organisation du système d'action en matière de politique de la ville sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

La montée en puissance de l'échelon communautaire dans le pilotage et la mise en œuvre du Contrat Unique doit aller de pair avec une réflexion approfondie sur le partage des responsabilités et les moyens humains associés, à toutes les échelles d'action : le quartier, la commune, l'agglomération. L'année 2015 sera consacrée à ces travaux, pour définir précisément les modalités de fonctionnement et les moyens associés.

Ces travaux pourront s'appuyer sur l'identification des principes et pistes de travail suivants, et développés ci-après :

- Une gouvernance du Contrat Unique partagée ;
- Une Ingénierie dédiée ;
- Une mise en commun des outils et des pratiques.

#### ***3.1 Une gouvernance partagée du contrat de ville***

La valeur ajoutée attendue de la nouvelle politique de la ville réside dans la capacité du partenariat à porter le projet urbain de cohésion sociale à l'échelle communautaire, cadre stratégique pour l'action des signataires.

Dans le cadre du CUCS, la programmation se faisait sous la forme d'un « appel à projets », les communes soumettant des projets sur des axes thématiques. La programmation se fera désormais sur un « appel à candidatures » dans le cadre d'objectifs opérationnels définis au regard des enjeux stratégiques du contrat et du territoire. Les actions seront donc davantage ciblées pour répondre aux objectifs du contrat de ville. Il s'agit là d'un changement de logique par rapport au fonctionnement de la politique de la ville. Il s'agit en effet de passer d'une gestion par dispositif, avec des modalités de pilotage spécifiques en fonction des financeurs, à un projet d'ensemble partagé par tous les acteurs de la politique de la ville et dans lequel s'inscrivent la programmation financière et l'ensemble des dispositifs y concourant.

Par ailleurs, l'instruction des projets ne s'effectuera plus en Sous-préfecture (via une réunion technique entre les services de l'Etat et les chefs de projet) avant validation en Comité de pilotage avec les élus. Désormais l'enveloppe financière, ainsi que la programmation et l'instruction des dossiers, seront gérées par la CCCO. La CCCO aura de ce fait, en lien étroit avec les communes concernées, un rôle de pré-arbitrage et de priorisation des actions.

A terme, l'objectif est la mise en place d'une chambre d'instruction inter-partenaire de l'ensemble des projets du territoire pour articuler les crédits spécifiques politique de la ville et les crédits de droit commun. Cette chambre d'instruction associerait les institutions signataires du contrat de ville. Y seraient examinés non seulement les projets relatifs aux quartiers prioritaires, mais également les projets non éligibles aux crédits spécifiques et relevant d'autres dispositifs de financements. Cela concernerait donc les projets des territoires de veille pour des actions portées par le droit commun, l'objectif étant de définir une programmation commune sur le territoire articulant l'ensemble des actions.

**□ La fonction de pilotage du contrat interpelle l'ensemble des signataires et le schéma de gouvernance se décline comme suit :**

4 commissions s'articulant autour des 4 piliers :

- Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale
- Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique
- Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants
- Pilier 4 : Valeurs de la République laïcité et citoyenneté

et auxquelles participent les représentants et techniciens institutionnels, les porteurs de projets, les partenaires de terrain, des élus, les techniciens du Cœur d'Ostrevent ainsi que les représentants des conseils citoyens.

Des groupes de travail sont déclinés au niveau communal sur les villes en géographie prioritaire et en veille.

Ces instances permettent de définir les orientations annuelles du Contrat de Ville, l'émergence de projets mais assureront également le suivi et l'évaluation de l'impact des actions menées.

Une commission de suivi ad'hoc est constituée pour les projets entrant dans le cadre des ITI.

Ces orientations et évaluations sont **validés en comité de pilotage** où siègent les directions des institutions et des partenaires signataires, le Président et Vice-Président de l'EPCI, les maires des communes concernées.

De ces instances sont déclinés les projets en cohérence avec les orientations principales et stratégiques du Contrat de Ville tant au niveau communautaire que communal.

La commission technique interpartenarial instruit les programmations en terme de :

- pertinence et impact des actions,
- évaluation des projets reconduits,
- mobilisation des crédits de droit commun et spécifiques.

La programmation est entérinée pour le comité de validation où siègent les représentants des institutions État, Conseil Régional et Départemental, les représentants des organismes financeurs ainsi que les élus de l'EPCI et des communes.

La Communauté de Commune Cœur d'Ostrevent assure le bon fonctionnement et l'articulation entre ces différentes instances et l'interface avec les institutions, les partenaires et les élus.

## SCHEMA DE GOUVERNANCE

### **4 COMMISSIONS THEMATIQUES**

(selon les piliers du CUA)

Évaluation et définition des orientations  
pour l'année en cours et l'année suivante  
Partenaires, Élus, institutions  
et représentants Conseils Citoyens

### **GROUPE DE TRAVAIL ITI**

Suivi des Projets

### **COMITE DE COORDINATION**

des quartiers en veille

### **COMITE DE PILOTAGE ET DE VALIDATION DES ORIENTATIONS**

Synthèse des commissions thématiques et validation des orientations CUA  
suivi et validation des démarches ITI

### **PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE**

s'inscrivant dans les axes prioritaires du CUA de Cœur d'Ostrevent

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Validation de la programmation communautaire

### **CONSEILS MUNICIPAUX**

Validation des programmations communales

### **Premier comité technique**

numérotation et diffusion des dossiers aux services instructeurs

### **Deuxième comité technique**

examen des dossiers après instruction des services concernés

### **COMITE DE VALIDATION POLITIQUE**

### **3.2 Une ingénierie dédiée**

La mise en œuvre quotidienne des actions du Contrat Unique relève de la responsabilité de chacun des partenaires, sous la coordination de la Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent.

Cela suppose d'avoir, au sein de la CCCO, une équipe projet clairement identifiée, qui puisse disposer d'une feuille de route précise sur laquelle s'appuyer pour « faire travailler les autres ». Cela suppose ainsi de trouver un mode d'organisation adéquat qui lui permette d'être légitime à travailler avec les services communautaires comme municipaux d'une part, et d'être proche du terrain d'autre part.

Cette équipe se verrait confier les missions suivantes :

- ✓ Elaboration de diagnostics à l'échelle des villes et des quartiers
- ✓ Accompagnement méthodologique et technique des porteurs de projet
- ✓ Connaissance des acteurs de terrain et animation d'un « réseau local »
- ✓ Mobilisation des directions thématiques de la Communauté de communes et des communes dans la mise en œuvre du Contrat Unique
- ✓ Rendu-compte de la mise en œuvre des actions et de la programmation politique de la ville auprès des instances concernées
- ✓ Elle travaillera en partenariat étroit avec le Délégué du Préfet et les représentants des différentes instances

## INGENIERIE DEDIEE AU CUA PAR COEUR D'OSTREVENT

### Responsable CUA Chef de Projet

Coordination et animation du dispositif CUA – Interface avec les Elus, les institutions (Etat, Région, Département)  
Accompagnement des porteurs de projets communautaires  
Lien avec les différents services et compétences de l'EPIC

le Projet	Démocratie participative	Santé	Emploi/Insertion
Coordination et animation du dispositif CUA – Interface avec les Elus, les institutions (Etat, Région, Département) Accompagnement des porteurs de projets communautaires Lien avec les différents services et compétences de l'EPIC	<b>1 Chargée de Mission</b> Accompagnement des habitants des associations sur les FPH et NQE Interface entre ces derniers et les élus Création et animation des conseils citoyens	<b>1 Chargée de Mission</b> Accompagnement des porteurs de projets, animations d'ateliers dans les structures de proximité Participation aux instances thématiques santé de Cœur d'Ostrevent	<b>1 chargée de Mission</b> Interface partenaires/institutions Suivi des dispositifs Gestion de projets

Secrétaire Assistante

équipe pluridisciplinaire composée :

- un animateur de prévention jeunesse : accompagnement des jeunes dans le cadre du comité local d'aide aux projets jeunes, accompagnement du public jeune en difficulté sur la ville de Fenain.
  - un médiateur santé : accompagnement individuel des publics dans l'accès aux droits et aux soins.
  - un médiateur sportif : participe à l'élaboration de manifestations, animation en atelier sport/hygiène alimentaire.
  - un médiateur animateur, Bruille-lez-Marchiennes, Monchecourt : travail plus particulièrement avec les adolescents.
  - un poste prévention jeunesse : travail de terrain auprès des jeunes d'Arliche, d'Auberchicourt et de Somain.
  - une assistante chargée du soutien logistique aux associations du territoire (Point d'Appui Associatif), travail avec toutes les associations du territoire : logistique, conception d'affiches, photocopies...
- Les chargés d'intervenir avec les Chefs de Projet et les Chargés de Mission en fonction de leurs compétences et des problématiques et des repérées.

## INGENIERIE DEDIEE AU CUA PAR L'ETAT

### Madame la Déléguée du Préfet à l'Egalité des Chances

représentant du Préfet Délégué pour l'égalité des chances, qui participe aux différentes instances de la politique de la ville.  
acteur de terrain qui a une bonne connaissance du territoire afin d'éclairer la décision publique.  
animation des dispositifs existants en faveur des quartiers prioritaires et mise en cohérence des actions  
observation, veille et évaluation des actions.

### **3.3 Une mise en commun des outils et des pratiques**

Le contexte de restriction budgétaire et de tarissement des finances publiques interroge la pérennité des moyens aujourd'hui en place. Cette situation doit conduire les acteurs à réfléchir à des formes de rapprochement et de mutualisation.

Cette mise en commun peut concerner :

- le partage d'expériences, d'outils et de méthodes de travail facilitant l'action partenariale,
- la co-construction de projets sur des quartiers ou villes aux problématiques identiques ou proches,
- le partage de locaux et de compétences (moyens humains).

## **4. Les modalités d'évaluation du Contrat de ville**

### **4.1 Cadre général de l'évaluation du Contrat de ville**

L'évaluation du Contrat de ville constitue un impératif aux yeux de l'ensemble des partenaires. Cette évaluation sera articulée en plusieurs temps forts durant sa période de mise en œuvre.

**Dans le cadre de la réponse à appel à projet**, les opérateurs devront ainsi faire apparaître les indicateurs d'évaluation à travers lesquels ils comptent rendre compte de leur intervention. La pertinence de ces indicateurs sera étudiée lors de l'instruction et constituera un critère de sélection des projets.

**A la fin de la période de mise en œuvre**, une autoévaluation sous forme de bilan sera demandée aux porteurs de projet. Elle viendra alimenter les instances techniques et de pilotage qui produiront **une évaluation annuelle des actions du Contrat de ville**.

**Après trois ans de mise en œuvre du Contrat de ville**, une évaluation intermédiaire devra être réalisée. Cette évaluation intermédiaire ne devra pas seulement porter sur les actions mises en œuvre durant cette période, mais également analyser les réponses apportées aux enjeux stratégiques identifiés dans le Contrat de ville. A l'aune de la **réactualisation du diagnostic** (territorial et thématique), la pertinence de ces enjeux stratégiques pourra être interrogée de même que la gouvernance et le pilotage du Contrat de ville.

Lors de la **dernière année** de mise en œuvre du Contrat de ville, une évaluation finale devra être réalisée.

#### **4.2 Indicateurs d'évaluation mobilisables**

Si le choix d'indicateurs d'évaluation doit se fonder sur la disponibilité des informations, de leur précision et de leur utilité, deux grands types peuvent être identifiés.

- **Les indicateurs de suivi**

- **Les indicateurs de réalisation.** Ils servent à vérifier si les actions programmées ont été ou non réalisées et pour quel coût. Ce sont les indicateurs de suivi de l'activité du Contrat de ville.

*Exemple d'une action de création d'un mode d'accueil petite enfance destinée aux mères isolées bénéficiaires de minima sociaux, en recherche d'emploi ou en formation : la structure a-t-elle effectivement été créée ? Sous quelle forme ? Quels sont les moyens humains et matériels déployés ? etc.*

- **Les indicateurs de résultat.** Ils servent à identifier le produit immédiat d'une action ou d'une série d'actions. Ils se rapportent aux objectifs identifiés dans les fiches projets et aux résultats attendus par l'action.

*Exemple : Combien de mères ont pu bénéficier de ce mode de garde et quel est leur profil ?*

- **Les indicateurs d'effet ou d'impact**

Ces indicateurs se rapportent aux enjeux stratégiques du Contrat de ville. Ils servent à mesurer les effets des programmes d'action (par la consolidation des résultats) et ont une portée plus générale. Ils constituent l'un des outils pour évaluer à proprement parler la politique publique. Ces indicateurs permettent de voir dans quelle mesure les actions menées à l'année N ont pu contribuer à une amélioration à l'année N+x.

Ces indicateurs d'effet ou d'impact peuvent être quantitatifs mais doivent être complétés par une démarche qualitative (entretiens, enquêtes, ateliers de travail...).

*Exemple : de quelle manière l'accès à ce mode de garde a-t-il facilité les démarches d'insertion professionnelle des mères bénéficiaires ? Leur a-t-il permis de trouver un emploi ? D'acquérir une qualification ou un diplôme ? A-t-il participé au*

*développement de liens sociaux et de liens de solidarité entre les mères du quartier ?  
Quels sont les impacts positifs sur le développement des enfants accueillis ? etc.*

## **5. Des projets partagés avec les habitants**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 renforce la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation du contrat de ville. Elle inscrit la politique de la ville dans une démarche de co-construction avec les habitants, associations et acteurs économiques, s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et sur la co-formation (article 1) et elle crée les conseils citoyens, obligatoires dans chaque quartier politique de la ville (article 7). Les structures de proximité, Maisons de Quartier... constitueront des lieux d'accueil des conseils citoyens.

Les conseils citoyens sont des assemblées autonomes, qui peuvent avoir un statut associatif ou être portées par une personne morale. Ils sont composés, d'une part d'un collège habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre hommes et femmes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Les conseils citoyens ont vocation à :

- associer davantage les habitants aux décisions qui les concernent et favoriser la co-construction du contrat, de son élaboration à son évaluation ;
- favoriser l'émergence et la mise en œuvre des initiatives habitantes (encourager et soutenir le pouvoir d'agir).

La formation des conseils citoyens doit s'inscrire dans les dynamiques participatives existantes sur le territoire.

### ***5.1 Des dynamiques participatives sur lesquelles s'appuyer***

Pour la mise en place de ces conseils citoyens, la CCCO peut s'appuyer sur des dynamiques participatives qui fonctionnent bien sur le territoire. La CCCO met en effet l'ingénierie de son Pôle Cohésion Sociale à la disposition des territoires pour l'animation, la coordination et le suivi de dispositifs de démocratie participative, co-financés par les communes et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais :

- Le Fonds de Participation des Habitants (FPH), destiné à permettre des animations locales et le financement rapide de petits projets locaux sur les 8 communes prioritaires ;
- Le FPH « culturel » (concernant seulement Somain), relatif à la participation des habitants à des opérations ou projets relevant prioritairement du



développement des pratiques culturelles et artistiques amateurs, de la valorisation du patrimoine, de la promotion des cultures populaires, et d'animations culturelles ;

- Le dispositif « Nos Quartiers d'été », initiative unique en France, permettant aux associations ou habitants regroupés en collectif d'animation des 8 communes prioritaires d'animer leur quartier pendant l'été (rencontres conviviales, repas, spectacles stands de jeux, initiations sportives) ;
- Le Fonds de Travaux Urbains (FTU), auquel émargent 4 communes (Abiche, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent), qui permet de financer de petits travaux et de micros projets locaux d'aménagement portés par des collectifs d'habitants et des associations locales et visant à la requalification des espaces publics ;

La CCCO a par ailleurs été pionnière avec le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais pour mettre en place une démarche participative de ses habitants dans une dimension intercommunale. Le principe est le suivant : une association est désignée comme support au nom de 4 territoires (Aniche, Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Somain), dont les municipalités ont décidé d'abonder à une enveloppe commune, pour mener un projet fédérant les habitants de leurs quartiers.

### ***Mise en place et fonctionnement des conseils citoyens***

Sur la Communauté de Communes de Coeur d'Ostrevent, 8 conseils citoyens sont créés sur les quartiers en géographie prioritaire et quatre sur les communes en veille active afin de soutenir l'expression des habitants.

Dans le cadre des crédits spécifiques politique de la ville, un technicien Coeur d'Ostrevent est détaché sur un tiers temps pour l'animation du dispositif et l'EPCI sollicite l'appui méthodologique du Conseil Régional.

La constitution du collège habitants s'appuie sur les dynamiques existantes (conseils de quartiers, gestion urbaine de proximité..).

Les participants sont relais auprès des habitants en terme d'information sur le fonctionnement des Conseils Citoyens, démarche couplée avec une opération d'information grand public.

La composition du collège habitants s'appuie sur le volontariat et le tirage au sort sur liste électorale.

Le deuxième collège comprend des représentants des commerçants, acteurs sociaux et monde associatif.

La détermination du nombre de personnes de chaque conseil est fonction du nombre d'habitants sur le quartier avec une fourchette évoluant entre 12 et 20 personnes et le groupe procède à la mise en place d'un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de manière concertée.

L'objectif est que ces conseils s'organisent en associations, apportent leur expertise et soient force de proposition dans le cadre du contrat de ville.

La présence de représentants désignés aux sein des instances de concertation du contrat de ville permet d'apporter un éclairage et une expertise que les habitants ne pouvaient pas toujours valoriser jusqu'à présent.

La mise en place de conseils citoyens conforte ces dynamiques citoyennes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Les représentants de chaque conseil citoyen sont associés aux instances intercommunales de gouvernance est sont présents au sein des instances de concertation et de programmation.

La création des conseils citoyens doit être considérée comme un objectif majeur du contrat de ville, et non comme un préalable. Des orientations quant aux modalités d'organisation (statut, fonctionnement interne, suivi des travaux, formation des habitants...) et de renouvellement (durée du mandat, modalités de remplacement) de ces conseils citoyens devront ainsi être définies au cours de l'année 2015, dans des groupes de travail *ad hoc*.

La démarche engagée pourra permettre de proposer une réflexion commune sur les modalités d'implication des habitants dans les instances de concertation, au-delà des seuls conseils citoyens et harmoniser certaines pratiques inscrites dans une charte intercommunale. La mise en place de ces conseils pourra en effet permettre de réinterroger le fonctionnement des autres dispositifs en place pour imaginer de nouvelles manières d'impliquer les habitants.

## VI. Annexe 1: les « portraits de territoire » des 12 communes

### Aniche

<b>Nombre d'habitants INSEE 2011</b>	10 509 habitants
<b>Nombre de logements INSEE 2011</b>	4 230 logements
<b>Dominante habitat INSEE 2011</b>	49,6% de ménages propriétaires de leur résidence principale 25,7% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	13 006 € (moyenne CCCO : 15 558 €)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	- 1 ZUS Champ de la Nation - 2 quartiers CUCS : Cité de l'Archevêque et Centre-Ville
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	- Cité de l'Archevêque et centre-ville (avec Aubercihourt) - Champ de la Nation
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Accès à l'emploi et développement économique » <b>Budget global : 98 500€, selon la répartition suivante :</b> - Etat : 30 850€ - Commune : 30 850€ - Autres : 36 800€



### 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- **Une commune constituant un pôle de centralité avec Somain, mais un quartier d'habitat social enclavé**

De par sa localisation, son poids démographique (10 626 habitants au 1er janvier 2014) et la présence d'une gamme étendue d'équipements et services, Aniche est

une composante majeure de la CCCO. Elle fait partie du bi-pôle « Somain-Aniche », pôle central et stratégique de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

L'activité minière et l'industrie du verre ont fortement marqué son évolution, la disparition de ces activités industrielles ayant laissé de nombreux secteurs en friches.

Ensemble résidentiel majeur comportant près d'un quart de la population anichoise, le quartier d'habitat social HLM du Champ de la Nation (48,2% de logements HLM en 2009), répertorié en ZUS dans l'ancienne géographie prioritaire de la politique de la ville, souffre, depuis plus d'un demi-siècle, d'un enclavement important par rapport au centre-ville. En effet, ce quartier est situé à environ 2 kilomètres du centre d'Aniche, dont il est séparé par une ligne ferroviaire désaffectée constituant une véritable coupure urbaine et entraînant pour ses habitants des difficultés d'accès aux équipements et commerces.

#### ▪ **Une commune jeune, et la présence de familles nombreuses**

Aniche se présente comme une commune jeune. Parmi les communes signataires du CUCS de la CCCO, Aniche présentait le 2<sup>ème</sup> plus fort taux de moins de 30 ans en 2011 (45,3%, contre 39,7% à l'échelle de la CCCO), cette part ayant par ailleurs progressé de 0,4 points entre 2006 et 2011.

Si le taux de familles ayant 2 enfants à charge est inférieur de près de 6 points au taux départemental (35% contre 42%, en 2013), il est compensé par des taux supérieurs pour les autres familles, en particulier les familles nombreuses (3 enfants et plus), qui représentent 1/3 des familles avec enfants de la commune (contre 27% pour le département du Nord).

#### ▪ **Des indicateurs sociaux traduisant une forte fragilité de la population de la commune**

La commune présente un ensemble d'indicateurs sociaux traduisant une forte fragilité de sa population. Elle affiche en effet :

- le revenu fiscal par unité de consommation le plus faible de l'ensemble des communes de la CCCO signataire du CUCS, en 2011 : 13 006 €, contre 15 588 en moyenne pour la communauté de communes ;
- un taux de chômage particulièrement fort, de 4 points supérieur à la moyenne de la CCCO (22,1%, contre 18,1% à l'échelle de la CCCO), et qui a par ailleurs connu une forte progression (2 points) entre 2006 et 2011 ;
- une importante proportion de bénéficiaires de minima sociaux<sup>15</sup> (qui représentent 47% des allocataires de la ville en 2013, soit 12 points de plus qu'au niveau départemental) et d'allocataires « dépendants » des prestations versées par la CAF<sup>16</sup> (45% en 2013, soit + 6 points par rapport au département) ;
- une part non négligeable de la population en difficultés pour faire face à ses besoins primaires (se nourrir, se loger). Dans le cadre de l'enquête conduite pour réaliser le diagnostic local de santé de l'Atelier Santé Ville du Douaisis, 61% des

<sup>15</sup> RSA + AAH.

<sup>16</sup> Ces prestations représentant plus de la moitié de leurs ressources.

répondants anichois ont indiqué avoir rencontré des difficultés financières dans le mois précédent l'enquête pour payer leurs courses alimentaires, leur loyer, leurs factures...

## 2. Les grandes problématiques de la commune

- **Une problématique persistance de qualité du bâti et de respect du cadre de vie**

Les acteurs locaux indiquent la présence de logements segmentés et indécents en centre-ville, et plus largement de logements énergivores à l'échelle de la commune, face à laquelle il est difficile de lutter en dépit des objectifs inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Sur ce point, la commune pourrait utilement bénéficier d'un appui technique de la CAF pour l'élaboration d'une convention sur le logement non décent.

Au-delà du bâti même et de sa qualité, se pose aussi la question des comportements des habitants au sein de leur logement, dans les parties collectives des immeubles et au sein des espaces publics. Des comportements inadéquats sont en particulier identifiés au sein de la Cité de l'Archevêque : cadre de vie dégradé, problèmes d'entretien des jardinets, stockage de remorques, stationnements gênants, récupération de matériaux et tuiles... Mais ils sont aussi repérés au Champ de la Nation : comportements inciviques et dégradation de certains lieux (le parking de la piscine, la voie ferrée de Saint Gobain, l'espace de promenade près du Lycée), dépôts sauvages d'encombrants malgré la communication sur les fréquences de passage. Sur ce point, les acteurs locaux soulignent la nécessité d'engager des actions de sensibilisation auprès des habitants autour des droits et devoirs des locataires et plus largement de la « capacité à habiter » (prêter attention à l'espace, mais aussi à son contenu et à ses prolongements externes).

- **Des difficultés d'insertion socioprofessionnelle liées à de faibles niveaux de qualification et à un manque de mobilité**

En 2009 sur la commune, 76 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus détenait au plus un CAP ou un BEP, et au sein de ce public, 24 % n'avait aucun diplôme. En juin 2012, 508 jeunes de la commune de 15 à 26 ans étaient inscrits à la Mission Locale. Ils présentaient un très faible niveau de qualification, 75% d'entre eux ayant au plus un niveau CAP ou BEP. Seulement 12% étaient inscrits en tant que demandeurs d'emploi soit 60 personnes<sup>17</sup>.

La population anichoise est ainsi faiblement qualifiée, ce qui se traduit au niveau de sa composition socioprofessionnelle. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active est nettement inférieure à la moyenne communautaire (8,7%), et a peu évolué entre 2006 et 2011 : elle est passée de 4,9% en 2006 à 4,7% en 2011.

---

<sup>17</sup> Charte d'insertion Ville d'Aniche – ANRU.

Les acteurs locaux soulignent que ces faibles niveaux de qualification entraînent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, une remise à niveau des jeunes (lecture, écriture) étant obligatoire avant l'intégration d'un poste, ou le démarrage d'une formation, d'un apprentissage. Mais au-delà du faible niveau de qualification, ils pointent également une inadéquation entre le niveau de qualification des habitants de la commune, dont en premier lieu des jeunes, et les offres d'emploi existantes. Un travail serait selon eux à réaliser sur les orientations des jeunes, afin de leur permettre de s'inscrire le plus tôt possible dans des secteurs porteurs qui recrutent localement.

Le manque de mobilité (liée à un manque de ressources financières mais aussi à des freins psychologiques) est aussi présenté comme un frein majeur à l'insertion socioprofessionnelle, les offres d'emploi étant situées dans des zones industrielles éloignées et les possibilités de contrat en alternance ou en apprentissage se concentrant surtout sur le secteur lillois.

- **Des problèmes de liaison entre Aniche et Somain**

Le manque de mobilité observé est aussi mis en lien par les acteurs locaux avec les problèmes de liaison entre Aniche et Somain. Alors que de nombreux anichois se rendent sur Somain (dans les hôpitaux, au Pôle Emploi, au pôle universitaire, dans les commerces de bouche et d'équipement pour la maison), les liaisons entre les deux communes demeurent complexes.

- **Des parents en difficultés éducatives dès la pré-adolescence**

Les acteurs du territoire soulignent la présence de pré-adolescents (dès 10-11 ans) livrés à eux-mêmes dans les entrées / halls d'immeubles. Ils font également part de comportements violents au sein du collège (en particulier des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>), se traduisant par la multiplication des interventions du commissariat.

Ces phénomènes sont mis notamment en lien avec les difficultés des parents dans l'exercice de leur rôle parental. Difficultés qui sont particulièrement prégnantes au sein des familles monoparentales (dont la proportion atteignait 20,4% en 2011 sur la commune, contre 14,7% à l'échelle de la CCCO), confrontées à des difficultés de conciliation entre vie familiale et professionnelle limitant de fait leur temps de présence et leur disponibilité auprès de leur(s) enfant(s), pour surveiller leurs activités, leurs fréquentations mais aussi pour suivre leur scolarité.

- **Un problème de non-recours à l'offre de santé**

Malgré des efforts de développement de l'offre de santé sur la commune (maison de santé pour répondre à la problématique de sous-densité médicale, centre de Prévention Santé, permanences PMI, centre médico-psychologique, foyer pour personnes handicapées et fragilisées, Société Anichoise de bien-être à domicile ...) et l'importance des actions menées par la chargée de mission santé de la CCCO, les acteurs locaux font état d'un problème de non-recours aux soins par les habitants, en

lien avec une méconnaissance de l'offre et des procédures existantes, une faible mobilité, une précarité financière, et une faible priorisation de la santé dans leurs préoccupations quotidiennes.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

#### **▪ Des interventions pour améliorer les équipements et le cadre de vie**

Aniche se caractérise par la présence d'une gamme étendue d'équipements publics (écoles, collèges, Lycée, Cinéma, Piscine, Bibliothèque, crèche, maison des services publics, maison des jeunes, équipements sportifs).

Elle a par ailleurs bénéficié d'interventions sur le bâti, les équipements et cadre de vie, à travers :

- le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Champ de la Nation : aménagement d'une liaison urbaine entre le centre ville et le quartier ; résidentialisation de collectifs ; requalification paysagère des espaces publics et rénovation d'équipements publics...
- le réaménagement de l'ancienne emprise ferroviaire désaffectée : réalisation d'une traversée (transports en commun, piétons, cyclistes et voitures) ; étude de stratégie et de programmation urbaine en vue d'aboutir à un schéma d'aménagement détaillé ;
- la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre.

A noter également le projet de transformation de l'ancien Shopi du Champ de la Nation en salle festive et culturelle.

Aniche dispose en outre d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité signée en 2013, formalisant une démarche déjà initiée par la ville depuis 2012. Le bilan réalisé à la date de clôture des engagements ANRU, au 31/12/2013 fait état de la réalisation de 70% des actions prévues dans la convention. De nombreux outils ont été mis en place pour développer les partenariats et faire participer les habitants à la démarche : ateliers urbains (déplacements, équipements publics), diagnostics en marchant, lettre d'information, groupe de veille GUP, recrutement de deux médiateurs de quartier... A l'échéance de la convention GUP, la pérennisation est assurée par :

- un portage politique fort, lié à l'intérêt de la démarche pour les élus et à leur volonté de l'étendre au reste de la ville ;
- l'implication des services de la Ville et la désignation de la Direction générale des services et du Service urbanisme dans le pilotage de la démarche ;
- des outils bien appropriés bénéficiant d'une mobilisation importante des partenaires : cellules de veilles régulières ; diagnostics en marchant avec les habitants, lettre d'information...

#### **▪ Un fort investissement du champ de l'éducation et de l'insertion jeunesse**

Dans le champ éducatif, la commune peut s'appuyer sur de nombreux atouts :

- une offre importante à destination de l'enfance et de l'adolescence, à la fois en termes d'accueil et d'activités : structure multi-accueil Maria-Montessori ; Réseau d'assistantes maternelles (RAM) intercommunal (avec Monchecourt) ; ludothèque ; Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) ; accueil de loisirs 3-5 ans Alapage ; accueil périscolaire dans chaque école maternelle et primaire ; espace jeunes ; accueil 11-13 ans ; accueils sportifs 6-12 ans et accueils de loisirs 6-12 ans et 6-17 ans ;
- des dispositifs d'information et de sensibilisation de la jeunesse : Point Info Jeunesse labellisé par le CRIJ et la DRDJS ; Permanence Service de Prévention Santé pour le planning familial ;
- une offre d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif via le Pôle parentalité ;
- un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) actif au sein du collège ;
- de nombreux équipements sportifs et établissements culturels : 3 salles de sports, 1 salle des arts martiaux, 1 salle de musculation, 1 salle de boxe, 3 tennis, 2 stades de foot, boulodrome, piscine, salle de musculation, skate-park, parcours santé, bibliothèque municipale, cinéma labellisé « Art et Essai » ;
- un tissu associatif riche (plus de 100 associations), en particulier dans le domaine sportif ;
- des espaces disponibles dans la plupart des enceintes scolaires ou à proximité pour l'organisation d'activités (garderie scolaire, salle polyvalente, salle de sports, espace jeunes, terrain extérieur, bibliothèque) ;
- une implication des acteurs de la communauté éducative, y compris dans la mise en place des activités innovantes ;
- une coordination et une collaboration étroite de ces acteurs, notamment à travers le Contrat Enfance Jeunesse et le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Dans le champ de l'insertion jeunesse, plusieurs actions sont proposées par le Point Information Jeunesse, qui a obtenu le label « SPO » (Service Public de l'Orientation) : intervention au Collège Théodore Monod, opération « Jobs dating », forum « jobs d'été », « jobs d'hiver » et « métiers de l'uniforme », simulation d'entretiens d'embauche, etc.

En matière de prévention jeunesse, est également à noter l'existence d'un poste de prévention jeunesse (PPJ), mais dont l'action semble cependant manquer de lisibilité pour certains acteurs locaux : des incertitudes persistent en particulier quant à la répartition de son temps de travail entre les 3 communes d'Aniche, Somain et Fenain. Des médiateurs sociaux sont enfin présents dans les espaces publics (de 12h à 19h samedi et dimanche), mais leur intervention n'est pas dédiée aux publics jeunes.

#### ▪ **Une forte identité culturelle et patrimoniale**

Aniche dispose d'un patrimoine industriel : existence de verreries encore en activité (Aniche était la capitale du verre au 19<sup>ème</sup> siècle), chemin des Galibots empruntant les « cavaliers », anciennes voies ferrées de la compagnie des mines d'Aniche, qui reliaient l'ensemble des carreaux de fosses et terrils du Douaisis...



Elle dispose aussi d'une offre culturelle importante (salle multimédia, cinéma Jacques Tati, bibliothèque municipale, rencontres culturelles...), complétée par plusieurs événements : ciné-spectacle, expositions, concerts, tremplin Jeunes, salon du polar...

#### ▪ **Des initiatives en termes de participation citoyenne**

La commune a une longue pratique de la démocratie participative. En effet, depuis 1995, la ville d'Aniche émerge au « Fonds de Participation des Habitants » et à l'opération « Nos Quartiers d'Eté », deux temps forts dans la vie de la commune qui entraînent une forte mobilisation. En outre, la commune est impliquée dans la démarche de Fonds de Travaux Urbains (FTU).

Depuis 2013, la ville s'est par ailleurs engagée dans une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) visant à favoriser l'émergence des démarches participatives et donnant aux habitants une place dans les différentes phases de conception et de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Champ de la Nation. Le Conseil Régional a permis à la ville de se faire accompagner dans cette démarche par le cabinet Extramuros<sup>18</sup>. La participation aux différentes réunions et ateliers a fait apparaître une implication importante des habitants, qui se sont révélés experts et forces de propositions.

Dans la continuité de cette démarche, Aniche a candidaté, fin 2014, à une « Bourse nationale d'expérimentation en faveur de la participation des habitants » en proposant une action intitulée « Du passé vers l'Avenir d'Aniche : perceptions et perspectives urbaines des Anichois », comprenant : des ateliers urbains ; des ateliers sur la mémoire des quartiers (travail d'écriture, de photographies conduisant à la mise en d'une exposition et la création d'un recueil avec le soutien de professionnels (écrivain, photographe, ..) et de bénévoles associatifs) ; et un travail autour du passé économique de la ville (verrier et minier). Le projet présenté vise tout à la fois à :

- consolider la participation des habitants et l'étendre aux autres quartiers de la ville concernés par la démarche de GUP ;
- créer les conditions nécessaires à la mise en place du Conseil Citoyen.

#### ▪ **Un potentiel de développement à partir des projets urbains et sociaux**

La révision du Plan de déplacements urbains (PDU) par le SMTD constituera, avec le prolongement de la ligne du TCSP entre Guesnain et Aniche, des opportunités essentielles pour répondre au besoin d'amélioration du fonctionnement des transports en commun sur le territoire.

La réflexion sur l'opportunité de création d'un centre social, engagée par la ville, peut, pour sa part constituer une opportunité pour renforcer encore l'animation locale et la participation des habitants à la vie de la commune. Il permettrait de répondre au

---

<sup>18</sup> Désormais ExtraCité.

besoin d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

## 4. Les pistes d'orientation

Lors de l'atelier territorial, quatre enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

**Dans le champ de l'action éducative**, est pointée la nécessité de développer encore l'offre à destination de la jeunesse, et plus précisément de :

- renforcer le secteur 11-25 ans existant, notamment pour répondre aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'idée de création d'un LALP (Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité) pour les 11-17 est évoquée comme une piste pertinente ;
- mieux prendre en compte la place du public féminin dans l'offre socio-éducative et l'offre de loisirs ;
- renforcer les actions de sensibilisation à la vie affective et sexuelle et de prévention aux conduites à risque (alcool, drogues), en s'appuyant par exemple sur le modèle des actions menées par l'équipe pédagogique du lycée professionnel ;

Est également identifié le besoin de renforcer l'offre de soutien à la parentalité, en s'appuyant sur les actions déjà proposées par Alapage et en mettant en place un processus d'accompagnement des parents vers des lieux d'écoute et de dialogue neutres et bienveillants. La création d'un centre social pourrait être aussi l'occasion de travailler à des nouvelles actions de soutien à la parentalité.

**En matière d'insertion professionnelle**, en dehors du travail à mener avec les jeunes, l'enjeu est aussi de maintenir le travail de coordination des professionnels de l'insertion (PLIE, Pôle Emploi, Mission Locale, CCAS, UTPAS, associations, structures de proximité) initié dans le cadre la charte locale d'insertion.

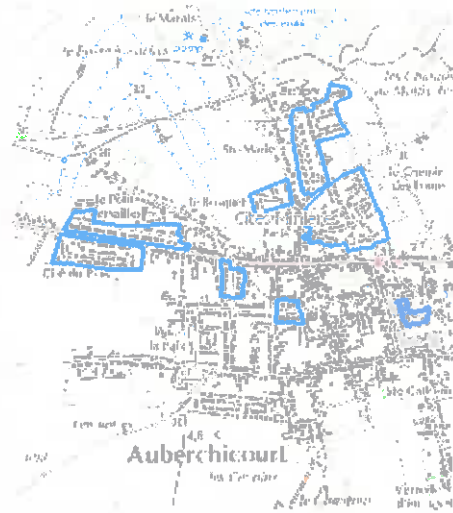
**Dans le champ de la santé**, l'enjeu est de parvenir à lutter contre le phénomène de non-recours aux soins, à travers :

- la poursuite du développement des soins de proximité ;
- la multiplication des démarches d'information sur l'offre existante, le fonctionnement du système de santé, les droits en santé...
- le maintien et le développement des actions de sensibilisation / prévention pour répondre aux facteurs de risques individuels.

**Sur le plan de lien social – citoyenneté**, l'enjeu semble désormais de diversifier les publics présents dans les dispositifs et instances de participation citoyenne. La constitution des Conseils citoyens pourrait être l'occasion de réfléchir à une plus forte diversité des publics dans ces dispositifs et démarches.

# Auberchicourt

<b>Nombre d'habitants</b>	4 512 habitants
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Nombre de logements</b>	2 000 logements
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Dominante habitat</b>	55,9% de ménages propriétaires de leur résidence principale
<b>INSEE 2011</b>	27,5% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	15 852€ (moyenne CCCO : 15 558 €)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	1 quartier CUCS : Cités Minières
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Commune sortante
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Prévention et citoyenneté (PEJ) » <u>Budget global</u> : 68 141€, selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat : 34 070€</li><li>- Commune : 34 071€</li></ul>



## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- **Une ville minière, dont la population évolue petit à petit au gré des constructions nouvelles**

Au centre du triangle Douai (25 minutes en voiture par la départementale), Valenciennes (30 minutes par la départementale et l'autoroute) et Cambrai (30 minutes par la départementale), Auberchicourt est voisine des communes d'Ecaillon et d'Aniche (deuxième pôle urbain de la CCCO).

Auberchicourt est composée, outre le centre-bourg, d'un ensemble de « Cités Minières » classées CUCS (hors ZUS) jusqu'à la réforme de la géographie prioritaire en 2013.

Plusieurs lotissements ont été construits au cours des dernières années sur le territoire communal, dont des logements neufs dans la Cité du Garage, partiellement démolie dans le cadre d'un projet de rénovation. Ces logements en accession à la propriété ont conduit à l'installation de ménages plus jeunes, souvent accompagnés

de jeunes enfants ou avec le projet d'en avoir. Ce phénomène explique le solde naturel positif entre 2006 et 2011 (+ 0,4%) et la stabilité de la population communale, malgré les départs encore significatifs (- 0,6% entre 2006 et 2011).

- **Des indicateurs socioéconomiques qui restent fragiles**

Malgré une amélioration du niveau global de diplôme et de qualification de la population<sup>19</sup>, certains indicateurs témoignent de la vulnérabilité croissante d'une part de la population. Le taux de chômage est ainsi passé de 17,2% à 18,9% entre 2006 et 2011 (contre 18,1% à l'échelle de la CCCO). Le nombre total de personnes couvertes par le dispositif du Revenu de Solidarité Active reste stable entre 2010 et 2012 (autour de 500 personnes)<sup>20</sup>.

Les « Cités Minières » (ancien quartier prioritaire, non ZUS) concentrent les difficultés. Le revenu médian par unité de consommation est très inférieur à la moyenne communale et la moyenne communautaire (10 860€ en 2009)<sup>21</sup>. Début 2007, on dénombrait 70,6% des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat. En 2009, 19,3% des ménages résidant dans le quartier étaient allocataires du chômage.

## 2. Les grandes problématiques de la commune

- **Le manque de solutions de garde pour les enfants**

Du fait de l'absence de local adapté, la commune n'a pas reçu l'agrément CAF lui permettant de mettre en place un accueil des enfants de moins de 6 ans dans le cadre de garderie. Malgré le réseau développé d'assistantes maternelles agréées sur le territoire communal<sup>22</sup> et l'ouverture prochaine d'une crèche privée (proposant 10 places), la demande en périscolaire émanant des familles auberchicourtoises reste forte, en particulier pour les plus petits, le matin. De nombreux couples de bi-actifs mettent ainsi leurs enfants en garde sur d'autres communes (en particulier à Aniche), dans des structures privées.

- **Un nombre croissant d'adolescents et de jeunes en situation de décrochage scolaire**

Les acteurs locaux recensent un nombre croissant de jeunes qui quittent l'école sans diplôme, de plus en plus tôt (avant même 16 ans). Afin de ne pas laisser ces jeunes seuls, sans solution, le conseiller de la Mission locale dédié à cette question accueille

---

<sup>19</sup> La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active a augmenté de 2,2% entre 2006 et 2011, atteignant 8,8% en 2011 (soit 0,1 point de plus que la moyenne de la CCCO). La part des personnes détentrices d'un diplôme de niveau BEP ou moins a diminué de 4,5% pendant la même période : elle était de 47,2% en 2011, contre 48,6% à l'échelle de la CCCO.

<sup>20</sup> 500 personnes couvertes en 2010 et 497 en 2012 (données CNAF/Département du Nord).

<sup>21</sup> En 2011, il était de 15 852€ pour la commune d'Auberchicourt et 15 588€ à l'échelle de la CCCO.

<sup>22</sup> 37 assistantes maternelles avec agrément en cours de validité en 2012 (source : Département du Nord).

désormais les jeunes dès 15 ans, dans le cadre de rendez-vous individuels et d'ateliers collectifs. Cette problématique concernerait en particulier les jeunes des familles en situation de grandes difficultés sociales et économiques, souvent suivies par le CCAS. Le renforcement du partenariat avec les établissements scolaires (collèges) fréquentés par les enfants d'Auberchicourt et la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs est identifié comme un défi pour permettre de prévenir le décrochage scolaire.

- **D'importantes difficultés d'accès à l'emploi, en particulier chez les jeunes**

Malgré la mise en œuvre d'actions visant à favoriser le rapprochement des jeunes de l'emploi (bourses à l'emploi, forums, alternance...), le taux de chômage chez les jeunes est préoccupant : environ 50% des 15-24 ans étaient concernés en 2011 ; les jeunes femmes sont particulièrement touchées.

Le décrochage scolaire, la faiblesse des niveaux de qualification et les problématiques de mobilité constituent des facteurs explicatifs de ces difficultés d'accès à l'emploi.

Concernant la mobilité, de nombreux jeunes ne sont pas en mesure de se payer le permis de conduire et/ou d'acquérir un véhicule, une fois leur permis acquis. La moitié des jeunes inscrits à la Mission locale (273 à la fin de l'année 2014) font une demande d'aides pour financer leur BSR ou leur permis de conduire. La Mission locale propose une aide pour le BSR, lorsqu'il est nécessaire pour accéder à un emploi. Il existe également un fonds d'aide aux jeunes pour financer le permis de conduire, mais il est soumis à des conditions de ressources, alors que cette problématique concerne l'ensemble des jeunes de la commune, aux dires des acteurs locaux. Enfin, il n'existe pas de dispositif d'aide financière permettant de faciliter l'achat d'un véhicule.

- **Le faible écho des actions santé auprès du public jeune**

La mairie d'Auberchicourt a développé un partenariat avec le Service de Prévention Santé d'Aniche, et avec l'association Vie Libre, pour développer des actions de prévention relatives aux addictions (alcool et stupéfiants), à destination des jeunes en particulier. Ces actions ont été suspendues, les jeunes étant « peu réceptifs ».

- **Des difficultés de transport qui restreignent l'accès aux services publics, aux soins et à la culture**

Bien que située au cœur du territoire d'Ostrevent, la commune d'Auberchicourt apparaît relativement enclavée. En effet, aucune ligne de bus ne permet à ses habitants de se rendre aisément à Aniche et Somain. La ville de Douai, pourtant plus éloignée, est jugée plus accessible par les acteurs locaux (par la route de Masny).

Or Aniche et Somain constituent les deux principaux pôles urbains du Cœur

d'Ostrevent. Ils regroupent des services publics inexistantes ou qui ont été supprimés à Auberchicourt. Par exemple, la permanence de l'Assurance Maladie en mairie d'Auberchicourt, pourtant très fréquentée, a été fermée en 2012. Si le CCAS a tâché de prendre le relais (information et accompagnement dans la constitution des dossiers CMU, la demande d'aides complémentaires santé, etc.), les administrés doivent se rendre à Somain pour les démarches plus conséquentes. La mairie accueille encore chaque semaine des permanences de la CAF, d'une assistante sociale du Conseil départemental et d'un notaire, mais certaines de ces permanences sont aujourd'hui menacées, aux dires des acteurs locaux. L'antenne du Pôle emploi la plus proche est également localisée à Somain.

Les acteurs locaux identifient également les problèmes de maillage en transports collectifs comme premier obstacle à l'accès aux soins, avant même la problématique des ressources financières.

Ils indiquent également que les habitants de la Cité du Garage, située à environ 1 kilomètre du centre-ville, se déplacent peu, de manière générale, et en particulier pour accéder aux activités de loisirs et culturelles proposées par la Ville. Les élus ont d'ailleurs envisagé la création d'une Maison de Quartier dans cette cité, afin de favoriser l'accès aux soins, aux loisirs et à la culture de ses habitants.

- **La traversée dangereuse de la route nationale, entre la Cité du Garage et le centre-ville**

En outre, la traversée de la route nationale représente un danger pour les habitants de la Cité du Garage, située de l'autre côté de cet axe qui traverse la ville et la relie à Douai. La sensibilisation à la prévention routière des habitants de ce quartier apparaît nécessaire. Elle devrait concerner spécifiquement les enfants et les jeunes, dans la mesure où les 5 écoles de la commune sont situées de l'autre côté de cet axe routier, et les jeunes se déplacent essentiellement à pieds sur le territoire communal.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

- **De nombreuses opérations de rénovation des équipements et d'amélioration du cadre de vie**

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un effort de réaménagement et de modernisation de ses équipements (mairie, école, cimetière, jardin du souvenir...), infrastructures (éclairage public, réseaux d'eau...) et espaces publics (notamment dans le centre-ville).

La ville a également profité du réaménagement et du classement en « zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » du terroir Sainte-Marie, et de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, les travaux d'extension en cours de la ligne A du Transport en Commun en Site Propre entre Douai et Aniche vont permettre d'améliorer la desserte de la commune,

et de faciliter l'accès des habitants d'Auberchicourt aux principaux pôles urbains du Cœur d'Ostrevent et du Douaisis, et par conséquent aux commerces, aux services publics et aux bassins d'emplois de proximité.

- **Une offre de services et d'équipements développée pour les enfants, les jeunes et les familles**

La commune d'Auberchicourt compte 5 établissements scolaires (3 écoles maternelles et 2 écoles primaires) qui accueillent en moyenne 460 à 480 élèves par an. Une association de parents d'élèves s'est créée dans chacune de ces écoles, et est engagée aux côtés du personnel de l'école et de la municipalité en faveur du soutien à la parentalité.

Les écoles offrent en outre de nombreux services aux familles : la cantine accueille chaque jour 220 enfants ; 200 à 230 enfants sont accueillis dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (entre 16h30 et 18h). Néanmoins, les activités périscolaires sont réservées aux enfants de plus de 6 ans (50 places maximum).

En matière d'équipements, la ville d'Auberchicourt dispose enfin d'une aire de jeux et d'un plateau multisports, d'une bibliothèque municipale (ouverte du lundi au samedi et pendant les périodes scolaires) et d'un Centre de Loisirs sans Hébergement. L'été, le centre de loisirs accueille une centaine d'enfants issus de tous les quartiers (grâce aux aides de la CAF).

Enfin, la Ville a signé un Contrat enfance jeunesse avec la CAF.

- **Une mobilisation de la Ville en faveur de l'insertion socioprofessionnelle**

La mairie d'Auberchicourt se mobilise en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi, à travers :

- un référent du service jeunesse et un Accueil Projet Jeunesse (APJ), créé en 2009, chargé d'accompagner les jeunes (16-25 ans) dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle<sup>23</sup>.
- des permanences sociales et sanitaires assurées en mairie, et un accompagnement par le Centre Communal d'Action Sociale.
- le recours aux emplois aidés : la Ville a signé 35 contrats aidés entre 2010 et 2013.
- le cofinancement de la carte Job (50% financés par le SMDT et 50% par la commune), qui permet aux demandeurs d'emploi d'accéder gratuitement au réseau de transports en commun (maximum 4 titres mensuels par an). Pour en bénéficier, il est possible de s'inscrire en mairie (ce que font principalement les jeunes) ou au CCAS (davantage fréquenté par des adultes). Entre 2010 et 2013, 336 personnes ont bénéficié d'une prise en charge financière de leur carte Job par la ville.

<sup>23</sup> L'APJ a reçu 133 jeunes entre 2010 et 2013, et 22 en 2014. Il propose des actions en matière d'emploi/formation, mobilité, logement, santé, citoyenneté, culture et loisirs.

- **Une nette amélioration de la situation en matière de tranquillité publique**

Les élus et la Police font état d'une amélioration de la situation en matière de tranquillité publique, avec une nette diminution du phénomène de regroupements de jeunes (bruit, déchets, dégradations, tags) jusqu'en 2010, grâce aux efforts conjoints du service jeunesse de la mairie et de la Police.

Ceci dit une nouvelle génération de jeunes s'installe et occupe les lieux publics avec un facteur important de consommations de produits addictifs.

Les acteurs locaux insistent sur la nette amélioration de la situation depuis 2010, grâce aux efforts des services de police (exploitation vidéo, contrôles, amendes et arrestations) et à la mise en place d'actions par le service jeunesse de la Ville (notamment des actions de prévention dans les collèges). La Police et la mairie n'enregistrent plus de plaintes des riverains depuis lors.

En outre, les services de Police indiquent qu'Auberchicourt se distingue de certaines communes avoisinantes par l'absence de familles dont les enfants sont régulièrement mis en cause, à l'école et à l'extérieur.

- **Un tissu associatif qui contribue à l'animation de la vie locale à travers des activités et manifestations nombreuses**

La commune compte une vingtaine d'associations, principalement situées au centre-ville. Proposant une offre d'activités variées (jardinage, pêche, couture, danse, basket, football, échecs, boules, tarot, musique...), elles se caractérisent par une fréquentation importante. Les deux associations de danse, l'école de football située dans la cité du Garage, l'école de musique et l'harmonie (« Les Mineurs ») apparaissent particulièrement actives, de même que la société d'histoire locale « AAA ». Une majorité de ces associations proposent des activités pour les jeunes et les enfants dès 6 ans. Deux associations sont enfin investies sur les questions de santé : Bouger pour la santé et les Diabétiques du Douaisis.

De nombreuses manifestations locales sont organisées sur le territoire d'Auberchicourt et contribuent à rythmer la vie locale : le marché de Noël, le carnaval des écoles, la chasse aux œufs, la fête de la Saint-Nicolas, le goûter des aînés, des brocantes, etc. En outre, des projets collectifs sont conduits autour du territoire, comme le projet « Résidents et citoyens » porté par le Foyer de Vie Bernard Pagniez et l'association PAN Vidéo.

En revanche, la commune n'est pas couverte par le dispositif du Fonds de Participation des Habitants.

- **De nouveaux équipements destinés aux personnes âgées**



Il existe déjà sur le territoire d'Auberchicourt un Foyer de Vie, Bernard Pagniez, géré par l'Association pour l'Animation, l'Aide Sociale et Professionnelle pour les Personnes Inadaptées. La Ville prévoit également la création d'un béguinage dans la Cité du Garage. Elle souhaite accompagner son ouverture d'un travail sur la différence, afin de renforcer le lien social et intergénérationnel au sein de la population.

#### **4. Les pistes d'orientation**

Lors de l'atelier territorial, deux enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

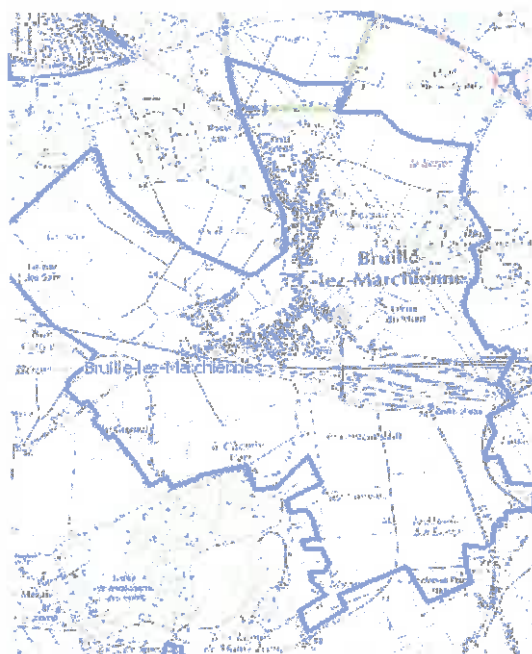
**En matière de cohésion sociale, les acteurs locaux font part de leur volonté d'encourager la participation des habitants aux activités locales**, notamment à travers la mise en place d'un conseil citoyen respectant un impératif de mixité sociale, générationnelle et géographique. Est interrogée la possibilité de créer un conseil citoyen commun avec la commune voisine d'Ecaillon, et de développer les liens avec l'association Ecaillon Solidarité Insertion, afin de favoriser la participation des habitants de la Cité du Garage. L'idée de renforcer les actions en faveur du cadre de vie et de la qualité résidentielle est présentée comme une piste à explorer (actions de nettoyage du quartier, ateliers sur les économies d'énergie, concours de maisons fleuries, décorations de Noël...) pour impliquer davantage les habitants dans la vie de la commune. Enfin, est pointée la nécessité d'accompagner la création du béguinage dans la Cité du Garage en soutenant les actions favorisant le lien social et intergénérationnel.

**Sur le plan des actions jeunesse, trois axes majeurs de travail sont identifiés :**

- l'accompagnement à l'entrée en 6<sup>ème</sup> des enfants, avec le développement d'actions de soutien à la parentalité et d'actions d'autonomisation des enfants ;
- la prévention jeunesse, avec le renforcement des actions de sensibilisation (violences, addictions, décrochage scolaire, civisme dans les transports en commun, sécurité routière...) et le développement de nouveaux partenariats (établissements scolaires, Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs...) ;
- un travail sur les freins à la mobilité des jeunes.

## Bruille-lez-Marchiennes (Territoire de veille)

<b>Nombre d'habitants</b>	1 333 habitants
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Nombre de logements</b>	519 logements
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Dominante habitat</b>	69,3% de ménages propriétaires de leur résidence principale
<b>INSEE 2011</b>	17% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	16 117€ (moyenne CCCO : 15 558€)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	Territoire communal
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Commune sortante
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Prévention et citoyenneté » Budget global : 42 820€, selon la répartition suivante : - Etat : 17 410€ - Commune : 18 560€ - Autres : 6 850€



### 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

#### ▪ Une petite commune rurale à la localisation stratégique

Située au cœur du triangle Somain – Rieulay – Pecquencourt, Bruille-lez-Marchiennes est une petite commune rurale du bassin minier qui bénéficie d'une localisation stratégique et d'une bonne desserte en transports :

- la commune est desservie par trois routes départementales (RD13, RD225 et RD47) ;
- elle est à proximité de deux routes nationales (RN 455 et RN 45) et de l'autoroute A21 ;
- le réseau de transport routier permet relier rapidement les principaux pôles urbains environnants : Somain en 6 minutes, Douai en 17 minutes, Valenciennes en 28 minutes et Lille en 35 minutes ;
- la gare ferroviaire de Somain est située à 2 km environ, avec une fréquence de train relativement élevée ;
- le réseau de bus interurbains du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis dessert la commune par la ligne Marchiennes-Douai.

Son urbanisation s'est faite le long de deux axes principaux (rue Roger Salengro et

rue Jean Jaurès) et de quelques axes secondaires.

Le cœur de village est localisé autour de la rue Roger Salendro, concentrant les principaux équipements, services et commerces de proximité : la Mairie, la poste, l'église, le cimetière, l'unique café de la commune, l'arrêt de bus, la bibliothèque et l'accueil de loisirs de la Maison pour Tous.

La commune se caractérise par une part élevée de ménages propriétaires de leur résidence principale : 69,3% en 2011, contre 41,8% et 43,6% respectivement dans les communes voisines de Pecquencourt et Ecaillon par exemple. Cela s'explique par l'absence de grand ensemble de logements miniers sur la commune, et par la construction de deux lotissements : « les Sarts », en 1987, puis un nouveau lotissement dans la continuité, en 2007.

- **Une dynamique démographique et économique relativement favorable, en comparaison aux autres communes signataires du CUCS**

L'amélioration du réseau de transports et la dynamique de construction de logements neufs (lotissements) portée par la Ville ont permis à la commune de gagner en attractivité. Contrairement à de nombreuses communes du bassin minier, Bruille-lez-Marchiennes a vu sa population croître depuis 30 ans – de 1 041 habitants en 1982 à 1 333 habitants en 2011 – principalement du fait de l'installation de nouveaux ménages et d'une forte natalité :

- le nombre de résidences principales est passé de 343 en 1975 à 486 en 2011 (soit +40%) ;
- le solde naturel atteignait +0,9% entre 2006 et 2011 (contre une évolution de +0,4% entre 2006 et 2011 à l'échelle de la communauté de communes), avec un taux de natalité de 17,5‰ (moyenne CCCO : 13,7‰).

La population bruilloise se caractérise par sa jeunesse : en 2011, 26% de la population communale était âgée de moins de 15 ans (*moyenne CCCO : 21,2%*) et 41,8% de moins de 30 ans (*moyenne CCCO : 39,6%*). La part des moins de 30 ans tend néanmoins à baisser : elle a évolué de -1,9 points entre 2006 et 2011, indiquant un ralentissement relatif du dynamisme démographique de la commune (*évolution CCCO : -1,3%*).

Par ailleurs, Bruille-lez-Marchiennes se distingue des autres communes signataires du CUCS 2010-2014 par des indicateurs socioéconomiques relativement favorables :

- la part relative des familles monoparentales est très inférieure à la moyenne de la CCCO (8,5% contre 14,7% en 2011) et elle n'a quasiment pas évolué entre 2006 et 2011 ;
- la part des personnes faiblement diplômées (détentrices d'un BEP ou d'un diplôme de niveau inférieur) est très inférieure à la moyenne communautaire en 2011 (43,1% contre 48,6%), avec une diminution de près de 4 points entre 2006 et 2011 ;
- le nombre d'actifs en emploi au augmenté de 7% entre 1999 et 2008,

- avoisinant les 61%<sup>24</sup> ;
  - le revenu fiscal médian par unité de consommation (16 117€) était légèrement supérieur à la moyenne de la CCCO en 2011 (15 558€).
- **Une situation socioéconomique fragile, dans le contexte global de crise**

La commune n'est cependant pas épargnée par le contexte global de crise économique : le taux de chômage a nettement progressé entre 2006 et 2011, passant de 11,2% à 16,3% (il reste néanmoins inférieur à la moyenne de la CCCO, qui s'établissait en 2011 à 18,1%). Le chômage touche beaucoup plus fortement :

- les femmes (15-64 ans), dont le taux de chômage atteint 16,3% en 2011 ;
- les jeunes hommes (15-24 ans), chez lesquels il dépasse 50% à la même date (environ 35% chez les jeunes femmes).

On note également que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée a fortement baissé entre 2006 et 2011, passant de 11,5% à 7,1%, soit un taux inférieur à la moyenne de la CCCO (8,7% en 2011).

## 2. Les grandes problématiques de la commune

- **Des activités petite enfance, parents/enfants et jeunesse qui peinent à trouver leur public**

Une partie de l'offre socioéducative de la commune peine à toucher son public, qu'il s'agisse de :

- l'atelier parents/enfants, qui a ainsi été transformé en 2010 en « Atelier Santé Bien-Être » animé par l'Association Bruilloise d'Animation Locale (ABAL), avec la collaboration de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) du Département du Nord ;
- la bibliothèque, très peu fréquentée par la population, et notamment par les jeunes ;
- la ludothèque, fermée en 2011<sup>25</sup>, faute d'un nombre suffisant d'enfants accueillis (4 enfants par séance en moyenne en 2010) ;
- et plus récemment, l'accueil de loisirs.

En effet, la fréquentation de l'accueil de loisirs est jugée très insatisfaisante par les acteurs locaux, qui identifient trois problèmes principaux :

- un manque de lisibilité des activités périscolaires<sup>26</sup> pour les parents, renforcé par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014, qui a nettement impacté la fréquentation de l'accueil de loisirs ALSH par les 4-17 ans

<sup>24</sup> Source : Projet social de la Maison pour Tous, 2012.

<sup>25</sup> Source : Projet social de la Maison pour Tous, 2012.

<sup>26</sup> Les activités périscolaires regroupent : l'aide aux devoirs et l'atelier Bruill'coleurs (4-11 ans, de 16h15 à 17h15 et 17h15 à 18h), la pause méridienne (3-11 ans, de 12h à 13h30) et les Nouvelles Activités Périscolaires (2-11 ans, de 16h15 à 17h15).

en-dehors des Nouvelles Activités Périscolaires<sup>27</sup> (alors que les activités proposées par la Maison Pour Tous fonctionnent bien) ; certains parents affirment que l'accueil de loisirs ne correspond plus à leurs attentes, ne proposant « que du coloriage », témoignant d'une méconnaissance de l'offre d'activités ;

- la difficile coexistence des tranches d'âge 11-14 ans et 15-17 ans au sein des équipements et activités, conduisant à une quasi absence des jeunes collégiens (11-13 ans) lors des activités organisées par l'accueil de loisirs<sup>28</sup> ou dans le cadre de l'action "Villes Vie Vacances" financée par le CGET pour favoriser l'accès aux loisirs des jeunes ;
- un désintérêt croissant des 12-17 ans (et surtout des lycéens et des filles<sup>29</sup>) pour les activités de loisirs et les actions de prévention proposées par les structures et les associations de proximité.

Accueillant un public jeune trop restreint, certaines activités proposées dans le cadre de l'ALSH ont ainsi dû être arrêtées (par exemple l'atelier tennis de table). De même, les actions de prévention jeunesse mises en œuvre par la Maison Pour Tous au cours des dernières années n'ont pas rencontré le succès escompté. Ainsi par exemple, l'action « Exprime-le avec tes maux », visait à aborder les problématiques de santé (alcool, cannabis, tabac, hygiène alimentaire...) identifiées par les acteurs locaux chez les jeunes, par le biais d'ateliers artistiques (chant, écriture, musique...). Elaborée dans le cadre du CUCS avec l'équipe de prévention de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et la municipalité, cette action répondait à une demande formulée par les jeunes de la commune, de découvrir des pratiques artistiques en phase avec leur univers (arts dits « urbains » : rap, slam...). Faute de jeunes ayant exprimé le désir d'y participer, l'action n'a pas abouti.

#### ▪ **L'inactivité des jeunes, source de phénomènes d'incivilité**

L'absence de structure relais en mesure d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle contribue à les démobiliser encore davantage. La Mission locale est située à Somain, et donc difficilement accessible sans véhicule personnel, dans la mesure où la ville est exclue du réseau de transport public interurbain (SMTD). Or les jeunes manquent des connaissances et outils leur permettant d'être autonomes dans la recherche d'une formation, d'un emploi ou encore des aides existantes (par exemple les aides à la mobilité).

L'inactivité et l'ennui d'une partie de la jeunesse bruilloise constitue, selon les acteurs

<sup>27</sup> L'accueil de loisirs compte 80 enfants inscrits par semaine aux NAP, soit 96 enfants touchés sur les deux premières périodes scolaires de l'année (septembre à décembre), équivalent à 65 familles bruilloises. La mobilisation de l'équipe est forte pour répondre à cette nouvelle demande (4 animateurs, 2 intervenants extérieurs et 2 associations locales en soutien).

<sup>28</sup> Les animateurs font le constat depuis plusieurs années que la présence de jeunes de 15-17 ans empêchait la venue des plus jeunes (collégiens) ; ils ont donc fait le choix de repositionner l'accueil de loisirs sur la tranche d'âge des 12-15 ans.

<sup>29</sup> Par exemple, l'action « Ville Vie Vacances » a touché 31 garçons pour seulement 5 filles de 11 à 18 ans en 2013.

locaux, un facteur explicatif des actes d'incivilité et des dégradations (Maison Pour Tous, plateau multisports...) commis par un petit groupe de jeunes de la commune qui se retrouvaient notamment au Foyer.

- **Une offre très limitée de commerces et services de proximité, particulièrement problématique pour les personnes les plus fragiles et les moins mobiles**

Malgré une progression constante du nombre d'habitants, la commune n'a pu empêcher la fermeture de plusieurs commerces de proximité et des brasseries. Aujourd'hui, les commerces de bouche (boulangerie, épicerie, boucherie) font défaut sur la commune.

Par ailleurs, seul un médecin généraliste est domicilié à Bruille-lez-Marchiennes, et deux médecins (médecin Protection Maternelle et Infantile et médecin des mines) tiennent des permanences à la Maison Pour Tous. L'offre de spécialistes se concentre sur Somain, notamment au sein du Centre Hospitalier.

Enfin, la Maison Pour Tous de Bruille-lez-Marchiennes accueille un nombre restreint de permanences médico-sociales, qui sont en outre peu fréquentes<sup>30</sup> et dont la durabilité ne semble pas assurée, selon les acteurs locaux. Là encore, la majorité des services sont uniquement accessibles à Somain (Pôle emploi, Mission locale, permanences sociales du centre socioculturel Adolphe Largiller...).

- **Un tissu associatif encore peu étoffé**

Le tissu associatif de la commune est relativement peu étoffé. Il est constitué du club de football, du club de tennis de table, du club de modélisme, de la compagnie de théâtre Réplik'atout, de l'association des parents d'élèves, du Comité des Œuvres Sociales (qui porte le dispositif Fonds de Participation des Habitants) et de l'Association Bruilloise d'Animation Locale (ABAL), qui porte le dispositif « Nos Quartiers d'été ». Les acteurs locaux soulignent néanmoins que les associations existantes sont dynamiques et dans une phase de développement, portées par les succès du club de tennis de table (qui est l'un des plus importants de France, et dont l'équipe phare est en Pro B) et le dynamisme de l'ABAL, créée en 2008.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

- **La Maison Pour Tous, un équipement structurant la vie locale**

Héritière d'un foyer créé dans les années 1980 et géré exclusivement par des bénévoles pendant vingt ans, la Maison Pour Tous de Bruille-lez-Marchiennes a été créée en 2001 avec le soutien de la Ville et de la CAF. Apparentée à un service jeunesse, elle est organisée en 4 pôles :

<sup>30</sup> 1 permanence par mois de la Protection Maternelle et Infantile et de l'assistant social du Département du Nord ; 1 permanence par semaine de la Confédération Nationale du Logement.

- le pôle Temps Libres : garderie municipale, cantine scolaire, accueil de loisirs / activités jeunesse 4-15 ans ;
- le pôle Animation Locale, devenu en mai 2008 l'Association Bruilloise d'Animation Locale (ABAL) (association loi 1901) : activités adultes, familiales et citoyennes (atelier manuel, atelier informatique, club de loisirs, club de randonnée, danse...).
- le pôle partenariat / prévention : service d'accueil pour les associations et permanences médico-sociales (médecin Protection Maternelle et Infantile, médecin des mines, assistant social du Département, Confédération Nationale du Logement) ;
- le pôle administratif, situé en Mairie.

A l'échelle d'une commune de 1 300 habitants, cette structure de proximité apparaît particulièrement dynamique, proposant une gamme d'activités large, en direction de tous les publics.

Elle s'inscrit en outre dans une réflexion globale sur les enjeux en matière d'éducation conduite avec la municipalité, à travers la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse en 2007 (redéfini en 2010), auquel a fait suite en 2014 la définition d'un Projet Educatif de Territoire.

#### ▪ **Une offre d'équipements sportifs et culturels satisfaisante**

La Ville de Bruille-lez-Marchiennes s'est investie depuis plusieurs années dans le développement de l'offre d'équipements permettant de répondre aux attentes de la population en matière d'activités sportives et de loisirs :

- En matière d'équipements sportifs et culturels, la commune compte : une salle de tennis de table, un terrain de football, un plateau multisports, des terrains de pétanque, des sentiers de randonnée, une bibliothèque, un espace multimédia, une salle des fêtes...
- Le Foyer des jeunes « Guy Moquet » accueille la bibliothèque, la garderie, le périscolaire (midi et soir) et l'accueil de loisirs (ALSH)s.
- Les activités de l'Association Bruilloise d'Animation Locale (ABAL) (*voir infra*) sont organisées à la salle des fêtes, à la Maison Pour Tous et au Foyer des Jeunes.

Les équipements manquants (piscine, salle d'arts martiaux, club de tennis, club de danse...) sont accessibles à Somain.

#### ▪ **Une animation locale en voie de renouvellement**

La vie culturelle locale de Bruille-lez-Marchiennes est ponctuée par divers événements familiaux et traditionnels, encadrés par la municipalité et les associations locales (concours de belote, kermesse scolaire, arbre de Noël, banquet des aînés, Ducasse, Foire des Boudaines ed' coins, semaine culturelle...).

La création en 2008 de l'Association Bruilloise d'Animation Locale (ABAL), à la demande des habitants et avec le soutien des élus, visait à développer cette vie locale

relativement « traditionnelle » par l'organisation d'activités de loisirs et culturelles, et d'actions citoyennes nouvelles. Depuis sa création, l'ABAL a mis en place la fête des voisins sur la commune, et porte le dispositif départemental « Nos Quartiers d'Été », plébiscité par les aînés de la commune. Elle soutient également les projets portés par des jeunes de la commune et financés par le Fonds de Participation des Habitants (par exemple une journée à la découverte des monuments historiques de Paris, en 2009).

Bruille-lez-Marchiennes est également concernée par le Fonds de Participation des Habitants intercommunal, qui a donné lieu à une manifestation annuelle pour les habitants des 4 communes impliquées, préparée en amont par diverses activités (Bruille-lez-Marchiennes, Aniche, Fenain et Somain).

- **Des projets urbains et sociaux pour accompagner le développement de la commune**

La Ville porte plusieurs projets de développement et d'aménagement, inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme :

- le désenclavement du quartier des Sarts (lotissement construit en 1987) avec la construction d'une route ouverte sur la rue Jean Jaurès ;
- la construction d'un béguinage ;
- l'extension du lotissement existant ;
- la construction d'une nouvelle bibliothèque / médiathèque.

La municipalité souhaite enfin déplacer la Maison Pour Tous, équipement structurant du territoire, dans un nouveau bâtiment plus adapté.

## 4. Les pistes d'orientation

Lors de l'atelier territorial, quatre enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

**Concernant l'éducation et plus précisément l'offre socioéducative**, un enjeu fort réside dans :

- l'amélioration de la communication sur les activités proposées par les différentes structures de proximité, et en particulier dans le cadre de l'ALSH, auprès des parents, des enfants et des jeunes ;
- la mise en place d'activités innovantes qui répondent aux attentes des jeunes (activités collectives, manuelles et artistiques, solutions d'autofinancement de projets, débats...) ;
- une réflexion sur le rôle des parents dans l'organisation des activités de leurs enfants, qui pourrait donner lieu à la mise en place d'actions de soutien à la parentalité et d'activités parents/enfants ;
- la définition d'actions de prévention en matière de santé (addictions, hygiène alimentaire...) qui parviennent à intéresser les jeunes concernés.

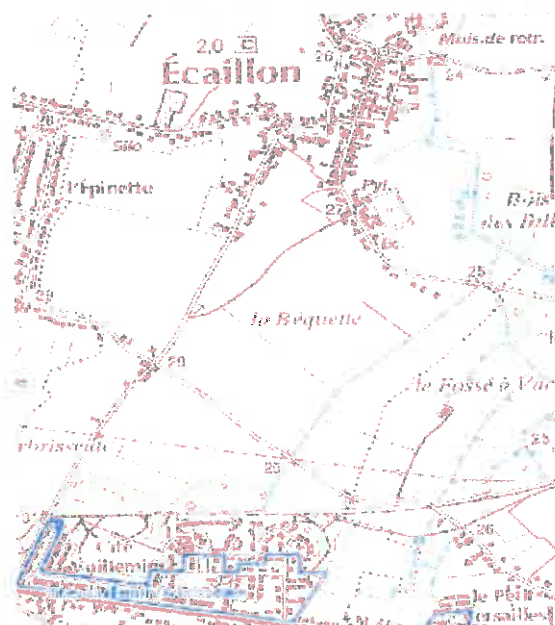


Afin que ces nouvelles activités s'inscrivent dans un projet global de la commune visant à améliorer **la dynamique locale et le « vivre ensemble »** pour la jeunesse et les familles, une large concertation de la population pourrait utilement être organisée, au-delà des structures intermédiaires (structures de proximité et associations locales).

**L'insertion socioprofessionnelle des jeunes** est également identifiée comme un enjeu pour l'avenir, dans un contexte de hausse du chômage. En l'absence de structure relais sur le territoire de la commune, le développement d'un accompagnement des jeunes (en particulier les 18-20 ans) dans leurs recherches de formation et d'emploi apparaît comme une nécessité, notamment par le biais de formations aux usages d'Internet.

De manière transversale, est pointée la nécessité de **renforcer les partenariats avec la CCCO, le Département (UTPAS) et les partenaires sociaux (CAF)**, afin de mutualiser les compétences et les moyens (ingénierie).

<b>Nombre d'habitants</b>	1 975 habitants
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Nombre de logements</b>	792 logements
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Dominante habitat</b>	43,6 % de ménages propriétaires de leur résidence principale
<b>INSEE 2011</b>	34,5 % de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	14 495 €
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	1 Quartier CUCS non-ZUS : Cités Vuillemin/Arbrisseaux
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Cités Vuillemin -Arbrisseaux
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Education » Budget global : 39 789€, selon la répartition suivante : - Etat : 19 686€ - Commune : 20 112€



## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- **Une commune à la configuration urbaine caractéristique du bassin minier**

La commune d'Ecaillon comptait 1 975 habitants en 2011. Commune comprenant une activité agricole non négligeable (18% des établissements), la ville d'Ecaillon appartient, selon le SCOT, au pôle de centralité de Montigny-en-Ostrevent/Pecquencourt. Elle bénéficie d'une desserte de Douai et Aniche par la N45, qui longe le quartier Vuillemin - Arbrisseaux, au sud de la commune.

Le quartier prioritaire Vuillemin-Arbrisseaux est un ancien quartier minier, composé de logements collectifs et de maisons individuelles, occupés à 94,4% par des locataires<sup>31</sup>, les deux principaux bailleurs HLM étant SIA Habitat et Soginorpa. La configuration urbaine de la commune, caractéristique du bassin minier, marque une séparation géographique nette entre le quartier prioritaire et le centre-ville (aussi

<sup>31</sup> Donnée ONZUS 2009.

appelé le « village » par les habitants), distants d'environ 1,5 km.

- **Une commune caractérisée par une déprise démographique et un vieillissement de sa population**

La commune d'Ecaillon a connu une diminution de sa population entre 2006 et 2011 (- 0,7%). Cette diminution est liée à la fois à une perte d'attractivité de la commune (solde migratoire de -0,3%) et à un solde naturel négatif (-0,3%). Les données du recensement indiquent une tendance au vieillissement de la population : la part des 60 ans et plus est ainsi passée de 21,1% en 2006 à 22,9% en 2011. Sur la même période, la proportion de jeunes de 15 à 29 ans a fortement diminué, passant de 20,6% à 17,3%. Si la part de moins de 30 ans dans la population de la commune se situe encore dans la moyenne de la CCCO, il est à noter que la ville d'Ecaillon est, parmi les 12 communes signataires du CUCS, celle qui a vu sa population des moins de 30 ans diminuer le plus fortement depuis 2006.

## **2. Les grandes problématiques de la commune**

- **Une population marquée par la précarité, qui présente des signes de fragilisation économique et sociale**

La commune d'Ecaillon se caractérise par une population fragile au plan socioéconomique, composé de ménages appartenant majoritairement aux CSP ouvrières et employés. La part de cadres et de professions intellectuelles supérieures y est ainsi de 5,6% (contre 8,7% à l'échelle de la CCCO), et cette proportion a légèrement diminué entre 2006 et 2011.

Le taux de chômage demeure élevé en 2011, dans la commune (20,1%), et surtout a augmenté à un rythme plus rapide que celui de la CCCO entre 2006 et 2011 (+2,2 points).

En termes de ressources financières, les ménages d'Ecaillon disposent d'un revenu fiscal médian par UC de 14 495 €, légèrement inférieur à la moyenne de la CCCO. Le quartier Vuillemin-Arbrisseaux concentre les ménages les plus modestes : le revenu médian par UC est de 10 260 euros, et près d'un ménage sur 4 est un ménage à bas revenu en 2009<sup>32</sup>. Signe d'une difficulté croissante des ménages à équilibrer leur budget, les bailleurs sociaux SIA Habitat et Soginorpa témoignent par ailleurs d'une augmentation alarmante des situations d'impayés de loyers et de surendettement au sein de leur parc communal.

Du fait de ces difficultés économiques, le projet de création d'un marché alterné le long de la route reliant le quartier prioritaire au reste de la ville n'a pas pu être pérennisé, faute de demande. Les prix pratiqués ne correspondent pas aux ressources des habitants du quartier Vuillemin, qui privilégient l'offre en grande surface ou en magasin discount, voire recourent, pour certains, à l'aide alimentaire et à l'épicerie

<sup>32</sup> ONZUS.

solidaire récemment créée par l'association Cœur de Cité.

- **Des difficultés importantes de mobilité qui favorisent le repli sur soi**

Malgré la présence de la N45 à proximité du quartier Vuillemin-Arbrisseaux, la population de la commune d'Ecaillon est confrontée à d'importantes difficultés en matière de mobilité. L'offre de transports en commun s'avère en effet peu développée : si des lignes de bus desservent Douai et Aniche, leur fréquence horaire est néanmoins limitée, et les liaisons s'avèrent très difficiles avec les autres pôles urbains. Les habitants ne disposant pas de véhicule éprouvent donc des difficultés lorsqu'il s'agit de rejoindre des villes comme Somain, par exemple, où se trouvent pourtant des services essentiels, tels que Pôle Emploi.

Les personnes âgées en perte d'autonomie sont particulièrement affectées par ces problématiques : aussi, le bailleur social SIA Habitat a-t-il mis en place une permanence mensuelle mobile au sein du quartier, qui bénéficie d'une bonne fréquentation. Par ailleurs, l'association Ecaillon Solidarité Insertion a mis en place des actions d'accompagnement à la mobilité en direction des publics qu'elle suit (location et réparation de scooters, ateliers « destination mobilité » et « transport à la demande »...) ; la mission locale propose également des actions visant à favoriser l'accès au permis de conduire pour les jeunes qu'elle accompagne, mais ces actions sont cependant limitées en nombre et requièrent des démarches administratives complexes.

De manière générale, les problématiques de transport incitent peu les habitants à quitter leur commune et leur quartier, renforçant l'enclavement du quartier et le repli sur soi des ménages, notamment les plus fragiles. Les acteurs de l'insertion professionnelle notent ainsi que les freins psychologiques à la mobilité sont particulièrement prégnants, se traduisant par de fortes appréhensions voire de véritables « phobies » de la part de certains ménages vis-à-vis de l'utilisation des transports en commun. Certains habitants manquent ainsi à la fois des ressources économiques, de l'autonomie et de la motivation nécessaires pour sortir de leur quartier et se confronter à d'autres horizons, ce qui freine considérablement leurs perspectives d'insertion professionnelle. Ces difficultés sont aggravées par un faible taux de concentration d'emploi (33,8%), impliquant pour les habitants des déplacements domicile-travail importants vers les zones d'emploi de Douai et Valenciennes.

- **Des problématiques de santé qui freinent l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle**

Outre les problématiques de mobilité, les habitants du quartier sont également confrontés à des problématiques de santé qui contribuent à complexifier leur insertion professionnelle. L'association Ecaillon Solidarité Insertion note ainsi la prégnance des problématiques liées à l'alcoolisme et aux addictions mais également l'importance de maladies chroniques invalidantes parmi le public de bénéficiaires du RSA qu'elle accompagne.

- **Des difficultés en matière d'éducation, d'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes**

Si les acteurs locaux soulignent une augmentation des vols avec effraction et la présence d'une délinquance itinérante, les problématiques de délinquance et de sécurité ne semblent pas représenter un enjeu majeur dans la commune. En revanche, les acteurs locaux notent un déficit de compréhension, de la part de certains jeunes, des droits et devoirs en matière de citoyenneté, se traduisant par des problématiques d'incivilité ou des comportements déviants, attribués à des difficultés éducatives et à un déficit de « cadrage parental ». Signalons sur ce plan que la commune comprend une proportion importante de foyers monoparentaux (19%), largement supérieure à la moyenne de la CCCO, et qui a augmenté à rythme rapide entre 2006 et 2011 (+3,2 points).

Les difficultés éducatives rencontrées par certains parents se conjuguent à des difficultés en matière d'accompagnement à la scolarité. Ainsi, les acteurs font état de réels besoins en matière de soutien scolaire, faute de structures proposant de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement scolaire pour les enfants du quartier. Les problématiques de décrochage scolaire ont également été relevées, la part de 15-17 ans non scolarisés atteignant 8,6% en 2010<sup>33</sup>. En parallèle, l'offre d'activités et de projets (loisirs, sportifs, culturels, citoyens...) en direction des 11-17 ans est peu développée sur le territoire de la commune.

Les jeunes de la commune sont confrontés à des difficultés en matière de réussite scolaire et d'accès à la formation. La part de faiblement diplômés dans la commune est ainsi de 54,1% en 2011. Si cette part est relativement comparable à celle des autres communes du CUCS, il est à noter que la commune d'Ecaillon s'inscrit sur ce plan dans une tendance opposée à celle de la CCCO : à l'inverse des autres communes du CUCS, la commune d'Ecaillon a connu une augmentation très nette de la part des faiblement diplômés entre 2006 et 2011 (+4,1 points). Ainsi, en 2007, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat était de 58,7% dans le quartier Vuillemin-Arbrisseaux. Sortie précoce du système scolaire, faible niveau de qualification et déficit d'expérience professionnelle, conjugués aux problématiques de mobilité, sont ainsi des freins considérables à l'insertion professionnelle des jeunes.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

- **Un quartier apprécié de ses habitants et qui bénéficie d'un tissu associatif relativement dense**

Le quartier Vuillemin-Arbrisseaux est un quartier apprécié de ses habitants. Ce ressenti est conforté par les données des organismes HLM, qui notent un taux de rotation peu élevé au sein des logements, notamment dans les maisons individuelles.

---

<sup>33</sup> Donnée ONZUS.

La commune d'Ecaillon comporte de nombreuses associations qui participent à l'animation de la vie locale. Le quartier Vuillemin Arbrisseaux bénéficie par ailleurs de la présence de plusieurs associations intervenant dans les champs de l'insertion et du lien social. L'association Cœur de Cité, implantée depuis 2012 dans le quartier, intervient auprès des familles défavorisées : elle propose diverses activités d'animation (cuisine, sorties en famille, jardinage), et gère un jardin partagé, ainsi qu'un vestiaire et une épicerie solidaire qui accueille 70 à 90 familles. L'association Ecaillon Solidarité Insertion accompagne les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et porte des chantiers d'insertion et des actions en faveur de la mobilité. L'association des Amis de Vuillemin organise des activités d'animation sur le quartier (soirées repas, brocantes, animations avec l'école, etc.).

Le centre social Jean Moulin, équipement communal de proximité sur le quartier Vuillemin, est en phase de relance de son activité : une remise aux normes, ainsi que le développement de nouvelles activités sont prévues. Le centre social, qui propose actuellement des activités de loisir à destination des enfants, envisage de développer un SEL (système d'échange de savoirs), un atelier cuisine et une bibliothèque.

La commune d'Ecaillon dispose par ailleurs d'une offre satisfaisante sur le plan médical. Deux services d'information et d'accès aux droits existent également sur le territoire : un Point Information Familles, financé par la CAF et la CCCO et animé par un juriste et un travailleur social, ainsi qu'un Point Ecoute Jeunes financé par l'Etat.

- **Une commune qui connaît une dynamique partenariale renouvelée et qui s'est engagée dans la reconquête du lien social**

La commune se caractérise par le renouveau des dynamiques partenariales entre acteurs locaux, se traduisant par des méthodes de travail et des pratiques nouvelles. Ainsi, le bailleur SIA Habitat et la Ville d'Ecaillon ont renforcé leur partenariat en matière d'attribution des logements sociaux, améliorant ainsi l'efficacité et la pertinence du traitement des candidatures, ce qui se traduit par un taux de vacance désormais quasiment nul dans le patrimoine de ce bailleur. Au plan de la sécurité et de la tranquillité, la Cellule de veille et de prévention de la délinquance, qui n'était pas animée localement jusqu'alors, est sur le point d'être réactivée.

Plus largement, la commune a engagé plusieurs actions visant à renforcer le lien social sur son territoire et à impliquer davantage les habitants dans la vie locale : ont ainsi été créées des « assemblées de village », instances participatives qui ressemblent les élus, les acteurs locaux et les habitants de la commune 3 à 4 fois par an, afin d'échanger sur les problématiques locales et de répondre aux questions des habitants.

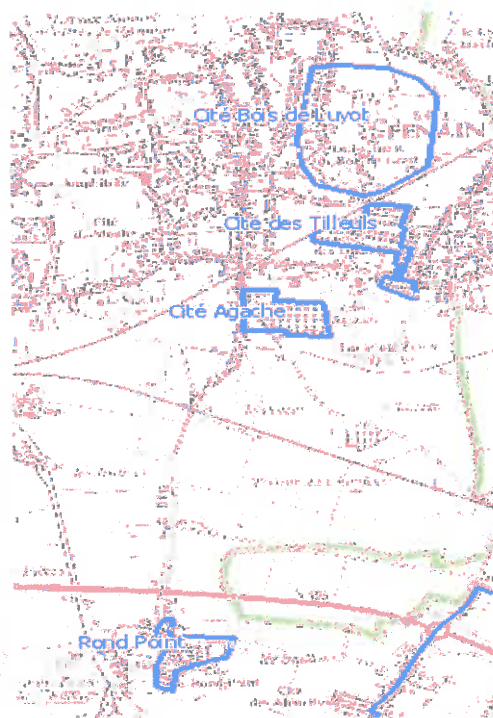
## 4. Les pistes d'orientation

A l'issue des ateliers, 3 enjeux prioritaires peuvent être identifiés pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique :

- **En matière d'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi**, travailler l'accès à la formation et la mobilité, à la fois au plan pratique et au plan psychologique (ex. développement des systèmes de covoiturage, bourse aux permis, location de deux-roues, accompagnement à la mobilité...)
- **Sur le plan de l'éducation**, renforcer l'accompagnement des enfants à la réussite scolaire et renforcer les actions de soutien à la parentalité auprès des parents en difficultés éducatives
- Soutenir les ménages les plus fragiles du quartier, en particulier **les personnes âgées isolées et en perte d'autonomie** (ex. accompagnement à l'entretien des logements, lutte contre l'isolement, actions d'animation intergénérationnelles, etc.)

## Fenain (*Territoire de veille*)

<b>Nombre d'habitants</b>	5 327 habitants
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Nombre de logements</b>	2 157 logements
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Dominante habitat</b>	64,4 % de ménages propriétaires de leur résidence principale
<b>INSEE 2011</b>	18,6 % de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	15 682 €
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	4 quartiers CUCS non-ZUS : Cité Agache, Cité Bois de Luyot, Cité des Tilleuls, cité du Rond Point Commune sortante
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS (2010-2014)</b>	« Actions sportives et culturelles » Budget global : 45 660€ selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat : 17 410€</li><li>- Commune : 18 560€</li><li>- Autres : 6 850€</li></ul>



### 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

La commune de Fenain, appartenant au pôle de centralité de Somain-Aniche<sup>34</sup>, est située à une vingtaine de kilomètres de Valenciennes et de Douai. Relativement accessible, la commune est desservie par l'A21 et traversée par plusieurs axes routiers (D13, D143 et D643). Son territoire étendu est cependant marqué par deux coupures urbaines (A21 et voie de chemin de fer) qui isolent le secteur sud (cité du Rond Point) du reste de la ville.

Le parc locatif social de la ville comprend 537 logements gérés par SIA HLM, Soginorpa et Partenord, dont 71% de logements très sociaux<sup>35</sup>. Dans une démarche de densification urbaine, la ville de Fenain est actuellement associée à la commune voisine de Somain dans le cadre d'un projet d'écoquartier soutenu par la CCCO

<sup>34</sup> Cf. SCOT

<sup>35</sup> Source : PLH



(« Terroir des deux villes ») dont la pré-programmation prévoit la construction d'environ 500 logements, mais aussi l'implantation de commerces (boulangerie, coiffeur, cabinet médical...), et d'équipements.

La commune de Fenain connaît une certaine stabilité de sa population depuis 2006, à la fois en nombre et en âge, bien que la proportion d'habitants de plus de 60 ans ait légèrement augmenté sur la période (+2,5%). Commune jeune, la ville de Fenain comporte dans sa population une part importante de moins de 30 ans (40%) qui a cependant reculé entre 2006 et 2011, à l'instar des autres communes de la CCCO.

La commune présente des indicateurs socioéconomiques qui l'inscrivent dans une situation comparable à la moyenne de la CCCO, et relativement favorable, sur certains points, au regard des autres communes du CUCS :

- La population de la commune se caractérise par un revenu médian par UC légèrement supérieur à la moyenne de la CCCO (15 682€ contre 15 588 €) ; sa population de cadres (7,7%) se situe aux alentours de la moyenne de la CCCO (8,7%) ;
- le taux de chômage des 15-64 ans selon l'INSEE, bien qu'élevé (16,5%), a légèrement diminué depuis 2006 et demeure inférieur à la moyenne de la CCCO.
- La part des faiblement diplômés (BEP et moins) dans la population demeure élevée (51,9% contre 48,6% pour la CCCO) mais a cependant reculé entre 2006 et 2011 (-4,5 points) et ce, à un rythme plus rapide que la moyenne de la CCCO.

Certains indicateurs socioéconomiques soulignent cependant des tendances qui peuvent constituer des signaux d'alerte : ainsi, la part de foyers monoparentaux parmi les ménages de la commune (14,9%) demeure inférieure à la moyenne de la CCCO, mais la ville de Fenain est, parmi les communes du CUCS, celle qui a connu la plus forte progression (+5,6 points) de la part de foyers monoparentaux entre 2006 et 2011.

En effet, la moyenne des revenus médians à l'échelle de la ville masque d'importants contrastes socio-économiques au sein de la population communale, contrastes qui ne se lisent qu'à l'échelle du quartier, voire du micro-quartier. En ce qui concerne les anciens quartiers du CUCS, les revenus médians par UC en 2009 étaient ainsi de 10 900 € sur la Cité des Tilleuls, de 12 076 € dans la Cité Agache, et 6 810 € dans la Cité du Rond Point<sup>36</sup>.

Deux secteurs concentrent actuellement les difficultés et les dysfonctionnements socio-urbains à l'échelle de la commune :

- **La Cité Bois de Luyot** est une cité proche du centre ville, dont le périmètre étendu comprend à la fois un habitat pavillonnaire et des logements sociaux.

<sup>36</sup> Il s'agit des données ONZUS. Des données plus récentes (2012) indiqueraient un revenu médian de 11900€ dans la Cité Agache, 9600 € dans la Cité des Tilleuls, et 6200 € dans la Cité du Rond Point (source : Projet d'animation locale, Ville de Fenain).

Bien que le revenu médian par UC soit de 17 868 € en 2009, cette moyenne masque de fortes disparités sociales. Les difficultés sont en effet concentrées le long d'une rue (la rue des Déportés), dont les habitants rencontrent d'importantes difficultés socioéconomiques (monoparentalité, jeunes en difficultés d'insertion professionnelle...) et qui pâtit d'une image négative.

- La **Cité du Rond Point** est une petite cité minière comprenant environ 80 logements gérés par SIA Habitat, éloignée du centre ville de Fenain mais proche de la commune d'Abscon et de la RN45. Malgré un programme d'accession sociale d'une douzaine de logements, la physionomie sociale de la cité demeure très défavorisée. En 2009, la part de ménages à bas revenus dans la Cité du Rond Point était ainsi de 47,5%. Très excentré, le Rond Point se caractérise par une forte identité de quartier et par un fonctionnement « en vase clos », où les régulations ne mobilisent pas les acteurs institutionnels mais s'opèrent de manière informelle entre habitants. Malgré ces solidarités informelles, le quartier n'est pas épargné par un important mal-être de ses habitants, qui s'est largement exprimé lors des réunions de quartier organisées par la CAF et la Maison pour Tous.

## 2. Les grandes problématiques de la commune

- **Des problématiques de mobilité qui affectent en particulier les habitants du quartier du Rond Point**

Les habitants du quartier du Rond Point se trouvent particulièrement affectés par les problématiques de mobilité, qui sont à la fois d'ordre pratique et psychologique. En effet, l'éloignement du centre ville ne favorise pas les liens des habitants avec le reste de la commune. Par ailleurs, les modalités de desserte du quartier par les transports en commun sont peu développées : le système de liaison assurant, par exemple, le transport des élèves du Rond Point vers le lycée n'est pas assuré le samedi. Cette situation se trouve aggravée par la problématique plus globale des liaisons inter-communes, également très difficiles : en l'absence de véhicule personnel, il faut ainsi environ 1h30 pour joindre la ville de Douai en bus.

La ville de Fenain a mis en place des actions spécifiques afin de pallier aux difficultés de mobilité des habitants du quartier du Rond Point : un système de navettes, assuré par la commune, permet ainsi de prendre en charge les habitants du quartier afin de les acheminer vers le centre ville pour accéder aux services (Poste, etc.) ou lors des jours de marché. La ville propose également, en fonction des besoins, un service de transport en minibus afin d'accompagner les jeunes à Pôle emploi ou sur des sites de formation.

Néanmoins, les difficultés de mobilité demeurent prégnantes : elles contribuent à la fois à l'enclavement du quartier et au repli de ses habitants, freinent l'accès de ces derniers aux loisirs et à la culture, et représentent un réel handicap pour l'insertion professionnelle des habitants du Rond Point, et en particulier des jeunes. La mission locale éprouve ainsi d'importantes difficultés pour mobiliser les jeunes sur des formations professionnelles situées à Douai ou Valenciennes.

- **Des problématiques de santé liées à la fragilité sociale des habitants et**

## **aux difficultés de recours aux soins**

Pour répondre à diverses problématiques de santé, la ville a répondu à un appel à projet de l'ARS afin d'engager des actions de promotion de la santé et du bien être en direction des habitants des quartiers du Rond Point et du Bois de Luyot. Ces actions visent à favoriser l'accès et le recours des habitants aux structures de soins existantes, à réaliser des opérations de prévention (dépistage du cancer et du diabète). En lien avec le secteur jeune de la ville, des actions sont également proposées en direction des jeunes sur la thématique de l'alimentation, de l'activité physique et de l'éducation à la sexualité.

- **Des détournements d'usages des espaces publics et des situations d'incivilité localisées**

Dans le quartier du Bois de Luyot, le secteur de la rue des Déportés se trouve particulièrement confronté à des problématiques de dégradations et d'incivilités, et au développement d'une économie parallèle. Les forces de police y sont fréquemment amenées à intervenir, en raison de phénomènes de squats et de regroupements de jeunes.

La commune s'efforce de traiter les difficultés de ce secteur en lien avec les habitants et le bailleur Partenord. Elle dispose d'une cellule de veille prévention de la délinquance, où sont partagées les problématiques et les actions menées par les différents acteurs en matière de lutte contre la délinquance. Cette cellule de veille a donné naissance à la création d'une Commission de sécurité, associant la police et les bailleurs sociaux, actuellement en sommeil. En parallèle, des actions impliquant les habitants sont mises en place. Dans le cadre de l'amélioration de leur cadre de vie, des ateliers sont gérés par un professionnel de la thématique développée et encadrés par des animateurs municipaux. Les différents ateliers sont décidés lors des réunions de quartier mises en place par la municipalité, réunions où sont présents élus et techniciens, les habitants des quartiers étant invités individuellement par écrit.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

- **Une vie associative développée et une dynamique de participation citoyenne**

La commune connaît une vie associative dynamique ; une trentaine d'associations contribuent ainsi à l'animation de la vie locale. La ville de Fenain bénéficie en outre de plusieurs équipements socio-culturels (une bibliothèque, une école de musique, un musée de la vie locale) et d'un complexe sportif.

La Maison pour Tous représente un équipement structurant du quartier du Rond Point. Structure attrayante, rénovée par les habitants en 2011 dans le cadre du CUCS, elle compte environ 45 adhérents et propose différentes activités d'animation : jardins urbains, activités intergénérationnelles, projets artistiques, etc. Elle accueille

également chaque semaine une permanence d'élus, ainsi que la permanence d'un médiateur santé. La Maison pour Tous travaille actuellement, avec la CAF, à la définition d'un projet d'animation locale au sein du quartier du Rond Point, porté par une équipe de professionnels (dont le recrutement d'un médiateur technique). Elle s'appuie pour cela sur un collectif d'animation ouvert à tous les habitants du quartier, qui constitue l'outil de mise en œuvre de son projet de développement social.

- **De nombreuses actions socio-éducatives**

La ville de Fenain a engagé une action volontariste dans le champ des actions éducatives et de l'animation jeunesse : son secteur jeunes a ainsi récemment obtenu le label Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP) délivré par la CAF, pour un lieu d'accueil destiné aux 11-17 ans proposant diverses activités (ateliers d'écriture, éveil à la culture, atelier théâtre, éveil aux pratiques sportives, groupes de paroles) Les animateurs y développent également, avec des groupes de jeunes volontaires, des projets en autonomie et semi-autonomie soutenus par le CLAP. Le LALP accueille actuellement environ 55 jeunes, dont 55% de filles et 45% de garçons. Le LALP assure aussi des missions autour du décrochage scolaire auprès d'un public collégien.

- **Les actions vers l'accès ou le retour à l'emploi :**

L'emploi des jeunes est une priorité communale, cette priorité se décline sous différentes formes (atelier CV et lettre de motivation, mise en place de forum emploi, accompagnement individuel auprès des différents partenaires, création d'une cvthèque, panneau d'offres d'emploi ciblées). Ces actions sont menées en étroite collaboration avec la communauté de commune et la plateforme emploi du Douaisis.

La municipalité a mis en place un suivi des jeunes en contrat aidé, un suivi sur le plan social, conditions de travail, mais aussi formation. Chaque jeune est suivi par le référent jeunesse et le responsable du service.

La commune étudie la possibilité de créer un chantier école avec une orientation écologique.

#### **4. Enjeux pour le contrat unique d'agglomération**

A l'issue des ateliers, 3 enjeux prioritaires peuvent être identifiés pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique :

- **Conforter la dynamique d'animation de la vie locale et de développement social au sein du quartier du Rond Point, afin de revaloriser le quartier et ses habitants** : un enjeu fort réside en effet dans le maintien de la dynamique engagée dans le quartier autour de la Maison pour Tous, dont l'activité se structure et se renforce avec le soutien de la CAF, afin de favoriser le désenclavement du quartier, et le développement des liens avec le centre ville.
- **Renforcer les actions de promotion de la santé et de prévention des conduites à risques en direction des jeunes du territoire** : l'enjeu est de

poursuivre et renforcer les actions entreprises par la commune auprès des habitants des quartiers CUCS, en ciblant la prévention des addictions, de l'alcoolisme, ainsi que les difficultés psychiques et, en ce qui concerne les jeunes, l'éducation à la sexualité.

- **Développer des actions de médiation et de participation des habitants dans les différents quartiers** afin d'apporter un traitement pérenne aux problématiques d'incivilités et de dégradations, plus spécifiquement par l'implication des jeunes, par des actions visant à favoriser l'insertion sociale.

# Hornaing

<b>Nombre d'habitants</b>	3 521 habitants
INSEE 2011	
<b>Nombre de logements</b>	1 353 logements
INSEE 2011	
<b>Dominante habitat</b>	58,3% de ménages propriétaires de leur résidence principale
INSEE 2011	23,9% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	15 754€ ( <i>moyenne CCCO : 15 558 €</i> )
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	1 Quartier CUCS non-ZUS : Cité Heurteau
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Cité Heurteau Cité de la Loge
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Prévention et citoyenneté » <u>Budget global</u> : 90 040€, selon la répartition suivante : - Etat : 40 853€ - Commune : 49 187€



## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- **Une commune attractive, tournée vers le bassin de vie du Valenciennois**

Située à la limite orientale de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), elle est relativement isolée des principaux pôles urbains de l'EPCI. En effet, la commune est desservie par un réseau de routes départementales, qui permettent de rejoindre les autoroutes A21 (qui la relie à Douai) et A23 (vers Lille). Par ailleurs, les transports en commun sont inexistantes pour se rendre à Somain. De ce fait, la population est largement tournée vers l'agglomération valenciennoise, pôle de commerces, services et bassin d'emplois le plus proche et le plus accessible (par la départementale D13).

Territoire à dominante rurale, Hornaing a connu une importante croissance démographique au cours des 10 dernières années (+2,1% entre 2006 et 2011), ce qui la distingue des autres communes de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. Cette croissance s'explique principalement par l'arrivée de ménages avec

enfants qui viennent s'installer sur le territoire d'Hornaing mais travaillent dans le Valenciennois et, dans une moindre mesure, sur l'agglomération lilloise.

De ce fait, la population communale a connu un phénomène de rajeunissement : la part des moins de 30 ans a atteint 42,6% en 2011, et marquait la progression la plus forte parmi les communes signataires du CUCS de la CCCO entre 2006 et 2011 (+0,6%, contre -1,3% à l'échelle de la CCCO).

- **Une évolution contrastée de la population communale et une lente mutation du parc de logements**

L'arrivée de nouveaux ménages en emploi, qui se caractérisent par un niveau de qualification et de ressources supérieur à la population existante, donne lieu à un rééquilibrage au sein de la population, des points de vue démographique (rajeunissement de la population), social (augmentation de la part des propriétaires) et économique (augmentation du revenu fiscal médian, baisse du taux de chômage). De ce fait, le revenu fiscal médian par unité de consommation a augmenté au cours des 10 dernières années : il s'établissait à 15 754€ en 2011, soit légèrement au-dessus de la moyenne de la CCCO (15 588€).

Depuis une dizaine d'années, plusieurs programmes de logements en accession à la propriété ont été réalisés sur le territoire d'Hornaing pour accueillir les nouveaux arrivants, qui viennent profiter d'un foncier attractif. On observe également, depuis la fin des années 2000, un renouveau de la population des « cités », illustré par l'arrivée de nouvelles familles qui fréquentent la Maison de Quartier.

Ces données cachent néanmoins d'importantes disparités sociales et territoriales, et un phénomène de paupérisation d'une partie de la population. En effet, en 2011, le taux de chômage dépassait 45% chez les jeunes femmes (15-24 ans). Par ailleurs, on observe une vulnérabilité socioéconomique croissante de la population des quartiers construits pour accompagner l'activité minière (Cité Heurteau dans les années 1930) puis le fonctionnement de la centrale thermique (Cité de la Loge, dans les années 1970), à l'écart du centre-ville. La Cité Heurteau comptait ainsi à la fin de l'année 2008 98% de ménages locataires en HLM.

## **2. Les grandes problématiques de la commune**

- **La mobilité, une problématique forte dans un contexte d'enclavement**

Malgré la proximité de l'autoroute, les acteurs locaux témoignent de la grande difficulté pour les habitants de la ville d'Hornaing de se déplacer dans le Douaisis. Pour se rendre à Douai, il est nécessaire de prendre le bus puis le train ; or les passages très peu fréquents des bus ne correspondent pas aux horaires d'emploi, et la nécessité de cumuler les modes de transport représente une dépense importante. Les déplacements pour Somain sont également très compliqués, du fait de l'absence de continuité territoriale entre les deux villes et de l'impossibilité pour Hornaing

d'adhérer au syndicat des transports dans ces conditions.

- **Un fort éloignement de l'emploi, en particulier chez les jeunes : des problématiques d'insertion sociale et professionnelle intimement liées**

L'enclavement d'Hornaing et les difficultés de mobilité pénalisent notamment les personnes en recherche d'emploi et les jeunes, dans l'accès aux services et équipements, et dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Dans ce contexte, les jeunes d'Hornaing se rendent principalement en vélo à la Mission Locale. Celle-ci les oriente prioritairement vers Valenciennes, pour trouver un emploi.

Si les difficultés de mobilité sont identifiées par les acteurs locaux comme le premier obstacle dans l'accès à l'emploi, l'inadéquation entre les qualifications des demandeurs d'emploi et les profils spécifiques recherchés par les PME-PMI (majoritaires dans le secteur) contribue également à expliquer le fort taux de chômage de la population (16,1% en 2011). En outre, les jeunes apparaissent particulièrement éloignés des réalités de l'emploi, ce qui donne lieu à un important turn-over observé par les agences d'interim. Les jeunes sont particulièrement mal informés quant au monde du travail. Malgré l'important usage qu'ils font des NTIC, ils maîtrisent mal (voire ne connaissent pas) les outils de recherche d'emploi (portails recensant les offres d'emploi, etc.).

A la fin de l'année 2014, 110 jeunes étaient inscrits à la Mission locale, dont 50 suivis de manière régulière. Le nombre croissant de jeunes inscrits dès 16 ans met en évidence la problématique du décrochage scolaire et de l'arrêt précoce des études. La Mission locale indique en outre que de nombreux jeunes refusent les formations professionnelles qui leur sont proposées, du fait des méthodes d'enseignement qui leur apparaissent trop proches de ce que propose l'Ecole.

Le succès des neuf contrats d'avenir signés par la mairie d'Hornaing avec des jeunes éloignés de l'école et de l'emploi témoigne de la nécessité de développer les actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Il souligne également l'effectivité de mettre en place un travail plus global d'insertion sociale des jeunes (usage des NTIC, accès au logement et à la santé, mobilité, citoyenneté, maîtrise du budget...) et un accompagnement sur le long terme, après l'accès au premier emploi, pour éviter les ruptures de parcours.

- **Une fréquentation en baisse du centre de loisirs et des clubs sportifs**

Si la Maison de Quartier accueille un nombre croissant d'enfants et de jeunes depuis son changement de direction et la redéfinition de ses activités en 2009, les acteurs locaux constatent une désaffection du centre de loisirs et des clubs sportifs par les plus jeunes. Le club de football aurait ainsi perdu une centaine d'adhérents ces dernières années. Un premier élément d'explication de cette baisse de fréquentation réside dans l'éloignement des lieux d'entraînement et les difficultés de transport que rencontrent certains parents. Elle s'explique également par le coût de l'activité (en particulier concernant le centre de loisirs), qui s'avère trop élevé pour les familles les



plus défavorisées. Dès lors, les jeunes qui fréquentent l'ALSH jouent au football entre eux, sur le terrain situé à l'arrière de la Maison de Quartier.

▪ **La Cité Heurteau, un quartier minier concentrant les difficultés**

Construite à proximité de la fosse Heurteau pour loger les mineurs, la Cité Heurteau se caractérise par son éloignement du centre-ville et l'ancrage de la population : fin 2009, 30,4% des ménages y étaient installés depuis moins de 5 ans, tandis que la majorité des familles y habite depuis 2 à 3 générations. Ainsi on observe un fort attachement au quartier.

Les services du Conseil départemental notent également la concentration de familles en grande difficulté, fortement impactées par la fermeture de la mine puis de la centrale thermique :

- un taux de chômage particulièrement élevé, une part plus importante de bénéficiaires de minima sociaux et d'aides au logement, des problématiques de santé et une mobilité réduite.
- une concentration sur le quartier des interventions des services sociaux à l'échelle de la commune<sup>37</sup>.

En 2009, le revenu médian par unité de consommation des habitants de la Cité Heurteau était de 7 693€, donc très inférieur à la moyenne communale (INSEE). Plus d'un tiers des ménages (33,8%) recevait alors une allocation chômage. En 2007, le quartier comptait 83,1% de jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

En outre, des problèmes de délinquance ont été identifiés au début des années 2000. La Maison de Quartier a fait l'objet de détériorations très régulières, et l'école Suzanne Lannoy a été incendiée en 2003.

▪ **La Cité de la Loge, un quartier qui souffre d'une absence d'équipements et d'un enclavement persistant**

Depuis plusieurs années, la cité Heurteau bénéficie de nombreuses actions destinées à améliorer les conditions de vie de ses habitants, renforcer leur intégration à la commune et développer les activités pour les jeunes. A l'inverse, la Cité de la Loge, construite à partir des années 1970, ne compte aucun équipement culturel ou sportif, ni aucune structure d'action sociale ou association locale. Les acteurs locaux indiquent que les conflits de voisinage y sont plus importants, notamment entre les habitants les plus anciens et les jeunes. En outre, le quartier est très enclavé, éloigné du centre-ville (certaines maisons se trouvent à 50 mètres de la centrale thermique) et bâti de telle sorte qu'il apparaît replié sur lui-même (concentration des maisons, accès par une route unique...). Si des passerelles se sont créées entre la Résidence Heurteau et la Cité de la Loge (dont les jeunes fréquentent désormais la Maison de Quartier), les équilibres semblent encore fragiles entre les jeunes et familles de ces

---

<sup>37</sup> UTPAS Somain/Orchies, « Les atouts de la ville », Ville d'Hornaing

deux quartiers. Enfin, les incertitudes sur l'avenir du site de la centrale thermique pèsent sur l'attractivité du quartier.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

- **De nombreux équipements, services et actions en faveur de la jeunesse**

La municipalité d'Hornaing s'est engagée dans une politique en faveur de la jeunesse dès 2008, avec la signature d'un Contrat Educatif Local.

Elle assure également l'entretien de plusieurs équipements fréquentés par les enfants et les jeunes de la commune et des communes voisines, comme l'école de musique, le restaurant scolaire<sup>38</sup> et la piscine municipale (l'une des trois piscines du Cœur d'Ostrevent). La commune dispose également d'un centre de vacances dans le Doubs, qui permet chaque année à plusieurs jeunes et familles de la commune de partir en vacances. Enfin, une rénovation du stade (playground) est prévue pour 2015.

Dotée d'un secteur jeunes et d'un secteur famille, la Maison de Quartier accueille les 4-13 ans dans le cadre d'un ALSH municipal et des activités périscolaires, ainsi que les jeunes âgés de plus de 13 ans sur divers créneaux, leur proposant des activités culturelles et sportives notamment. Elle accueille également des permanences du Point Information Familles (association Arlequin), d'une assistante sociale (UTPAS), de la Caisse Allocations Familiales et de la Mission locale ; elle apparaît à ce titre comme une antenne relais indispensable au sein du quartier. Par ailleurs, la Maison de Quartier propose un accompagnement à la scolarité, met en place des actions de prévention et conduit de nombreuses actions en partenariat avec Pôle emploi et la Mission locale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Enfin, située dans la Résidence Heurteau, elle joue pour les jeunes le rôle d'« exutoire au cœur du quartier », indiquent les acteurs locaux, notamment par le biais des ateliers - débats qui sont organisés à la demande des jeunes sur des sujets d'actualité (la télévision, la socialisation, la contraception, etc.).

- **Un réseau associatif étoffé**

La commune dispose d'un réseau associatif étoffé. Elle compte en effet 55 associations, dont 20 associations à vocation sportive (et 1 130 licenciés). Dans ce cadre, de nombreux bénévoles assurent l'animation locale de la commune et de ses quartiers par le biais des activités organisées par certaines associations particulièrement dynamiques, comme le Comité d'animation de la Cité Heurteau, l'association Les Hirondelles (familles et vie sociale) ou le club des Reflets d'argent (club des anciens). La mobilisation et la participation citoyennes sont soutenues par un Fonds de Participation des Habitants actif (60 projets portés par 46 acteurs locaux entre 2010 et 2014).

<sup>38</sup> Le restaurant scolaire de la commune d'Hornaing, qui dispose du label d'excellence et utilise des produits du terroir, distribue chaque jour 700 repas élaborés sur place. Il accueille 80% des enfants de la commune, et prépare des repas pour 10 communes alentours.

- **Une amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires, avec une forte implication des habitants**

La municipalité a mis en place il y a plusieurs années des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants de la Cité Heurteau. Dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains, des jeunes ont été mobilisés pour nettoyer le quartier, le mobilier urbain a été modernisé (changement des bancs, installation de tours d'arbres...) et des actions de fleurissement ont été conduites.

Les acteurs locaux témoignent de l'effet d'entraînement de ces aménagements sur les habitants, qui s'investissent davantage dans l'entretien de leur logement. L'état des jardins s'est ainsi sensiblement amélioré depuis quelques années.

- **Le désenclavement de la Cité Heurteau**

De nombreuses actions ont été conduites par la municipalité afin de favoriser l'intégration de la Cité Heurteau et de ses habitants au territoire communal, en créant du lien avec les populations des autres quartiers (en particulier le centre-ville).

La Maison de Quartier est un outil majeur au service de cet objectif. Après avoir dédoublé certaines activités à destination des habitants de la Résidence Heurteau et pour le reste de la population pendant plusieurs années (par exemple l'ALSH), la Maison de Quartier a été rénovée et accueille désormais toutes les activités dans le quartier Heurteau. Elle est aujourd'hui identifiée comme un lieu ouvert à tous et créateur de lien social, par le biais des activités qu'elle propose et auxquelles participent les habitants des différents quartiers. Parmi les jeunes qui fréquentent la Maison de Quartier, 20% n'habitent pas la Cité Heurteau ; ce chiffre atteint 40% pour les enfants qui fréquentent l'ALSH.

Le comité d'animation de la Résidence Heurteau contribue largement à l'animation du quartier, organisant plusieurs festivités locales (Fête des voisins, Quartiers d'été...). La municipalité veille cependant, depuis plusieurs années, à organiser chaque année en centre-ville plusieurs activités et manifestations destinées à l'ensemble de la population d'Hornaing. Les acteurs locaux s'accordent sur un succès croissant de ces manifestations, auxquelles participent régulièrement les habitants des cités Heurteau et de la Loge, aux côtés des habitants du centre-ville, illustrant l'effacement des rivalités entre quartiers au profit d'une cohésion communale nouvelle.

La fréquentation de l'école située à Heurteau par tous les enfants du « lotissement », situé à l'autre bout de la commune, contribue également au « brassage de la population » et au gommage de la coupure urbaine existante. Récemment rénovée, elle est aujourd'hui perçue par de nombreux habitants comme « la plus belle école d'Hornaing ».

La mairie s'est engagée dans la rénovation d'une chapelle érigée dans le quartier par

la communauté polonaise (fortement représentée parmi les mineurs de la fosse Heurteau) afin d'en faire à la fois un lieu de mémoire et un lieu associatif ouvert à toute la ville. Plusieurs associations, dont plusieurs sont à ce jour localisées dans d'autres quartiers, ont déjà fait part de leur souhait d'y héberger leurs activités.

#### **4. Les pistes d'orientation**

Lors de l'atelier territorial, trois enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

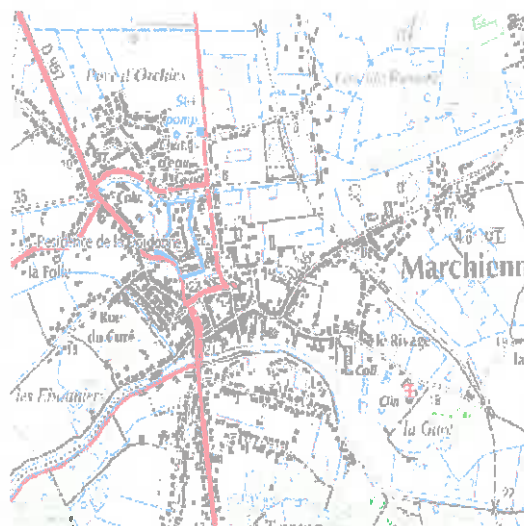
**En matière d'emploi**, est pointée la nécessité de rapprocher les demandeurs d'emploi du monde du travail, par des actions liant l'insertion sociale et l'insertion professionnelle (renforcement du secteur « insertion sociale » de la Maison de Quartier, revalorisation de la formation professionnelle, accès facilité aux formations de remise à niveau, actions de parrainage entre jeunes, actifs et retraités...). Est pointée également l'importance de sensibiliser les jeunes à l'usage des NTIC (ateliers de recherche d'emploi sur Internet).

**Sur le plan de l'intégration des quartiers**, les participants affirment la nécessité de soutenir l'effort conduit depuis plusieurs années en faveur d'une plus grande cohésion sociale, en facilitant l'accès des habitants aux équipements et activités existants.

**Enfin, la mobilité** est identifiée comme un enjeu fort, dans un contexte d'enclavement des quartiers et de la commune, avec l'idée de développer des solutions de transport alternatives (covoiturage).

## Marchiennes (Territoire de veille)

<b>Nombre d'habitants INSEE 2011</b>	4 729 habitants
<b>Nombre de logements INSEE 2011</b>	1 924 logements
<b>Dominante habitat INSEE 2011</b>	72,6% de ménages propriétaires de leur résidence principale 9,7% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	19 508 € (moyenne CCCO : 15 558 €)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	Résidence de la Dordogne (quartier CUCS non-ZUS)
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Commune sortante
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Prévention et citoyenneté » (surtout des actions à l'initiative des directeurs d'établissements scolaires) <u>Budget global</u> : 113 740€, dont : - Etat : 52 520€ - Commune : 52 520€ - Autres : 8 700€



### 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

#### ▪ Une localisation stratégique

Comptant 4 773 habitants et 1 950 logements au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Insee), Marchiennes bénéficie d'une localisation stratégique, à proximité :

- des autoroutes A1 et A23 ;
- de grands pôles urbains : à 15 minutes de Douai et Valenciennes ; à 20 minutes de Lille et Tournai.

#### ▪ Des indicateurs socioéconomiques favorables en comparaison aux autres communes signataires du CUCS (2010-2014)

La commune présente un ensemble d'indicateurs socio-économiques qui la démarquent des autres communes signataires du CUCS de la CCCO et l'inscrivent

dans une situation plutôt favorable à l'échelle du territoire intercommunal. En effet, comparativement à la CCCO, elle présente en 2011 :

- un revenu fiscal médian par UC nettement plus élevé (19 508 € contre 15 588 € sur la CCCO) ;
- une part de cadres et professions intermédiaires deux fois plus importante (18,1%, contre 8,7% en moyenne pour la CCCO) ;
- un taux de chômage bas, bien en-dessous de moyenne de la CCCO (11,5%), et qui a légèrement diminué (-0,9 points entre 2006 et 2011) ;
- une part de familles monoparentales relativement faible (11,9%), et largement en-dessous de la moyenne de la CCCO (14,7%).

Néanmoins, les acteurs locaux indiquent que ces chiffres masquent des inégalités entre les secteurs de la ville, le quartier de la Dordonne restant un quartier en difficultés. Le CCAS de Marchiennes indique en outre une hausse du nombre de personnes en difficultés sociales arrivant sur la commune, ainsi qu'une augmentation des demandes d'aide alimentaire, y compris de la part de publics jusqu'alors relativement épargnés par la précarité, comme les retraités.

## 2. Les grandes problématiques de la commune

### ▪ Une offre d'accueil petite enfance insuffisante

Actuellement, l'accueil par une assistante maternelle est la seule solution locale d'accueil de la petite enfance proposée aux parents marchiennois. Les acteurs locaux font part de besoins prégnants, en particulier chez les parents travaillant sur Lille et/ou désirant un mode de garde collectif pour leur(s) enfant(s). A ce jour, les parents qui souhaitent un mode de garde collectif sont contraints de se rendre sur Flins-sur-Seine, Rieulay ou Courtiche. Cette sollicitation des structures petite enfance hors de la commune interroge, sachant qu'elle peut ensuite déboucher sur une scolarisation et donc une inscription dans des activités péri et extrascolaires à l'extérieur de Marchiennes.

### ▪ Un Point Rencontre Jeunesse (PRJ) qui manque d'espace et de moyens humains pour répondre aux besoins des jeunes

Le PRJ de Marchiennes accueille, au sein d'un logement de fonction, les 11-17 ans pendant le périscolaire et les vacances scolaires (à l'exception du mois d'août). Cependant, faute d'espace adapté et de moyens humains suffisants, il ne peut accueillir plus d'une quinzaine de jeunes. Sachant que 200 enfants marchiennois sont inscrits à l'accueil de loisirs, la question de la continuité de l'offre d'activités et de l'accompagnement éducatif au-delà de l'enfance (pour les pré-adolescents et les adolescents) se pose avec acuité. Les acteurs locaux soulignent que d'importants besoins existent et que le « secteur jeunesse » de la Ville mériterait d'être étoffé, en particulier pour travailler l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et faire le relais avec les interlocuteurs adéquats (dont la Mission Locale de Somain, avec lesquels les liens sont actuellement distendus).

Si le PRJ doit se déplacer fin 2016 dans un nouveau local (plus grand) au sein du Pôle enfance / jeunesse / intergénérationnel qui doit voir le jour à l'entrée de Marchiennes, la question des moyens humains pour encadrer un plus grand nombre de jeunes reste posée.

- **Un manque de mobilité de la jeunesse**

Le renforcement du PRJ permettrait également de travailler en profondeur la question de la mobilité des jeunes, qui constitue, sur Marchiennes comme sur d'autres communes signataires du CUCS, une forte problématique. La convention passée entre la municipalité et l'APSR de Rieulay permet le financement d'une partie des heures de conduite pour les jeunes. Cependant, l'accessibilité de Rieulay pour les jeunes constitue un premier obstacle à la sollicitation de ce dispositif d'aide au financement du permis. Au-delà, les freins psychologiques à la mobilité en dehors de la commune sont prégnants pour les jeunes et mériteraient, selon les acteurs locaux, d'être particulièrement travaillés.

- **Des équipements sportifs insuffisants pour faire face à la demande**

Les équipements sportifs (salle des sports, plateaux multisports) de la commune semble aujourd'hui relativement saturés, le PRJ rencontrant des difficultés à obtenir la salle Michel Bernard pour son public (en dehors de la période estivale). Les créneaux disponibles sont en effet utilisés par les scolaires et les associations.

- **Une absence de dispositifs de participation citoyenne**

Le territoire ne dispose pas d'instance ni de démarche de participation citoyenne :

- le projet de Conseil Municipal des Jeunes initié il y a quelques années n'a pas abouti, faute de participants ;
- le « CLAP junior » est en veille ;
- l'enveloppe accordée par la Région au titre du Fonds de Participation des Habitants (FPH) ne couvre pas le territoire de la commune ;
- la ville ne possède pas d'équipements (du type centre social ou maison pour tous) dont le projet social repose sur l'implication et la participation des habitants.

- **Des démarches de soins tardives voire un non-recours**

Sur le plan de la santé, le canton de Marchiennes (dont fait notamment partie la commune) se caractérise par des ratios de recours aux soins infirmiers particulièrement faibles, inférieurs au reste du département. Les démarches de soins souvent tardives rendent plus complexes la prise en charge des patients, qui cumulent ainsi des pathologies lourdes.

### 3. Les points d'appui pour la commune

- **Des atouts naturels et patrimoniaux contribuant à l'attractivité du territoire**

La commune se situe au cœur du parc régional Scarpe-Escaut, qui couvre quatre forêts domaniales dont celle de Marchiennes (environ 800 hectares), et accueille près de 110 000 visiteurs par an.

Elle dispose par ailleurs d'un musée labellisé « Musée de France » – le Musée d'histoire locale de Marchiennes – et d'un office de tourisme dynamique proposant de nombreuses activités et événements : visite MP3 des vestiges de l'Abbaye, rallye touristique, jeu de piste interactif, ballades et randonnées, sorties champignons, parcours conté, concours des maisons fleuries, Cucurbitades (fêtes de la Courge et de la Sorcellerie dont le rayonnement dépasse le Douaisis)...Un Pôle Culturel et Touristique est prévu pour 2017/2018, qui regroupera l'Office de Tourisme, la Médiathèque et la salle culturelle.

- **Un tissu associatif développé et une animation locale satisfaisante**

Au sein de la commune, l'animation locale est assurée par :

- la présence de nombreuses associations intervenant dans des champs variés (sport, culture, solidarité, etc.) ;
- la présence d'un centre sportif et deux plateaux multisports largement utilisés par les ALSH et le PRJ ;
- l'organisation d'animations spécifiques par la Médiathèque, la Ludothèque associative itinérante les Ch'tibouts, l'office du tourisme...

- **Une volonté de structurer l'offre enfance / jeunesse / famille autour d'un Pôle dédié**

La commune de Marchiennes dispose d'une offre d'accueil de loisirs étoffée aux horaires étendus (ALSH fonctionnant de 7h à 19h durant le périscolaire), qui accueille entre 200 et 250 enfants, essentiellement marchiennois. Elle envisage désormais de renforcer le reste de son offre éducative. Dans un souci de mutualisation des locaux disponibles mais aussi de structuration de son offre enfance / jeunesse / famille, la commune souhaite rassembler fin 2016 les interventions de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), de la PMI, de la Ludothèque, du PRIJ, du CLIC du Pévèle Ostrevent... au sein d'un Pôle intergénérationnel qui doit se construire à l'entrée de la commune, à l'emplacement de l'actuel EHPAD Emile Dubois.

### 4. Les pistes d'orientation

Lors de l'atelier territorial, deux enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :



**En matière d'action éducative**, trois sous-axes de travail ont été précisément identifiés :

- Le développement de l'offre d'accueil petite enfance sur Marchiennes. Si la création d'une structure dédiée n'est pas financièrement envisageable pour la commune, la CAF indique qu'une structure privée du type « micro-chèche » (10 places, 25 enfants) constituerait une solution appropriée.
- Le renforcement de l'action du PRJ grâce à l'augmentation des moyens d'encadrement dédiés. La commune pourrait bénéficier de l'aide de la CAF sur ce point.
- La réactivation de dispositifs favorisant la participation de la jeunesse : CMJ, CLAP junior, etc.

De manière plus générale, l'idée de recourir aux emplois d'avenir pour renforcer l'animation locale auprès de la jeunesse est évoquée comme une piste à explorer. Par ailleurs, le maintien de certaines actions financées dans le cadre du CUCS (en particulier l'atelier danse hip hop du PRJ) est présenté comme un véritable enjeu par la communauté socio-éducative.

**En matière d'insertion socioprofessionnelle**, l'axe prioritaire est celui du travail sur les freins à la mobilité des jeunes.

<b>Nombre d'habitants INSEE 2011</b>	4 268 habitants
<b>Nombre de logements INSEE 2011</b>	1 760 logements
<b>Dominante habitat INSEE 2011</b>	41,6% de ménages propriétaires de leur résidence principale 31,2% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	13 824€ (moyenne CCCO : 15 558€)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	3 quartiers CUCS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Champ Fleuri</li> <li>- Blanc Cul</li> <li>- Pré de la Cuve</li> </ul>
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Champ Fleuri – Blanc Cul
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Accès à l'emploi et développement économique » Budget global : 220 234€, selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : 20 000€</li> <li>- Commune : 148 839€</li> <li>- Autres : 51 395€</li> </ul>



Champ Fleuri – Blanc Cul

## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

### ▪ Une ville souffrant d'un manque d'unité urbaine

La ville de Masny est composée de trois entités urbaines distinctes, qui souffrent d'un manque d'unité urbaine :

- le centre historique et le Pré de la Cuve ;
- la cité minière du Blanc Cul, essentiellement composée de locataires ;
- la cité minière du Champ Fleuri, territoire vieillissant où les propriétaires sont un peu plus nombreux, et qui se présente comme particulièrement enclavé, car séparé du reste de la commune par la route nationale.

Les logements miniers représentent plus de 30% des résidences principales de la commune (contre en moyenne près de 10% sur le Douaisis, en 2011<sup>39</sup>) ; ces logements sont majoritairement anciens.

<sup>39</sup> Données issues du Répertoire du parc locatif social RPLS, 1er janvier 2011.

- **Une dégradation des conditions de vie dans les quartiers politique de la ville**

De manière générale, la population de Masny est très fragilisée, affichant un revenu fiscal médian par unité de consommation bien inférieur à celui de la CCCO (16 468€ en 2011, contre 18 769€, en 2011), et une proportion de foyers fiscaux non imposables très supérieure (56,2 % à l'échelle de la CCCO en 2011, contre 62,2% sur Masny, soit +6% entre 2006 et 2011).

Les 3 quartiers « politique de la ville » (cf. ancienne géographie prioritaire) se caractérisent par une importante précarisation de leur population. Entre 2007 et 2009, on observe ainsi :

- une nette diminution du revenu médian par unité de consommation (-9,2%) au Pré de la Cuve et au Blanc Cul (-4,5%) ;
- une forte augmentation relative de la part de la population à bas revenus au Pré de la Cuve (+ 19,6%) et au Champ Fleuri (+10,8%) ;
- une augmentation de la part des ménages bénéficiaires d'une allocation chômage au Champ Fleuri (+19,4%).

Sur la cité du Champ Fleuri, les ayants-droit (mineurs retraités et veuves de mineurs) sont progressivement remplacés par des populations au profil socio-économique plus fragile, attirées par un parc de logements individuels aux loyers (très) modestes. Majoritaires au début des années 2000, les ayants droit voient en effet leur poids se réduire au sein du parc minier en faveur des locataires. Cette tendance s'accélère sur les dernières années en raison de l'âge avancé des ayants droit ; les plus de 80 ans représentant aujourd'hui une grande partie des ayants droit.

Au Blanc Cul comme au Pré de la Cuve, les acteurs font part d'une augmentation du nombre les familles monoparentales paupérisées.

## **2. Les grandes problématiques de la commune**

- **Une offre (activités / services / équipements) à destination de la jeunesse à la fois insuffisante et peu adaptée**

L'offre à destination de la jeunesse (15-20 ans) est unanimement présentée comme insuffisante sur le territoire de Masny, à l'exception de l'offre sportive. Ainsi par exemple, aucune structure ne prend à ce jour le relais de l'ALSH pour les plus de 15 ans. Par ailleurs, les actions de sensibilisation aux conduites à risque (alcool, drogues), d'éducation à la vie sexuelle et affective, et plus largement de promotion de la santé (alimentation, sommeil, etc.) vont être réactivées, alors que les besoins des jeunes sont prégnants (consommation précoce de Red Bull, mauvaises habitudes alimentaires, méconnaissance de leurs droits à la CMU...).

Mais par-delà la dimension quantitative, l'offre jeunesse est aussi interrogée dans sa dimension qualitative, les activités proposées (sport, mini-camps, karting, etc.) peinant la plupart du temps à toucher et mobiliser leur public, et les évènements ponctuels organisés devant être parfois annulés faute de participants.

Le constat est ainsi partagé d'un manque d'activités dédiées et adaptées aux publics jeunes, tant du point de vue du contenu que de l'organisation et du niveau d'encadrement. Pour certains, les détériorations des équipements urbains et sportifs (city stade du Champ Fleuri) par la jeunesse sont en outre le symptôme de l'insuffisante prise en compte du point de vue des jeunes dans la définition et l'élaboration de l'offre (équipements, services, activités) qui leur est destinée.

- **Une problématique de mobilité, en particulier sur la cité Blanc Cul**

De manière générale, les acteurs locaux identifient l'existence d'un fort sentiment d'appartenance à la cité Blanc Cul, qui se traduit par un certain repli sur soi des habitants et une réticence à se déplacer hors de la cité, souvent accentuée par le manque de moyens financiers (coûts élevés de l'achat, de l'entretien et de l'assurance de véhicules personnels).

Cette absence de mobilité, que l'on retrouve également dans les autres Cités, est particulièrement problématique et pose la question de l'accès aux services publics et aux soins, malgré le maintien de quelques relais (centre social, CCAS) au cœur des quartiers. Elle pose également la question de l'insertion professionnelle de la jeunesse, sachant que les possibilités de formation et les offres d'emploi se situent le plus souvent en dehors de la CCCO.

- **D'importantes difficultés d'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse, en lien avec l'inadéquation offres d'emploi / profils des jeunes**

Les jeunes du territoire éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail (le taux de chômage des 15-24 ans est de 46,8% sur la commune, soit 1 point de plus que sur la CCCO, déjà marquée par un fort chômage des jeunes), et leurs profils s'avèrent le plus souvent inadaptés aux offres d'emplois disponibles, notamment en lien avec :

- la faiblesse de leur qualification ;
- leur manque d'expérience professionnelle,
- leur défaut de mobilité.

Les jeunes du territoire ont ainsi des difficultés à s'inscrire dans des emplois « de droit commun ». Mais ils voient également leur accès aux emplois aidés (dispositifs Emploi d'avenir ou CUI-CAE) limité du fait de leur absence de domiciliation en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ou de la non-perception de minima sociaux (RSA, ASS, AAH).

Ces difficultés d'insertion socioprofessionnelle engendrent une crise de confiance des jeunes envers les organismes en charge de leur accompagnement et de leur suivi, et donc un délitement des liens. C'est ainsi que sur 273 jeunes Masnysiens de 16-25 ans inscrits à la Mission Locale fin 2014, 147 ne viennent plus aux rendez-vous.

### **3. Les points d'appui pour la commune**

- **De nombreuses interventions dans une perspective d'amélioration du cadre de vie**

De nombreuses interventions ont été engagées sur le territoire de Masny pour améliorer l'offre d'équipements et le cadre de vie des habitants :

- rénovation de nombreuses voiries, en particulier au Champ Fleuri, et réalisation d'une voie piétonne reliant la Cité au centre-ville ;
- réaménagement du foyer Jacques-Brel ;
- rénovation de la Place Balavoine (par le biais d'un chantier d'insertion) ;
- construction d'un city-stade près du stade Germinal ;
- fleurissement de la commune.

Par ailleurs, un chantier de reconversion/rénovation de l'ancien collège Robert Desnos a été engagé afin de relier le bourg aux deux cités. Le centre administratif municipal qui sera construit en lieu et place de l'ancien collège a vocation à accueillir, à terme, le tissu associatif local, le centre social, les services techniques municipaux, l'ALSH, et potentiellement une résidence pour personnes âgées ainsi qu'un béguinage. L'enjeu étant qu'une fois le bâtiment occupé, le « centre de gravité » de Masny se déplace du bourg vers les quartiers. La création d'une nouvelle salle des fêtes est d'ailleurs programmée sur le terrain Fiévet (en vente), dans un avenir encore indéterminé.

Les habitants sont invités à participer à la réflexion et à proposer des actions concernant l'amélioration de leur cadre de vie, à travers les ateliers urbains et le Fonds de Travaux Urbains (FTU). Sur la Cité du Blanc Cul, une démarche participative de reconquête des jardins délaissés a par ailleurs été rédigée dans le cadre de l'étude urbaine « Pôle BHNS » réalisée conjointement par 3 prestataires. La pérennisation de la démarche sera rythmée par le cadencement d'interventions de personnes extérieures (jardinier, paysagiste, naturaliste, plasticien...) dont les apports correspondraient aux besoins et aux attentes des ménages en matière d'entretien, la création et la valorisation des jardins (ornements, potagers, fruitiers...).

- **Un travail réussi de reconquête des espaces publics**

Face au phénomène récurrent de regroupements d'habitants et de jeunes sur la Place Balavoine, un important travail partenarial a été engagé, qui a porté ses fruits : renforcement de la présence policière, intervention d'un animateur d'insertion et de lutte contre les exclusions (poste financé par le conseil départemental du Nord), présence d'un agent de médiation (adulte-relais)...

L'investissement de la question de la tranquillité publique va se poursuivre par la réactivation des cellules de veille « prévention de la délinquance », impliquant les services municipaux, les bailleurs, la Région, et l'Etat.

#### ▪ **Un dynamisme de la vie locale**

La vie sociale est présentée comme dynamique par les acteurs locaux. Elle se structure aujourd'hui autour :

- d'un équipement fédérateur, le centre social ;
- d'un tissu associatif relativement dense (à l'exception du champ culturel), avec certaines associations phares comme Masny Plus ;
- de diverses festivités, dont celles de Tiot Batiche ;
- d'un dispositif Fonds de Participation des Habitants actif (78 projets portés par 42 acteurs locaux sur la période 2010-2014) ;
- de l'initiative municipale « Circul'livre » destinée à favoriser le lien social par l'échange de livres ;
- d'une association de parents d'élèves (en centre-ville) porteuse d'initiatives (projet fruits et légumes / sport en lien avec la ville et l'Agence Régionale de Santé, par exemple).
- Foot en salle et musculation sont proposés au public jeune.

Au Blanc Cul, la vie sociale est également sous-tendue par des solidarités informelles (entraide, convivialité de voisinage...).

#### ▪ **Une polarité commerciale forte**

En matière commerciale et d'offre de services, le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude urbaine « Pôle BHNS » a pu mettre en évidence l'importance du pôle Intermarché et l'intérêt d'en tirer toutes les externalités possibles tout en veillant à la viabilité économique de certaines activités.

## **4. Les pistes d'orientation**

Lors de l'atelier territorial, trois enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

**En matière d'action éducative et d'insertion professionnelle de la jeunesse,** est mise en évidence la nécessité d'étoffer et de repenser l'offre à destination des 16-25 ans, dans le sens d'une plus grande prise en compte de leurs problématiques, de leurs attentes et de leurs suggestions. La création d'un LALP (Lieu d'accueil de loisirs de proximité) pour les 11-17 ans d'une part et d'un « secteur jeunes » au sein du centre social d'autre part, est présentée comme une piste pertinente à explorer. De même que le développement d'actions basées sur le principe de « l'aller vers » (actions de rue), qui permettraient, à travers la création de liens de confiance et de proximité avec les jeunes, de :

- recueillir leurs suggestions pour améliorer ou adapter l'offre qui leur est destinée ;
- favoriser l'émergence d'initiatives ou de projets portés par des groupes de jeunes ;
- les orienter vers les interlocuteurs de l'insertion socioprofessionnelle adéquats.

Enfin, est soulignée la nécessité de réfléchir à des solutions pour lever les freins à la mobilité des jeunes, par exemple en s'appuyant davantage sur le garage social du service ESI Mobilité (à Ecaillon).

**Sur le plan de la santé**, des actions pourraient être utilement conduites auprès de l'ensemble de la population (dont les publics jeunes) : permanences sur l'accès aux droits de santé, informations sur l'équilibre et l'hygiène alimentaires, actions de sensibilisation aux conduites à risque (alcool, drogues).

**En prévention**, il s'avère nécessaire de réactiver les cellules de veille interpartenariales.

**Cadre de vie**, la commune souhaite intensifier les aménagements des espaces publics et plus particulièrement le Parc Verlaine situé sur le quartier du Blanc Cul.

**De manière transversale enfin**, la question de la mutualisation des équipements et des locaux sur la ville est pointée comme un enjeu pour l'avenir.

## Monchecourt (*Territoire de veille*)

<b>Nombre d'habitants</b>	2 550 habitants
<b>INSEE 2011 Nombre de logements</b>	994 logements
<b>INSEE 2011 Dominante habitat</b>	72,4 % de ménages propriétaires de leur résidence principale 10,2 % de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>INSEE 2011 Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	16 076€
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	1 quartier CUCS non-ZUS : Cité Saint-Robert
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Commune sortante
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS (2010-2014)</b>	« Prévention et citoyenneté (PEJ) »
	Budget global : 191 577€ selon la répartition suivante :
	- Etat : 76 571€
	- Commune : 81 569 €
	- Autres : 33 437€



### 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

La commune de Monchecourt, située au sud de la CCCO à une vingtaine de kilomètres de Douai et de Cambrai, appartient selon le SCOT au pôle de centralité Cantin-Arleux. La commune accueillait auparavant sur son territoire une mine, une coquerie et une briqueterie : l'ancien site de la mine, réaménagé en parc (parc Saint Roch), fait désormais le lien entre le centre de Monchecourt et la cité Saint Robert, ancienne cité ouvrière située à 2 km au nord du centre ville.

Le parc locatif social de Monchecourt représente 20,3% des résidences principales et comprend 190 logements, dont 48,4% de logements très sociaux<sup>40</sup>.

Ancien territoire industriel, la commune de Monchecourt est aujourd'hui une

<sup>40</sup> Source : PLH



commune essentiellement résidentielle : l'indice de concentration d'emploi y est ainsi particulièrement faible (16,2 en 2011), ce qui implique d'importants déplacements domicile-travail pour les résidents. La commune de Monchecourt a connu, entre 2006 et 2011, une diminution de sa population en raison d'un solde migratoire négatif (-1,7%). Elle se trouve par ailleurs confrontée au vieillissement de sa population : la part de 30 ans (40%) a ainsi reculé entre 2006 et 2001 (-2,8 points) alors que la part des plus de 60 ans a progressé sur la même période (+2,3 points) et atteint 16,3%.

La commune présente des indicateurs socioéconomiques qui l'inscrivent dans une situation relativement favorable, sur certains points, au regard des autres communes du CUCS :

- La population de la Monchecourt se caractérise par un revenu médian par UC supérieur à la moyenne de la CCCO (16 076€ contre 15 588 €) ; sa population de cadres (8,7%) parmi les actifs occupés est similaire à la moyenne de la CCCO, et a augmenté entre 2006 et 2011 (+1,3 points) ;
- le taux de chômage des 15-64 ans selon l'INSEE (15,6%) est inférieur à la moyenne de la CCCO (18,1%) et a légèrement reculé entre 2006 et 2011 (-0,7 points).
- La part de familles monoparentales (13,3% en 2011) demeure inférieure à la moyenne de la CCCO.

Les données à l'échelle communale masquent cependant les contrastes socioéconomiques existant entre la cité Saint Robert, ancien quartier CUCS comptant environ 600 habitants, et le reste de la ville. En 2009, le revenu fiscal médian par UC des habitants de la cité était ainsi de 11 402 €, et 28,7% des ménages du quartier étaient concernés par une allocation chômage.

## 2. Les grandes problématiques de la commune

- **L'enclavement de la cité Saint Robert et la précarité sociale de ses habitants**

Situé au nord de la commune, à la frontière administrative avec la ville d'Auberchicourt, la cité Saint Robert pâtit de son éloignement du centre ville. Cet éloignement géographique, aggravé par les difficultés sociales des habitants et leur faible mobilité, se traduit par de fortes identités de quartier : ainsi, les habitants du quartier ne se considèrent-ils pas comme Monchecourtois mais comme habitants « de Saint Robert ». Cette scission géographique entre le centre ville et le quartier Saint Robert a été atténuée par l'aménagement du parc Saint Roch, qui fait le lien entre les deux quartiers : néanmoins, selon les acteurs locaux, des représentations négatives perdurent entre habitants et se traduisent par des tensions, parfois des situations conflictuelles, notamment entre les jeunes des deux quartiers.

- **Des problématiques éducatives et des difficultés en matière de réussite scolaire pour les enfants et les jeunes de la cité Saint Robert**

Les acteurs locaux soulignent le manque de cadre et de repères de certains jeunes de

la cité Saint Robert, dont les parents sont confrontés à l'importantes difficultés éducatives. Ces problématiques se traduisent chez certains jeunes par des incivilités et des actes de petite délinquance : occupation des espaces publics, dégradations des aménagements, tags, etc.

Les enfants de la cité Saint Robert rencontrent également des difficultés au plan scolaire : ainsi, les résultats entre les deux écoles de la commune, Cézanne et Prévert, sont particulièrement contrastés. Les enfants de l'école Cézanne, située au cœur du quartier Saint Robert, présentent des difficultés d'apprentissage et un niveau scolaire peu élevé, ce qui fragilise ensuite considérablement leur scolarité au collège. Ces problématiques sont liées aux difficultés rencontrées par les parents pour suivre la scolarité de leurs enfants, combinées à l'absence de structures dispensant un accompagnement scolaire, et se trouvent aggravées par l'instabilité des équipes éducatives et le turnover des enseignants. Ces problématiques ont un impact fort sur le niveau de qualification des habitants du quartier, particulièrement faible : ainsi, en 2007, la part des adultes sans diplômes de niveau au moins équivalent au bac était de 73,2% à Saint Robert.

- **Des jeunes qui peinent à accéder à la formation et à l'emploi**

A l'échelle de la commune, le taux de chômage des 15-24 selon l'INSEE est voisin de 40%. La mission locale accompagne 133 jeunes Monchecourtois de 16 à 25 ans, dont 66 jeunes « actifs » et 67 « en vieille », c'est-à-dire inscrits à la mission locale mais ne donnant pas de nouvelles. La mission locale relève de multiples freins à l'emploi chez les jeunes qu'elle suit, notamment l'absence d'expérience professionnelle, le manque de motivation et les difficultés à se mobiliser pour s'inscrire dans une logique de parcours vers l'emploi. Les jeunes de la commune et en particulier ceux du quartier Saint Robert, souffrent par ailleurs d'importantes problématiques de mobilité : en l'absence de moyens financiers et de véhicule personnel, il leur est très difficile de se rendre à l'agence Pôle emploi de Somain, car il n'existe pas de liaison en transports entre Aniche et Somain, autre que les lignes de bus du réseau Arc en Ciel 2, gérées par le Département du Nord. Les jeunes sont globalement peu habitués à sortir de Monchecourt, et leur horizon se limite souvent à l'environnement familial du quartier. Ainsi, si les jeunes de la commune ne manquent pas d'idée ni de projets, ils nécessitent cependant d'être soutenus et accompagnés afin de lever leurs appréhensions et les amener à s'ouvrir vers l'extérieur.

- **Les problématiques de santé : des comportements à risques et des difficultés d'accès aux soins**

Si l'offre médicale est jugée correcte à l'échelle de la commune (1 cabinet médical), les opérations de prévention sanitaire sont rares et mobilisent difficilement les habitants : des permanences d'information sur le cancer du sein ont par exemple été réalisées par la commune, mais peu de femmes y ont participé. Quant aux opérations de dépistages réalisées à Douai, elles sont également peu fréquentées en raison des difficultés de mobilité des habitants.

Les besoins sont pourtant réels en matière de prévention et de promotion de la santé, en particulier auprès des jeunes. Les acteurs locaux relèvent en effet la persistance de problématiques d'addictions et de consommation d'alcool, mais aussi, en ce qui concerne les jeunes filles, un déficit de prévention et d'éducation à la sexualité qui se traduit par des grossesses précoces.

### 3. Les points d'appui pour la commune

- **Des équipements diversifiés, une vie locale animée et un cadre de vie renouvelé**

La commune de Monchecourt est bien dotée en équipements et services : elle compte ainsi trois écoles, un centre de loisirs et de vacances, une garderie, une médiathèque, ainsi que divers commerces et équipements sportifs (terrain de foot, cours de tennis...). En matière de services sociaux et petite enfance, la mairie accueille par ailleurs des permanences du CLLAJ, un relais assistantes maternelles et un Point Information Familles.

Plusieurs aménagements ont contribué à l'amélioration qualitative du cadre de vie, comme la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes Louis Griffon, la réalisation de travaux de voirie sur la D140 (travaux de sécurité, éclairage public...). Le parc Saint Roch, aménagé sur l'ancien site de la mine, permet aux habitants du centre-ville et de Saint Robert de profiter d'espaces verts de qualité ainsi que de plusieurs équipements sportifs et de loisirs (terrain de basket, skate park, aire de jeux, chemins de promenade...).

La commune organise des temps forts et des festivités qui marquent l'identité du territoire et sont des occasions de rencontres entre habitants (fête du Baudet, spectacle de Noël...). Elle bénéficie, en outre, de plusieurs clubs sportifs et d'une vie associative riche et dynamique (Restos et vêtements du cœur, Club des anciens, Club d'Action Culturelle de Monchecourt, Comité des fêtes...). Un Atelier Vie sociale, porté par la municipalité et cofinancé dans le cadre du CUCS, vise à développer le lien social, à améliorer l'estime de soi et à rompre l'isolement des habitants en difficulté de la cité Saint Robert : il accueille ainsi une vingtaine de personnes, essentiellement des femmes, autour d'activités créatives, d'ateliers cuisine ou de sorties culturelles.

- **Une action jeunesse structurée autour d'une section Pré-ados et d'un Point Ecoute Jeunes**

La commune a développé une action d'animation, de médiation et de prévention auprès des jeunes du territoire, dans le cadre de l'Espace Jeunesse et Création qui accueille à la fois l'Atelier Vie Sociale, le Point Ecoute Jeunes et la section Pré-ados.

Le Point Ecoute Jeunes, soutenu dans le cadre du CUCS, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, auxquels il propose divers services et activités. Les jeunes peuvent ainsi effectuer des démarches administratives ou de recherche d'emploi et bénéficier d'une

aide à l'élaboration de leurs projets, avec le soutien du Comité Local d'Aide aux projets (5 projets jeunes soutenus depuis 2010). Ils ont également la possibilité de participer à des sorties et disposent d'équipements de loisirs (baby foot, billard, cuisine, etc.) Le PEJ, qui se veut « un lieu d'écoute et de diffusion de messages à vocation socioéducative », conduit aussi des actions de prévention sur le thème de la santé (alcoolisme...). Il vise plus largement à établir et maintenir un contact de proximité avec les jeunes du quartier pour les orienter et les accompagner vers les structures de l'insertion socio-professionnelle : le médiateur du PEJ travaille ainsi en lien étroit avec la mission locale, pour laquelle il représente un relais essentiel avec les jeunes. Au contact direct des jeunes, dans les rues du quartier, le médiateur du PEJ effectue un travail de repérage et de mobilisation des jeunes en situation de décrochage, qu'il peut ensuite orienter vers la mission locale, vers les associations sportives ou les services communaux : ainsi, quelques jeunes ont pu être recrutés en contrat aidé au sein des services municipaux, suite à l'intervention du PEJ. Visant à la fois les filles et les garçons, le PEJ a cependant du mal à renouveler et à élargir son public, aujourd'hui constitué à 90% de garçons. La fréquentation du PEJ par un « noyau dur » de 4 ou 5 jeunes particulièrement en difficultés contribue en effet à tenir à distance d'autres publics, et notamment les jeunes filles. Le PEJ accueille actuellement 25 jeunes.

La section Pré-ados, conçue en 2013 afin de pallier le manque d'animations et d'activités en direction des adolescents, s'adresse aux jeunes de 14-17 ans : elle leur propose, les mercredis et samedis après midi, une écoute, des informations et conseils en matière d'orientation scolaire, des activités de loisirs et des jeux. Des sorties à vocation socioculturelle sont aussi organisées durant les vacances scolaires.

#### 4. Enjeux pour le contrat unique d'agglomération

Avec la sortie de la géographie prioritaire de la politique de la ville, des incertitudes existent quant à aux possibilités de pérennisation des actions de médiation jeunesse réalisées par le PEJ et d'animation sociale réalisées par l'Atelier Vie sociale, tous deux financés dans le cadre du CUCS. Or, les besoins persistent, notamment pour les jeunes du quartier Saint Robert qui rencontrent des difficultés en matière de mobilité, d'accès à la formation et à l'emploi, et se trouvent pour certains dans des situations d'inactivité et de « décrochage » social.

Aussi, les enjeux prioritaires identifiés à l'issue de l'atelier territorial concernent plus spécifiquement l'intervention en direction des jeunes. Il s'agit notamment de :

- **Conforter les actions menées en matière de prévention, de médiation et d'animation auprès des jeunes du quartier Saint Robert** : il s'agit plus particulièrement d'élargir le public effectivement touché, de favoriser son renouvellement et de garantir la mixité filles/garçons dans le cadre de l'accueil et des activités proposées, en renforçant la fonction éducative du PEJ et son rôle de passerelle vers les services sociaux de droit commun.

- **Renforcer les actions de promotion de la santé et de prévention des conduites à risques en direction des jeunes du territoire.** L'enjeu est de renforcer les actions entreprises en matière de prévention des addictions, de l'alcoolisme, ainsi que les difficultés psychiques et d'éducation à la sexualité.

# Montigny-en-Ostrevent

<b>Nombre d'habitants</b>	4 841 habitants
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Nombre de logements</b>	1 949 logements
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Dominante habitat</b>	49,8% de ménages propriétaires de leur résidence principale 25,6% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>INSEE 2011</b>	
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	15 758€ (moyenne CCCO : 15 558 €)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	1 ZUS (intercommunale) : Résidence Lambrecht-Cité Moucheron-Cités Barrois et Pâtures 1 ZFU (intercommunale) : Les Asturies, Dorignies, Pont de la Deûle, Belleforière, La Clochette, Le Bivouac, Notre Dame
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	Barrois – Pâtures (quartier prioritaire intercommunal, avec Pecquencourt)
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Education » Budget global : 117 628€, selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat : 41 596€</li><li>- Commune : 41 596€</li><li>- Autres : 34 436€</li></ul>



## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- **Une ville composée de cités minières éloignées du centre-ville, mais qui ont fait l'objet de rénovations d'envergure**

Située au cœur du bassin minier, la ville de Montigny-en-Ostrevent est reliée par l'autoroute à Douai (20 minutes), Valenciennes (30 minutes) et Lille (40 minutes).

La commune de Montigny-en-Ostrevent est voisine de celle de Pecquencourt, dont une des cités minières est englobée dans le périmètre de la même Zone Urbaine Sensible (ancienne géographie prioritaire) : cette ancienne ZUS comprend les cités Lambrecht, Pâtures et Moucheron sur le territoire de Montigny-en-Ostrevent, et la cité Barrois sur le territoire de Pecquencourt. La commune se caractérise en effet par une

part très élevée de logements miniers au sein du parc de logements communal, par rapport à la moyenne du Douaisis : un tiers des 28 236 logements sociaux du Douaisis étaient des logements miniers en 2011, soit près de 10% des résidences principales ; à Montigny-en-Ostrevent, ces logements miniers représentent plus de 20% des résidences principales. Avec l'intégration de ces logements au parc locatif social, le taux de logements sociaux à Montigny-en-Ostrevent est également très supérieur à la moyenne communautaire : la commune comptait 25,6% de logements HLM en 2011, contre 19,6% sur l'ensemble du territoire de la CCCO.

La Montigny-en-Ostrevent a rénové plusieurs de ses cités minières (la cité des Agneaux en 2007, puis la cité des Pâtures). Une partie du patrimoine minier de la ville a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 : la cité-jardin de Montigny, ses écoles, son église Saint-Charles, le dispensaire de la Société de Secours Minière, le château Lambrecht, et la cité-jardin du Moucheron, liés à la fosse Barrois (site n°31).

- **Une évolution sociodémographique de la population, au gré des opérations de rénovation**

Après une forte diminution entre 1990 et 1999, la population de Montigny-en-Ostrevent s'est stabilisée autour de 4 850 habitants dans les années 2000. Les chiffres les plus récents donnent à voir une nouvelle hausse<sup>41</sup>, qui s'explique par la commercialisation de lots libres de construction au cours des dernières années, dans le cadre de la rénovation des cités minières notamment. Ce mouvement devrait se poursuivre, dans la mesure où de nouveaux lots vont être commercialisés (90 lots dans les mois à venir) pour répondre à la demande observée : les 19 lots disponibles sur les Pâtures ont été commercialisés en quelques mois seulement.

La municipalité souhaitant attirer des ménages en emploi, ces lots à construire sont principalement commercialisés en accession à la propriété. Conjugué à la disparition progressive des ayant droits des mines, ce phénomène explique la diminution des ménages d'une seule personne au profit des ménages actifs. Cette évolution démographique est également à l'origine de l'amélioration sensible des indicateurs socioéconomiques de la commune depuis quelques années, qui s'inscrivaient en 2011 dans la moyenne de la CCCO. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée a ainsi progressé de 0,8 point entre 2006 et 2011, pour atteindre 8,8% en 2011 (contre 8,7% à l'échelle de la CCCO). A la même date, le revenu fiscal médian par unité de consommation de la commune était légèrement supérieur à la moyenne communautaire : 15 758€ contre 15 558€.

- **Des indicateurs socioéconomiques fragiles et une forte vulnérabilité des habitants de la ZUS**

Néanmoins, la part des personnes faiblement diplômées (détentrices d'un diplôme de niveau BEP ou inférieur) est restée stable entre 2006 et 2011 (47,7% en 2011) ; malgré une forte diminution à l'échelle de la CCCO, elle reste inférieure à la moyenne

<sup>41</sup> 4 949 habitants en 2014 (source : Ville de Montigny-en-Ostrevent)

communautaire (48,6%). Et si le taux de chômage a progressé moins rapidement à Montigny-en-Ostrevent que sur le territoire du Cœur d'Ostrevent pris dans son ensemble (0,9 point, contre 1,1 point), il s'établissait en 2011 légèrement au-dessus de la moyenne communautaire : 18,3% contre 18,1%. En outre, les jeunes sont particulièrement concernés : 45% des 15-24 ans étaient au chômage (au sens du recensement) en 2011, contre 43,5% pour la CCCO.

Ces données socioéconomiques dissimulent en outre de fortes disparités territoriales, illustrées par les données disponibles à l'échelle de la Zone Urbaine Sensible (ancienne géographie prioritaire), qui concernait en 2009 41% de la population de la commune et inclut en outre une partie du territoire communal de Pecquencourt (cités Lambrecht, les Pâtures, Moucheron, et Barrois). Le revenu médian par unité de consommation était alors de 10 464€, très inférieur aux 18 165€ par UC observés à l'échelle de l'unité urbaine de référence (Douai-Lens). Début 2007, 66,1% des jeunes adultes ne détenaient pas de diplôme au moins égale au baccalauréat (soit plus de 25% de plus qu'à l'échelle de l'unité urbaine de référence). En 2009, 21,1% des ménages étaient allocataires du chômage, après une hausse de 13,2% entre 2007 et 2009. Enfin, la population active occupée comptait encore 81% d'employés et ouvriers début 2007 (contre 59,7% à l'échelle de l'unité urbaine Douai-Lens).

Les acteurs locaux indiquent cependant que le nombre de bénéficiaires des Restos du Cœur est stable depuis cinq ans : l'association, animée par une responsable et 10 bénévoles, accueille une soixantaine de ménages<sup>42</sup>. Il en va de même pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui accueille environ 40 ménages par an.

## **2. Les grandes problématiques de la commune**

Les problèmes de dentition observés chez certains enfants qui fréquentent les établissements scolaires de la commune mettent en évidence le problème de l'accès aux soins de la partie la plus fragile de la population. Des problèmes psychologiques (troubles du comportement) sont également observés chez un nombre croissant d'enfants.

Par ailleurs, l'accompagnement des enfants en situation de handicap est rendu compliqué du fait d'un manque de personnel accompagnant<sup>43</sup>.

Enfin, les jeunes filles apparaissent comme un public particulièrement fragile et manquant d'information en matière d'éducation sexuelle et affective, ce dont témoigne le nombre important de jeunes filles qui deviennent mères très jeunes. Le développement des outils et des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes, et la mise en cohérence des interventions des acteurs concernés (services sociaux, secteur médical, établissements scolaires...) constituent un enjeu fort.

---

<sup>42</sup> En 2011, l'association a accueilli environ 68 familles, chiffre légèrement inférieur à 2010, ce qui représente environ 16000 repas (source : bulletin municipal 2012).

<sup>43</sup> Le collège intercommunal de Montigny-Pecquencourt dispose d'une unité d'accueil d'environ 20 enfants handicapés moteur.



- **Des adolescents et des jeunes en demande d'accompagnement et d'activités qui répondent mieux à leurs attentes et besoins**

L'offre existante sur la commune en matière d'activités jeunesse apparaît relativement limitée et traditionnelle (foot en salle, danse, musique...). Les jeunes de Montigny-en-Ostrevent sont en demande d'activités nouvelles, et particulièrement d'activités collectives. La moitié des 110 jeunes de Montigny-en-Ostrevent accompagnés par le club de prévention spécialisée APPE en 2013 (un chiffre en hausse) exprime en effet une demande de loisirs, d'activités culturelles et de vacances. Il s'agit principalement de jeunes habitants des cités minières, et

- **Des problématiques de santé identifiées chez les enfants**

de plus en plus de filles de 10-17 ans fréquentent le club de prévention. Face à cette demande, l'augmentation et la diversification de l'offre d'activités apparaissent comme un enjeu fort, autour d'un partenariat local réaffirmé.

- **Des difficultés d'apprentissage qui s'expliquent par un désintérêt pour l'école et entraînent des difficultés d'insertion professionnelle**

Les acteurs locaux identifient une problématique de décrochage scolaire et de déscolarisation, qui touche fortement les 14-17 ans et plus fortement encore les jeunes garçons. Le décrochage se produirait notamment au passage du collège (2<sup>nd</sup>e professionnelle) au lycée professionnel (on dénombre seulement un ou deux élèves concernés au collège). Leur désintérêt pour l'éducation qui leur est apportée trouve notamment sa source dans les difficultés que rencontrent leurs parents et leurs proches à trouver un emploi : les jeunes ne croient plus en la capacité de l'école (même le lycée professionnel) à les conduire vers un emploi. Démotivés, ils ne s'investissent ni dans leurs études, ni dans la définition d'un projet professionnel précis et réaliste.

Les difficultés d'apprentissage des jeunes s'illustrent également par la demande croissante des jeunes étudiantes auprès de l'APPE, le club de prévention présent sur les communes de Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt, pour un accompagnement dans l'écriture de leur mémoire de fin d'études.

En conséquence, de nombreux jeunes rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle, qui s'expliquent par le décalage important entre leurs qualifications et la nature des emplois disponibles. Les jeunes qui fréquentent la Mission locale (160 jeunes de 16-25 ans habitant Montigny-en-Ostrevent en décembre 2014, dont 75 reçus régulièrement) ont en effet un niveau scolaire très faible. Les difficultés de mobilité apparaissent comme un second frein majeur dans l'accès à l'emploi. Chez les jeunes comme chez les adultes en recherche d'emploi, l'absence de permis de conduire constitue un obstacle parfois incontournable pour obtenir un emploi, malgré l'existence d'une gare ferroviaire et de lignes de bus. Quelques jeunes de 18-25 ans s'adressent à l'APPE chaque année : ils nécessitent un accompagnement de longue durée et sont principalement orientés vers des aides sociales et des aides à la mobilité (dans le cadre du FDAJ).

Les moyens de la Mission locale et du club de prévention sont cependant limités, en particulier pour les 16-18 ans (qui n'ont par exemple pas accès au Programme Régional de la formation). Une équipe « emploi – insertion » commune aux villes de Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt a été mise en place, puis supprimée, car aucun jeune ne la sollicitait. De même, les permanences destinées à présenter aux jeunes les métiers de l'Armée n'ont pas rencontré le succès escompté (très faible fréquentation). Il apparaît donc nécessaire que les acteurs locaux (Ville, Mission locale, club de prévention, collège intercommunal de Montigny-Pecquencourt, associations locales...) se concertent pour développer ensemble des réponses adaptées à ces problématiques prégnantes, en matière d'accompagnement à la scolarité et à la formation, et d'insertion sociale et professionnelle.

### 3. Les points d'appui pour la commune

- **Des opérations destinées à rénover les logements, améliorer le cadre de vie et favoriser le lien social, en particulier dans les cités minières**

De nombreuses opérations de réhabilitation des logements ont été mises en œuvre à Montigny-en-Ostrevent, en particulier dans les anciennes cités minières. La cité des Agneaux a bénéficié de travaux de mise aux normes plébiscités par les habitants et les riverains. C'est aujourd'hui au tour de la cité des Pâtures de faire l'objet d'une rénovation d'envergure, avec le soutien du Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières (GIRZOM). Dans plus de cent logements, le chauffage, la toiture et l'isolation ont ainsi été refaits à neuf, pour un montant de travaux de 60 à 80 000€ par logement. La voirie et les réseaux ont également été remis à neuf. Ces aménagements ont donné lieu à des réunions publiques auxquelles été conviés les riverains. Parallèlement, des lots libres à la construction ont été mis en vente, afin de favoriser la mixité sociale dans le quartier.

Par ailleurs, la Ville a mis en œuvre un projet de réaménagement du quartier de la gare, afin d'éviter qu'elle ne soit fermée. Elle soutient le fleurissement du territoire communal, tant sur les espaces publics que chez les particuliers, avec l'organisation régulière de concours de maisons fleuries. Ces actions contribuent à la requalification des espaces publics et l'amélioration de l'attractivité du territoire.

Enfin, la ville de Montigny-en-Ostrevent a fait le choix de renommer les rues des cités minières de son territoire, afin de lutter contre la stigmatisation de leurs habitants et de favoriser leur intégration au territoire communal. Les acteurs locaux s'accordent aujourd'hui pour affirmer que la rupture entre le village et les cités s'est atténuée, mais ils indiquent que ces quartiers souffrent encore d'une image un peu négative. Ainsi, le skate-park des Pâtures serait peu fréquenté par les jeunes du reste de la commune, du fait d'un sentiment d'insécurité.

- **Une offre de services et équipements étoffée, pour les enfants, les jeunes et les familles en difficulté**

Montigny-en-Ostrevent accueille les enfants et les jeunes de la crèche au lycée

professionnel. Les enfants qui fréquentent l'école maternelle située au centre-ville viennent de tous les quartiers, et les parents sont moins réticents à inscrire leurs enfants à l'école primaire La Fontaine, localisée dans le périmètre des cités minières, ce qui assure un brassage des populations et une certaine mixité sociale. En outre, les deux écoles maternelles et l'école élémentaire sont inscrites dans le réseau prioritaire et se voient de ce fait dotées de moyens spécifiques.

Signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse, la Ville permet également aux familles d'accéder à une gamme d'équipements et de services étoffée : une activité passerelle, un Réseau d'Assistants Maternels (RAM) et une permanence PMI (Protection Maternelle et Infantile), un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des ateliers municipaux, une bibliothèque et une ludothèque. La bibliothèque est un service totalement gratuit. Des animations y sont ponctuellement organisées, et elle propose un accès à Internet avec deux postes réservés aux demandeurs d'emploi. La création de la ludothèque a fait l'objet d'une concertation large : toutes les familles avec des nourrissons ont été rencontrées afin de définir des activités parents / enfants qui répondent à leurs attentes. L'investissement financier de la Ville permet de proposer des tarifs très attractifs pour le restaurant scolaire et le centre aéré (qui accueille 140 enfants au mois de juillet par exemple). Montigny-en-Ostrevent dispose enfin sur son territoire d'un stade de football, de deux dojos, de deux salles de sport et d'un tennis.

Par ailleurs, l'association Avenir Jeunesse propose depuis 2002 des activités collectives et des sorties aux jeunes de la commune. Une salle de sports leur est ouverte, pour la pratique du foot en salle (en réponse à une demande des jeunes). Pendant l'hiver, des sorties et séjours sont organisés, à la patinoire ou dans des stations de ski. L'association soutient enfin les jeunes qui s'investissent bénévolement dans des actions sociales.

La Ville compte en outre sur son territoire un Centre pour Autistes et un Institut Médico-Adaptatif (IMA), ainsi que des établissements destinés aux personnes âgées dépendantes (l'EHPAD la Résidence de l'Ostrevent et la MAPAD Valérie).

Enfin, les familles qui rencontrent des difficultés sont accueillies au CCAS par deux salariés qui assurent principalement un accompagnement administratif et ont développé un gros effort sur l'accès aux droits (CMU, EDF, etc.). Les familles peuvent également se rendre au centre Jean Monnet, qui organise de nombreuses activités (notamment dans le cadre des manifestations locales comme les Automnales) et assure des permanences sociales.

Les quartiers prioritaires (cités minières) ne sont pas en reste du point de vue des équipements, dans la mesure où le centre d'insertion Félix Lambrecht, une salle de sport, un dojo, le Centre pour Autistes et un local de l'accueil municipal pour les jeunes sont situés au sein de la ZUS. La bibliothèque est localisée à la limite de la cité des Pâtures, et l'IMA y sera prochainement déplacé. De nombreuses manifestations locales se déroulent enfin dans le parc du Galibeau, comme les Quartiers d'été.

- **Des actions en faveur de l'accès à l'emploi et du développement économique**

Une partie du territoire de Montigny-en-Ostrevent appartient à la Zone Franche Urbaine intercommunale, avec la ville voisine de Pecquencourt notamment. Cette ZFU bénéficie de la bonne desserte en transport de la ville, accessible par la rocade autoroutière et par la gare ferroviaire.

La Ville bénéficie également de la proximité des zones d'activité de la Renaissance, à Somain, et Barrois, à Pecquencourt.

Par ailleurs, la commune s'est engagée en faveur de l'insertion à l'emploi par le biais du financement d'une partie de la carte Job, qui permet aux demandeurs d'emploi de se déplacer sur le réseau du Syndicat Mixte de Transports du Douaisis.

Enfin, Montigny-en-Ostrevent compte sur son territoire un centre d'insertion subventionné par la commune et le Conseil départemental. Depuis sa création en 1992, le centre Félix Lambrecht a reçu plus de 900 personnes en insertion sociale (allocataires du RSA). Leur sont proposés divers ateliers (remise à niveau, santé, cuisine/diététique, couture, mobilité...) et des chantiers d'insertion, pour les adultes. Cet équipement héberge également des associations, comme les Restos du Cœur, au cœur de la ZUS.

- **Un tissu associatif riche, qui organise de nombreuses activités et contribue à l'animation locale de la commune**

Montigny-en-Ostrevent compte de nombreuses associations locales. Elles proposent aux habitants diverses activités sportives et de loisirs (boules, billard, moto, badminton, gymnastique, karaté, tir, randonnée, pêche...), culturelles (école de musique, chorales, harmonie, etc.). Certaines associations sont un héritage du passé minier de la commune, comme l'harmonie et la Société des Femmes Polonaises qui a fêté ses 80 ans d'existence en 2012. La commune compte également une Société d'histoire locale.

Deux associations locales contribuent activement à l'animation de la commune par le biais de manifestations annuelles très fréquentées : les Médiévales et les Automnales font défiler chaque année les habitants – et en particulier les enfants – de tous les quartiers. Leur organisation est portée par – respectivement – 120 et 70 à 80 bénévoles chaque année. De même, la manifestation « Nos Quartiers d'été » se tient chaque année au parc du Galibeau ; elle mobilise plus de 25 associations et 130 bénévoles, et est fréquentée par des habitants des cités minières comme du « village ».

L'association « Montigny demain » est particulièrement active en matière de cohésion sociale, portant à la fois la manifestation « Nos Quartiers d'été » et le Fonds de Participation des Habitants de Montigny-en-Ostrevent (dont le comité de gestion regroupe 27 associations locales, et qui a permis de soutenir 78 projets portés par 54 acteurs locaux entre 2010 et 2014). D'autres associations favorisent le lien social par

le biais des actions et activités qu'elles mettent en place : l'association Culture et Liberté, qui propose des cours d'alphabétisation, ou le club du 3<sup>ème</sup> âge, qui lutte contre l'isolement des personnes âgées, par exemple. De manière générale, les associations locales fédèrent les habitants des différents quartiers et sont résolument intergénérationnelles.

Les acteurs locaux soulignent néanmoins une baisse de la fréquentation de certaines associations locales, qui souffrent d'une diminution du nombre de leurs adhérents et, pour certaines, des bénévoles qui les font vivre. Un club informatique a ainsi fermé ses portes récemment, faute d'adhérents en nombre suffisant, et certaines manifestations locales sont annulées.

## 4. Les pistes d'orientation

Lors de l'atelier territorial, deux enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

**En matière d'insertion sociale et professionnelle**, est pointée la nécessité de renforcer l'accompagnement des jeunes dans leurs projets (soutien à la définition des projets, et à leur autofinancement), ainsi que vers et dans l'emploi (développement de l'offre de remises à niveau, ateliers de définition du projet professionnel...). L'idée de travailler sur les freins à la mobilité des jeunes (actions sur le permis de conduire...) est présentée comme une piste à explorer.

**Sur le plan des actions jeunesse, deux axes majeurs de travail sont identifiés :**

- la mise en cohérence des interventions de prévention en matière de santé (sensibilisation des collégiennes aux questions de sexualité, sensibilisation et détection des troubles psychologiques...) ;
- la diversification des activités jeunesse, en particulier à destination des jeunes filles.

# Pecquencourt

<b>Nombre d'habitants INSEE 2011</b>	6 072 habitants
<b>Nombre de logements INSEE 2011</b>	2 533 logements
<b>Dominante habitat INSEE 2011</b>	41,8% de ménages propriétaires de leur résidence principale 15,3% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	13 621€ (moyenne CCCO : 15 558 €)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	2 ZUS : - 1 communale : Cités minières (Lemay, Sainte-Marie, Camus Nouvelle) - 1 intercommunale avec Montigny-en-Ostrevent : Résidence Lambrecht, Cité Moucheron, Cités Barrois et Pâtures.
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	2 quartiers CUCS : Cité Lemay (hors ZUS) ; Cité Nouvelle (hors ZUS) - Lemay / Sainte-Marie - Barrois / Pâtures (côté est), avec Montigny-en-Ostrevent
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Prévention et citoyenneté » <u>Budget global</u> : 154 665€, selon la répartition suivante : - Etat : 64 317€ - Commune : 72 280€ - Autres : 18 068€



*Pecquencourt Barrois*



*Pecquencourt Lemay - Sainte Marie*

## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- Une ville composée de cités minières relativement excentrées du centre-ville et inégalement rénovées

Composée de 6 256 habitants en 2014, la ville de Pecquencourt, située au cœur du bassin minier, fait partie du parc naturel régional Scarpe-Escaut. A proximité de

Somain, elle est reliée par l'autoroute A21 à la ville de Douai (10 minutes en voiture), Valenciennes (30 minutes), et Lille (45 minutes).

Elle est composée, outre le centre-ville (dont le patrimoine social – 44 logements individuels et collectifs – appartient à la SA du Hainaut), de 3 grandes cités minières : Barrois, Lemay-Sainte Marie, Cité Nouvelle-Nouveau Monde. La mutation du tissu minier a été lente et s'est faite de manière inégale, au gré des opérations de renouvellement urbain : la cité Barrois dans les années 1990 (245 logements miniers démolis) ; les quartiers Est dans le cadre de l'ANRU au cours des années 2000 (136 logements démolis).

La cité Barrois, particulièrement isolée du reste de la ville, est concernée par une problématique d'enclavement ; ses habitants se tournent largement vers les commerces de Montigny-en-Ostrevent, et se déplacent très peu en centre-ville ou vers la Cité Lemay. La Cité Sainte-Marie est quant à elle confrontée, depuis 1 an et demi, à un phénomène de vacance : de nombreuses maisons sont vides, dans l'attente du démarrage des travaux prévus (ces derniers ont été repoussés à plusieurs reprises).

- **Une forte vulnérabilité socio-économique et une paupérisation croissante des habitants**

Les logements miniers représentent plus de 30% des résidences principales sur la commune (contre en moyenne près de 10% sur le Douaisis, en 2011<sup>44</sup>) ; ces logements sont majoritairement anciens. Leur nombre a baissé au cours de la période 1999-2011, avec une baisse de 11% environ (soit environ 1 200 logements). Cette baisse, qui s'explique par la démolition ou la cession à des particuliers, s'est aussi accompagnée d'une évolution des statuts d'occupation. Avec le départ progressif des ayants-droit<sup>45</sup> à partir de 2004, l'occupation du parc minier a considérablement évolué, avec une part désormais conséquente de locataires (environ 60%). Or, comme des études précises ont pu le démontrer<sup>46</sup>, la situation des locataires nouveaux-entrants, étrangers au régime des ayants-droit des mines, témoigne d'une forte vulnérabilité socioéconomique, ce qui aboutit à une paupérisation croissante du parc minier.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation de Pecquencourt est parmi les plus faibles des communes du CUCS : 13 621 € (15 558 € en moyenne à l'échelle de la CCCO). En 2012, les allocataires des minima sociaux (RSA/AAH) représentent 46% des allocataires CAF (13 points de plus qu'au niveau départemental). Cette précarisation de la population s'est traduite, pour la Ville, par une augmentation de

---

<sup>44</sup> Données issues du Répertoire du parc locatif social RPLS, 1er janvier 2011.

<sup>45</sup> Les ayants-droit sont les salariés et anciens salariés de Charbonnage de France. Ils bénéficient de prestations, notamment en logement et fluide. Au décès de l'ayant-droit, sa veuve bénéficie des mêmes dispositions, et est comptabilisée parmi les « ayants-droit des mines ».

<sup>46</sup> Analyse de la Mission Bassin Minier : observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières.

son budget d'aide sociale de plus d'1/3 en 6 ans.

- **Une population vieillissante et une dynamique démographique en question**

La population de la commune est vieillissante, et les acteurs locaux font part d'une hausse importante du nombre de personnes âgées isolées faiblement autonomes, nécessitant des interventions à domicile.

Dans ce contexte, et même si les familles nombreuses (avec 3 enfants et plus) sont plus importantes à Pecquencourt (30%) que sur le département (27%)<sup>47</sup>, la dynamique démographique de la commune est en question, d'autant que son solde migratoire est fortement déficitaire depuis 1968. Globalement, une importante diminution de la population est à noter depuis cette date : 6 256 habitants en 2014 contre 8 911 habitants en 1968 (près de moins 30%). Néanmoins, le démarrage des travaux puis la mise en location des maisons actuellement vides de la Cité Sainte-Marie devraient attirer une population nouvelle sur la commune.

## **2. Les grandes problématiques de la commune**

- **Des difficultés d'apprentissage des élèves, qui conduisent à des niveaux scolaire et de formation faibles et à des difficultés d'insertion socioprofessionnelle**

Les acteurs locaux soulignent que la commune de Pecquencourt est fortement concernée par les difficultés d'apprentissage et par le décrochage scolaire des moins de 16 ans. Ils pointent en particulier une difficulté de repérage du désengagement scolaire et donc d'orientation des élèves concernés vers la Plateforme de décrochage scolaire mise en place sur le territoire du Douaisis.

La faiblesse des niveaux scolaire et de formation, conjuguée à des perspectives d'emploi localement restreintes, induit des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour les jeunes. Pecquencourt présente le taux de chômage le plus élevé des communes signataires du CUCS (25,5% en 2011, contre 18,1% pour la CCCO) ; plus de la moitié des 15-24 ans sont concernés. En 2010, le chômage de longue durée (recherche active depuis plus d'un an) touche 288 personnes soit 45% des chômeurs de la commune.

Les services publics rencontrent des difficultés à toucher et mobiliser ces jeunes éloignés de l'emploi, comme en témoignent les chiffres de la Mission Locale : fin 2014, 370 jeunes de Pecquencourt étaient inscrits à la Mission Locale, dont seulement 174 suivis de manière régulière, les autres ne se déplaçant pas aux rendez-vous.

- **Un mal-être grandissant chez les adolescents et les jeunes**

---

<sup>47</sup> Données INSEE 2010 reprises dans le projet social 2015-2018 du centre social.



En lien avec ces difficultés d'apprentissage mais aussi plus largement avec l'ensemble des problématiques propres à l'adolescence (sur le plan de la santé, de la sexualité, etc.), est identifié sur la commune un mal-être grandissant des adolescents et des jeunes. Les assistantes de service social de collège font notamment remonter l'existence de situations de harcèlement menant à des tentatives de suicides voire à des suicides.

La faiblesse des actions communes et concertées de sensibilisation et de prévention (des comportements à risque) est mise en avant, et pointée comme un axe de progrès pour l'avenir.

- **Des publics repérés comme fragilisés : personnes âgées et pères isolés, personnes en errance en centre-ville**

D'autres publics apparaissent fragilisés et nécessiteraient un accompagnement ou une prise en charge : les personnes âgées isolées qui auraient besoin d'intervention à domicile ; les hommes isolés ou les pères seuls que les équipements de proximité ne parviennent pas à capter.

La paupérisation globale de la population sur la commune se traduit de manière visible sur le centre-ville de Pecquencourt, avec l'émergence d'un phénomène nouveau depuis 2013 : l'apparition d'une population en errance (5/6 personnes) qui se rassemble autour du kiosque et s'alcoolise. A noter que les personnes concernées ne sont pas toutes de la commune, d'après les acteurs locaux.

- **Une forte identité de quartier impactant négativement la mobilité des habitants**

Une forte identité de quartier est constatée chez les habitants de Barrois, et dans une moindre mesure des Cités Lemay et Sainte-Marie. Ce fort sentiment d'appartenance à une Cité freine largement la mobilité résidentielle des pecquencourtois d'une Cité à l'autre, et explique en partie les nombreux refus d'attributions de logement dans la Cité Barrois.

Au-delà, ce sentiment d'appartenance fait obstacle aux déplacements des habitants, et se traduit notamment par une faible mobilisation des équipements de Lemay par les habitants de Barrois, qu'il s'agisse du LAPE, de l'atelier parents-enfant ou de la Ludothèque.

- **Une mauvaise image de Barrois et des représentations négatives qui perdurent**

Malgré d'importants travaux de rénovation, le changement du nom des allées (ayant amoindri les effets de discrimination liée à l'adresse) et l'installation d'équipements publics de qualité (ouverture d'une nouvelle école en 2009, d'un city stade en juillet 2013, de la ZAC Barrois à proximité destinée à accueillir des entreprises...), la Cité

Barrois conserve une image relativement mauvaise, en particulier pour les personnes extérieures à la commune. De nombreux refus sont encore observés lors des attributions de logement, contrairement à la Cité Nouvelle et à la Cité du Nouveau Monde qui « *vivent bien et sont très demandées* »<sup>48</sup>.

Ce phénomène est lié à la fois au manque d'aérations de la Cité (celle-ci est présentée comme « enclavée », « repliée sur elle-même »), aux stigmates de faits de délinquance passés (une trentaine d'interpellations à Pecquencourt en février 2012, liées au trafic de drogue), mais aussi à la persistance, plus que sur le reste du territoire communal, d'actes d'incivilité : dégradations et tags dans les écoles, détérioration du city stade et des jeux du parc, feux de poubelle, etc.

Les acteurs locaux indiquent que ces incivilités sont commises à la fois :

- par des adolescents (14-15 ans) qui se lancent des défis ;
- par de jeunes adultes (19-20 ans) faiblement mobiles (absence de permis de conduire, de véhicule personnel, freins psychologiques à la mobilité), sans qualification ni perspective d'emploi, qui tendent à se replier sur le quartier et sur eux-mêmes, et à commettre des actes déviants, par ennui et/ou désespoir. Une minorité adopte des comportements à risque (alcoolisme) ou se retrouve inscrite dans des marchés parallèles (drogue).

Ces situations, si elles sont loin de concerner la majorité des publics jeunes de la Cité, contribuent néanmoins à alimenter la « mauvaise réputation » de celle-ci, et à créer un sentiment diffus d'insécurité, en particulier pour les personnes âgées isolées, dont le nombre croît fortement ces dernières années. Et ce d'autant plus que la Cité est également concernée par de nombreux troubles de voisinage, qui portent atteinte à la tranquillité du quartier.

### 3. Les points d'appui pour la commune

- **De nombreuses opérations de rénovation des équipements et d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires**

Les Cités de la commune de Pecquencourt ont fait l'objet de nombreuses opérations de rénovation des équipements et d'amélioration du cadre de vie.

Fin 2001, le centre ville et les quartiers Est de la commune ont été identifiés comme périmètres prioritaires au titre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU).

La Cité Barrois présente un patrimoine minier diversifié (avec de grandes typologies), qui a été totalement rénové dans les années 1990. Ses habitants la présentent comme une Cité « agréable à vivre », avec la présence d'équipements publics de qualité (nouvelle école ouverte en 2009, création d'un city stade ouvert depuis juillet 2013, proximité de la ZAC Barrois destinée à accueillir des entreprises...).

---

<sup>48</sup> Projet 2015-2018 du centre social.

La Cité du « Nouveau Monde » a été pour sa part largement rénovée dans le cadre du projet ANRU (convention signée en 2005) : démolition de la cité Camus hauts (134 logements Soginorpa) ; rénovation / résidentialisation de la Cité Nouvelle (191 logements Soginorpa) ; réalisation en construction/reconstruction d'une opération mixte de logements par 4 bailleurs (Partenord Habitat, SIA, Foncière Logement, Maisons et Cités Habitat) ; aménagements paysagers et urbains ; création d'une maison de la petite enfance et de locaux annexes au centre social municipal. Aujourd'hui, la Cité compte ainsi des produits logements neufs et attractifs et de nouveaux équipements de qualité (crèche et maison de la petite enfance).

De leur côté, les Cités Lemay et Sainte-Marie ont été retenues au titre de « cités pilotes » dans le cadre de l'inscription du bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO (juin 2012). Ainsi, des travaux de rénovation et de requalification du « cône » séparant les deux cités ont été réalisés : installation d'un city stade, d'un complexe de jeux pour enfants et de mobilier urbain, plantation d'arbres et végétaux, pavage du sol, rénovation de la place de la Ducasse, lancement d'une opération de jardins familiaux (40 parcelles)...

- **Une offre de services et d'équipements socio-éducatifs fortement développée**

Pecquencourt possède 57 commerces et de nombreux services de proximité : 6 médecins, 4 kinésithérapeutes, 4 infirmiers, 3 pharmacies, 2 dentistes, 1 laboratoire d'analyses médicales, 1 orthophoniste, 1 pédicure/podologue.

Elle possède en outre 6 écoles maternelles et élémentaires, dont 4 sont des écoles publiques en zone d'éducation prioritaire. 2 de ces écoles proposent en outre une classe pré-élémentaire. Enfin, le collège intercommunal Montigny-Pecquencourt fait également partie du réseau prioritaire (REP).

Le centre social municipal Françoise Dolto, ouvert en 2001, représente un acteur phare de la commune en termes d'offre de services de proximité et d'animation de la vie locale. Il se compose de trois structures :

- le centre social, situé au cœur de la commune, qui propose de nombreux services pour améliorer et faciliter la vie des familles, mais aussi des actions et activités destinées à tous les pecquencourtois : permanences de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) – très fréquentées par les familles de la cité Barrois, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des assistantes sociales et des psychologues du Conseil départemental du Nord, des référents RSA ; accompagnement à la scolarité dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ; Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) 6-12 ans ; Lieu d'Accueil Jeunes 11-25 ans (LAJ) depuis 2013 ; projet de Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) ; organisation de repas à destination des personnes âgées dans la cantine de l'ancien collège...

- un lieu multi-accueil, situé sur la Cité Lemay, destiné aux enfants de 10 semaines à 4 ans ;
- la maison de la Petite Enfance, également au sein de la Cité Lemay, qui accueille un LAPE (Lieu d'accueil parents - enfants), un RAM (Relais Assistantes maternelles), un centre de loisirs maternel, une Ludothèque et un atelier parents-enfants en partenariat avec la PMI et le Centre d'Action Médico-sociale Précoce.

S'ajoute à cette offre socioéducative du centre social la présence d'une association de prévention spécialisée (APPE) dans les locaux de la Maison pour tous à Barrois, avec 5,5 postes dédiés au territoire pecquencourtois : 2,5 sur le volet « prévention » (éducateurs spécialisés) et 3 sur le volet « chantiers » (2 éducateurs spécialisés et 1 conseillère en insertion). Dans le cadre des chantiers, l'APPE utilise notamment un ancien atelier technique mis à disposition de la municipalité pour accueillir des jeunes de 16-25 ans, décrocheurs ou éloignés de l'emploi, en marge et sans solution.

Depuis 2011, un Espace multimédia a enfin ouvert ses portes sur la Cité Barrois, sur le site de l'ancienne école Daniel Fery. Ce récent espace numérique, accessible à tous les Pecquencourtois, accueille une salle informatique avec 16 ordinateurs reliés en réseau et un bureau d'accueil, mais aussi des salles permettant le développement d'activités à destination des habitants de la Cité : 1 grande salle d'activités, 3 salles d'activités dédiées aux associations et au centre social. Le centre social se sert en outre de cet équipement pour délocaliser des activités du RAM et de ses secteurs « jeunes » et « adultes ».

#### ▪ **Une animation locale satisfaisante**

L'animation de la vie locale de Pecquencourt est selon les acteurs locaux plutôt satisfaisante, s'organisant autour :

- de l'équipement phare que représente le centre social, dont l'action couvre, outre la petite enfance / enfance / jeunesse, plusieurs domaines : secteur Adultes, Personnes âgées, Vacances et Loisirs, Vie quotidienne, Culture, Actions familles et Actions Sociales.
- d'un tissu associatif important, présent dans plusieurs champs (sport, loisirs, culture, social, personnes âgées...) ;
- de manifestations festives : carnaval annuel, fête du 13 juillet, fête multiculturelle tous les 2 ans, dispositif « Nos Quartiers d'été », etc.
- d'un évènement au rayonnement national voire international : le Salon de la moto.

#### ▪ **Une dynamique habitante en marche**

A Pecquencourt, les habitants s'impliquent globalement dans les démarches de

participation citoyenne, notamment au travers du Fonds de Participation des Habitants (47 projets portés par 38 acteurs locaux sur la période 2010-2014), du Comité d'usagers du centre social, ou encore du projet de jardins familiaux (45 parcelles de 80m<sup>2</sup> en moyenne).

- **Des atouts à renforcer en matière de développement économique**

Deux atouts sont enfin à davantage exploiter en matière de développement économique :

- la ZFU intercommunale (avec Montigny-en-Ostrevent), qui comprend la ZAC de 100 ha (ZAC Barrois), accessible par l'autoroute A21 (Douai, Valenciennes et Lille).
- le bâtiment relais disponible à la location pour accueillir des PME-PMI. Directement desservi par l'A21 (à 35 min. de Lille) et situé à l'entrée du parc d'activités « Barrois » (ZFU et zonage AFR), ce bâtiment relais est composé d'ateliers et bureaux dédiés à l'accueil de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales ou de services en phase développement.

## 4. Les pistes d'orientation

Lors de l'atelier territorial, trois enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

**En matière d'emploi, est pointée la nécessité de travailler sur l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi**, notamment en développant les chantiers cadre de vie, en valorisant les savoir-faire artistiques des jeunes (via les ateliers « art de la rue », par exemple), et en travaillant sur les freins à la mobilité (action sur le permis de conduire). Est également interrogée la pertinence de mettre en place des actions à destination des femmes isolées ou des personnes de 50 ans ou plus qui n'ont jamais travaillé et sont repliées sur elles-mêmes. L'idée de développer des actions d'insertion professionnelle dans le secteur du maintien à domicile (où les besoins existent) pour ces publics est présentée comme une piste à explorer.

**Sur le plan de l'éducation, deux axes majeurs de travail sont identifiés :**

- le soutien à la parentalité, avec le développement d'actions de socialisation de la petite enfance et d'activités partagées parents-enfants, en particulier au sein de la Cité Barrois ;
- la prévention jeunesse, avec le renforcement des actions de sensibilisation (aux conduites à risques, à la vie affective et la sexualité, etc.).

**Au niveau médico-social**, est identifié le besoin d'un renforcement des interventions à domicile auprès des personnes âgées, en lien avec les services de droit commun du Conseil départemental (Pôle Dépendance).

<b>Nombre d'habitants</b>	12 462 habitants
INSEE 2011	
<b>Nombre de logements</b>	5 247 logements
INSEE 2011	
<b>Dominante habitat</b>	48,9% de ménages propriétaires de leur résidence principale
INSEE 2011	19,8% de locataires d'un logement HLM loué vide
<b>Revenu fiscal médian (INSEE 2011, Revenu fiscal annuel médian par UC)</b>	14 436€ (moyenne CCCO : 15 558€)
<b>Statut Politique de la Ville en 2013</b>	- 1 Zone Urbaine Sensible (ZUS) : Cité de Sessevalle - 2 quartiers CUCS (hors ZUS) : Cité des Cheminots, Cité du Chauffour Cité de Sessevalle
<b>Nouvelle géo. prioritaire de l'Etat</b>	
<b>Thématique principalement développée dans la programmation CUCS 2010-2014</b>	« Actions sportives et culturelles » (thématique concentrant des actions jeunesse et adultes en insertion sociale). <u>Budget global</u> : 525 743€, selon la répartition suivante : - Etat : 188 195€ - Commune : 193 886€ - Autres : 154 662€



## 1. Les principales caractéristiques urbaines et sociales de la commune

- **Une commune constituant un pôle de centralité avec Aniche, mais des quartiers d'habitat social relativement enclavés**

De par son poids démographique, son attractivité économique et la présence d'une gamme étendue d'équipements et services, Somain constitue le premier pôle urbain de la Communauté de Communes d'Ostrevent. Située au cœur du triangle Douai – Lille – Valenciennes, Somain est directement accessible par l'autoroute<sup>49</sup> et par le train, disposant d'une des gares ferroviaires les plus importantes du territoire.

Elle est composée, outre le centre-ville, de plusieurs cités minières : la Cité de

<sup>49</sup> La ville est reliée par l'autoroute à Douai (25 minutes), Valenciennes (25 minutes) et Lille (35 minutes).

Beurepaire, la Cité des Cheminots et la Cité de Sessevalle. Une partie du patrimoine minier de la ville – notamment la Chapelle Sainte-Barbe – a été inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco en juin 2012.

Bien que proche du centre-ville, la Cité des Cheminots est isolée du reste de la ville par l'emprise ferroviaire. Le réaménagement récent du passage souterrain la reliant au centre-ville a facilité l'accès aux commerces et services de ses habitants.

Classée en Zone Urbaine Sensible dans l'ancienne géographie prioritaire de la politique de la ville, la Cité de Sessevalle rassemble plus de 2 000 habitants, soit près de 17% de la population de Somain. Située au nord de la ville, à la limite administrative avec Rieulay, cette cité est excentrée du centre-ville ; desservie par une seule ligne de bus, elle souffre d'un relatif enclavement.

- **Une forte vulnérabilité socioéconomique, en particulier des habitants des Cités**

Plusieurs indicateurs socioéconomiques font apparaître une vulnérabilité forte de la population de Somain :

- Le revenu fiscal médian par unité de consommation de Somain est inférieur à la moyenne de la CCCO : 14 436€, contre 15 558€, en 2011.
- La part de cadres et professions intermédiaires est légèrement inférieure à la moyenne de la CCCO (8,2% contre 8,7%, en 2011) et a progressé à un rythme inférieur à celui de la majorité des autres communes signataires du CUCS entre 2006 et 2011.
- Le taux de chômage est supérieur de plus de deux points à celui de la CCCO : 20,3%, contre 18,1% en 2011.
- La part relative des familles monoparentales a augmenté de manière significative, passant de 14,7% à 16,1% entre 2006 et 2011 (contre une moyenne de 14,7% à l'échelle de la CCCO).

D'après les acteurs locaux, un nombre croissant de familles bénéficierait des aides alimentaires (plus de 400 en 2014).

Les personnes âgées sont particulièrement concernées par ce phénomène de grande précarité. A Somain, la proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général atteint 7% en décembre 2007 (soit deux fois plus qu'au niveau nationale et +0,9% par rapport à la moyenne de la CCCO)<sup>50</sup>.

La ZUS Cité de Sessevalle (ancienne géographie prioritaire) est concernée par une précarisation plus forte de ses habitants, très majoritairement locataires (92% de locataires en 2009, d'après l'INSEE) :

- Le revenu médian par unité de consommation était de 8 622€ en 2009 (contre 14 011€ pour l'unité urbaine de référence de Valenciennes), avec une baisse de -1,9% entre 2007 et 2009 pour la part de la population la plus fragile (le

---

<sup>50</sup> Mission Bassin Minier, « Les situations de pauvreté parmi les retraités du régime général : analyse des données de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord – Picardie », juin 2010.

- premier quartile de revenu).
- En 2009, plus d'un quart de la population du quartier recevait une allocation chômage, soit une augmentation de 15,7% entre 2007 et 2009.
  - Début 2007, 81,3% des jeunes adultes de la ZUS ne détenaient pas de diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

## 2. Les grandes problématiques de la commune

- **Un besoin en matière de solutions de garde et d'actions de soutien à la parentalité pour les familles en difficulté socioéconomique**

La gamme d'équipements et services en matière de petite enfance est, selon les acteurs locaux, satisfaisante et n'exclut aucun quartier. Néanmoins, l'étiollement des solidarités familiales, l'augmentation de la part des seniors en emploi et la hausse du nombre de familles monoparentales créent un besoin nouveau en matière de solutions de garde financièrement accessibles. En effet, il est difficile pour une mère ou un père seul d'assumer les coûts cumulés de la cantine et des activités périscolaires (pré et post scolaires).

Dans ce contexte, certaines familles, en particulier de la Cité de Sessevalle, font le choix de sacrifier un des deux emplois du couple pour assurer la garde des enfants. La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires est de ce point de vue identifiée comme un frein à l'emploi – en particulier pour les femmes – par les acteurs locaux.

Ces « solutions » de garde à domicile par un parent font apparaître des difficultés en termes de relation parents/enfants et de socialisation des jeunes enfants. De nombreux parents expriment ainsi un besoin nouveau de soutien à la parentalité et d'accompagnement, lors de leurs passages dans les structures de proximité par exemple.

- **Une problématique de décrochage scolaire chez les jeunes, dès le collège**

D'après les données INSEE, 52,7% des 16-25 ans n'était pas scolarisé en 2009, témoignant d'un niveau particulièrement élevé de sorties du système scolaire pour cette catégorie d'âge<sup>51</sup>.

Les acteurs locaux observent que la problématique du décrochage scolaire concerne un nombre de jeunes collégiens (entre la 5<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup>) en forte hausse depuis 2002. Dans le cadre du CUCS, le centre social de Somain a conventionné avec le collège Victor Hugo pour mettre en place l'action « parcours de vie », qui vise à repérer en amont les décrocheurs potentiels. De plus en plus de jeunes sont touchés par cette action.

---

<sup>51</sup> Cette part est de 49% dans le Douaisis, et 43,9% dans le département du Nord à la même date.



Parmi les facteurs d'explication, on trouve l'environnement familial : les jeunes constatent que leurs parents, et plus encore leurs frères et sœurs, sont sans emploi malgré les diplômes qu'ils détiennent. Faisant le constat de l'absence de débouchés professionnels et souhaitant « faire comme les autres », les jeunes se désintéressent de l'école. L'enjeu porte donc autant sur l'identification des jeunes en situation de grandes difficultés sociales et scolaires, que sur le développement des actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement socioprofessionnel des parents concernés. Etant donné le taux de chômage plus élevé dans ce quartier, cette problématique touche davantage de jeunes de la Cité de Sessevalle.

#### ▪ **Des jeunes qui peinent à s'insérer professionnellement**

En 2010, 24,3% des 15-24 ans étaient demandeurs d'emploi et inscrits à Pôle emploi, dont 14,1% de longue durée (INSEE), témoignant de difficultés prégnantes d'accès à l'emploi.

Le décrochage scolaire, la faiblesse des niveaux de qualification et les problématiques de mobilité constituent des facteurs explicatifs de ces difficultés d'accès à l'emploi.

En premier lieu, les acteurs locaux soulignent le manque de qualification des jeunes et l'inadéquation de leurs qualifications avec les caractéristiques des emplois disponibles, qui s'expliquent notamment par la part très significative des jeunes ayant arrêté leurs études de manière précoce.

Par ailleurs, Somain offre peu d'emplois pour les jeunes, qui se tournent vers le bassin d'emplois de Douai pour leurs recherches. Les transports en commun ne leur permettant pas d'y accéder facilement (du fait des horaires peu fréquents de bus, du coût du train), et le coût du Brevet de Sécurité Routière ayant augmenté de 100€ (pour atteindre 300€), les jeunes se retrouvent dans une situation de dépendance à l'automobile. Or il n'existe pas de bourse communale pour financer le permis de conduire.

Les acteurs locaux identifient enfin une problématique de discrimination à l'adresse des jeunes issus de la Cité de Sessevalle, conjuguée à une discrimination liée à leur origine. Les jeunes témoignent en effet de refus exprimés par les agences d'intérim de les recevoir lorsqu'ils viennent déposer leurs CV (surtout collectivement, en covoiturage), la Cité souffrant encore d'une image négative.

#### ▪ **Un recours tardif aux soins**

Avec l'existence d'un centre hospitalier ancien sur son territoire, Somain bénéficie d'une offre santé étoffée, tant en médecine générale que du point de vue des spécialistes. Néanmoins, les acteurs locaux identifient une problématique de recours tardif aux soins qui s'explique par :

- des difficultés économiques, qui conduisent à prioriser certains postes de

budget au détriment de la santé, en particulier chez les adultes (les parents se préoccupant en priorité de la santé de leurs enfants) ;

- des problèmes de mobilité (pas de véhicule personnel, peu de transports en commun, des difficultés à se déplacer seul...), auxquels la solidarité entre voisins ne permet pas toujours de palier ; le médiateur jeunesse de la CCCO et les animateurs du centre social sont parfois amenés à conduire des personnes de la Cité de Sessevalle à l'hôpital ou à la pharmacie ;
- et enfin, l'absence de culture de santé et la persistance d'un frein psychologique, qui expliquent le relatif insuccès des actions de prévention mises en œuvre par les acteurs locaux (dépistages gratuits dans le cadre de la manifestation « Nos Quartiers d'été » en 2014).

Dans ce contexte, la prévention et l'éducation à la santé constituent un enjeu fort, car la détection tardive des maladies conduit à une prise en charge plus longue et plus coûteuse. Par ailleurs, il s'agit de faire connaître les dispositifs existants pour faciliter l'accès aux soins, comme le « Service de Proximité Accompagnement Mobilité » (SPAM), mis en place par la CCCO et basé à Fenain, qui est sous-utilisé par la population de Somain, et plus particulièrement par les habitants de la Cité de Sessevalle.

Par ailleurs, les acteurs locaux identifient une problématique de santé propre aux jeunes, chez lesquels se multiplient les conduites à risques (consommation d'alcool et de drogues) et qui sont mal informés quant au parcours de soin (dépistage, traitement, suivi).

- **Des difficultés de transport du fait de la non-intégration de Somain au réseau de transport urbain**

Somain n'étant pas incluse dans le périmètre de transport urbain, la connexion au sein du bipôle Somain-Aniche et la desserte de Somain ne sont pas assurées par les transports collectifs publics. Cette rupture de charge impacte le développement de commune et sa pleine intégration au territoire du Douaisis.

Dans ce contexte, la dépendance à la voiture des habitants de Somain est particulièrement forte. Il s'agit d'un obstacle majeur pour les populations les plus fragiles – les jeunes, les femmes et les demandeurs d'emploi – dans l'accès aux services, aux équipements et aux soins. Le financement du permis de conduire, l'achat, l'entretien et l'assurance d'un véhicule personnel représentent des dépenses trop importantes pour les segments les plus vulnérables de la population.

L'enjeu réside donc dans une meilleure articulation des réseaux de transports collectifs (interurbain, urbain et/ou ferroviaire), dans l'amélioration de la lisibilité des offres intermodales pour les usagers et dans le soutien aux modes de transport doux et innovants (covoiturage, vélo...).

- **Le relatif enclavement de la Cité de Sessevalle, dont la représentation**

## **négative persiste**

La Cité de Sessevalle souffre encore plus lourdement de l'insuffisante desserte en transports collectifs urbains : le réseau ayant été pensé à partir de la gare ferroviaire, seule une ligne de bus dessert le quartier, avec des passages peu fréquents.

Dans ces conditions, le quartier apparaît isolé : ses habitants rencontrent des difficultés à accéder aux équipements et services localisés en centre-ville, et aux emplois concentrés dans les agglomérations de Douai et Valenciennes. Seuls 3 ou 4 bus permettent de se rendre à Douai en semaine depuis la Cité de Sessevalle. Les habitants du quartier, en particulier les jeunes, privilégient donc le train pour leurs sorties et leurs démarches professionnelles. Tout en sachant que le coût d'un billet de train est supérieur à celui d'un ticket de bus, ce qui peut les conduire à frauder, selon les acteurs locaux. Les jeunes sont également contraints de pratiquer le covoiturage pour palier aux déficiences des transports en commun.

Outre les difficultés liées à la configuration des réseaux de transport, les acteurs locaux identifient l'existence d'un fort sentiment d'appartenance à la Cité de Sessevalle, qui se traduit par un certain repli sur le quartier des habitants et une réticence à se déplacer hors de la cité, souvent accentuée par le manque de moyens financiers. La difficulté à appréhender des parcours nouveaux hors du quartier voire hors de la commune concerne notamment les femmes, moins nombreuses à détenir un permis de conduire et/ou plus rarement amenées à se déplacer en voiture.

Par ailleurs, chez le reste de la population de Somain, et plus largement du Cœur d'Ostrevent, le quartier souffre d'une image négative persistante. Bien que la Cité ait bénéficié d'importants travaux d'amélioration du cadre de vie (modernisation des voiries et réseaux, fleurissement des jardins...) et qu'elle soit aujourd'hui bien entretenue globalement, les acteurs locaux font part d'une difficulté à louer les logements et donc d'un phénomène de vacance.

### **▪ L'accès à certains services contrarié pour les habitants de Sessevalle**

Souhaitant améliorer la qualité d'accueil des usagers, la Ville de Somain a réorganisé les permanences sociales sur la commune : certaines permanences existantes au centre socioculturel ont été supprimées, pour être concentrées au centre-ville (les services de la CAF et la CARSAT ont été regroupés par exemple). Cette réorganisation complexifie l'accès aux services des habitants de la Cité de Sessevalle, qui conjuguent des difficultés sociales, économiques et de mobilité.

En outre, la fréquentation du centre socioculturel, localisé dans le quartier, est impactée négativement par ces suppressions de permanences sociales, qui étaient l'occasion de communiquer sur ses activités.

### 3. Les points d'appui pour la commune

- **Une dynamique d'actions sociales, éducatives et économiques, adossée à une gamme d'équipements et de services étoffée**

Somain se caractérise par la présence d'une gamme étendue d'équipements publics (écoles, collèges, lycées, théâtre, piscine, bibliothèque, crèches, maison communale de la petite enfance, centre social, équipements sportifs).

A noter l'existence d'un centre hospitalier doté de deux pôles d'activité : un pôle Médecine Gériatrie et un pôle Psychiatrie. Il propose des services médico-techniques (radiologie-échographie, pharmacie) et de nombreuses spécialités (pneumologie, allergologie, cancérologie, cardiologie, gériatrie, alcoologie, psychiatrie...). Il compte également une Unité de Soins de Longues Durées et un EHPAD, dont la capacité va être très nettement augmentée par la construction de nouveaux locaux d'hébergement pour personnes âgées (soixante-dix lits et six places de jour) à partir de 2015. Cet équipement hospitalier dispose enfin d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile d'une capacité de 80 places, et d'Appartements Thérapeutiques Hospitaliers (ATHOS).

La Ville de Somain se mobilise pour mettre en place une offre de services étoffée et adaptée aux besoins de la population :

- En matière de petite enfance, Somain dispose d'un Réseau d'Assistantes Maternelles ; des actions de parentalité sont mises en œuvre par l'équipe de la structure multi-accueil, où l'on trouve également une ludothèque ; un Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) est en cours de labellisation.
- Concernant l'offre jeunesse, le centre social Adolphe Largiller propose un accueil pour les 11-15 ans (ALSH) et pour les 16-25 ans, ainsi que des sorties culturelles et des voyages. Il compte dans son équipe des coordinateurs enfance / jeunesse et un poste d'Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE), plus particulièrement chargé de l'accompagnement social des jeunes. L'inscription à la Mission locale de Somain, à proximité du quartier de Sessevalle, est posée comme une condition par le centre social. Une antenne du Service de Prévention Santé (SPS) est également implantée au sein du quartier. Enfin, un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est en cours de labellisation.
- En matière de lien intergénérationnel, le centre social est également ouvert aux adultes et aux seniors (qui sont de plus en plus nombreux à le fréquenter), proposant des activités dédiées ainsi que des activités visant à développer le lien intergénérationnel (coordonnées par une « animatrice intergénérationnelle »). Toutes les tranches d'âge qui fréquentent le centre social participent ensemble aux festivités locales, en particulier lors de la Semaine Bleue<sup>52</sup>.

<sup>52</sup> En 2011, étaient par exemple organisés dans le cadre de la Semaine bleue une animation « je chante et je lis avec papy » à la maison communale de la petite enfance et un « karaoké intergénérationnel » au centre

- Sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, « La mère l'oie » est un chantier d'insertion réservé à un public adulte féminin.
- En matière d'accès aux droits et d'aide aux plus démunis, le centre social compte enfin un pôle de services publics de proximité, où sont assurées des permanences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'Assurance Maladie notamment. Somain compte également une « école des consommateurs » accessible gratuitement à tous les habitants<sup>53</sup>. Enfin, une maison relais, une épicerie sociale et une pension de famille doivent ouvrir leurs portes en 2015, pour les personnes isolées et fragilisées.

La mission sociale du Conseil départemental du Nord est assurée sur le territoire de Somain par l'UTPAS (Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale) Somain-Orchies, constituée de trois services : Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile, et service social départemental.

Sur le plan des loisirs, les habitants bénéficient également de l'existence d'une base de loisirs, située dans le parc Anne Franck, où sont organisées diverses manifestations culturelles. Le théâtre a été entièrement rénové (accueil, scène, loges, façades extérieures...) et rendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, en matière d'éducation, il est à noter que le collège Victor Hugo intègrera à la rentrée scolaire 2015 la nouvelle géographie prioritaire de l'Education nationale (les réseaux d'éducation prioritaire), lui conférant des conditions d'enseignement privilégiées et des moyens humains supplémentaires.

- **Un territoire très animé, grâce à une forte mobilisation et participation habitante**

L'animation de la vie locale de Somain est, selon les acteurs locaux, très satisfaisante, s'organisant autour :

- de l'équipement structurant que représente le centre social Adolphe Largiller, dont le rayonnement dépasse largement le quartier de Sessevalle : les habitants de la cité représentaient seulement 40% de ses usagers en 2013. Son action couvre plusieurs domaines (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, etc.), participe activement à toutes les manifestations locales et soutient de nombreux habitants qui souhaitent autofinancer leurs projets.
- d'un tissu associatif important : la commune compte une centaine d'associations, présentes dans plusieurs champs (sport, loisirs, culture, social, personnes âgées...), dont certaines constituent un héritage vivant du passé minier de la commune (comme le club de sports et loisirs des mineurs de Sessevalle). La répartition territoriale des associations de Somain est néanmoins inégale, la Cité de Sessevalle comptant moins de 10 associations (pour près

socioculturel.

<sup>53</sup> Créée en 2010, l'école des consommateurs de Somain organise régulièrement des ateliers sur les économies d'énergie, le tri collectif, l'accès aux droits, etc. au sein du centre social de Somain et dans des localités voisines, par le biais de partenariats avec les structures de proximité locales (par exemple la Maison de Quartier de Fenain).

- d'1/5<sup>ème</sup> de la population).
  - d'initiatives locales contribuant à améliorer le quotidien des habitants et à renforcer le lien social, comme les jardins de la Cité de Sessevalle.
  - de nombreuses manifestations festives : Fête de l'amitié, dispositif « Nos Quartiers d'été », fête du parc Anne Franck (avec la ducasse et le prix cycliste), Journée de l'enfance et de la jeunesse, Semaine Bleue... dont certaines sont propres aux cités (fête de quartier, repas festif, etc.).
  - d'un Fonds de Participation des Habitants (FPH) très actif, avec 129 actions portées par 88 acteurs locaux entre 2010 et 2014. En revanche, le FPH intercommunal peine à mobiliser, par rapport à ce que l'on observe sur d'autres communes.
- **Un potentiel de développement porté par des projets urbains ambitieux**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) identifie le bipôle Somain-Aniche comme un « secteur stratégique ». Différents projets urbains, dont certains sont encore à l'étude, contribuent à renforcer l'attractivité de la commune.

- ⊖ La rénovation des voiries et réseaux dans les cités minières a été financée par le programme GIRZOM, financé par l'Etat, la Région et le Département, en partenariat avec la Mission Bassin Minier.
- Le passage souterrain qui relie la Cité des Cheminots – isolée du reste de la ville par l'emprise ferroviaire – au centre-ville a été réaménagé pour faciliter l'accès des habitants de la Cité aux services et commerces, concentrés au centre-ville de Somain, et encourager ainsi leur mobilité.
- ⊖ La CCCO porte, avec les communes de Somain et Fenain, un projet d'éco-quartier : « Terroir des Deux-Villes ». Actuellement à l'étude, sa pré-programmation prévoit la construction de 400 logements environ et l'implantation de commerces (boulangerie, cabinet médical, coiffeur...) et équipements publics.
- Un autre projet porté par la CCCO consiste à redynamiser le site de la gare de triage de Somain, héritage du passé minier de la ville, permettant de relier le site de Somain au siège de la mine. Actuellement à l'étude<sup>54</sup>, avec l'appui technique de la Mission Bassin Minier et financier du Conseil départemental du Nord, le projet vise à créer sur le site une zone d'activité. Il permettrait de créer entre 300 et 500 emplois.

Enfin, Somain devrait bénéficier de la prolongation du Transport en Commun en Site Propre, qui améliorera nettement la desserte de la commune et son intégration au Douaisis.

---

<sup>54</sup> Cette étude d'orientation stratégique et de préconisation de positionnement est inscrite au Contrat d'Aménagement et de Développement Durables du Douaisis.

- **Deux zones d'activités bien desservies et équipées : un potentiel à exploiter davantage**

La Zone d'Activités « La Renaissance » a été créée en 1975 à l'emplacement des anciennes usines, au sud de la commune. D'une superficie de 90 hectares, elle accueille 41 entreprises dans des champs variés (automobile, pneumatique, câblerie, alimentaire, etc.) et 1000 salariés. Elle bénéficie d'une desserte immédiate par l'autoroute A21. Ses équipements sont progressivement modernisés par la CCCO (installation de la fibre optique). Forte de son succès, la ZA de la Renaissance a fait l'objet d'une extension sur un foncier de 49 hectares, de part et d'autre de l'A21, avec une possibilité d'embranchement sur la gare de triage de Somain.

A l'inverse, la ZA de De Sessevalle ne rencontre pas le succès escompté, avec seulement quatre entreprises installées au début de l'année 2014. Aux dires de certains acteurs, certaines parcelles avaient été remises en culture. Ce Parc d'Activités bénéficie pourtant d'un accès à l'autoroute A21 et d'équipements équivalents (fibre optique). Elle est en outre située à proximité de la Cité de Sessevalle, où le taux d'emploi est faible. L'amélioration de son attractivité apparaît comme un enjeu important en matière de développement économique de la ville et du quartier.

#### **4. Les pistes d'orientation**

Lors de l'atelier territorial, cinq enjeux prioritaires ont été identifiés, pour guider l'intervention dans le cadre du contrat unique d'agglomération :

**En matière d'insertion socioprofessionnelle**, deux publics sont identifiés comme particulièrement fragiles : les jeunes et les femmes. Est pointée la nécessité de renforcer l'accompagnement de ces publics dans leur recherche d'emploi, afin de faire coïncider les attentes et les capacités des jeunes demandeurs d'emploi à la réalité du monde du travail, et éviter ainsi qu'ils ne se démotivent et abandonnent leurs recherches. Le développement de l'esprit d'entreprise pourrait s'appuyer sur un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi qui valorise l'innovation et les parcours de réussite. Il devra s'appuyer sur un approfondissement des savoir-faire des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Est également identifié le besoin de travailler sur les freins à la mobilité des demandeurs d'emploi (aides pour le permis pour les jeunes, cours de remise à niveau / en confiance en conduite pour les femmes, création de garages solidaires...), en développant si nécessaire le partenariat avec l'association Ecaillon Solidarité Insertion. Enfin, des actions d'éducation à la santé en direction du public jeune permettraient de favoriser le recours aux soins (dépistage, traitement, suivi) et de lever ce frein à l'emploi.

**Concernant les transports et l'accès aux équipements, services et emplois**, trois enjeux ont été identifiés :

- ☞ améliorer l'articulation des réseaux de transports collectifs existants (urbains et

- interurbains) ;
- améliorer la lisibilité des offres intermodales et l'information sur les solutions de transport pour les publics spécifiques (demandeurs d'emploi et allocataires du RSA, personnes âgées et dépendantes...), comme le Service de Proximité Accompagnement Mobilité (SPAM) ;
  - promouvoir les systèmes de transport doux et les solutions alternatives expérimentées par les habitants de Somain (comme le covoiturage), pour limiter le coût des transports, soutenir la création d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, et favoriser le lien social.

**Sur le plan de la participation habitante et de la création de lien social**, est pointée la nécessité de conforter les dynamiques et dispositifs existants (comme le FPH), fortement investis par les habitants. Des actions nouvelles pourraient également être mises en œuvre en partenariat avec les bailleurs sociaux, en s'inspirant d'expérimentations conduites avec les habitants des logements miniers / sociaux sur d'autres territoires (fête des voisins, jardins, bourses d'échange de légumes, etc.) afin de sensibiliser leurs locataires sur différentes problématiques (entretien du cadre de vie, santé, lien social, emploi, mobilité...).

**De manière transversale, la question l'égalité hommes/femmes** est identifiée comme un enjeu, tant du point de vue de l'éducation que de la mobilité ou encore de l'accès à l'emploi.

**Enfin, revaloriser l'image des cités minières**, en particulier de la Cité de Sessevalle, est pointé comme un enjeu pour l'avenir. Les acteurs locaux insistent sur la nécessité d'identifier et de renforcer les politiques et dispositifs publics qui ont porté leurs fruits afin de réduire les inégalités socioéconomiques entre les quartiers. L'attachement des habitants de la Cité de Sessevalle à leur quartier et leur investissement fort dans l'animation locale sont identifiés comme des ressources sur lesquelles il convient de s'appuyer.